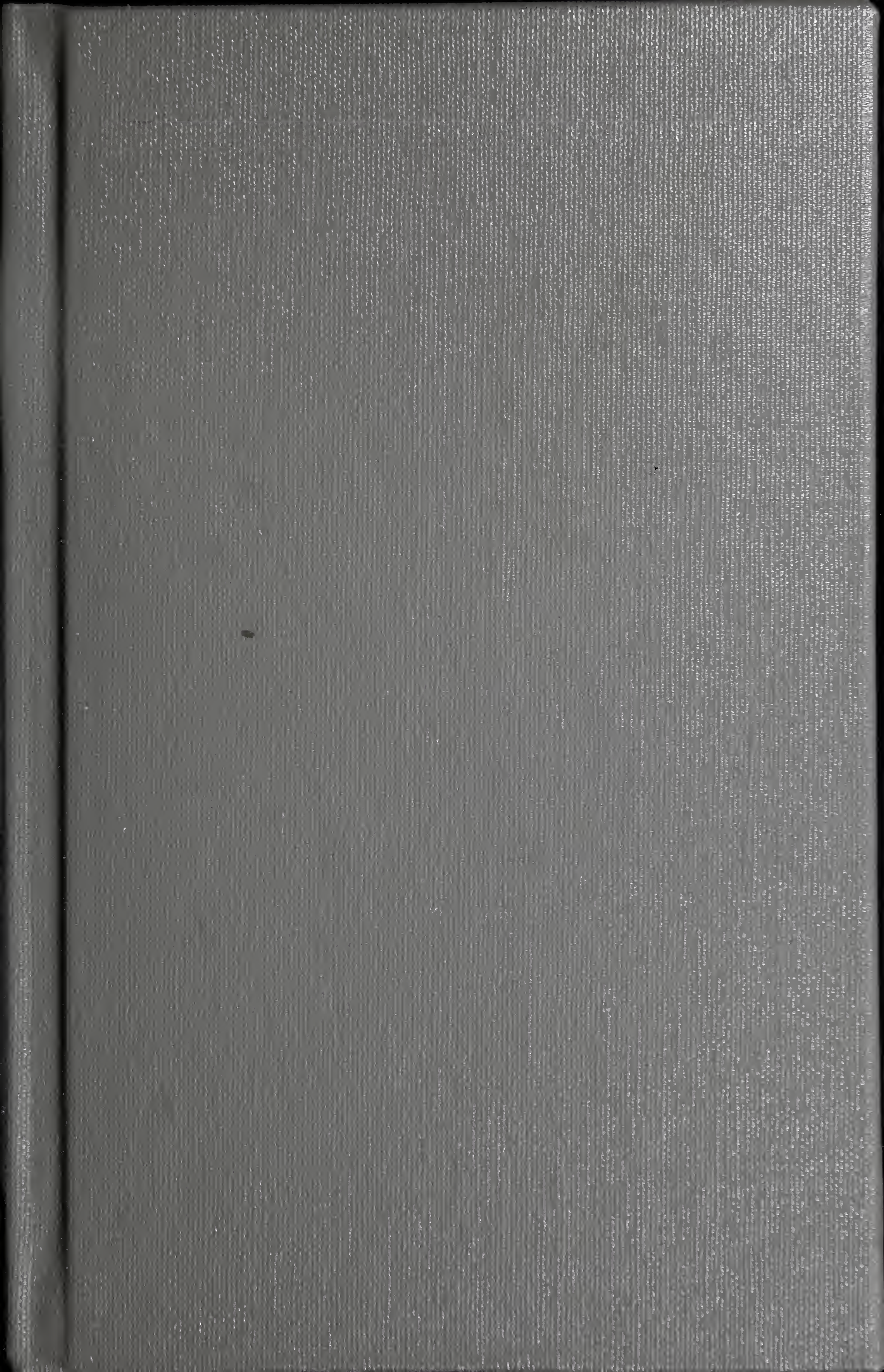


17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRA[IRE]

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

Nº 1. 15 Janvier 1868



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **GENEVE.** — **Cherbuliez.**

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**

AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Mouron.**

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Le Comité a reçu avant le terme du 31 décembre, onze mémoires destinés au concours de 1867, et portant les épigraphes suivantes : I. *L'ardeur des convictions engendre des dévouements héroïques.* II. *Una fides, prisca, semper nova.* III. *L'Eternel avait dit à Abraham : Sors de ton pays*, etc. IV. *L'historien saura les guerres de Thèbes et il ignorera ce qui se fait chez lui.* V. *Si j'eusse servi les hommes, je serais mal récompensé.* VI. *L'Eternel règne.* VII. *Litera enecat, spiritus vivificat.* VIII. *Tourner le cœur des pères vers les enfants.* IX. *Je rends grâces à Dieu de ce qu'il m'a fait venir à cette heure de mourir pour lui et pour sa religion.* X. *Rome, montre-nous les âmes que tu nous as enlevées.* XI. *Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

En entrant dans la dix-septième année de l'existence de notre œuvre historique, et dans la troisième de son organisation nouvelle, nous en sentons plus vivement les imperfections et les lacunes. Nous avons besoin de compter plus que jamais sur le fraternel concours de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des études historiques dans notre Eglise, et qui ont à cœur de recomposer le foyer de nos pères, ce patrimoine de foi et de vertu dispersé aux quatre vents des cieux par des siècles de persécutions. Les époques de tolérance ont aussi leurs épreuves et leurs périls. L'heure présente n'est pas sans trouble, et dans le sentiment de notre faiblesse, nous aimons à puiser un encouragement dans ces belles paroles du prophète répétées d'âge en âge comme le *Sursum corda!* dont l'homme, quelle que soit sa tâche ici-bas, a besoin :

C'est l'Eternel qui soutient celui qui est fatigué, et qui multiplie la force à celui qui n'a aucune vigueur. Les jeunes gens se lassent et s'épuisent promptement; même les jeunes gens d'élite tombent sans force. Mais ceux qui s'attendent à l'Eternel prennent une énergie nouvelle. Les ailes leur reviennent comme aux aigles. Ils courront et ne se fatigueront point; ils marcheront et ne se lasseront point (Esaïe XL, 29, 30, 31.)

ÉTUDES HISTORIQUES

SÉBASTIEN CASTALION

OU

LA TOLÉRANCE AU XVI[e] SIÈCLE (1)

La Préface du *De Hæreticis* est un pathétique résumé du livre lui-même, et les morceaux qui le composent, les extraits des Pères de l'Eglise et des réformateurs, Erasme, Luther, Mélanchthon, Bucer, Calvin lui-même, qu'on y trouve reproduits, sont comme autant de voix qui s'élèvent en faveur de la tolérance. Dans un chapitre consacré au magistrat séculier apparaît la moderne théorie de la liberté religieuse fondée sur la séparation du temporel et du spirituel, de l'Eglise et de l'Etat. Ce passage mérite d'être intégralement cité : « Il faut, dit l'auteur, distinguer avec soin deux domaines pour la postérité des fils d'Adam : l'un qui concerne le règne de Dieu, sous le sceptre de Jésus-Christ; l'autre qui se rapporte aux choses du monde, sous l'autorité du magistrat. Chacun de ces domaines a ses règles, nécessaires à son existence. L'empire de la loi civile s'exerce sur les corps et les biens, mais ne saurait s'étendre plus loin. Dieu ne peut permettre, en effet, que les âmes soient enchaînées, car elles lui appartiennent, et celui qui ose attenter aux libertés de l'âme usurpe sur les droits de Dieu lui-même pour corrompre et nous perdre (2). » Supérieur aux menaces, incorruptible aux promesses, le dis-

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre et de novembre 1867, p. 465 et 529.

(2) « Filiorum Adami duo esse genera, quorum alterum ad regnum Dei attinet, sub capite Christo, alterum ad mundanum regnum sub magistratu, etc... » (*Aretii Cathari de seculari magistratu*, secunda pars, p. 30.) — Cet Aretius Catharus, ce pur zélateur de la vérité, n'est évidemment qu'un second pseudonyme sous lequel se cache l'auteur du livre; Basile Montfort, l'auteur des réfutations finales, en est un troisième.

ciple du Christ se souvient de la parole du Maître : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Une des pages les plus remarquables du livre est assurément celle où les inévitables erreurs de la persécution sont mises en lumière et ses victimes glorifiées. Qu'on se représente l'effet produit au lendemain du procès de Servet, dans l'état de surexcitation des esprits, par ces hardis paradoxes se succédant comme les thèses vengeresses de la tolérance :

« Si ceux qui endurent la persécution pour le nom du Christ ne méritent pas le nom de fidèles, nul homme au monde n'est digne de ce nom, puisque saint Paul a dit que tous ceux qui voudront vivre selon la piété souffriront persécution.

« Si ceux qui sont mis à mort comme hérétiques, ou du moins quelques-uns, ne sont pas des martyrs, il n'y eut jamais de martyrs dans l'Eglise, car nul homme n'a été immolé pour le Christ sans être flétri du nom d'hérétique.

« Quiconque croit que Jésus est le Christ venu en chair, est de Dieu. Quiconque donc tue un homme qui croit que Jésus est le Christ, tue un enfant de Dieu.

« Si les chrétiens devaient persécuter au nom de la foi ceux qui ne le sont pas, les chrétiens régneraient dans le monde et cette parole du Christ ne serait plus vraie : Mon royaume n'est pas de ce monde.

« Le Christ a dit : Vous serez bien heureux quand on dira du mal de vous et qu'on vous persécutera. Mais comment aurions-nous part à cette félicité, si nous sommes non persécutés, mais persécuteurs (1) ? »

Le livre qui contenait ces thèses hardies, provocatrices, n'avait pas été composé sur les rives de l'Elbe, mais sur celles du Rhin, et on en devine l'auteur. Calvin fut le premier à le nommer dans une lettre à Bullinger, du 28 mars 1554, où il signale l'apparition clandestine du livre et laisse échapper une

(1) *Aretii Cathari de seculari magistratu,* secunda pars, p. 36.
(2) Quantum orbi noceant persecutiones sententia Georgii Kleinbergii. *De hæreticis,* p. 133, 134. Ce George Kleinberg, c'est encore Castalion !

plainte contre l'inertie du clergé bâlois (1). Mais Castalion n'était pas le seul auteur de l'ouvrage incriminé. Parmi ses collègues à l'Académie de Bâle se trouvaient deux hommes qui, sans être d'accord avec lui sur tous les points de la théologie réformée où il différait lui-même de Calvin, partageaient à certains égards ses vues sur la libre manifestation des opinions religieuses. Le premier était Martin Borrhée, ancien anabaptiste converti, non sans quelques réserves, à la foi orthodoxe; le second était un réfugié, non moins célèbre par ses talents que par ses malheurs, le pieux, le savant Curione, qui, banni du Piémont sa patrie, avait échangé, cinq ans auparavant, la direction du collége de Lausanne contre une chaire d'éloquence dans la ville d'Œcolampade (2). S'il faut en croire le Mémoire inédit de Castalion cité plus haut, Borrhée avait échangé plusieurs lettres avec Michel Servet dont il jugeait les écrits avec moins de rigueur que les théologiens suisses. Curione avait déploré la condamnation du malheureux Aragonais dans une pièce également inédite où il se cachait sous le nom d'Alphonse de Tarragone. « Mieux vaut, disait-il avec un poëte toscan, souffrir une injure que la faire; mieux vaut, en fait de torts, être créancier que débiteur. »

Meglio è torto e ingiuria patire che fare;
Meglio esser creditore del danno che debitore (3).

(1) « Furtim etiam nuper excusus est liber Basileæ falsis nominibus, in quo disputant *Castalio* et N... non esse gladio coercendos hæreticos, etc... » (Msc. de Gotha. *Calvin's Letters*, t. III, p. 34.) Une lettre à Sulcer, du 6 août 1554, contient une plainte plus amère : « Castalio, crede mihi, *non minus virulenta est bestia quam indomita et pervicax.* Charitatem simulat... quum tamen nihil arrogantius fingi queat. » Il paraît qu'un exemplaire du *De Hæreticis* avait été, dès le mois de mars, secrètement envoyé aux seigneurs de Genève comme un acte d'accusation indirecte contre Calvin. Le magistrat se contenta de remettre cet exemplaire au réformateur, qui « n'eut pas de peine, dit-il, à faire tourner à sa louange l'œuvre de l'envie : Quidquid odiose objectum fuerat in laudem convertere. » (*Epist. et responsa*, édit. de 1576, p. 294.)

(2) « Basileæ quidem tres sunt professores quos Calviniani palam habent pro Servetanis, videlicet Martinus Cellarius sive Borrhæus theologiæ professor summus, et Cœlius Secundus Curio et Sebastianus Castalio humanarum litterarum professores, *atque hi posteriores duo contra persecutionem scripserunt.* » Mémoire inédit de Castalion. (Archiv. eccl. de Bâle.)

(3) Je lis ces vers en tête d'une dissertation sur la Trinité, de la main de Curione, également conservée à Bâle. Il admet dans les trois Personnes divines l'unité de volonté, d'amour, de perfection, mais non d'essence. Le même volume : *Varia ecclesiastica*, t. I, contient l'apologie d'Alphonse de Tarragone, dont j'ai cité un fragment dans les *Récits du XVI*[e] *siècle*, p. 257.

Des libres entretiens de ces trois hommes mêlant dans l'intimité leurs regrets et leurs plaintes à demi étouffés par le rigorisme universel, était sorti le livre *De Hæreticis*.

Toutefois la principale part de ce manifeste revenait à Castalion, et les contemporains furent unanimes à lui en attribuer la responsabilité : « Le bruit court, lui écrivait un de ses amis, Jean Arguerius, qu'estes de l'opinion de Servetus, ce que je ne peux croire, car on dit qu'il a esté du tout en tout arrien, disant que Jésus-Christ estoit créature... Le bruit court finalement qu'avez faict imprimer un livre contraire à ce que M. Calvin a traicté contre Servetus : c'est *De non comburendis Hæreticis*. Or, touchant cet article, je sçay assez en quoy vous en estes, car nous en conférasmes ensemble la dernière fois que je fus à Basle. Si est-ce que je désirerois qu'y pensassiez un peu de plus près. Vous estes en très-maulvaise réputation en ce pays envers plusieurs, tellement qu'il n'y a pas longtemps qu'il y eust un homme de sçavoir qui vous appela en une grande assemblée meschant hérétique. Et qui pis est, j'ay entendu ces jours passés qu'il y a un homme de grand sçavoir qui escrit contre vous à raison des erreurs cy-dessus mentionnées. Je vous en ay voulu advertir pour aultant que j'aime vostre salut et honneur. Dieu soit toujours avec vous. Amen (1) ! »

L'homme « de grand sçavoir » qui se préparait à descendre dans l'arène pour combattre Castalion, n'était rien moins que le plus brillant disciple de Calvin, Théodore de Bèze, alors professeur de belles-lettres à l'Académie de Lausanne. Une lettre à Bullinger, du 7 mai 1554, le montre fort ému de l'apparition du livre qui circule de main en main, comme un manifeste d'autant plus dangereux que le mystère l'entoure : « C'est à Bâle, écrit-il, qu'il a vu le jour. On y a mis une préface non moins inepte qu'impie de l'auteur du recueil, où le prétendu *Martinus Bellius* traite le même argument que

(1) Arch. eccl. de Bâle. *Epistolæ virorum eruditorum seculi XVI*, fol. 304, 305. Lettre du 30 juillet 1554.

Castalion dans sa fameuse préface de la Bible dont il reproduit un long fragment. Lisez, je vous prie, cette préface, vénéré frère, et dites ce que deviendrait notre sainte Réformation, s'il était loisible à de tels hommes d'en ébranler les fondements. Que nous restera-t-il en effet, je vous le demande, si, selon leur thèse favorite, la Parole de Dieu est si incertaine qu'on ne puisse rien affirmer? Dieu nous délivre de tels monstres, car je ne connais rien de plus pernicieux pour son Eglise (1)! » Dans cette même épître, Th. de Bèze parle de la réponse qu'il prépare et dont il annonce le prochain envoi à Bullinger.

Calvin ne pouvait tarder en effet à relever le gant qui lui était jeté, et à répondre directement ou par l'organe de son plus éloquent disciple. La Réforme genevoise traversait une crise difficile. Les démélés relatifs au droit d'excommunication que le magistrat prétendait se réserver et que le Consistoire revendiquait comme son inaliénable prérogative, avaient vivement ému l'Eglise de Genève et les populations des deux rives du Léman soumises à l'autorité bernoise. L'énergique attitude de Calvin déclarant sous les voûtes de Saint-Pierre (3 octobre 1553) qu'il souffrirait plutôt la mort que d'admettre les chefs du parti des Libertins à la Cène, avait déconcerté ses adversaires qui n'en continuaient pas moins leurs trames occultes contre le réformateur et le parti réformé. Le livre *De Hæreticis* paraissant au milieu d'un conflit qui n'était que suspendu, avait ranimé l'agitation des esprits toujours prête à renaître. A Morges, à Rolle, à Nyon, dans des localités plus voisines de la frontière, la chaire retentissait de déclamations contre Calvin que la seigneurie de Berne affectait d'ignorer, si même elle ne les encourageait secrètement. Le ministre de Bursin, Jean Lange, déclarait que Calvin n'était qu'un hérétique qui se faisait adorer. Un banni, Bastien Foncelet, appelait Genève une autre Sodome qui persé-

(1) « Pessumdet Dominus hæc monstra quibus nihil perniciosius fingi potest! » (Arch. de Zurich, Gest. VI, 166, f° 69.)

cutait les saints. Enfin le prêcheur de Nyon, André Zébédée, « homme au poil roux et fort fier, » selon l'expression d'un chroniqueur vaudois, allait répétant tout haut : « que le feu de Dieu consumerait le feu de France, comme celui de France avait consumé le feu d'Espagne! (1) » Il devenait urgent de répondre à toutes ces attaques, de réfuter avec éclat le livre qui en était la plus véhémente expression, et que Calvin, dans une lettre à l'Eglise de Poitiers, caractérisait en ces termes : « Ils ont conspiré en une chose qu'on ne doibt point punir les hérétiques, et c'est afin d'avoir licence de desgorger tout ce que bon leur semblera, car telles gens seraient contents qu'il n'y eust ne loi ne bride au monde. Voilà pourquoy ils ont basti ce beau livre : *De non comburendis Hæreticis*, où ils ont falsifié tant les noms des villes que des personnes, non pour aultre cause sinon que ledit livre est farcy de blasphesmes insupportables, jusques à dire que si Jésus-Christ veut qu'on punisse ceux qui auront blasphemé contre luy, il serait un second idole Moloch. Je laisse là leur belle maxime qu'il faut souffrir toutes disputes contraires pour ce qu'il n'y a rien de certain ne résolu, mais que l'Ecriture est un nez de cire, tellement que la foy que tous chrestiens tiennent de la Trinité, de la prédestination, de la justice gratuite, sont choses indifférentes et desquelles on peult débattre à plaisir! (2) »

Le livre de Théodore de Bèze parut, sans doute en juillet 1554, sous ce titre qui est la contre partie de celui de Castalion : De Hæreticis a civili magistratu puniendis. *Réponse à Martinus Bellius et à la nouvelle secte académique* (3). Ce dernier terme était choisi à dessein pour mettre en relief les tendances de la nouvelle école qui associait, il faut l'avouer,

(1) Plaintes dressées par Calvin (*Lettres françaises*, t. II, p. 35 et suiv.), et lettre aux seigneurs de Berne, p. 47. (*Ibidem.*)

(2) Lettre à l'Eglise de Poitiers du 20 février 1555, t. II, p. 18 et 19. C'est une plainte contre le ministre de La Vau, « qui allègue pour ses complices *un fantastique nommé Sébastien Castellio*, auquel il en conjoinct deux aultres qu'on dict estre lecteurs publiques à Basle. » (P. 17.)

(3) *De Hæreticis a civili magistratu puniendis libellus, adversus Martini Bellii farraginem et novam academicorum sectam Theodoro Beza Vezelio auctore.* Edit. in-12 (Robert Estienne), M.D.LIIII.

aux plus généreuses inspirations un relâchement dogmatique des plus regrettables. Si le traité de Théodore de Bèze, vieilli dans la plupart de ses arguments, a conservé quelque valeur, c'est comme protestation de l'austère esprit réformé contre les écarts du sentiment individuel déclinant toute autorité et s'érigeant lui-même en religion. C'est avec une logique puissante qu'il montre la vanité du système qui, prenant pour point de départ l'obscurité des saints écrits et l'incertitude des doctrines religieuses, prétend réserver la croyance en un Dieu unique, universel, comme un refuge assuré contre le doute : « Tous les hommes, dites-vous, croient en Dieu ; mais la secte d'Epicure répandue dans le monde entier, vous répond : Il n'y a point de Dieu, ou s'il en est un, il est indifférent à son œuvre. Les péripatéticiens croient à l'éternité de la matière. Les stoïciens subordonnent Dieu à l'aveugle destin, et ces opinions contradictoires sur la divinité, professées en tout temps, ne s'évanouiront qu'au dernier jour lorsque le Christ viendra pour juger les vivants et les morts... Mais le Christ lui-même, comment savez-vous qu'il est le Fils de Dieu, le juge et le roi du monde, si ce n'est par le témoignage des saints Ecrits? Ce mystère en effet surpasse tellement l'intelligence humaine, il répugne tellement à notre sens que l'Apôtre a pu dire qu'il est en scandale aux Juifs, en folie aux nations, et ce n'est ni la chair ni le sang qui l'ont révélé, mais le Père lui-même par la prédication de l'Evangile gravée dans les cœurs par le Saint-Esprit. Mais si l'Evangile n'est pas assez clair pour confirmer ces saintes révélations, il ne reste qu'à suivre l'exemple de ceux qui doutent, et à mettre au rang des opinions incertaines la croyance en un Dieu unique, en sa Providence, en Jésus-Christ. Il en sera de même de la justification, du libre arbitre, du baptême, de la Cène, de la communion des saints... en sorte que cette licence que vous invoquez pour les esprits et qui ne laisse subsister qu'un petit nombre de points inutiles, ou incertains d'après vos propres principes, aura pour conséquence unique de changer la foi en opinion, la vérité en vrai-

semblance, la certitude chrétienne en probabilité académique (1). Dieu préserve d'un tel fléau ces milliers de fidèles qui croient humblement, qui savent ce qu'ils croient, et sont prêts à rendre raison de leur foi d'après la Parole de Dieu lui-même! »

Théodore de Bèze est moins heureux quand abordant la thèse spéciale soutenue par Castalion, il entreprend de la réfuter point par point, et d'établir avec des textes empruntés aux saints Ecrits que la mission du magistrat ne consiste pas moins à réprimer l'erreur qu'à punir les délits et les crimes ordinaires. « Sans doute, dit-il, l'office du magistrat n'est pas d'imposer la foi, ce qui n'est au pouvoir de personne, mais de veiller à ce que des apostats désespérés et perfides ne troublent la paix de l'Eglise, ne déchirent le pacte de la piété, et ne répandent impunément leurs blasphèmes dans la société des fidèles. Si, comme on l'a dit justement, une simple opinion ne doit pas être punie, la profession publique de l'impiété ne saurait cependant être tolérée (2). Le magistrat est le vicaire institué par Dieu lui-même pour donner à tous l'exemple du respect dû aux commandements divins, pour assurer la prédication du pur Evangile, et défendre l'Eglise contre les attaques de ceux qui ne rêvent que son bouleversement et sa ruine. Ce n'est pas en vain qu'il est armé du glaive. Il doit en user non-seulement contre les perturbateurs de la paix publique, mais contre les novateurs téméraires qui corrompent la vraie religion et mettent en péril le salut des âmes (3). Saint Paul n'a-t-il pas déclaré que le magistrat est le ministre de Dieu chargé de châtier ceux qui font mal, et le même apôtre ne dit-il pas dans l'épître à Timothée : « Priez pour les rois et les puis-« sances, afin de mener sous eux une vie paisible en toute piété

(1) « Pro fide opinionem, pro veritate verisimilitudinem, pro necessitate probabilitatem academicorum stabilire. » (P. 66, 67.) J'ai traduit, en la resserrant, cette remarquable page.

(2) « Nam ut non sit punienda animi opinio (ut recte dicit quidam) neutiquam tumen ferenda est pestilens et impia professio. » (P. 33.)

(3) « Constituti sunt magistratus ut Dei vicarii..... Ut quoties id flagitat publica Ecclesiæ tranquillitas, verbum ipsum et ejus interpretes disciplinamque totam ecclesiasticam adversus infidelium audaciam et improbitatem modis omnibus tueantur. » (P. 29.)

« et honnêteté; » ce qui montre clairement que le magistrat est établi non-seulement pour maintenir la pureté des mœurs et l'harmonie entre les citoyens, mais aussi pour corriger ceux qui s'écartent du droit chemin et de la pure religion (1)? »

Ces arguments, qui diffèrent si peu de ceux qu'à la même époque on invoquait à Paris, à Rome, à Madrid, contre les dissidents, et qui semblaient sans réplique aux esprits religieux de l'ancienne ou de la nouvelle Eglise, nous attristent aujourd'hui sans nous convaincre, et ils viennent échouer contre un sentiment invincible puisé, non dans une foi plus vive, mais dans une appréciation plus pure de la vérité et des seules victoires promises à ses disciples. Faut-il s'étonner que Théodore de Bèze n'ait pu maintenir le débat à la hauteur où l'avait placé Castalion dans la préface de la Bible et du *De Hæreticis*? Il y a des thèses inspiratrices, parce qu'elles conspirent avec ce qu'il y a de meilleur en nous, et qu'elles font vibrer les instincts les plus nobles, les plus généreux de l'homme. Selon le mot d'un sage : Les grandes pensées viennent du cœur ! Il est des théories, aujourd'hui jugées, que tout l'appareil du savoir et de l'éloquence ne peut rajeunir, parce qu'elles se démentent elles-mêmes au tribunal de l'histoire et au tribunal plus auguste de la conscience où l'homme ne se sent responsable de ce qu'il croit que devant Dieu. Plaignons Théodore de Bèze d'avoir entrepris, sur les traces de Calvin, une tâche impossible, malgré l'appui qu'elle trouvait dans les préjugés de son temps. Il ne se relève à nos yeux que lorsque effrayé à son insu de ses propres principes, il veut en atténuer les conséquences; quand il essaye de réduire l'emploi du glaive à la répression des hérésies sociales, et d'émousser l'arme sinistre qu'il aurait dû laisser dans le vieil arsenal de la persécution catholique (2) !

Calvin lui-même avait éprouvé ce scrupule, et la page sui-

(1) « Etiam in pietate et Dei cultu contineant. » (P. 30.)

(2) Voir, par exemple, p. 55, 148 et 149, l'explication donnée des rigueurs exercées contre les anabaptistes.

vante est comme une ligne de démarcation flottante entre l'Eglise, fille de l'autorité, qui persécutait en vertu de son propre principe, et l'Eglise, née au souffle de la liberté, qui ne pouvait persécuter sans inconséquence : « Quand nous disons que les magistrats sont gardiens et protecteurs de la religion, ce n'est point pour aiguiser leurs espées à ce qu'ils mettent incontinent à mort tous ceux qui auront failly. Car il est à savoir qu'il y a trois degrés d'erreurs entre lesquels nous confessons qu'aucunes sont à supporter, les autres doivent estre chastiées doucement, en sorte qu'il n'y ait point de supplice mortel, sinon quand on voit une impiété patente. Saint Paul exhorte quelquefois les fidelles à se supporter les uns les autres, bien qu'ils ne s'accordent pas en tous articles. Attendez, dit-il, patiemment, car si quelqu'un a opinion diverse, Dieu luy révélera ce qui en est avec le temps. En quoy il signifie que s'il y a quelque petite superstition et légère, ou quelque ignorance dont quelques bonnes gens et simples soyent détenus, qu'on doit mettre peine de corriger plustost un tel mal par doulceur que de s'eschauffer trop rapidement à remèdes violents. Quant à la seconde espèce, combien que les erreurs qui emportent nuysance à l'Eglise, et procèdent de quelque légèreté ou ambition méritent chastiment, toutesfois quand il n'y a point un mespris de Dieu et rebellion avec mutinerie, on y doit tenir mesure que la sévérité ne soit point trop rude, tendant seulement à ce but de ne point nourrir par humanité trop douce l'audace et la fierté de ceux qui appeteroient de rompre l'unité de la foy. Mais quand il y a des esprits malins qui taschent à ruiner les fondements de la religion, qui desgorgent des blasphesmes exécrables contre Dieu et sèment propos damnables comme poison mortel pour tirer les âmes à perdition, brief qui machinent de faire révolter le peuple de la pure doctrine de Dieu, lors il est besoin de venir au dernier remède afin que le mal ne s'épanche plus oultre (1). » Toute la théorie

(1) *Déclaration pour maintenir la vraye foy*, p. 48 et 49. C'est la cause et non le supplice qui fait les martyrs, dit ailleurs Calvin : « Si l'on mène au gibet

de la persécution calviniste, avec ses atténuations nécessaires et ses inconséquentes rigueurs, est dans ces lignes dont le livre de Théodore de Bèze n'est lui-même que le commentaire entremêlé des plus violentes sorties contre Castalion.

Ce livre se termine par un acte d'accusation en règle contre les auteurs du *De Hæreticis*, dénoncés à la vindicte des magistrats helvétiques : « Vous avez beau cacher vos noms, votre style, et jusqu'au nom de la cité dans laquelle a été publié votre livre, précédé de plusieurs autres qui ne valaient pas mieux. Vous vous trahissez à tous les yeux par votre impudence, votre soif de nouveauté, votre dissimulation. Chacun sait qui vous êtes, et ce que vous machinez. Le Dieu tout-puissant veuille dissiper vos desseins pervers ! Il le fera aussi sûrement que je l'annonce à toi, Bellius ; à toi, Montfort, et à tous vos complices (1) ! »

Comme contraste avec ces orageux débats qui ne devaient s'éteindre qu'avec Castalion, on aime à citer la lettre suivante qui lui était adressée par le pieux ministre François Pérucel, de Francfort-sur-le-Mein, gémissant avec lui des maux de l'Eglise en proie à tant de discordes : « Monsieur et frère très-aymé, je différay de vous escrire en espoir de vous voir en présence et de parler à vous, ce que moult je désire afin de contenter mon esprit en beaucoup de choses qui se sèment aujourd'huy entre les hommes, lesquelles je ne puis ni ne veulx croire pour le peu d'apparence de vérité qu'elles ont, et à cause de la contraire expérience que j'ay eue par cy-devant. Toutefois je ne veux cesser de prier nostre Seigneur qu'il dresse tous les entendements en droicte congnoissance et les cueurs en parfaicte obéissance de sa volonté, afin que de tous les appelés soit faicte une bergerie et un troupeau conduict et mené par le seul souverain pasteur Jésus-Christ, et que nous puissions

quelque méchant qui aura dit que toute l'Ecriture sainte n'est que fable et moquerie, qui est-ce qui n'auroit honte d'attribuer à un tel et si vilain monstre le titre sacré et tant honorable de martyr ? » (P. 23.)

(1) « Dominus consilia vestra dissipet! Certe id ita futurum tibi ego, Belli, tibi Monforti, totique vestræ factioni prædico. » (P. 271.)

tous subsister en jugement à la venue du Fils de Dieu. Car, certes, quand je considère l'estat présent de la chrestienté, je ne scay attendre qu'une horrible désolation des Eglises par une juste vengeanee de Dieu, à cause de tant de contrariétés esquelles aujourdhuy se plaisent les hommes, plus par faulte de charité les uns aux aultres que par amour de vérité, qui est chose moult à déplorer; et par telles afflictions la pauvre Eglise depuis si longtemps navrée, demeure sans que sa plaie soit liée ne estanchée (1). » Ce triste tableau n'était pas moins vrai en Allemagne qu'en Suisse, alors que les violences de la querelle sacramentaire, déchaînée des rives du Rhin à celles de l'Elbe, portaient le trouble et le deuil dans l'âme du pieux Mélanchthon, qui n'aspirait qu'à finir ses jours loin des hommes, au fond d'un désert!

La correspondance familière de Castalion avec le jeune Félix Platter, étudiant en médecine à Montpellier (2), atteste la sérénité d'esprit qu'il avait gardée à la veille des plus rudes épreuves : « Mon cher Félix, ton père m'a prié de t'écrire pour t'exhorter à la piété. Bien que cet office fût, je n'en doute pas, déjà rempli fidèlement par lui, je n'ai pu refuser ce service (si c'en est un) à un ami qui a tant de titres à ma reconnaissance, lorsque surtout il s'agit de la chose à laquelle j'attache le plus de prix. Je considère en effet toutes les études et les actions des hommes comme un pur néant, ainsi que le prouvera le siècle à venir, et la piété comme le seul objet digne d'occuper nos pensées, la nuit et le jour. Aussi, cher Félix, regarde comme perdu le temps que tu ne lui auras pas consacré. Je parle de la vraie piété, de celle qui est cachée au fond du cœur, comme l'Israélite sans fraude, et non de celle qui n'est que l'ombre de la piété véritable, et qui en diffère autant que le singe de l'homme. Attache-toi de tout ton cœur à plaire à Dieu, et tu lui plairas d'autant plus que tu te déplairas davantage à toi-même. Grave ces choses dans ton

(1) Lettre du 17 avril 1557. (Msc. de la bibliothèque de Bâle, vol. 69.)
(2) *Bull.*, t. XVI, p. 81 et suiv.

esprit, afin qu'elles deviennent en toi une réalité. Que Dieu soit présent à toutes tes pensées! (1) »

Dans une autre lettre à Platter du 29 juillet 1556, je lis ces mots : « Veux-tu, cher Félix, marcher dans la voie de la félicité, pratique ce que font ceux dont il est parlé dans le chapitre des Béatitudes, versets V et VI. Souviens-toi que la vie est courte, la science lente à acquérir; que médecins et malades doivent s'acquitter également de leur devoir. Le Christ, suprême médecin, te viendra en aide. Fais ton œuvre, et sois vigilant afin de n'être pas surpris par le dernier jour! Adieu (2). »

L'âme de Castalion ne s'épanche pas avec moins de douceur dans ses lettres à Basile Amerbach, le disciple chéri de Curione, étudiant à l'Université de Tubingue (3). Peut-être se révèle-t-elle mieux encore dans une lettre à Nicolas Zerkinden auquel l'unissait une pleine conformité de vues sur la tolérance. Zerkinden avait écrit sur ce sujet un traité malheureusement perdu, et il l'avait transmis à Castalion en lui demandant son avis (4). Celui-ci lui répondait : « Je loue votre dessein et j'espère marcher dans le même sentier que vous, n'ayant qu'un désir, d'atteindre à cette charité si magnifiquement célébrée par saint Paul. L'Apôtre s'exprime de deux façons différentes : tantôt il s'encourage lui-même par l'espérance de la couronne; tantôt élevé au-dessus de lui-même et rêvant une perfection supérieure, il voudrait être anathème pour le salut des Juifs. J'admire cette charité sans la posséder, et j'en trouve une faible image dans l'affection naturelle et désintéressée des parents pour leurs enfants. Soyons nous-mêmes fidèles et persévérants dans les choses dont nous avons obtenu la connaissance. Dieu nous augmentera ses dons, et nous pourrons

(1) « Vale et Deum in omnibus tuis cogitationibus ob oculos habeto. » Sans date. Félix Platter a écrit : *Recepi* 1553. 22 *octobris*. (Bibl. *Freyo. Gryneana* de Bâle, t. IX.) Même volume, deux autres lettres du même au même.

(2) *Ibid.*, t. IX.

(3) Seb. Castalio Basilio Amerbachio, 15 aprilis 1554. (Msc. de la bibliothèque de Bâle, vol. XVIII.)

(4) « Mitto tibi scriptum meum de tolerantia malorum. Utere, judica, communica cui voles, et amicorum sententiam de eo significa. » (Arch. eccl. de Bâle, *Epist. virorum eruditorum*, t. II, fol. 286.)

ainsi marcher en nouveauté de vie sur les pas du Christ. Devenus participants de la première résurrection, nous ne redouterons plus la seconde mort. C'est là mon unique préparation... et je m'applique à vivre de telle manière, avec le secours et la vertu du Christ, que m'immolant avec lui par un perpétuel renoncement à moi-même, je revive un jour avec lui dans la gloire éternelle. Adieu. Que ne puis-je entièrement épancher mon âme dans la vôtre! Les lettres sont impuissantes à rendre les choses de l'esprit (1). »

Ces fragments qui semblent échappés de la plume d'un Gerson, d'un A'Kempis, dans une cellule monastique du moyen âge, étaient l'œuvre d'un homme dénoncé comme un hérétique des plus dangereux, meurtri par les luttes du siècle, et qui rentrant, le soir, dans sa maison délabrée, trouvait la misère assise au foyer domestique où l'attendaient sa femme et ses huit enfants. Il me reste à retracer les luttes et les épreuves qui remplirent les dernières années de sa vie, et qui peut-être en abrégèrent le cours. JULES BONNET.

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) « Utinam mihi liceat aliquando tibi coram mentem meam explicare, nam literæ carent spiritu! » (Seb. Castalio Nicolao Zerkintæ. *Epist. virorum eruditorum*, t. II, fol. 295.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE MISSION EN PIÉMONT

LETTRE DE JEAN VERNOU AUX MINISTRES DE GENÈVE

22 AVRIL 1555

Cette lettre est la seule que les belles collections de la bibliothèque de Genève aient gardée de Jean Vernou, ce prosélyte de Calvin à Poitiers, ce martyr de la foi réformée à Chambéry. A peine revenu à Genève d'un premier voyage en Piémont, il y retourna au mois d'août 1555 avec plusieurs de ses amis, comme lui ministres de l'Evangile : Antoine Laborie, de Caiar en Quercy; Jean Trigalet, de Nîmes; Guiraud Tauran et Bertrand Bataille, de Gascogne. Mais ils furent arrêtés, pour ainsi dire, dès les premiers pas, au col de Tamis en Faucigny, conduits dans les cachots de Chambéry et condamnés à périr sur un bûcher, malgré l'énergique intervention des seigneurs de Berne et de Genève. Le jour du martyre venu, Jean Vernou parut un moment troublé, mais il se montra bientôt calme et serein. Jean Trigalet, levant les yeux, s'écria : « Je vois les cieux ouverts! » Laborie s'offrit à la mort d'une face joyeuse, « voire telle comme s'il eust esté convié à un banquet. » Le bourreau lui ayant demandé pardon : « Mon amy, lui dit-il, tu ne m'offenses point, ains par ton ministère suis délivré d'une merveilleuse prison. Ayant dit cela, il le baisa. Plusieurs d'entre le peuple furent esmeus de pitié et pleuroient, voiant ce spectacle. » (*Histoire des Martyrs*, f° 333, et *Lettres de Calvin*, t. II, p. 63, 77.)

A nos très-honorés seigneurs Messieurs les ministres de Genève.

La grâce de nostre bon Dieu et Père, par nostre Seigneur Jésus-Christ, en la vertu du S. Esprit, soit à jamais avec vous.

Très chers frères et pères en Jésus-Christ, longtemps y a que désirions fort trouver quelque un qui vous portast de nos nouvelles, sachans vostre bonne affection envers nous et le désir qu'avez de sçavoir comment nous nous portons et le trouppeau du Seigneur. Et de

faict avons donné charge et mémoire à quelques frères de vous réciter ce qu'ils en avoient veu et oy, puisque leur commodité et la nostre ne portoit pas de vous escrire. Toutesfois, craignans que n'en soyez encore informés, nous avons prié ce bon frère de vous porter la présente, afin que sachiez en brief le discours de nostre voyage et estat qui est tel qu'avons bien occasion de louer le Seigneur. Car de sa grâce il nous a si heureusement conduict que quelque grande difficulté de chemin qu'ayons eu à cause des hautes montagnes et neiges, nous sommes toutesfois parvenus en ce païs sains et sauves. Et premièrement, arrivasmes en une bourgade nommée Barbotté, où par l'espace de cinq à six jours nous falloit une grande partie du jour et de la nuict annoncer sa Parolle, tant par sermons publiqs (voire entre les fidèles qui sont en bon nombre) que par devis privés. De là sommes venus en un bourg nommé Fenestella; mais par les chemins trouvasmes force bonnes gens qui nous tendoyent la main, et parce qu'au dict lieu de Fenestella trois ou quatre des principaux avoient faict quelque difficulté de nous recevoir, pensans qu'estions prescheurs publiqs de Genève, plusieurs de ces bonnes gens furent bien faschés, et entre autres un bon vieillard de fort bon cœur s'en vint au devant de nous, mais ayant le cœur serré de peur qu'il avoit que fussions empeschés, il ne put faire autre chose que de se retirer et plorer. Si est ce qu'en despit de Satan, nous avons esté là si bien receus que ne pouvions satisfaire à leur ardeur, encore que tous les jours fissions deux grands sermons, un chascun l'espace de deux bonnes heures, sans les exhortations privées, et les maisons n'estoient capables des personnes; il falloit s'assembler en granges. Mesme le jour de Pasques, célébrasmes la S. Cène en meilleur nombre de gens que n'espérions, et après dîner, par leur importunité, nous nous laissasmes aller jusque là en leur opinion que nous preschasmes en plein pré contre tous les abus du papisme. J'ay dict notamment leur opinion, car là et entour ces païs on a communément cette folle fantaisie qu'il se vauldroit mieulx mettre en la campagne et prescher l'Evangile en publiq qu'en secret. On leur a remonstré la captivité où ils sont, le grand danger où ils mettent non pas tant nous qu'eux-mesmes et leur mesnage (?). Item les exemples des assemblées nocturnes de l'Eglise primitive. Item que de nostre part les voulions plus espargner qu'ils ne se vouloyent eux-mesmes, que ne voulions estre hardis à leurs despens, et que

seulement quictant toutes les abominations de l'Ante-Christ, un chascun s'advançast à confesser Jésus-Christ selon la mesure de sa foy et selon sa vocation. Au reste, que doresnavant mettrions peine de ne nous laisser aller à leur témérité, et que ce qu'en avions faict n'estoit sinon afin qu'ils ne pensassent que crainte nous fist tenir tels propos. Par telles remonstrances nous croyons que partie d'eux a corrigé cette folle opinion. Or, pour revenir à nostre voyage, de Fenestella sommes venus en la vallée d'Angroigne où avions esté conduicts de nuit par un bon nombre de frères bien embastonnés, et ce par l'ordonnance des gouverneurs du dit Fenestella (mesme de ceux qui au commencement nous firent assez mauvaise chère) et aussi de ceux du dit Angroigne, qui envoièrent trois frères bien embastonnés au devant de nous. C'est le lieu où sommes encores depuis y faisant tous les jours un sermon (sans les devis particuliers), et ce en la maison d'un de leurs ministres, excepté le dimanche, auquel jour se trouvent tant de gens venans d'un costé et d'autre, voire de bien loing, qu'on est contrainct de faire le sermon en une grande court environnée de galeries, et la Cène tant qu'on en peult donner, car la multitude y est bien grande. Parquoy on leur a conseillé qu'ils meissent peine d'avoir plus de moissonneurs pour ayder à ceulx qu'ils avoient desjà, puisqu'il y avoit une si grande moisson en toutes ces vallées, et de nostre part leur avons promis que si on nous vouloit donner par mémoire le nombre des lieux qui désirent avoir ministres et combien on en veult, nous vous en advertirions à nostre retour, les asseurant de vostre bonne affection et diligence à leur prester la main en cest endroict et en toutes choses à vous possibles. Desjà le dit lieu de Fenestella ne demande autre chose qu'un ministre, et mesme ces bonnes gens ont dict à celuy qui nous a amené vers ce bon vieillard que si quelqu'un de nous en vouloit prendre la charge, que corps et biens estoient à son commandement.

Voilà en somme le discours de nostre voiage et estat. Il nous reste sinon que nous vous prions très humblement et affectueusement qu'il vous plaise de continuer à prier ce bon Dieu pour nous que comme il nous a daigné employer à une charge tant honorable, qu'aussi il nous donne de quoy fournir à l'exécution d'icelle, veues les grandes difficultés que sçavez trop mieulx, desquelles nous nous sentons de plus en plus environnés et pour auxquelles remédier vous

plaira le plus souvent que pourrez nous escripre, à ce qu'avec vous ne nous espargnions point pour la gloire de son sainct nom, manifestation de sa vérité et l'édification de sa paoure Eglise. Aussi, Messieurs, d'aultant que n'avons le loysir de faire tel discours par letres à nos amis et parens, nous prenons la hardiesse de vous donner ceste peine de faire tant que la présente parvienne jusques à eux, ce qui ce fera commodément par Messieurs de la Planche, ou Boisboussard, ou Richard. Sur quoy nous ferons fin, après nous estre recommandés à vos bonnes grâces et prières.

D'Angroigne, ce 22 d'apvril [1555] (1).

Vos très humbles serviteurs et frères,

JÉHAN VERNOU et JÉHAN LAUVERSAT.

Nostre dit bon conducteur et père avec les ministres de ce lieu, qui sont deux en nombre, vous saluent bien affectueusement, et désirons tous qu'il vous plaise nous escripre de l'issue du voyage de Monsieur Calvin à Berne, et autres choses qui nous pourront inciter à louer et prier le Seigneur.

Depuis ceste lettre escripte il a esté arresté que ferions jeudi prochain la Cène de nostre Seigneur, et le mesme jour, nous transporterions d'icy ailleurs.

(Orig. autogr. Bibl. de Genève. Vol. 197a.)

(1) La date de l'année est fournie par la mention du voyage de Calvin à Berne, contenue dans le paragraphe suivant. Voir *Lettres françaises*, t. II, p. 28 et 39. Au sujet de Jean Vernou, et non pas *Vernon*, prédicateur de la Réforme à Poitiers, voyez le *Bulletin*, t, VI, p. 416, et t. VIII, p. 400. Il est également mentionné dans une lettre de Calvin à l'Eglise de Poitiers, t. II, p. 19. Jean Lauversat est désigné (oct. 1556) sur une liste de pasteurs en Piémont (*Bull.*, VIII, 76.) Dans les interrogatoires qu'ils subirent à Chambéry, Jean Vernou et ses amis nièrent avoir prêché à Barbotta et Fenestrella, afin de préserver les habitants de ces contrées des rigoureuses poursuites du Parlement de Grenoble ; et l'on n'a pas le courage de les accuser de faiblesse en songeant à leur ferme attitude devant les juges, à leur sérénité sur le bûcher (*Hist. des Martyrs*, f° 327.)

LES FORÇATS DE LOUIS XIV

RÈGLEMENTS FAITS SUR LES GALÈRES DE FRANCE PAR LES CONFESSEURS QUI SOUFFRENT POUR LA VÉRITÉ DE L'ÉVANGILE

Le *Bulletin* publiera dans ses prochains numéros un *Journal des Galères* composé de fragments empruntés aux lettres des glorieux forçats de la Révocation. On ne peut mieux inaugurer cette série de publications qu'en reproduisant *in extenso* le règlement suivant, qui suffirait à justifier le mot si poignant d'un moderne historien : « Oh! noble cité que celle des galères! Il semble que toute vertu s'y fût réfugiée!... » Dans ce dix-septième siècle si brillant, si vanté, les proscrits de la foi ont choisi la meilleure part, et, si l'on veut retrouver une image de la cité de Dieu dans les Etats du roi très-chrétien, c'est à Port-Royal, c'est au bagne huguenot qu'il faut la chercher!

Aux Eglises de Genève et des Cantons protestants de Suisse. Salut.

20e février 1699.

Le Dieu tout-puissant que nous adorons et que nous servons dans nos liens, est si plein de tendresse et de bonté, qu'il ne se laisse jamais sans témoignage en bienfaisant à ses enfants. S'il les frappe d'une main, il les soutient en même temps de l'autre, de peur qu'ils ne succombent sous le poids de leurs afflictions. Il multiplie toujours les consolations qu'il leur donne à proportion des maux auxquels il trouve à propos de les exposer, et lors même qu'il est le plus en colère, il se souvient pourtant d'avoir compassion. C'est ce que nous avons éprouvé en une infinité de manières, durant le cours de notre triste esclavage; mais c'est ce que nous avons éprouvé d'une façon particulière, à l'égard de nos nécessités corporelles et extérieures; car quelque indignes que nous soyons des bontés de ce divin Créateur, et quelques efforts qu'ayent fait nos ennemis pour nous priver de tout secours, la bonne et sage Providence a pourtant toujours eu le soin de pourvoir à nos besoins. Elle a inspiré une ardente charité envers nous à nos chers frères libres, et elle a suscité, d'autre côté, au milieu de nous de bons

fidèles qui ont eu la charité de s'employer pour le bien et pour le soulagement de notre Société enchaînée.

Dès le commencement de notre captivité, les illustres martyrs de glorieuse mémoire, MM. Kervenod de L'Aubonnière et de La Cantinière-Barraud, conjointement avec l'illustre M. Pierre Butand de Lençonnière, nous ont procuré divers secours qui nous ont été d'un grand usage pour l'adoucissement de nos peines (1). Le zèle de M. Kervenod s'est même quelquefois étendu jusques à nous faire part de ses biens propres. C'est le juste témoignage que nous devons rendre à sa piété. Ces fidèles ne pensèrent pas pour lors à établir des règlements entre eux, soit parce que le nombre des confesseurs étant encore fort petit, il n'étoit pas difficile de faire les choses avec exactitude; soit parce que n'ayant pas pu lier beaucoup de commerces, les subventions qu'ils recevoient n'étoient pas bien grandes, et qu'ils pouvoient les distribuer de la main à la main. Mais enfin le nombre de nos enchaînés s'étant extrêmement multiplié, les libéralités de nos frères libres étant devenues plus fréquentes et plus nombreuses, et après le décès de MM. Kervenod et de Barraud, les glorieux martyrs d'heureuse mémoire, M. Pierre Maurin, l'illustre M. Elie Néau, qui a été depuis peu délivré de ses liens (2), et les sieurs Pierre, David et Jean Serres, s'étant joints ensemble à l'illustre M. Pierre Butand de Lençonnière pour travailler avec lui de concert aux affaires de notre Eglise souffrante, ils trouvèrent à propos d'établir entre eux de certaines règles pour servir de direction à leurs actions et à leur conduite, et de fondement à la juste confiance qu'ils vouloient avoir les uns dans les autres. C'est par le moyen de ces règles qu'ils se sont longtemps gouvernés sagement, avec droiture, dans les devoirs de leur employ. Nous devons aussi rendre ce bon témoignage à ces bons fidèles, que pendant que Dieu a trouvé à propos de les conserver au milieu de nous, ils ont rendu de très-grands et de très-considérables services à notre Société captive, et nous devons avouer, avec louange et avec reconnaissance, que nous avons de très-grandes et de très-fortes obligations

(1) Sous ce titre : *Les Amitiés des galères,* on peut lire de très-belles lettres de ces confesseurs, *Bull.*, XV, p. 484, 527.

(2) Captif sur les galères de Marseille de 1694 à 1697, rendu à la liberté sur la prière de milord Portland, Elie Néau est connu par une admirable relation intitulée: *Histoire abrégée des souffrances du sieur Elie Néau sur les galères et dans les cachots de Marseille.* Rotterdam, 1701. Voir l'article de *la France protestante.*

à leur vigilence et à leur zèle, soit à l'égard des soulagements corporels qu'ils nous ont procurés et dispensés, soit par rapport à la charité qu'ils ont eue de redresser et de censurer ceux de nos frères qui tomboient dans quelque faute, et qui s'écartoient de la pureté et de la sainteté de l'Evangile de Jésus-Christ, notre adorable Sauveur et Maître.

Mais enfin, le violent orage qui a soufflé ces dernières années avec tant de fureur sur notre pauvre nacelle flotante, ayant poussé et porté de ces pauvres et chers athlètes dans des tristes cachots, et les mémoires ou comptes de leurs distributions qu'ils devoient envoyer à nos bienfaiteurs ayant eu le malheur d'être surpris et de tomber entre les mains de nos persécuteurs, l'ordre qu'ils avoient établi et qu'ils observoient a demeuré interrompu jusqu'à présent, d'autant plus que Dieu ayant retiré presque dans ce même temps M. Pierre Maurin dans son paradis, pour couronner sa fidélité et ses combats, les sieurs Pierre et Jean Serres sont restés seuls de ces six alloués. Ces deux derniers amis, que nous possédons encore, ont eu la charité de nous continuer leurs soins, autant que leur a été possible, du milieu des horreurs de la tempête, et il est vrai que le sieur Pierre Serres, qui avoit le soin des subventions et distributions, a tâché de supléer au défaut de précaution qu'on avoit accoutumé de prendre, en faisant signer les comptes avant que de les envoyer aux auteurs des bénéficences, par MM. Valette et Dubuy, son cadet, et quelquefois par M. Elie Maurin, qui même a eu la bonté de lui aider à distribuer les sommes, lorsqu'ils l'ont pu, et en leur communiquant d'autre part les lettres d'avis qu'il recevoit, de sorte qu'il y a lieu de croire que cette conduite a été suffisante pour témoigner de la vérité et de la fidélité, avec laquelle il a dispensé les libéralités qui lui ont été confiées, par ceux qui ont la charité de recréer nos entrailles asséchées. Mais puisqu'enfin la bonne et sage Providence nous a donné un assez grand calme, et que par un effet de son infinie miséricorde, elle nous fait jouir présentement d'une assez grande liberté dans notre esclavage ; puisque d'ailleurs l'illustre M. Calandrin, professeur en théologie (1), a

(1) Le professeur Bénédict Calandrini, de Genève, descendant d'une noble famille de réfugiés lucquois. Le nom de ce pieux bienfaiteur des forçats protestants est souvent cité dans leurs lettres. Voir la table de l'ancien *Bulletin*, ainsi que le morceau intitulé : *L'Eglise française de Bâle et les galériens protestants de Marseille*, t. XV, p. 425, 431.

pris la peine d'écrire pour exhorter quelques-uns d'entre nous pour se joindre aux sieurs Pierre et Jean Serres et à quelques autres bons fidèles, afin de leur aider et de les soulager dans les soins des affaires de notre communauté opprimée, nous avons jugé très-nécessaire, et très-convenable avant que d'entrer dans cette nouvelle Société, de rétablir de nouveaux ordres semblables ou équivalents à ceux qui ont été perdus, afin de pouvoir agir de concert et avec prudence, et de pouvoir, par notre exactitude et la fidélité de notre administration, rendre notre conduite approuvée et devant Dieu et devant les hommes.

Et parce que le nombre des confesseurs est présentement fort grand, et qu'il n'est presque pas possible que parmi cette multitude, il n'y ait quelque déréglé, nous avons trouvé à propos d'adjoindre à ces règlements qui concernent précisément les distributions, quelques autres articles de discipline, qui puissent servir de frein pour faire réprimer les désordres et les égarements des libertins qui se pourroient trouver parmi nous. Outre que cet ordre que nous observons servira à nous mettre à couvert des calomnies et des médisances des faux frères et des esprits malins et envieux, il contribuera d'autre part à l'avancement de la gloire de Dieu, à l'édification de toute l'Eglise, et à attirer les bénédictions du ciel sur nous et sur toute l'œuvre de nos mains. Il pourra même servir à convaincre les ennemis de la vérité, parmi lesquels nous vivons, de l'injustice qu'ils nous font en nous haïssant et en nous persécutant sans cause, de sorte qu'en faisant luire notre lumière devant eux, nous pourrons les porter à glorifier Dieu, notre Père qui est dans les cieux. Enfin, nous devons espérer que tout cela contribuera beaucoup à répandre la bonne odeur de nos chaînes et de nos souffrances dans toutes les Eglises du Seigneur, à nous acquérir de plus en plus l'affection et la bienveillance de tous nos bienfaiteurs, et à les engager à nous continuer jusques à la fin leurs charitables soins et les précieux effets de leurs libéralités et de leur bénéficence. C'est donc sur ce fondement que nous venons de poser, que nous dresserons les articles suivants, lesquels nous promettons en la présence de Dieu, d'observer religieusement, exactement et dans toute la droiture de notre cœur, du moins pendant que la tranquillité dont nous jouissons présentement nous le pourra permettre.

Avant que de proposer nos règles, nous devons remarquer ici

que le sieur Jean Serres étant maintenant assez occupé par des affaires particulières qui regardent l'utilité et la consolation de deux de nos illustres reclus, il nous a instamment priés de le dispenser et de le décharger du soin des affaires générales de notre communauté; de sorte que quelque instance que nous lui ayons fait pour l'engager à continuer dans ses premiers emplois, nous n'avons pas pu l'obliger à y consentir. C'est pourquoi nous avons été dans l'obligation de substituer à sa place M. Abel D'Amoin, qui est un très-bon et très-pieux confesseur. Après cette petite remarque, nous fairons suivre nos règlements.

I. Premièrement; Nous, Abel D'Amoin, André Valette, Elie Maurin, Jean Batiste Bancilhon, Jean Musseton, Pierre Carrière, et Pierre Serres, ayant un désir sincère de glorifier le Saint Nom de Dieu, d'édifier l'Eglise de Jésus-Christ, et de contribuer au bien de nos chers frères enchaînés, promettons de faire chacun de son côté tout ce qu'il sera à notre pouvoir pour la consolation, pour l'instruction, pour l'affermissement et pour le soulagement de notre communauté affligée.

Et parce que, dans le triste état où nous sommes réduits par un juste jugement de Dieu, qui a trouvé à propos de nous mettre dans le creuset de l'affliction pour nous purifier de nos souillures, nous devons nous servir mutuellement de pasteurs l'un à l'autre, suivant l'exhortation que saint Paul nous fait de veiller les uns sur les autres, pour nous inciter à la charité et aux bonnes œuvres, nous nous engageons, dans un esprit de charité, à veiller soigneusement sur la conduite de tout notre corps souffrant, pour reprendre et corriger les vicieux, pour encourager et fortifier les foibles et les chancelans, pour consoler les malades et ceux qui seront extraordinairement persécutés, et pour retrancher les lâches et les scandaleux, afin que Dieu qui nous a donné gratuitement, non-seulement de croire en Christ, mais aussi de souffrir pour lui, soit autant glorifié par la pureté de nos mœurs et par notre constance que par notre souffrance et nos liens.

II. Tous ceux qui ne font pas profession ouverte de notre sainte religion, mais qui détiennent lâchement la vérité en injustice, sous prétexte d'avoir leur liberté en temporisant ou par quelqu'autre motif qui se puisse, seront absolument retranchés de notre Société

et regardés comme des lâches qui ont honte de Jésus-Christ dans son abaissement et sur sa croix, quelque bien qu'ils nous puissent faire d'ailleurs et quelque belle parole qu'ils nous puissent donner. Cependant on attendra leur retour pour l'embrasser avec zèle (*sic*), lors qu'il sera sincère et suivi des preuves chrétiennes de leur foi et de leur repentance.

III. S'il y en a quelques-uns qui, par infirmité ou par la crainte des tourmens, ne fassent pas entièrement leurs devoirs, comme, par exemple, de découvrir la tête pendant qu'on fait le service divin (la messe) (1), sans pourtant fléchir le genoux, pourvu que d'ailleurs ils n'ayent pas renoncé notre sainte religion et qu'ils ne soient pas engagés dans d'autres foiblesses incompatibles avec les devoirs d'un bon confesseur et d'un bon chrétien, ils seront supportés avec charité et regardés comme frères, en attendant l'œuvre parfaite du Seigneur; et cependant nous fairons ce qui dépendra de nous pour les porter, par nos exhortations, à tendre vers la perfection chrétienne et préférer la crainte de Dieu qui peut tuer le corps et l'âme, à la crainte des hommes, qui ne peuvent nous arracher un cheveu de la tête sans sa permission.

IV. S'il y en a parmi nous qui se disent de nos frères et qui ne gardent point les préceptes que Jésus-Christ nous fait dans son saint Evangile, mais qu'ils soient adonnés à la profanation et au mépris ouvert des commandemens de Dieu, comme de n'observer point le jour du repos, ou qui soient ivrognes d'habitude, contentieux, gardant haine pour leurs frères, vivant dans le vice et sans dévotion, et qui causent du scandale au corps de Christ, ceux d'entre nous qui en seront les premiers avertis prendront le soin de les reprendre et de les censurer en particulier, pour tâcher de les ramener à la pratique de leur devoir. Mais si après diverses exhortations ils continuent de mépriser les avis de ceux qui les reprendront fraternellement, et qu'ils s'obstinent à persévérer dans leurs désordres et dans leur mauvaise conduite, on leur déclare qu'ils seront dénoncés à toute notre société, qu'ils seront retranchés et séparés de notre

(1) Après la paix de Ryswyk, les missionnaires catholiques entreprirent de forcer les galériens protestants à se mettre à genoux, tête nue, lorsqu'on disait la messe. Ils rencontrèrent d'énergiques résistances, malgré la bastonnade infligée aux pieux délinquants, et l'appui du major général, M. de Bombelle, le plus acharné des persécuteurs, dont il n'est que juste de citer ces mots : « Mets-toi à genoux, chien, et si dans cette posture tu ne peux pas prier Dieu, prie le diable! » (*Mémoires* de Jean Marteilhe, p. 346, 347.)

corps, privés de tous les secours qu'ils pourront attendre de notre part, jusqu'à ce qu'ils donnent des témoignages assurés de leur repentance et de leur amendement, et qu'enfin ils seront considérés comme des profanes qui, reniant par leurs œuvres le Dieu qu'ils font profession de connoître, sont par conséquent indignes de porter le glorieux nom de confesseur, et cela principalement afin que nos adversaires ne prennent pas occasion d'insulter à notre sainte religion en lui imputant les crimes des particuliers.

V. Lors que nous saurons que sur une galère il y a quelqu'un de nos frères ignorant et mal instruit, nous chargerons celuy de la galère qui sera le plus éclairé de parler en particulier à cet ignorant, le plus souvent qu'il lui sera possible, pour l'instruire des principaux points de la doctrine céleste que nous proffessons, afin d'ôter d'un côté à nos ennemis le prétexte de nous reprocher, comme ils font quelquefois, que nous ne souffrons pour notre religion que par entêtement et sans connoissance de cause, et de mettre d'autre part les ignorans en état de pouvoir travailler plus efficacement à leur propre salut.

Si l'on peut même faire enseigner à lire ceux qui ne savent pas, lors qu'ils séjourneront dans le port, en donnant quelque chose à celui qui voudra se charger de les apprendre, en l'absence de nos exacteurs, on prendra, sur les deniers du commun, ce qui sera nécessaire pour cet effet. Et si, du reste, ceux qui sont ainsi plongés dans l'ignorance vouloient refuser opiniâtrement de s'instruire, soit par fénéantise, soit pour s'attacher à des occupations frivoles et de peu de conséquence, on les privera d'une partie ou même de tout le soulagement qu'on avoit acoutumé de leur donner, jusques à ce qu'ils se soumettent à leur devoir.

VI. Quand quelqu'un de nos frères sera tombé malade sur une galère, celui d'entre nous qui en aura le plus de commodité et de liberté tâchera de l'aller visiter avant qu'on le mène à l'hôpital, tant pour le consoler du mieux qu'il se pourra par rapport à son état, que pour l'encourager et le munir un peu fortement contre les attaques, suggestions pernicieuses des esprits séducteurs et des prêtres qui se tiennent ordinairement dans cette maison. Au surplus, nous aurons un soin très-particulier de soulager ceux qui seront ainsi affligés de maladie.

VII. Il est surtout juste de remédier très-particulièrement au soin

de ceux qui persévèrent à glorifier Dieu par leur fermeté, par leur zèle, par leurs bonnes œuvres, comme étant ceux qu'on doit considérer et estimer le plus et pour lesquels on doit avoir plus d'égard. Et comme les exemples de leur foi, de leur patience, de leur piété, de leur courage et de leur constance peuvent être d'une très-grande édification pour l'Eglise d'aprésent et pour celle des siècles avenir, on dressera par écrit des Mémoires de leur vie, principalement de leurs actions remarquables et édifiantes, selon l'ordre que l'illustre et charitable M. Calandrin nous en a donné. Pour cet effet, MM. Elie Maurin et Baptiste Bancillon seront chargés de ce soin, comme étant les deux plus propres pour travailler exactement à cet ouvrage. Cependant, ils n'envoyeront pas les dits Mémoires avant que de les avoir communiqués à ceux qui s'employent avec eux à l'œuvre du Seigneur, afin de prévenir les fautes qui s'y pourroient glisser.

VIII. Au reste, afin que tous nos frères sans exception puissent être soulagés avec exactitude, nous croyons qu'il est très-nécessaire quil y en ait deux d'entre nous qui se chargent du soin de faire les distributions, en s'assignant chacun la moitié des galères pour dispenser à nos chers compagnons d'affliction ce dont ils auront besoin, par rapport aux occurences des tems et aux moyens qu'il aura plu à Dieu de nous mettre en main et conformément aux intentions de nos bienfaiteurs. Ces deux personnes seront MM. Valette et Carrière, lesquels, recevant les subventions, les distribueront exactement et fidèlement à ceux à qui elles sont destinées par ceux qui les envoyent, et ils en dresseront des comptes exacts qui seront examinés par MM. Baptiste Bancillon, Jean Musseton et Pierre Serres, et signés par les mêmes examinateurs pour plus ample assurance de ceux à qui ils seront envoyés. Et afin qu'il ne naisse aucune difficulté dans l'esprit de personne, nous déclarons que tous les comptes qui ne seront pas attestés par les seings de ces Messieurs seront tenus pour nuls et sans valeur.

IX. Et pour agir avec ordre dans l'administration des bénéficences, pour nous assurer quelles sont dispensées avec fidélité et exactitude à un chacun, et pour aller au devant des abus qui s'y pourroient glisser, MM. Jean-Baptiste Bancillon, Jean Musseton et Pierre Serres seront chargés de prendre une exacte connoissance de l'emploi qu'il s'en fera, soit pour s'informer si les subventions sont fidèle-

ment dispensées par les chefs de chaque galère à leurs frères, soit aussi pour prendre garde que lesdites subventions ne soient point employées, sous quelque prétexte que ce soit, à des choses inutiles, mais que ceux qui embrassent l'intérêt du public et qui sont obligés de faire des frais ne le fassent que dans des choses nécessaires et utiles à la communauté. Pour cet effet, lorsque quelqu'un d'entre nous aura besoin de quelque peu d'argent, soit pour remédier à ses nécessités particulières, soit pour fournir aux frais des affaires communes dont il sera chargé, il ne pourra prendre ce qui lui sera nécessaire qu'après en avoir demandé la permission et en avoir obtenu le consentement de ses associés, à moins que ce ne fût dans une occasion extrêmement pressante et qui ne permît pas d'observer ces formalités; et, même en ce cas, il sera obligé de le déclarer dans la suite le plus tôt qu'il se pourra.

X. Et comme notre communauté est considérablement augmentée par les nouveaux venus d'Orange, qu'il s'agit de leur procurer des soulagemens de même qu'aux autres, pour adoucir leurs peines, et que, pour cet effet, on est d'obligation d'écrire en divers endroits, comme en Angleterre, Hollande, Allemagne, Suisse et France, où Dieu, par son infinie bonté, nous fait trouver des personnes pleines de piété et de charité, qui veuillent bien nous rompre leur pain et qui s'intéressent beaucoup, tant pour nous procurer les secours dont nous avons si grand besoin, que pour procurer l'affranchissement de nos liens, Nous, susnommés Abel d'Amoin, André Valette, Baptiste Bancillon, Jean Musseton, Pierre Carrière et Pierre Serres, sommes convenus et demeurés d'accord de nous charger du soin d'écrire pour l'intérêt du commun des confesseurs, de représenter leur état, d'exhorter en leur faveur les personnes charitables pour les porter à leur faire du bien, et d'indiquer des voyes assurées par lesquelles on nous puisse faire tenir les sommes que leur charité trouvera à propos de nous destiner, en quoi nous suivrons les avis que nous a donné l'illustre M. Elie Néau, qui nous a marqué le désir qu'ont diverses Eglises qu'il a visitées de notre part, tant pour avoir des assurances que les sommes quelles nous envoyent nous sont bien parvenues, que pour leur indiquer des voyes par lesquelles on nous puisse faire tenir lesdites sommes en droiture.

XI. Mais d'autant qu'il est nécessaire d'observer un ordre dans

cette affaire afin que chacun y puisse coopérer exactement et avec promptitude, soit pour répondre ponctuellement et dans le besoin à ceux qui nous écriront, soit pour écrire à ceux à qui on le trouvera à propos de le faire, et que d'ailleurs il est très-juste que chacun porte une partie du fardeau, afin que les uns ne soient pas plus fatigués que les autres, si faire se peut, et que chacun ait le tems de vaquer à l'importante affaire de son salut, Nous sommes convenus de prendre chacun un quartier des lieux susnommés, pour y entretenir les correspondances que nous pourrons y avoir et pour vaquer aux affaires qui nous y surviendront. Ainsi, M. Abel d'Amoin, conjointement avec M. André Valette, s'occuperont aux affaires que nous pourrons avoir en France; MM. Jean Musseton et Pierre Carrière auront le soin de celles que nous aurons en Suisse et en Allemagne, et MM. Baptiste Bancillon et Pierre Serres seront chargés de celles d'Angleterre et de la Hollande. Cependant, nous ne prétendons pas dire par là que ceux qui seront chargés d'écrire dans l'un de ces quartiers ne puissent écrire dans les autres, lorsque leurs affaires particulières ou d'autres raisons les y obligeront, car notre dessein n'est pas d'imposer un joug à personne, mais uniquement de nous soulager les uns les autres.

(*La fin au prochain numéro.*)

MÉLANGES.

LES HUGUENOTS DU XVIe SIÈCLE

PEINTS PAR M. G. GANDY

LETTRE A M. JULES BONNET

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Monsieur,

La *Revue critique d'histoire et de littérature,* dans son numéro du 12 janvier dernier, entretenait longuement ses lecteurs des deux premières livraisons de la *Revue des questions historiques.* Je fus frappé du ton à la fois modéré et ferme de la première de ces *Revues.* Je lus avec un intérêt tout particulier ce qui y est dit sur la manière dont la *Revue des questions historiques* rend compte du drame lugubre de la Saint-Barthélemy, et je vous félicitai, à part moi, d'avoir reproduit un peu plus tard (15 mars 1867), dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* une partie du travail si fin, si spirituel, si concis de la *Revue critique.*

Depuis lors, on m'a communiqué les deux premières livraisons de la *Revue des questions historiques* (1), et j'ai pu y lire tout à l'aise le long travail intitulé : *La Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère, ses suites,* 153 pages gr. in-8°, par M. George Gandy.

Le dirai-je? Je suis demeuré stupéfait en analysant les procédés historiques de M. Gandy et de ses amis. La *Revue critique* m'avait bien fait pressentir d'habiles jongleries ; mais il faut lire M. Gandy lui-même pour comprendre de quels tours de force est capable l'esprit de parti.

Si vous voulez bien le permettre, je vous soumettrai quelques réflexions que m'a suggérées la lecture attentive du nouvel historien de la Saint-Barthélemy. La question qu'il a traitée en vaut bien la peine, d'autant que M. Gandy l'a étendue au XVIe siècle tout

(1) Paris, chez Victor Palmé, 1866.

entier et en a pris occasion pour faire à nos ancêtres un procès en règle. Je vous promets de curieuses révélations sur les tendances de la *Revue des questions historiques*, qui ne saurait choisir un meilleur patron que saint Ignace..... si tant est que cela ne soit point fait.

J'examinerai d'abord la méthode de M. Gandy. Puis, je passerai en revue les différentes accusations qu'il lance contre les principes et les mœurs des huguenots. J'arriverai ensuite aux explications données par M. Gandy des guerres religieuses qui désolèrent la France au XVIe siècle. Je finirai par des considérations sur la Saint-Barthélemy même, sur sa préméditation, sur ses origines. Je tâcherai bien de modérer ma plume. Si je n'y réussis pas toujours, que personne ne m'accuse de passionner les questions, sans avoir lu, au préalable, M. Gandy. Comment toujours rester calme en présence d'un prétendu historien qui a osé appeler les protestants du XVIe siècle les « ennemis du genre humain, » une « grande société occulte, » des « sauvages » qui voulaient « détruire toute la société, » qui prêchaient « le communisme » et dont la religion donnant « à l'illuminisme, au scepticisme et à la dépravation une sorte de consécration divine, » leur « conférait le droit de s'abandonner à tous les crimes imaginables » ? A-t-on, je le demande, jamais poussé le cynisme aussi loin ?

Et de quel droit M. Gandy tient-il un si odieux langage ? A l'entendre, il parle au nom de « la science consciencieuse et austère. » Eh bien, examinons. Vous verrez s'il est difficile de démontrer que la science de M. Gandy n'est ni austère ni consciencieuse, que ses procédés ne sont ni loyaux ni honnêtes. Et cela démontré, bien démontré, de quel nom appellerons-nous M. George Gandy?

I

Il faut bien se défier de l'érudition de M. Gandy. Sa méthode est facile à saisir.

Il s'est entouré tout d'abord des ouvrages de quelques frères jésuites qui se copient, se passent les mêmes calomnies. Il y a trouvé abondance de citations concernant Calvin, Luther, Th. de Bèze, Agrippa d'Aubigné, Coligny, c'est-à-dire toutes les gloires de l'Eglise protestante dont les révérends Pères ont pris à tâche de

souiller la mémoire pour gagner le ciel. Puis, son jugement arrêté, il s'est dit : « Il faut que j'appelle à mon secours, qu'ils le veuillent ou non, des écrivains protestants et des libres penseurs. Je leur emprunterai tout ce qui pourra servir le moins du monde la noble cause que je défends. Bien entendu, je leur laisserai les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de leurs volumes, c'est-à-dire tout ce qui sera contraire à mon sentiment. Je leur ferai dire parfois ce qu'ils ne disent pas, et encore, après les avoir vantés toutes les fois qu'ils pourront me servir, je les taxerai de légèreté, je les traiterai de calomniateurs toutes et quantes fois qu'ils me gêneront... » Et voilà les origines de l'article de M. Gandy, né *ad majorem Dei gloriam.* Qui donc ignorerait que le mensonge même est licite, s'il peut servir à « abîmer » les ennemis de Dieu? Tel est du moins l'avis de M. Gandy. C'est ce que je prouverai.

Une fois que vous aurez saisi « l'esprit » de M. Gandy, vous ne vous étonnerez plus de l'entendre parler, comme il fait, de ses adversaires. Vous trouverez naturel qu'il appelle les rédacteurs du *Bulletin du protestantisme* des gens « frivoles, » esclaves de « préventions de secte, » perdant leur temps « à épuiser les arguties. » Seul j'ai trouvé grâce devant lui — je vous dirai plus tard pourquoi. M. Soldan est fortement loué — pour la même raison; mais qu'il vienne soutenir qu'à Rouen, le 17 et le 18 septembre 1572, des masses de peuple, conduites *par un prêtre,* tuèrent près de cinq cents hommes, à l'instant adieu les compliments! Et ainsi des autres. M. Ath. Coquerel fils? Calomniateur. M. de Félice a osé dire que l'édit de janvier a été déchiré dans l'affaire de Vassy, à la pointe de l'épée, M. Gandy se voile la face, et s'écrie avec componction : Un pasteur! dire de telles énormités! — Et MM. Haag donc, direz-vous? ... Mais non. Chose curieuse! M. Gandy semble ignorer la *France protestante,* ce monument d'érudition et de parfaite impartialité. C'est bien dommage, vraiment. C'est une lecture que j'ose lui recommander. Il pourrait y voir un peu ce que c'est que la véritable érudition.

J'aurais bien à faire, si je voulais faire connaître, dans son entier, le vocabulaire injurieux de M. Gandy. Parfois, pour se donner le plaisir d'accabler ses adversaires d'épithètes malsonnantes, il en aligne un certain nombre pour ensuite les foudroyer tous ensemble. Il dira par exemple : « Voici l'acte d'accusation que les pamphlétaires du

XVIe siècle ont transmis à Voltaire, et qu'il a légué religieusement aux héritiers de ses calomnies. Le saint-siége a provoqué, par ses conseils et par ses actes, un carnage de protestants; il s'est associé, par une série de faits, aux horreurs de la Saint-Barthélemy, sans autre regret que celui de voir la mollesse de la cour laisser inachevée cette *glorieuse* entreprise. En France, les ordres religieux et le clergé séculier ont, avec fanatisme, en plusieurs lieux, excité et guidé les sicaires; ils ont applaudi solennellement aux assassinats; ils en ont béni Dieu...» Eh bien, qu'on lise H. Martin, Soldan, Dargaud, Lavallée, Coquerel, de Félice, le *Bulletin;* qu'on pèse leurs preuves, et que l'on se demande si M. Gandy était bien fondé à accuser les historiens que nous venons de nommer, de répandre ce qu'il lui plaît d'appeler « d'odieuses imputations! »

Mais il est temps d'établir, par quelques exemples, la perfidie de la « consciencieuse » méthode que suit M. Gandy. L'embarras n'est pas de fournir des preuves, mais de choisir parmi toutes celles que nous avons sous les yeux.

Je dirai d'abord que M. Gandy n'appuie sur *aucun témoignage* la plupart de ses plus graves assertions. La *Revue critique* l'a fait remarquer, dans son langage nerveux. Ainsi: M. Gandy vient à son tour répéter que François de Guise fut tué à l'instigation de Coligny et de Théodore de Bèze. Il n'a pas craint d'écrire: « Les aveux de Coligny l'accusent; il a confessé, etc., » sans appuyer de la moindre preuve des assertions aussi positives. Coligny n'a cessé de protester avec toute l'indignation du gentilhomme et du chrétien contre des imputations qui ne pouvaient manquer de se produire, mais dont rien n'établit la justice : l'histoire impartiale l'absoudra sans hésiter. (1) — Ailleurs, à propos du prince de Condé, nous rencontrons le raisonnement suivant: « Il visait, *dit-on*, à être roi; des monnaies *auraient été* battues avec cette légende: *Louis XIII, roi de France.* » Pas plus qu'un autre, M. Gandy n'a vu cette médaille, et cela par la raison bien simple qu'elle n'existe pas. N'importe; il accuse vivement Rancke et d'autres historiens « d'avoir passé ce *fait* sous silence, *par esprit de système.* »

Ce qui suit, est plus fort encore. Selon M. Gandy (p. 70), il existerait une lettre fort compromettante de Coligny, datée du 15 juin

(1) V. les faits dans Baum, *Beza*, t. II, p. 710, 711.

1572, dans laquelle l'amiral conseillerait aux siens de se tenir prêts pour « une exécution générale des catholiques, » laquelle aurait lieu au mois de septembre. Voilà qui est grave assurément. Mais les preuves? Cette lettre est-elle authentique? existe-t-elle seulement? Ecoutez M. Gandy : « M. Baschet, qui mentionne cette lettre, *ne l'a pas vue;* elle lui a seulement été indiquée. C'est M. Crétineau-Joly qui la possède, et *comme il en sait le prix, il se réserve de la publier.* » Admirez donc l'angélique modération de M. Crétineau-Joly! Admirez son raisonnement! Le bon sens conseillerait de publier au plus vite un si important document; mais M. Crétineau-Joly, se plaçant au-dessus du bon sens, obéissant à je ne sais quelles raisons secrètes, la tient au contraire en réserve! Comprenne qui pourra. Pour nous, nous nous permettrons de tenir provisoirement cette fameuse lettre pour nulle et non avenue. Et si jamais elle voit le jour, nous espérons bien qu'elle ira rejoindre, dans l'arsenal des armes inoffensives, les prétendues lettres de Calvin à M. Du Poët, dont vous avez si bien démontré l'inauthenticité (1).

Je pourrais ajouter dix preuves propres à faire ressortir les défectuosités de la méthode de M. Gandy. Défiez-vous de toutes ses citations; presque toutes elles sont louches, pour ne rien dire de plus. « Bèze, dit-il, par exemple (p. 24), est d'avis qu'on *extermine* les prêtres. » C'est lui-même qui souligne. Vous vous récriez : Bèze aurait-il dit cela? où donc? — M. Gandy répond : *Profession de foi,* Ve point, p. 119. — Mais dans quelle édition? de 1557? de 1559? de 1564? de 1570? de 1575? Je consulte la seule qui soit à ma disposition, celle de 1563. J'ai beau chercher, je n'y trouve point l'affreux passage. Pourquoi donc M. Gandy ne cite-t-il pas plus exactement? Ou bien c'est encore là une de ces paroles d'origine purement jésuitique; ou bien elle remonte à Bèze, mais, arrachée au contexte, dénaturée, elle n'a point le sens qu'on lui prête. Autrement, s'expliquerait-on le vague dont s'enveloppe notre historien?

M. Gandy a la passion des *à peu près* et des *on dit,* tout comme son ami, M. Crétineau-Joly, sur lequel il s'appuie pour soutenir que « l'incendie de Paris avait été résolu, pour le cas où l'entreprise de Meaux eût réussi (2). » Mais M. Crétineau-Joly lui-même,

(1) *Bulletin,* IV, 8. *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 583, 588.
(2) *Hist. relig., politique et littéraire de la Compagnie de Jésus,* t. II, ch. 2.

sur quelle preuve appuie-t-il son accusation ? Vous le chercherez en vain et vous ne lui causeriez pas peu d'embarras en lui adressant une indiscrète question à cet égard.

M. Gandy ne veut pas croire sur parole M. Ath. Coquerel fils, dont on connaît la scrupuleuse exactitude en matières d'histoire ; mais de quel droit exige-t-il, après ce que vous venez de voir, qu'on le croie, lui, sur parole, quand il affirme (p. 30) que Calvin appelait « les huguenots des furieux poussés par les démons ? » Pourquoi ne cite-t-il pas la source à laquelle il emprunte cette grave imputation ? L'aurait-il pêchée (passez-moi l'expression) en eau trouble? Ou bien se trouverait-elle dans quelque autre lettre sagement tenue « en réserve » par le panégyriste des Jésuites ?

Pourquoi encore M. Gandy triomphe-t-il, quand il lui arrive de citer, à l'appui de son dire, des autorités plus que douteuses? Ce pauvre Sureau, par exemple. Si M. Gandy voulait bien consentir et condescendre à étudier la *France protestante* (ce qui certes ne serait pas déroger), il verrait bien ce que c'était que Sureau. Un homme instruit, mais faible, irrésolu, « d'un esprit contredisant et amateur de nouveauté, » qui fut jeté en prison lors de la Saint-Barthélemy, eut peur, déclara sa résolution d'embrasser la religion romaine, et plus tard, à Heidelberg, fit reconnaissance publique de sa faute, et depuis lors, selon la Popelinière, « vesquist en grande angoisse d'esprit. » Et M. Gandy de dire, avec une visible satisfaction, que « le ministre Sureau publia, en 1567, un livre où il avançait qu'il était licite de *tuer* le magistrat ou le prince persécuteur de l'Evangile. » Qu'est-ce que cela prouve ? — Vraiment, M. Gandy est par trop prompt à chanter victoire. Dès qu'il rencontre chez Henri Martin, Dargaud, Fauriel une phrase isolée qui lui semble cadrer avec ses vues, vite il s'en empare, et, ne se possédant plus de joie, oublie ce qui précède ou ce qui suit. Son imagination s'échauffe au détriment de sa raison. Farel, par exemple, dit-il quelque part (où? je ne sais ; M. Gandy le sait-il davantage ?) qu'il faut obéir au roi à la condition que tout soit « bien advisé, » cette parole, selon M. Gandy, ne peut signifier que ceci : à condition que le calvinisme règne !

Calvin aussi a le privilége de mettre l'imagination de M. Gandy en délire. A la même page 20, voici ce que l'ami de M. Crétineau-Joly ose imputer au grand réformateur : « Dans son Commentaire

sur Daniel, il (Calvin) déclare, en résumé, qu'un roi, s'il ne met sa puissance au service de la Réforme, abdique sa dignité de souverain et sa qualité d'homme; qu'étant ainsi déchu, il n'a plus droit à l'obéissance de ses sujets et mérite d'être conspué; que tous les rois catholiques sont dans ce cas. » Voilà qui est catégorique. Mais M. Gandy a-t-il donc jamais eu en main le Commentaire de Calvin? Je gagerai que non. Il se garde d'en citer une page, une ligne; il ne cite pas même, cette fois-ci, pour sauver les apparences, l'un de ses « consciencieux » amis. Pas la plus petite note. Il faut encore le croire sur parole, détester, sur parole de M. Gandy, cet abominable Calvin dont M. Gandy a résumé si admirablement tout un in-folio!

Encore une ou deux preuves, pour bien faire connaître la valeur de notre terrible adversaire, l'art avec lequel il sait citer — quand toutefois il lui plaît d'indiquer ses sources. A la page 15, je lis ceci: « M. Dargaud félicite le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience, d'avoir pensé avec toute son époque *que le crime d'hérésie devait être puni.* » J'ai ouvert le beau livre de M. Dargaud. Voici ce que l'on y trouve entre autres: « Supérieur, et non pas indifférent à tous les partis comme la reine mère, l'Hôpital ne songeait qu'à devenir, à travers mille obstacles, *l'apôtre laborieux de la tolérance*, de la modération et du droit... Il comprit l'opportunité des ménagements, la nécessité d'une patience souple autant que persévérante. » Et plus loin, à la page citée par M. Gandy (1), après avoir flétri l'Inquisition que l'on voulait introduire en France, après avoir dit que c'est elle qui fit des Espagnols un « peuple de mendiants africains, de Bédouins papistes dont les conquêtes, la gloire et la religion sont des poëmes de massacres, » Dargaud continue en ces termes: « Et c'est ainsi que les Guise, le cardinal de Lorraine surtout, avaient combiné de façonner la France, en la dotant de l'Inquisition espagnole! Le chancelier de l'Hôpital la repoussa. Il arracha son pays à ce fléau étranger, en réservant aux tribunaux ecclésiastiques (c'est tout ce que, selon M. Dargaud, l'Hôpital pouvait faire à ce moment de l'histoire) la compétence de tous les crimes d'hérésie. » Vous voyez que c'est juste *le contraire* de ce que M. Gandy fait dire à notre auteur.

(1) Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs.* Paris, 1859, t. I, p. 353, 358.

M. Gandy a des accès de tendresse pour l'auteur d'une thèse soutenue en 1838 à la Faculté de théologie de Strasbourg (1). Il cite souvent M. Fauriel, pour se donner le plaisir de faire appuyer ses assertions hasardées par... une Faculté de théologie protestante. Vous devinez le procédé; le plus souvent, il ne fait que travestir l'impartial auteur qu'il cite. Ainsi, à la page 23, voici ce que dit M. Gandy : « Depuis 1560, un protestant de nos jours le confesse, les huguenots s'étaient organisés en *parti politique* : ils faisaient des levées d'hommes et d'argent et empêchaient les dîmes et les autres revenus ecclésiastiques, qu'ils tâchaient de faire tourner à leur profit; ils avaient leurs capitaines, leurs lieutenants, etc. » J'ai eu la curiosité de vérifier la citation; elle est exacte. Mais M. Gandy ne vous donne qu'une partie de la pensée de M. Fauriel. Il a négligé de transcrire les lignes qui précèdent : « Les protestants, voyant qu'on confisquait leurs biens qu'on vendait à bas prix, qu'ils avaient contre eux le gouvernement et les lois, les parlements et les catholiques, qu'on les *traquait comme des bêtes fauves* partout où on les rencontrait, s'étaient organisés, depuis 1560, en parti politique. » Voilà la pensée entière de M. Fauriel. Faire croire qu'il accuse, purement et simplement, les protestants de s'être organisés militairement alors que, avant d'articuler le fait, il en explique et en légitime l'origine, est-ce loyal? Et que de passages, dans le travail de M. Fauriel, que M. Gandy se garde de citer! Celui-ci, par exemple, page 2 : « Bien que certaines personnes le contestent, le XVIe siècle, ou plutôt la Réforme, est le plateau élevé où le monde moderne prend sa source; c'est précisément là que se trouve la ligne de démarcation du flot qui va vers l'avenir et du flot qui roule vers le passé... » Et, page 18 : « Les catholiques ne restèrent pas en arrière. Enflammés par le zèle homicide de leurs prédicateurs, qui ne cessaient de les exhorter au fanatisme, ils assaillaient les protestants dans leurs prêches, les attendaient sur la voie publique, les contraignaient de se mettre à genoux devant une madone, et, après les avoir tourmentés de mille manières, ils les sacrifiaient comme un holocauste agréable aux saints et à la Vierge. La fureur des catholiques était d'autant plus grande qu'elle était, pour ainsi dire, légitimée par les autorités locales. Aussi, dit Mézeray, « le peuple leur courait sus

(1) Fauriel, *Essai sur les événements qui ont précédé et amené la Saint-Barthélemy.* 1838, in-4°.

« aux endroits où ils étaient les plus faibles, et en ceux où ils pou-
« vaient se défendre les gouverneurs se servaient de l'autorité du roi « pour les opprimer. Il n'y avait nulle justice pour eux dans les par- « lements ni au conseil du roi. On les massacrait impunément, on ne « les rétablissait pas dans leurs biens et dans leurs charges. Enfin on « avait conspiré leur ruine avec le pape, la maison d'Autriche et le « duc d'Albe. » C'était au son du tocsin qu'on les massacrait à Cahors, à Tours et a Sens. » Et enfin, pages 25 à 26 : « La paix de Lonjumeau, dans laquelle on faisait de belles promesses aux protestants, quitte à ne pas les tenir, fut de courte durée..... On vit paraître édit sur édit contre les religionnaires..... « Il ne fut pas besoin, dit An- « quetil, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre « l'éloquence des ministres pour engager les réformés à prendre les « armes. La révocation subite des édits faisait sentir aux moins clair- « voyants que c'était une guerre de religion ; ils coururent en foule « s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. » M. Gandy ferait bien, vraiment, d'étudier de plus près les gens qu'il cite.

Mais à quoi bon multiplier les exemples? Vous savez dès à présent à quoi vous en tenir sur la science de M. Gandy et sur la sincérité de ses citations. J'aurais pu me contenter, à vrai dire, d'un seul exemple pour montrer, avec la dernière évidence, que M. Gandy ne recule pas devant les pires moyens pour dénigrer le protestantisme. Je lis, à la page 24, ce qui suit : « Quant aux Jésuites, écrivait Calvin, il faut ou les *tuer*, ou, si cela ne peut se faire commodément, les *chasser* ou du moins les *écraser* sous les mensonges et les calomnies. » Où Calvin a-t-il dit cela? M. Gandy vous renvoie à *Becan*, t. V, opusc. 17, aph. 15, *De modo propag. Calvinismi.* Quel monstre, n'est-ce pas, que ce Calvin, qui conseille de tuer ou du moins d'écraser sous les mensonges et les calomnies ces innocents Jésuites!

J'ai vérifié la citation. J'ai consulté l'ouvrage de Becan, de la Société de Jésus. A la page 439 de son livre, commence le 17ᵉ opuscule, intitulé : *Aphorismes de la doctrine des calvinistes,* recueillis dans leurs livres, paroles et faits (je traduis littéralement). L'aphorisme quinzième est intitulé, *par Becan :* « Les Jésuites (telle est l'opinion des calvinistes, — selon Becan), qui sont nos adversaires

(1) M. Becani, Soc. J. theol., *Opuscula,* t. I. Mogunt., 1618, in-8°.

les plus redoutables, il faut les tuer, ou, quand la chose est difficile, les chasser ou du moins les écraser sous les mensonges et les calomnies. » Suit une page (où Becan ne cite pas même Calvin) consacrée à l'exposition de quelques (prétendus) méfaits des réformés à l'encontre des Jésuites, qu'ils accusent entre autres... de *mentir!* Le tout, paraît-il, sans ombre de preuve.

Qu'a fait M. Gandy? Il a simplement imputé à Calvin les paroles par lesquelles Becan a jugé à propos de résumer ses accusations mensongères contre l'Eglise protestante. Comment qualifier le procédé de M. Gandy?

Peut-être avez-vous l'âme assez charitable pour dire : « Ce pauvre M. Gandy! il a peut-être été induit en erreur par l'une des autorités de quatrième ordre auprès desquelles il aime tant à se renseigner... » Détrompez-vous. M. Gandy savait bien ce qu'il faisait. Rien de plus aisé que de le prouver. Il a étudié à fond le *Bulletin* qu'il cite à tout moment. Il y a donc vu, bien certainement vu (IV, p. 151) un article de M. Alb. Réville qui réfute victorieusement la calomnie en question, sans cesse reproduite par les pamphlétaires catholiques et après eux par M. Gandy! Et voilà comment, dans certaine école, on écrit l'histoire!

Après cet examen préalable des procédés de M. Gandy, nous pouvons aborder le fond même de son travail et les différentes questions de principe qu'il soulève.

II

Selon M. Gandy, les huguenots avaient, en matière de doctrine, de tolérance, de politique, des principes détestables, subversifs de tout ordre moral et politique.

Il en veut au dogme de la prédestination, comme si Calvin, en l'enseignant, avait fait autre chose que tirer les conséquences rigoureuses des principes contenus dans l'épître aux Romains, et comme si, plus que saint Paul, il négligeait les appels à la repentance et ne faisait de la sainteté le premier des devoirs! Mais ce serait trop exiger de notre adversaire que de lui demander le plus mince bagage théologique. Je le soupçonne fort de n'avoir pas plus étudié l'épître aux Romains que l'*Institution!*

(1) *Essai sur l'avenir de la tolérance.* Cherbuliez, 1859.

Les protestants, selon M. Gandy, étaient des gens souverainement intolérants qui firent, en France, mainte Saint-Barthélemy avant 1572. « Luther (dit-il, page 14) était si convaincu que l'hérésie ne devait pas être tolérée, qu'il conseillait de se borner à exiler les dissidents, *de peur*, dit-il, que l'intolérance ne fût rétorquée contre lui par les catholiques. » Où Luther s'est-il exprimé ainsi? M. Gandy se garde très-prudemment de le dire. Et plus loin, Bèze a dit ceci : « Nous voulons pouvoir exterminer ceux qui troublent les Eglises, » et il cite à l'appui, — non pas un ouvrage de Bèze, mais — M. Ernest Grégoire (*Correspondant*, 25 mai 1860). Et ainsi de suite. Que répondre à des arguments de cette force?

Nous avons traité ailleurs la question de l'intolérance protestante. Nous avons accordé très-volontiers que les réformateurs furent loin de comprendre entièrement les droits de la tolérance chrétienne. Je ne m'étonnerais point que Th. de Bèze eût dit quelque part « que la liberté de conscience est un dogme diabolique, » et que « le magistrat est armé du glaive, principalement pour réprimer les hérésies. » Mais j'ai établi aussi que si, sous ce rapport comme sous tel autre encore, les glorieux fondateurs de notre Eglise ne parvinrent pas à répudier entièrement les traditions que l'Eglise romaine du moyen âge avait léguées au XVI[e] siècle, ils n'en furent pas moins, à leur insu, à travers des hésitations qui se comprennent, les apôtres de la véritable tolérance, de la liberté des convictions.

Que M. Gandy veuille bien peser les cinquante passages de Calvin, de Zwingle, de Castellion, de Lanoue, de Lazare de Schwendi, de Luther surtout, que nous avons recueillis (1); cette parole-ci de Calvin entre autres: « L'excommunication ne requiert point force de main, mais se contente de la seule vertu de la parole, » ou cette autre de Luther : « Gardons-nous d'extirper les hérétiques. Le Seigneur ne recommande-t-il pas de laisser croître ensemble le froment et l'ivraie? C'est uniquement avec la Parole de Dieu qu'il faut combattre l'hérésie... Puis donc que la foi est, pour tout homme, affaire de conscience, le pouvoir temporel n'aura pas à se mêler des choses de la foi..., » etc., etc., etc., et il redressera, certes, s'il est de bonne foi, son sévère et inique jugement. Nous osons lui recommander, avec certains livres modernes qu'il connaît trop peu, les

(1) *Essai*, etc., p. 115 à 167. Nous indiquons exactement les sources où nous avons puisé.

œuvres de Luther et de Calvin, qu'il ne semble pas connaître du tout; il y fera, nous le lui promettons, une ample moisson de fortes pensées, de paroles admirables. Peut-être, après avoir lu nos réformateurs, estimera-t-il que ces gens-là, qu'il a en horreur, valent bien... le jésuite Becan et consorts.

Nous lui redirons aussi ce que nous avons écrit page 116 de notre *Essai* :

« Il est vraiment plaisant que l'intolérance protestante compte parmi ses adversaires les plus acharnés des hommes pour qui l'intolérance catholique est la chose la plus légitime et la plus sacrée du monde. »

M. Gandy n'a-t-il donc pas lu le *Syllabus?* Ignore-t-il donc la vérité au point de ne rien savoir des lois sanguinaires que d'innombrables conciles ont édictées contre les hérétiques? Lui qui a si bien étudié le *Bulletin*, n'y a-t-il pas vu (VI, 21) un article intitulé : *Coup d'œil sur les principes et les lois qui régissaient en France la question de la punition des hérétiques, lorsque éclata la Réforme du XVIe siècle?* Qu'il lise donc (1) les décrets terribles lancés par l'Eglise contre ceux qui « osent penser ou enseigner, touchant la foi et les sacrements, quelque chose qui diffère de l'enseignement et de la pratique de l'Eglise romaine! » Qu'il se souvienne des synodes de Toulouse, de Narbonne, d'Albi (1227 à 1254), qui déduisirent des principes posés par le concile œcuménique de 1215 une législation détaillée contre tous hérétiques, adhérents, accueillants, fauteurs ou défenseurs d'hérétiques! Ces synodes qui, pour ne citer qu'un détail, poussèrent l'inhumanité jusqu'à menacer les médecins qui oseraient prêter le secours de leur art à quelque personne hérétique ou soupçonnée d'hérésie! Qu'il se souvienne de la théorie de saint Thomas d'Aquin qui devint dominante en France, et d'après laquelle l'hérésie est un péché digne de mort; de saint Thomas d'Aquin, qui enseignait que l'Eglise, dans sa miséricorde, ne repousse pas de son sein l'hérétique qui désire y rentrer, mais que, lorsque celui-ci, une ou deux fois exhorté, persévère dans ses erreurs, elle le retranche du nombre des fidèles par l'excommunication et « l'abandonne pour le reste au pouvoir séculier, afin d'être exterminé du monde par la

(1) *Corps du droit canonique* (*Decretales Gregorii IX*, lib. V, tit. 7; *De Hæreticis*, cap. 9, *Ad abolendam*, et cap. 13, *Excommunicamus*). V. aussi Schmidt, *Histoire et doctrines des Cathares ou Albigeois*. Paris, 1849, t. II, p. 174 à 224.

mort. » Qu'il se rappelle enfin que c'est cette doctrine affreuse qui prévalut, notamment dans l'Université de Paris, et fut sanctionnée par le concile de Constance; que la Sorbonne s'empressa de condamner comme une erreur la proposition de Luther, « *que brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit,* » 15 avril 1521 (1); que Bossuet, bien après le siècle à demi dépouillé des langes de la barbarie où parurent les réformateurs, ne craignit pas de dire que les hérétiques sont des *monstres* dont il faut purger la France..... et qu'il nous permette, en l'entendant gémir sur l'intolérance des protestants, de lui dire à lui : Connaissez-vous la parole de la paille dans l'œil du prochain? et à nos amis : *Risum teneatis!*

AD. SCHAEFFER.

(*La fin au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

QUESTIONS A PROPOS D'UN LIVRE DU REFUGE.

Gilamont, près Vevey, novembre 1867.

Monsieur le Rédacteur,

Me permettrez-vous d'attirer l'attention de vos lecteurs sur une question qui, sans être en elle-même d'une grande importance, se lie toutefois à certains points historiques offrant un véritable intérêt? Cette question est celle de l'auteur d'un livre peu connu, mais qui mériterait assurément de l'être bien davantage. Je veux parler de l'édifiant recueil intitulé : *Cinquante Lettres d'exhortation et de consolation sur les souffrances de ces derniers temps et sur quelques autres sujets; écrites à diverses personnes par Mons. D. V. B. pendant ses exils et ses prisons en France, et depuis que par ordre du Roi, il s'est retiré en Hollande.* A La Haye, chez Jean Kitto, 1704.

Les initiales D. V. B. ont pu donner lieu à diverses suppositions, et les faits rapportés dans le volume, en particulier ceux qui sont personnels au pieux auteur, lequel ne s'est pas autrement désigné et n'a pas voulu donner son nom d'une manière trop ostensible, ont pu également s'appliquer avec plus ou moins de probabilité à divers personnages, exposés à des persécutions et à des épreuves pareilles. Sans rappeler ici les autres hypothèses auxquelles on a cru pouvoir s'arrêter, nous nous bornerons à mentionner deux noms seulement, dignes d'être mis sérieusement en regard, et entre lesquels une sorte d'hésitation serait encore possible. Ce sont ceux de MM. de Béringhen et de Vrigny, auxquels une similitude de sort

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus.* Cf. notre *Essai,* etc., p. 95 et suiv.

étonnante permet d'appliquer à peu près également certains détails biographiques contenus ou indiqués dans la correspondance que nous avons sous les yeux.

Ces deux fidèles confesseurs de la vérité, enfermés l'un et l'autre à la Bastille en 1686, ont été transférés en même temps au château de Loches l'année suivante (1), puis expulsés du royaume en 1688, et se sont réfugiés pareillement en Hollande, où nous retrouvons ces deux compagnons de captivité et d'exil, prenant part ensemble à tout ce qui concernait l'avantage de leurs coreligionnaires, en faisant partie dès 1693 du conseil nommé par les réfugiés pour travailler au rétablissement des Eglises réformées de France. Leurs noms figurent dans ce comité jusqu'après les négociations relatives au traité de Ryswyk, en 1697, de concert avec ceux de MM. de Peray, Jurieu et Benoît, chargés comme eux de cette honorable mission de dévouement, et M. Ch. Weiss nous les présente l'un et l'autre comme étant au nombre des meilleurs amis que Dubosc eut la joie de voir venir le joindre à Rotterdam.

Les initiales D. V. B. peuvent désigner aussi bien *de Vrigny* que *de Béringhen,* en laissant dans l'un et l'autre cas une lettre inexpliquée.

La *France protestante* attribue à deux personnages le nom de *de Vrigny,* mais non sans quelque confusion provenant du manque de détails suffisants sur l'un et sur l'autre. Elle mentionne : 1° *La Combe de Vrigny,* secrétaire de l'envoyé d'Angleterre auprès de la cour de Danemark, comme étant, d'après Barbier, l'auteur de la *Défense du Parlement d'Angleterre dans la cause de Jacques II,* publiée à Rotterdam en 1692 (2), et 2° *Philippe Le Clerc de Juigné,* sieur *de Vrigny,* fils de Georges Le Clerc de Juigné et d'Elisabeth Des Norches, petite-fille de Duplessis-Mornay (3). « Tout nous porte à croire, disent MM. Haag au sujet de ce personnage, qu'il est le même que l'auteur de la *Défense du Parlement d'Angleterre,* etc. » C'est à ce dernier qu'il serait possible d'attribuer les *Cinquante Lettres,* mais nous ne pouvons établir le fait par aucun détail biographique direct, provenant d'une autre source que les lettres elles-mêmes. Deux de ses frères furent incarcérés comme lui : *Benjamin Le Clerc de Verdeilles,* enfermé à Angers, puis expulsé en 1688, et *Georges Le Clerc de Villiers,* détenu au For-l'Evêque et mort dans cette prison en 1686, après avoir fidèlement résisté à tous les convertisseurs (4). L'exemple de ce dernier indiquerait combien la piété et la science se trouvaient à un haut degré réunies dans cette famille. Ils étaient par leur mère cousins-germains du marquis et de l'abbé de Dangeau.

L'autre supposition qui, au dire de MM. Haag, repose sur une autorité puissante, celle d'Antoine Court, attribue l'ouvrage à *Théodore de Béringhen,* conseiller au Parlement de Paris, fils aîné de Jean de Béringhen et de Marie de Menour. Les auteurs de la *France*

(1) *France protestante,* V, p. 347.
(2) *Idem,* VI, p. 179.
(3) *Idem,* VI, p. 472.
(4) Jurieu, *Lettres pastorales,* I, p. 187.

protestante, qui n'ont pu faire usage des *Cinquante Lettres* que postérieurement à la publication de leurs quatre premiers volumes, ont corrigé, d'après les indications qu'ils y ont puisées, ce qu'ils avaient dit de Théodore de Béringhen au tome II, dans l'article relatif à cette famille (1).

Il y a de très-fortes raisons pour admettre cette supposition comme réellement fondée. Il suffira de les indiquer brièvement : 1° M. de Béringhen, le père de Théodore, enfermé à la Bastille, où il était encore en septembre 1686, a été transféré à Angoulême dans les premiers jours d'octobre, ainsi que le constate entre autres une lettre du marquis de Seignelay au duc de La Force, gendre du prisonnier (2); 2° Madame de Béringhen, la mère de Théodore, était détenue à la même époque au couvent de Gercy (3); 3° Pierre de Béringhen, aïeul de Théodore, était sorti de Hollande, selon *Saint-Simon*, (de Gueldre, selon la *Biographie universelle;* de Clèves, selon *Moréri*) (4); 4° Madame Du Noyer parle de M. de Béringhen comme ayant sa femme et sa fille catholiques à Paris, et étant lui-même réfugié en Hollande avec sa mère. Ces coïncidences avec les faits consignés dans les *Cinquante Lettres* peuvent sembler concluantes.

Nous rencontrons toutefois un certain nombre de difficultés qui ont bien aussi leur importance.

Une première qui peut faire également contre l'une et contre l'autre des deux suppositions, est que dans tout le cours du volume, il n'est fait mention nulle part ni de M. de Béringhen, ni de M. de Vrigny. Et cependant, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, ils sont indiqués l'un et l'autre dans les listes des prisonniers comme mis à la Bastille en 1686, comme transférés à Loches en 1687, comme expulsés en 1688; tous deux se sont retirés et ont séjourné en Hollande. Cette similitude de sort, la simultanéité des décisions qui les concernaient, devaient singulièrement les rapprocher. Il est impossible qu'ils soient demeurés étrangers l'un à l'autre. Si l'auteur des *Lettres* est M. de Béringhen, comment se fait-il que M. de Vrigny ne soit jamais nommé comme étant au nombre de ses compagnons d'infortune? Si nous devons les attribuer à M. de Vrigny, pourquoi M. de Béringhen n'est-il mentionné en aucune circonstance, ni directement, ni indirectement? Le fait est si étrange que si nous ne les retrouvions pas ensemble en Hollande, nous aurions été tentés de chercher à identifier les deux personnages, mais les données ultérieures que nous avons sur eux n'autorisent pas un semblable expédient.

Une seconde difficulté se présente quant à la personne du père de Mr D. V. B. Si ce dernier est Béringhen, on ne s'explique pas qu'en parlant des autres prisonniers de la Bastille, et en leur écrivant, il n'ait jamais fait mention de son père, comme étant de ce nombre. Or, M. de Béringhen, le père de Théodore, était encore à la Bastille

(1) *France protestante*, V, p. 347, article *Goyon.*
(2) *Bulletin*, II, p. 72. *Lettres*, p. 249.
(3) *Bulletin*, II, p. 71. *Lettres*, p. 209.
(4) *Bulletin*, IX, 86. *Lettres*, p. 296.

en septembre 1686, et fut transféré au château d'Angoulême en octobre. Ils auraient ainsi passé plusieurs mois dans la même prison, sans que le fils ait fait la moindre allusion à cette circonstance émouvante, sans qu'il ait cherché à communiquer avec son père, comme il le faisait avec d'autres captifs, tels que MM. de Sainte-Hermines, de Cagny, de Roze, etc. La difficulté s'accroît encore si l'on considère que non-seulement Béringhen le père, mais encore son second fils *Frédéric*, furent mis à la Bastille en 1686. Il y aurait donc eu la même année trois captifs de ce nom, et cependant les diverses listes de prisonniers n'indiquent jamais qu'un Béringhen. Y aurait-il eu quelque confusion entre le père et les deux fils? D'autre part Mr D. V. B. parlant des épreuves de son père, et énumérant sa relégation à Montargis, les dragons, le couvent, la prison d'Angoulême, ne dit jamais qu'il ait été à la Bastille. Cette réserve, ces lacunes sont assurément très-surprenantes.

On peut ajouter que l'âge du père de Mr D. V. B. ne concorde pas exactement avec celui qui est indiqué par M. Jean de Béringhen. Ce dernier, pense M. Haag, est né vers 1625. Or, le père de Mr D. V. B. avait 75 ans en 1687; il est donc né en 1612 (1).

Comment s'est-il fait que le duc de La Force, qui venait de laisser croire qu'il était disposé à abjurer, et qui avait dû, par ordre du roi, correspondre avec son beau-père à la Bastille, n'ait eu aucune communication avec son beau-frère, si Mr D. V. B. était Béringhen, et ne soit pas mentionné par lui? (2).

Une difficulté plus considérable encore que les précédentes se trouve dans la lettre VIII, adressée à Madame la duchesse de La Force, (née *Susanne de Béringhen*). Le ton de cette lettre est de telle nature, qu'il semble impossible qu'elle ait été écrite par un frère à une sœur. Les relations de famille, comme on peut en juger par le volume entier, étaient tout autres entre Mr D. V. B. et les siens. Que l'on compare les lettres écrites par lui à son père, à sa mère, à son frère surtout, à sa belle-sœur, à son oncle, à l'un de ses cousins, et, il y a une différence du tout autout. On voit que Madame de La Force était une personne avec laquelle il avait eu des rapports de société, qu'il avait été en relation avec elle au point de vue religieux; on comprend que la persécution dont ils étaient victimes l'un et l'autre les rapprochait, mais il y a loin de là à l'intimité devant exister entre un tel frère et sa sœur, dans un moment surtout où celle-ci était si cruellement éprouvée, quand détenue dans sa maison à Paris, par ordre du roi, séparée de son mari et de tous les membres de sa propre famille, elle venait de se voir arracher ses enfants pour les sentir placés, les trois fils entre les mains des Jésuites, et les quatre filles dans un couvent. Il n'y a pas dans la lettre une seule allusion aux circonstances de la famille.

L'auteur des lettres ne cherche jamais à dissimuler l'identité des personnages dont il parle ou auxquels ils s'adresse. Il désigne par des initiales les membres de sa famille et nomme ouvertement la

(1) *Lettres*, p. 250.
(2) *Bulletin*, II, p. 72.

plupart des autres. A supposer qu'il eût eu exceptionnellement quelque raison de voiler sa relation de frère avec la duchesse de La Force, au moment où la lettre fut écrite, ce que la franchise courageuse qui caractérise cette lettre ne permet pas d'admettre, il ne pouvait plus y avoir de motif pareil à l'époque de la publication des *Lettres* en Hollande, et quelque indice accompagnant celle-ci, aurait révélé la parenté si intime qui d'abord aurait dû être laissée dans l'ombre. Quand on lit en particulier les lettres si affectueuses en même temps que si fidèles écrites par Mr D. V. B. à son frère, dix ans après l'abjuration de ce dernier, et à l'occasion de son mariage avec une dame catholique, on se refuse à croire que la lettre à la duchesse de La Force ait pu être adressée par le même personnage à une sœur.

Ce sont bien là des difficultés réelles, pour la solution desquelles des renseignements plus précis et plus détaillés que ceux que nous possédons sur la famille de Béringhen seraient nécessaires. Quelqu'un des lecteurs du *Bulletin*, mieux placé que nous ne le sommes pour puiser aux sources, ne pourrait-il pas entreprendre cette recherche dont les résultats répandraient du jour sur plusieurs sujets intéressants?

Il y aurait en particulier à éclaircir certains points indiqués dans les *Cinquante Lettres*.

Comment, par exemple, Théodore de Béringhen se rattache-t-il à ce « grand-père » qu'il représente comme « sorti de Hollande au siècle précédent, le bâton blanc à la main, pour ne pas subir le joug du papisme? » Jean de Béringhen, son père, était-il fils de Pierre II, seigneur d'Armainvilliers, valet de chambre de Louis XIII et issu du premier Pierre que Henri IV s'était attaché déjà en la même qualité? Dans ce cas il aurait été frère de Henri de Béringhen qui, né en 1603 et mort en 1692, avait abjuré dans sa jeunesse et était premier écuyer des petites écuries, ce qui lui faisait porter la titre de M. *Lepremier*, sous lequel Saint-Simon et les mémoires du temps le désignent, et que portèrent après lui son fils Jacques-Louis et son petit-fils Jacques (1). Nous avons toutefois quelque lieu de douter qu'il y eût entre ces deux de Béringhen un degré de parenté aussi rapproché. Si, au lieu d'être frères, ils n'étaient que cousins, Jean aurait été fils d'un frère du seigneur d'Armainvilliers.

Quel pouvait être cet oncle nouveau réuni, que Mr D. V. B. appelle Mr D. C., auquel il adressa dans sa lettre XXIII un écrit détaillé de son voyage depuis le jour où il sortit de Loches jusqu'à celui où il arriva à Amsterdam, et qu'il avertit au sujet de son état spirituel, avec tant d'affection et avec une si grande fidélité? Comme il n'y a pas apparence que ce fût un Béringhen, était-ce un Menour ou quelque autre allié de la famille?

Une question du même genre se pose à l'égard d'un cousin germain, tué à l'assaut du fort d'Orange à Namur, le 30 août 1695, jeune officier de mérite, pieux et fidèle, dont Mr D. V. B. parle

(1) Voyez en particulier les *Mémoires de M. de Mirmand,* publiés dans le *Bulletin,* t. VII, p. 205. L'éditeur n'a pas saisi le sens de cette expression.

avec un tendre intérêt dans la lettre XXXIV adressée comme témoignage de sympathie au frère du défunt. Ces deux jeunes gens appartenaient probablement à la famille de Menour. Etaient-ils peut-être fils de cette dame *Fabrice de Gressigny*, née *Martha de Menour*, sœur de Madame de Béringhen, que Madame Du Noyer trouva en Hollande, réfugiée auprès de cette dernière?

L'expression de frère *puis-né* que l'on trouve en tête des lettres XXXVI et XL, indique-t-elle, comme il semble naturel de le croire, que Mr D. V. B. avait un autre frère qu'il aurait appelé « le cadet? » Ce frère, auquel il écrit d'une manière si affectueuse et si fidèle, et qui se montre envers lui si respectueux, était-ce ce *Frédéric de Béringhen de Langarseau*, qui avait aussi été à la Bastille en 1686 et avait abjuré à cette époque? Est-ce lui que Madame Du Noyer avait connu pendant son séjour à Paris et qu'elle désignait comme étant le mari de Madame *de Bouron*? Que signifiait cette dernière désignation, et y a-t-il identité entre cette personne et la dame « ancienne papiste », que le frère de Mr D. V. B. épousa en 1696?

Mr D. V. B. n'ayant point eu de fils, puisque son seul enfant était une fille, née en 1685, que sa mère éleva dans le catholicisme, il fut le dernier membre de sa famille qui vécut dans la foi réformée. Avec lui s'éteignit la succession fidèle de cet ancêtre que les persécutions avaient autrefois chassé des mêmes lieux où, sous l'empire de circonstances inverses, il avait dû lui-même chercher un refuge.

Telles sont les questions généalogiques qui se présentent assez naturellement. Il en est une de bibliographie qui pourrait offrir quelque intérêt. Mr D. V. B. parle dans son *Avertissement* d'une publication ayant précédé celle des *Cinquante Lettres*. « Le public, dit-il à ce sujet, n'a pas si mal reçeü un Essay que je lui en donnai il y a quelques années. » Quel est cet *Essai?* Consistait-il en un recueil épistolaire du genre de celui que nous avons en main? Il y aurait intérêt à retrouver cet ouvrage, dont le contenu jetterait peut-être du jour sur quelqu'un des points qui viennent d'être mentionnés.

Un sujet enfin sur lequel il serait précieux de porter l'attention serait celui de la piété sincère et ferme, ainsi que de la connaissance remarquable de la sainte Ecriture, que révèlent chez Mr D. V. B. ces lettres si dignes d'être appelées « lettres d'exhortation et de consolation, » écrites par lui en des circonstances bien diverses pendant une longue série de souffrances. Privé des secours d'interprétation qui auraient pu l'aider dans son travail, il n'avait, dit-il, dans sa prison, que la petite Bible de l'impression de *Cellier*, à deux colonnes, sans notes et sans renvois (*Lettre* XXX, p. 356) et se trouvait par là « réduit à l'heureuse nécessité de s'en tenir au pur texte de la Parole de Dieu, et d'envisager ainsi la vérité plus fixement » qu'il ne l'aurait fait en s'appuyant sur les commentaires des hommes. Remarquable au point de vue de la piété qu'il respire, le recueil qui nous occupe ne l'est pas moins sous le rapport littéraire, et l'on pourrait relever à bon droit le mérite du style, la justesse des expressions, l'ordre et la fermeté de conception qui se révèlent dans ces lettres, joignant l'abandon et la grâce d'une correspondance familière au sérieux de dissertations savantes sur les points les plus

graves. Et tout cela sortant d'un cœur profondément pénétré des vérités consolantes et sanctifiantes de l'Evangile, saintement armé, on le sent à chaque page, de la grâce du Seigneur, qui seul était sa force dans l'épreuve et sa ressource au sein de la tribulation. Heureux ceux qui peuvent dire avec ce pieux chrétien, empruntant les paroles du Psalmiste : « L'Eternel est ma lumière et ma délivrance, de qui aurais-je peur? L'Eternel est la force de ma vie, de qui aurais-je frayeur? »

JULES CHAVANNES.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES DRION

M. Ch. Drion, qui vient de succomber à une courte maladie et dont les Eglises protestantes déplorent la perte prématurée, avait fait de sa vie deux parts distinctes : l'une était consacrée à l'accomplissement de ses devoirs de magistrat, devoirs qu'il comprenait de la manière la plus haute, et dont il s'acquittait avec une intelligente fermeté; l'autre était donnée à des travaux dont la *Société de l'Histoire du protestantisme français* a pu apprécier l'importance et la gravité. Du reste, les qualités qui avaient gagné au président du tribunal civil de Schelestadt la confiance et les respectueuses sympathies d'un ressort judiciaire très-étendu et très-peuplé, nous voulons dire toutes les délicatesses de la conscience, un sens droit, l'impartialité et l'indépendance des idées, trouvaient leur naturelle application lorsque le magistrat, quitte envers le public, prenait la plume pour raconter brièvement la biographie de Louis de Gienanth ou celle de Samuel d'Aubigné, ou pour porter un jugement sur les hommes et les choses du passé.

L'œuvre capitale de M. Ch. Drion est une *Histoire chronologique de l'Eglise protestante de France jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes*. Elle sera souvent consultée et toujours méditée avec fruit, parce que non content de disposer, d'après l'ordre des temps, les principaux faits de l'histoire du protestantisme français, M. Ch. Drion en a bien déterminé le caractère et la moralité. Publié en 1855, ce livre demandait un complément, et M. Ch. Drion l'avait préparé et même achevé. Atteint dans sa plus vive affection par la mort d'un fils que regrettent la science et l'Université, il avait trouvé dans le travail un adoucissement à ses peines. Son second ouvrage, dont il avait bien voulu nous communiquer plusieurs parties, abonde en détails curieux et quelquefois tout à fait neufs, principalement pour l'histoire de la guerre des Camisards. Il faut espérer qu'il ne sera point perdu, et que le public pourra bientôt profiter du résultat des recherches si patiemment accomplies par son auteur.

Paris, 7 décembre 1867.

L. ANQUEZ.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

Années	Prix
1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr.	»	pour la France.
12 fr.	50 c.	pour la Suisse.
15 fr.	»	pour l'étranger.
7 fr.	50 c.	pour les pasteurs des départements.
10 fr.	»	pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr.	»	pour les départements;
1 fr.	25 c.	pour la Belgique;
1 fr.	50 c.	pour l'Algérie;
1 fr.	75 c.	pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr.	50 c.	pour l'Allemagne;
3 fr.	»	pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.

17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

N° 2. 15 Février 1868



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. **= LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Le Comité a reçu avant le terme du 31 décembre, onze mémoires destinés au concours de 1867, et portant les épigraphes suivantes : I. *L'ardeur des convictions engendre des dévouements héroïques.* II. *Una fides, prisca, semper nova.* III. *L'Eternel avait dit à Abraham : Sors de ton pays*, etc. IV. *L'historien saura les guerres de Thèbes et il ignorera ce qui se fait chez lui.* V. *Si j'eusse servi les hommes, je serais mal récompensé.* VI. *L'Eternel règne.* VII. *Litera enecat, spiritus vivificat.* VIII. *Tourner le cœur des pères vers les enfants.* IX. *Je rends grâces à Dieu de ce qu'il m'a fait venir à cette heure de mourir pour lui et pour sa religion.* X. *Rome, montre-nous les âmes que tu nous as enlevées.* XI. *Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

SÉBASTIEN CASTALION

OU

LA TOLÉRANCE AU XVIe SIÈCLE (1)

L'année qui suivit les mémorables controverses suscitées par le procès de Servet, Castalion publia sa Bible française dédiée au roi Henri II (2). Fidèle à la cause qu'il avait plaidée à deux reprises avec tant d'éclat, il invoqua la tolérance en faveur des protestants français livrés à la plus dure persécution. Comparant la mêlée du siècle et le conflit des opinions religieuses à une bataille livrée au sein des ténèbres, où l'on ne peut discerner ni amis ni ennemis, il demandait une trêve entre les combattants, comme une inspiration de clémence qui préparerait le règne de la justice et de la charité. Depuis les premiers jours de l'Eglise consacrée par un divin sacrifice,

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre et de novembre 1867, de janvier 1868.

(2) La Bible nouvellement translatée, avec des annotations sur les passages difficiles par Sébastien Chateillon, de Bâle, pour Jehan Hervage, l'an M.D.LV. L'ouvrage est dédié *à très-preux et victorieux prince Henri de Valois, second de ce nom.* (Exemplaire de M. Lutteroth.)

le sang n'a cessé de couler à cause de la religion, et dans la nuit de l'ignorance trop lente à se dissiper, le bienfait du ciel semble une malédiction pour la terre. N'est-il pas temps de mettre un terme à ces déplorables discordes, et d'inaugurer un âge nouveau de bienveillance et de paix parmi les hommes? Les éclairer pour les rendre meilleurs, tel est le but que s'est proposé Castalion en publiant une nouvelle traduction du Saint Livre. « Comme j'ai dédié, dit-il, la latine au roi d'Angleterre, il m'a semblé que la françoise appartient au roi des François.... » Si le roi rend un édit, c'est pour que le peuple le lise et le comprenne; de même Dieu (1).

Cette traduction, qui avait coûté trois ans de travail à l'auteur, et pour laquelle il reçut du libraire Hervagius la chétive rémunération de 120 florins bâlois, ne lui valut qu'un redoublement d'attaques de la part des théologiens de Genève. Th. de Bèze qui, dans la préface de son Nouveau Testament, avait amèrement critiqué la Bible latine de 1551, n'épargna pas les censures à la Bible française, qu'il représenta comme écrite en un jargon plus barbare que celui de Gascogne et de Poitou (2). Il est vrai; sorti d'un obscur hameau du Bugey, nourri avec les pâtres du Jura dont il avait longtemps parlé la langue, Castalion n'était arrivé que tard aux écoles, et tout en acquérant à Lyon, à Strasbourg, une culture classique des plus remarquables, il ne dépouilla jamais entièrement sa primitive rudesse. Il écrivait mieux en latin qu'en français, et son établissement à Bâle, après un trop court séjour à Genève, devait peu le familiariser avec les délicatesses de la langue dont l'auteur de l'*Institution chrétienne*, et Bèze lui-même, dans quelques-uns de ses écrits, fournissaient déjà de purs modèles. La version française de Castalion, succédant à celle de Lefèvre

(1) Dans une seconde Préface l'auteur indique les moyens de parvenir à l'intelligence des Saints Ecrits : « De même, dit-il, que le corps est la demeure de l'âme, de même la lettre est la demeure de l'esprit. »

(2) « Ut ne Pictones quidem (quorum idioma inter Gallos rusticissimum habetur) barbariem tuam ferre posse videantur. » *Tractationum Theologicarum*, t. I, p. 430. Voir également *Essai sur la vie et les écrits de Sébastien Chatillon*, thèse présentée à la Faculté de Strasbourg, par Ch.-Richard Brenner, 1853, p. 27, 31, et Emm. Pétavel, *la Bible en France*.

d'Etaples et de Robert Olivétan, et supérieure peut-être par l'intelligence des textes, choquait trop souvent le goût, et prêtait à de justes critiques (1). Il les avait pressenties, et d'avance il sollicitait l'indulgence de ses lecteurs par ces lignes qui ne devaient point désarmer leur sévérité : « S'ils trouvent quelque chose qui puisse leur déplaire, je les prie qu'ils me veuillent pardonner. J'ai fait ce que j'ai pu. S'il vient une autre translation meilleure que cette-ci, elle ne sera point marrie de leur faire place (2). »

Les adversaires de Castalion ne se bornèrent pas à signaler l'imperfection littéraire de son œuvre. Ils l'accusèrent d'ignorance et d'imposture. Ils l'appelèrent « un instrument choisi de Satan pour amuser tous esprits volages et indiscrets (3). » Plus calme dans la défense qu'il ne l'était dans l'attaque, Castalion rappela les longues années qu'il avait consacrées à l'étude des livres sacrés, sur les textes grecs et hébraïques, avec le seul désir de servir la religion et d'être utile à ses frères. « Accuser un innocent, ajoutait-il, c'est déjà certes un grand crime. Je dois confesser toutefois que ce n'est pas l'ignorance qui vous pousse à condamner mon travail; car vous êtes instruits dans les langues. C'est le défaut de charité qui vous induit en erreur, et qui change toutes vos belles qualités en airain tonnant. Vous rejetez le livre parce qu'il vient de moi, au lieu d'accepter ce qu'il peut contenir de bon, quel qu'en soit l'auteur. Blâmez dans mon travail ce qui est à reprendre, et ne vous étonnez pas si je défends ce que vous condamnez à tort. Je ne refuse pas de tenir compte de vos justes observations.... Me suis-je bien ou mal acquitté de la tâche que j'ai entreprise; c'est au lecteur d'en juger, pourvu que ce jugement ne soit pas inspiré par la haine (4). »

(1) Il suffit de signaler les expressions suivantes : le *souper du Seigneur*, pour la cène; *lavement* pour baptême; *rongnement* pour circoncision; *brûlages* pour holocaustes, etc. On a souvent cité le fameux passage (Jacques II, 13) : La miséricorde *fait la figue* au jugement, pour *s'élève* au-dessus du jugement.
(2) Avertissement de Castalion au lecteur.
(3) Préface du Nouveau Testament de 1559.
(4) « An bene transtulerim, aliorum (modo ne inimicorum) esto judicium. » *Defensio*, p. 9 et 10, et *passim*.

Une querelle théologique rendit plus âpres ces démêlés sur la traduction des Saints Ecrits. On sait la place qu'occupait la prédestination dans la théologie calviniste, et les vifs débats qu'elle avait provoqués à Genève et à Berne (1). Castalion qui, tout en préconisant la paix, en ayant sans cesse le mot de charité à la bouche, était lui-même d'humeur assez guerroyante, ne laissait pas échapper une occasion d'attaquer violemment une doctrine qui lui semblait contraire à la justice divine, à la responsabilité morale de l'homme, quoiqu'elle enfantât chaque jour des miracles d'héroïsme chrétien chez les martyrs. Une note qu'il avait rédigée sur le chapitre IX de l'épître aux Romains, et qui devait trouver place dans les annotations de sa Bible française, provoqua la censure du clergé bâlois, et l'intervention du magistrat qui en ordonna la suppression. Cet incident ne fut pas sans gravité, si l'on en juge par l'émotion des amis de Castalion : « J'ay entendu que depuis peu de temps en ça est venu un personnage qui a dict.... qu'on avoit arraché un feuillet de votre Bible française, là où il y avoit de merveilleuses choses et de bien estranges opinions, et qu'il ne s'en estoit gueres failly qu'on avoit du tout rejeté vostre Bible; mais que vous y procedastes de telle doulceur qu'on se contentast d'arracher ce feuillet là. Je m'esmerveille s'il est possible que soiez venu jusques là que ne croyez qu'il nous suffise d'avoir la connoissance des escritures canoniques pour parvenir à salut, sans qu'il faille que de nouveau il vienne des autres inspirations pour nous déclarer la volonté de Dieu. Je suis esbahi si vous ne vous contentez pas de celle de Jésus-Christ et des apostres (2). » On retrouve ici la trace des théories mystiques chères à Castalion, et qui s'accordaient peu avec l'autorité souveraine des Saints Ecrits, principe de la théologie réformée. Dans cette circonstance, Martin Borrhée lui-même, qui remplissait les fonctions de censeur, n'hésita pas à

(1) Controverses de Bolsec et de Trolliet, *Lettres françaises* de Calvin, t. I, p. 354 et 363; t. II, p. 39 et suivantes.
(2) Hugues Caviol à Castalion. Lettre du 10 octobre 1554. (Msc. de la Bibl. de Bâle. Vol. 69.)

condamner Castalion, malgré les liens d'amitié qui les unissaient l'un à l'autre (1). Celui-ci se plaignit amèrement de la censure dont il était l'objet, et dans ses récriminations, il n'épargna pas Calvin, qui peut-être n'avait pas été étranger à la décision des juges bâlois (2).

Peu de temps après, un mémoire anonyme contenant de violentes attaques contre le réformateur, et destiné, disait-on, à un libraire de Paris, tomba entre les mains de Sulcer, ministre de Bâle, qui le transmit à Th. de Bèze. On crut y reconnaître le style de Castalion; on l'accusa d'en être l'auteur. Qu'il le fût ou non (3), on y retrouvait ses idées, son hostilité bien connue contre Calvin. Celui-ci répondit avec véhémence par deux écrits dont le titre seul était une injure (4). Il n'en trouva pas moins les raisons les plus fortes, les plus élevées, pour maintenir la doctrine « de la Providence secrète de Dieu » contre les arguments de son adversaire. « Brief, disait-il dans une éloquente apostrophe adressée à Castalion, le temps et le papier me défauldroient, si je voulois amasser les témoignages par lesquels le sens commun est convaincu d'aveuglement, tellement qu'il faut que la lumière vienne du ciel, et que tous ceux qui veulent estre sages en Dieu renoncent à leur intelligence. Je me contenteray d'un seul exemple. Ce que Dieu a voulu, que la doctrine de l'Evangile ne fut point pu-

(1) « Vos censores annotationem illam jam excusam... tollendam curavistis. » *Ad Martinum Borrhæum*, Préface du Dialogue *de Prædestinatione*, p. 332, 333. Cette attitude de Martin Borrhée est ce qui explique le mot de Calvin (*Lettres françaises*, t. II, p. 17) : « Les trois qu'il allègue s'accordent ensemble comme chien et chat. » Voir au *Bulletin* de janvier la note 2, p. 4.

(2) « Des cayers de son Castallio, où il vouloit impugner nostre doctrine touchant la prédestination, ont esté condamnés, avec défense de les publier, sur peine de la teste. » (*Lettres françaises*, t. II, p. 17.)

(3) Castalion assure (*Dialogi* IV, p. 3 et 4) qu'il n'était pour rien dans l'écrit qui provoqua la double réponse de Calvin : « Tantum abest ut meum sit, *ut ne quidem unquam ad hanc diem viderim.* » Sans mettre en doute sa véracité, on doit avouer qu'il y a là un mystère difficile à éclaircir. Il est certain qu'à côté des écrits signés de Castalion, dont le ton est en général modéré, il y avait toute une littérature de mémoires clandestins qui l'étaient moins. Le morceau inédit de la main de Castalion, conservé à Bâle, et dont j'ai cité un fragment (*Bull.*, XVI, 535), est d'une violence extrême. Il appelle ailleurs Calvin *Prophetam Diaboli!*

(4) Voici le titre du premier, qu'excuse à peine le ton habituel des controverses du XVIe siècle : *Brevis responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias*, etc. *Opera*, t. VIII.

bliée aux gentils jusques à la venue de Jésus-Christ, saint Paul l'appelle secret caché de tout temps en Dieu, voire même incognu aux anges. Et tu nous viens mettre au devant le sens commun, comme s'il renversoit cette doctrine à son plaisir; car tu ne reçois rien pour bon et valable, sinon qu'iceluy l'ait jugé et approuvé tel. » Le prophète, parlant de la Providence de Dieu, s'escrie : « O Seigneur, que tes œuvres sont grandes et magnifiques! Tes pensées sont fort profondes! Mais toi, tu nies qu'il y ait rien de divin, sinon que tu puisses comprendre et mesurer par ta propre raison. De quoy donc te sert cet advertissement de saint Paul, quand il parle du point en question! O homme, qui es-tu? Item. O hautesse et profondeur! Il nous commande d'estre esmerveillés et ravis pource que, quand on vient au jugement incompréhensible de Dieu, tous les sens défaillent; et toi tu ne voudrais rien recevoir qui ne soit apparent à tes yeux (1)! »

On regrette de voir de tristes personnalités mêlées à ces hautes considérations de philosophie chrétienne. Calvin ne pouvait-il réfuter Castalion sans lui rappeler *qu'il l'avait nourri* (2), sans le taxer d'impudence, de perfidie et d'impiété, sans lui faire un crime enfin d'une pauvreté noblement supportée?... Il lui fournissait ainsi l'occasion d'une belle réponse : « Tu m'appelles blasphémateur, méchant, calomniateur; tu me compares à un chien aboyant plein d'ignorance et d'impureté; tu m'accuses enfin d'être le corrupteur des Saints Ecrits, le contempteur de Dieu et de toute religion, et tu termines cette énumération par ce vœu : *Compescat te Deus Satan!* Bel exemple de gravité apostolique et de chrétienne urbanité! Toutes ces injures et d'autres plus graves encore (si tu peux en trouver), je les accepte et suis prêt non-seulement à les supporter, mais à m'en faire gloire par la grâce du Christ qui

(1) *Opuscules*, p. 1714; *Opera*, t. VIII. *Calumniæ nebulonis cujusdam quibus odio gravare conatus est doctrinam J. Calvini de occulta Dei Providentia.* C'est la seconde réponse à Castalion.

(2) « *Quum te domi meæ aluerim,* nullum vidisse magis superbum, vel magis perfidum, vel humanitatis expertem, etc. » Ibidem. (*Opera*, t. VIII, p. 466.)

me fortifie. Je me souviens, en effet, de cette parole divine : « Vous serez bienheureux lorsque les hommes diront du mal « de vous à cause de moi! Réjouissez-vous alors et tressaillez « d'allégresse, car votre récompense sera grande dans les « cieux : le disciple n'est pas plus que le maître. » Mais le Christ ne sera pas toujours crucifié entre deux brigands, et la vérité sortira du tombeau où elle est ensevelie (1). »

Castalion ne nous touche pas moins quand, répondant à une autre accusation peu digne de ses adversaires (2), il s'exprime ainsi : « Vous m'accusez de vol! Ah! sans doute, vous n'ignorez pas la pauvreté à laquelle j'étais réduit, non par ma faute, mais par un effet de vos calomnies, lorsque, ces dernières années, j'étais occupé de cette traduction des Saints Ecrits, qui ne m'a valu que la haine et l'envie de ceux desquels j'avais droit d'attendre un autre sentiment. Comme donc j'étais tout entier à cette étude, que j'aurais mieux aimé mendier que l'interrompre, et que ma maison était située au bord du Rhin, je m'armais quelquefois d'un harpon pour saisir au passage les bois entraînés par le courant du fleuve et qui devaient réchauffer ma froide demeure. C'est là ce que vous appelez un vol, par une interprétation que ne recommandent ni la bienveillance ni la candeur! Mais ces bois sont à tous, et ils appartiennent au premier occupant... Un jour même que la Birse débordée entraînait dans le Rhin les bois flottants confiés à son cours, et que plus de deux cents hommes étaient occupés à les ramener sur la rive, monté sur un bateau avec quatre de mes amis, j'ai recueilli sept mesures de bois, pour lesquelles j'ai reçu, ainsi que mes compagnons, outre ma part

(1) « Non semper inter pendebit latrones Christus. Resurget aliquando crucifixa veritas. » Seb. Castalonis *Dialogi* IV, Aresdorfii, 1578. Defensio adversus libellum cujus titulus est *adversus nebulonem*, p. 5 (exemplaire de Bâle). Ce livre, dont le quatrième morceau est le : *De Calumnia*, ne paraît avoir été imprimé que longtemps après la mort de l'auteur.

(2) Je l'ai vainement cherchée dans les écrits polémiques de Calvin et de Th. de Bèze. Ce dernier eut le tort de donner un rôle à Castalion dans sa *Comédie du Pape malade et tirant à la fin*, où l'Ambitieux (M. de Parvo Castello) se déclare prêt à faire pour de l'argent tout ce qu'on voudra contre les calvinistes, bullingeristes et huguenots.

de bois, quatre batz du magistrat, non en récompense d'un vol, mais comme prix d'un travail dont je n'ai point à rougir (1)! » Ces lignes nous font pénétrer jusqu'au fond de la malheureuse destinée de Castalion. Comment reproduire sa réponse sans déplorer les imputations qui la rendirent nécessaire, sans plaindre l'accusateur, sans honorer l'accusé!

A ces luttes meurtrières, aux angoisses du froid et de la faim qu'il dut ressentir plus d'une fois, se joignait, pour Castalion, le douloureux spectacle des persécutions, qui, dans presque tous les Etats de l'Europe, démentaient le plus noble de ses vœux. « Les rages et cruaultés ont partout la vogue, lui écrivait de Tolède un de ses amis, Jean Polier. On brusle les luthériens en Espaigne tout ainsi qu'en France. J'en ay veu despescher à Valladolyd quatorze pour un coup, entre lesquels y avoit quatre belles et fort jeunes filles (2). J'ai veu pareillement brûler des mores mahométistes obstinés en leur opinion, rians au supplice et se mocquans de nostre religion. Nostre Seigneur veuille pourveoir à tous les maux qui sont aujourdhuy au monde (3)! » Trois ans après le bûcher de Servet, Genève avait eu le procès de Valentin Gentilis, qui n'échappa pour un temps à la mort que par une rétractation. Malgré les sages avis de Nicolas Zerkinden, Berne ne se relâchait point de ses rigueurs contre les anabaptistes, et la ville d'Erasme, jusqu'alors supérieure aux excès de tous les partis religieux, se laissait entraîner à son tour dans les voies de l'intolérance. L'anabaptisme, proscrit en Flandre, était venu y chercher un asile dans la personne d'un de ses chefs les plus

(1) « Præmium non furti (neque enim pecunia solet magistratus noster furta remunerari) sed laboris cujus non pœnitet. » *Defensio*, p. 12, 13.

(2) C'est le fameux auto-da-fé du 12 mai 1559. Rosseeuw Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, t. VIII, p. 93 et suivantes.

(3) Lettre du 15 mars 1560. *Variorum Epistolæ ad Castalionem*. Msc. de la Bibl. de Bâle, vol. 69. Jéhan Polier fait un triste tableau de l'état de l'Espagne sous Philippe II, de ces navires chargés d'or revenant du Pérou et des Indes, « dont les maistres, le plus souvent tombant en soupçons les uns des autres, s'entretuent, massacrent et submergent avec leur or et richesse. » Il termine par un vœu qui ne dut pas trouver Castalion insensible : « Vous suppliant, et Madame votre femme, de visiter quelquefois notre petite famille. » Dans une seconde épître, du 11 août 1560, il remercie Castalion pour une « *petite lettre grande toutefois en substance et doctrine* » qu'il en a reçue.

redoutés. Durant de longues années, au château de Binningen, près de Bâle, avait vécu dans l'opulence, et un grand renom de piété, un gentilhomme qui se faisait appeler Jean de Bruck (son vrai nom était David Joris). « Après sa mort, le bruit courut qu'il entretenait des relations avec l'enfer, qu'il parlait toutes les langues, que chiens et chats le servaient. On trouva chez lui des livres de l'anabaptiste flamand, David Georges, qui se donnait comme prophète et annonçait un troisième règne de Dieu dont il était le chef. Ses domestiques, mis à la torture, avouèrent qu'il était cet anabaptiste exécrable et qu'il leur avait prédit sa résurrection le troisième jour. Ce fut assez pour que son corps, trois ans après avoir été embaumé et déposé honorablement dans le temple de Saint-Léonard, fût déterré par ordre du magistrat et brûlé sur la place ordinaire des supplices, au milieu d'un concours de peuple incroyable (1). » Parmi les spectateurs de cette triste scène, se trouvait le jeune Félix Platter, qui nous en a légué le récit : « Je vis, dit-il, cette exécution en compagnie de Sebastianus Castaleo. Sur la place des Franciscains, on apporta dans une bière le cadavre qu'on avoit exhumé. Devant la Steinenthor, un bûcher étoit préparé. Le bourreau y posa le cercueil, l'effondra, et le mort parut au jour. Il était revêtu d'un habit de camelot et coiffé d'un bonnet pointu de velours garni d'écarlate. L'exécuteur dressa le cadavre, reconnaissable encore et assez bien conservé; les orbites étaient vides et les paupières fermées. A côté, l'on plaça les livres. L'effigie fut appliquée contre le poteau. Puis le feu réduisit tout en cendres (2). » On devine ce que dût éprouver l'auteur du *De Hæreticis* en assistant à ce lugubre auto-da-fé, en voyant de près à l'œuvre cette intolérance qui ne poursuit pas seulement les vivants, mais qui brise la pierre des tombeaux et jette au vent la cendre des morts!

Ce spectacle ne put que le confirmer dans la grande pensée

(1) Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, t. XII, p. 97.
(2) *Mémoires de Félix Platter*, p. 98 et 138.

dont il avait été le premier interprète et qui demeure l'honneur de son nom. Il y persévéra sans illusion comme sans crainte. « Les temps, écrivait-il, deviennent de plus en plus sombres. La piété et la charité vont se refroidissant comme sous un souffle des terres hyperboréennes (1). » Aux épreuves de l'homme public se joignaient les deuils privés. Une première fois, en 1549, la mort avait visité sa demeure (2). Il avait pleuré sur une compagne chérie, associée à toutes les vicissitudes de sa destinée de Genève à Bâle. Puis des enfants tendrement aimés lui avaient été ravis. Une seconde union ne lui rendit un foyer qu'en aggravant ses charges domestiques, le souci, hélas! trop réel du pain quotidien. Les émoluments de la chaire de grec, qu'il avait obtenue en 1553 à l'académie, ne suffisaient pas à l'entretien de sa famille. Il cherchait des ressources précaires dans des traductions entreprises pour Hervagius et Oporin. Familier avec l'antiquité profane comme avec la littérature sacrée, il passait de Xénophon et d'Homère à la traduction des Saints Ecrits, à celle des mystiques allemands, cette source pure et cachée qui jaillit dans les ténèbres du moyen âge (3). Il puisait enfin dans le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduit avec amour, le mépris des vanités du monde et la force nécessaire pour supporter les épreuves de sa destinée.

A la fin de l'année 1558, une occasion s'offrit à lui d'échanger, avec quelques avantages (4), la chaire de Bâle contre celle que la retraite de Th. de Bèze venait de laisser vacante à l'académie de Lausanne. Les seigneurs de Berne, souverains du pays de Vaud, et peu suspects de partialité pour Calvin, ne pouvaient que se montrer favorables à son grand adver-

(1) Lettre de 1553, citée par le biographe bâlois M. Jacob Maehly, qui n'indique pas la source. *Sebastian Castellio*, p. 68.

(2) Francisco Dryandro, janvier 1549. Collection Simler, de Zurich.

(3) *Theologia germanica, libellus aureus. Quomodo sit exuendus vetus homo induendusque novus*, etc. Bâle, 1557. Ouvrage traduit par Luther, et jugé sévèrement par Calvin, mais qui répondait à toutes les aspirations de Castalion. (*Lettres françaises*, t. II, p. 259 et 260.)

(4) On lui offrait à Lausanne 200 gulden (environ 500 francs de notre monnaie actuelle), avec deux sacs de farine et deux tonneaux de vin.

saire. Son ami, Jean Arguerius, lui écrivait : « Le présent porteur vous dira toutes nouvelles et principalement que de Bèze a pris congé de Messieurs de Berne, et qu'on bruit (parle) de vous pour luy devoir succéder. Certes, si les dits seigneurs vous demandoient, je vous conseillerois de ne le refuser, moiennant qu'ils vous promissent de vous faire laisser en paix à ceux que vous sçavez. Aultrement, ne vous sçaurois conseiller de l'accepter, *car vous seriez en une perpétuelle guerre* (1). » Castalion ne l'ignorait pas, et il se laissa retenir par les honorables instances des magistrats bâlois qui augmentèrent ses modestes émoluments : « Vous m'avez fort esjouy, lui écrivait le fidèle Arguerius, des nouvelles que vous m'avez escriptes, du fils que Dieu vous a donné et de ce que vous n'allez pas à Lausanne. J'en eusse esté bien joyeux pour ce que nous nous feussions veus plus souvent. Mais ayant considéré les grandes commodités qu'avez à Basle, à sçavoir qu'estes en paix, que y avez de grands amis, que y avez ung peu de bien et moyen d'en avoir davantage par la bénédiction de Dieu, je juge que c'est vostre grand bien d'y demeurer; car, estant à Lausanne, à grande difficulté vous eussent laissé en repos ceux que sçavez. Pour ce, je loue Dieu qui y a mis empeschement (2). »

Ce repos, qu'après tant d'agitations Arguerius espérait pour son ami, Castalion ne le connut jamais ici-bas. Dans ces époques tourmentées mais fécondes, où toutes les forces qui créent et qui détruisent entrent en lutte, et où de la confusion des éléments déchaînés se dégage une notion supérieure du droit, une vérité, un progrès douloureusement acquis, il y a des hommes qui semblent prédestinés aux combats et qui ne peuvent se reposer que dans la mort. C'est leur épreuve et leur gloire ! Castalion était de ceux-là. Son apologie, publiée en 1562 (3), provoqua, l'année suivante, une réponse des

(1) « A mon très-cher frère Monsieur Sébastien Chasteillon, professeur en grec de l'Université de Basle. Lettre du 6 novembre 1558. » (Msc. de Bâle, 69.)

(2) *Ibidem*. Lettre du 5 octobre 1562.

(3) C'est la *Defensio translationum suarum* que j'ai déjà citée à plusieurs reprises, et qu'il avait commencée en 1557. Il y répond à la fois à Calvin et à Bèze.

plus acerbes de Th. de Bèze (1). Peut-être aurait-elle passé inaperçue si Castalion n'eût donné prise à la malignité par une imprudence fort regrettable. Parmi les réfugiés établis en Suisse se trouvait le célèbre Ochino, dont l'éloquence avait autrefois si vivement ému l'Italie (2). Né à Sienne, patrie des Socin, élevé dans les cloîtres, gagné plus tard aux idées de réforme dont il fut le propagateur à Venise et à Naples, Ochino avait connu successivement toutes les ivresses de la popularité, tous les mécomptes de l'exil. Entraîné par tous les flots du siècle, errant de Genève à Augsbourg, d'Augsbourg à Londres, de Londres à Zurich, sans pouvoir fixer nulle part la mobilité de ses idées et l'inconstance de son esprit, il venait d'être élu pasteur de cette colonie de réfugiés de Locarno, qui comptait dans son sein les Muralt et les Orelli. Mais parmi tant de vicissitudes, l'âme du grand orateur, plus ardente que forte, avait fléchi. La foi même qui lui avait inspiré de si nobles accents semblait ébranlée. On put le croire du moins lorsqu'il mit au jour ses *Labyrinthes*, triste dédale d'erreurs où, sur les pas des antitrinitaires italiens, il s'était peu à peu laissé engager; lorsque surtout il publia ses *Dialogues*, qui contenaient une apologie indirecte de la polygamie (3). Grand fut le scandale de la paroisse italienne encore en deuil de son premier pasteur, l'illustre Pierre Martyr. Les explications d'Ochino ne firent qu'aggraver le mal, et malgré les efforts de Bullinger, le Sénat de Zurich prononça un décret de bannissement contre un vieillard de soixante-seize ans, qui repoussé de Bâle et de Mulhouse, au milieu de l'hiver, avec quatre enfants en bas âge, et trouvant partout les portes fermées, les cœurs insensibles, s'en alla, dit-on, mourir de la peste en Moravie (4)!

(1) *Responsio ad Defensiones et reprehensiones Sebastiani Castalionis*, etc. Genève, 1563. In-8°. *Tractat. Theolog.*, p. 425.

(2) Jules Bonnet, *Aonio Paleario. Etude sur la Réforme en Italie*, p. 91 et suivantes.

(3) Bernardini Ochini Senensis, *Dialogi* XXX. Seconde partie. Maccree, *Histoire de la Réforme en Italie*, p. 436, 437.

(4) Bock, *Historia Antitrinitatis*, t. II, p. 504, 508.

Cette affaire eut un grand retentissement en Suisse. Les *Dialogues* d'Ochino étaient en italien; mais ils avaient été publiés en latin à Bâle, et l'auteur de cette traduction était Castalion. Il avait ainsi mis une arme redoutable entre les mains de ses adversaires. Ils ne manquèrent pas de s'en servir. La même année (1563), un mémoire fut adressé aux magistrats de Bâle. Il contenait des accusations générales contre Castalion, tirées des écrits de Calvin et de Th. de Bèze, en même temps qu'une accusation particulière au sujet des *Dialogues* clandestinement publiés sans avoir subi l'examen prescrit par la loi. Sur ce dernier point, Castalion s'excusa en déclarant que le manuscrit italien avait été présenté au recteur de l'Académie, Basile Amerbach, qui l'avait transmis à Curione; que lui-même n'en avait entrepris la traduction que pour procurer quelques ressources à sa famille (1). Sur les autres chefs d'accusation, ses réponses furent plus explicites. Entre les opinions de la secte des libertins que lui attribuaient ses ennemis et celles qu'il professait lui-même, « il y avait, dit-il, toute la distance de la terre au ciel (2). » Il réprouvait les erreurs des pélagiens et regardait le salut comme un pur don de la grâce de Dieu en Jésus-Christ (3). Il protestait enfin de son respect pour les magistrats, dont l'office serait nécessaire tant qu'il y aurait des crimes à punir. « Résister au pouvoir qui leur a été donné, c'est résister à Dieu lui-même (4). »

Castalion ne répondit pas avec moins d'énergie à l'accusation de papisme et aux imputations d'ailleurs contradictoires dirigées contre lui : « Si je suis libertin, comment serais-je papiste ou anabaptiste et réciproquement, lorsque ces trois sectes, en y joignant l'académique, s'accordent entre elles comme le feu et l'eau?... » Mais il maintint surtout avec une éloquente fermeté une des grandes pensées qui avaient été

(1) « Non ut judex, sed ut translator, et ex ejusmodi opera ad alendam familiam quæstum facere solitus. » *Mémoire de Castalion.* Archives de Bâle.
(2) « Quam procul cœlum a terra distat. » *Ibidem.*
(3) « Nos gratuito Dei beneficii per fidem in Christum justificari. » *Ibid.*
(4) « Qui ei potestati resistit, is Dei ordinationi resistit. » *Ibid.*

l'inspiration de sa vie : « Ce que j'ai tant de fois écrit, affirmé, je l'affirme encore : c'est que les controverses qui divisent les théologiens ne peuvent être tranchées par l'Ecriture si l'esprit du Christ et la charité ne pénètrent les cœurs (1). Je dirai plus : si nous ne sommes animés de l'esprit du Christ, plus nous deviendrons savants, moins nous serons charitables, et moins aussi nous verrons se fermer l'abîme de nos discordes. J'ajouterai avec saint Paul : — Quand même je parlerais toutes les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis semblable à l'airain qui résonne et à la cymbale qui retentit... Et quand même je distribuerais tout mon bien aux pauvres et je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne sert de rien. — Ce que donc j'ai écrit et affirmé conformément aux déclarations de l'Apôtre, je le maintiens encore; et tant s'en faut que je redoute une condamnation à cet égard, que j'affirme ces choses et les annonce à toute la terre comme devant être confirmées par l'avenir. Car si quelqu'un se flatte de mettre un terme aux controverses qui nous divisent, sans l'esprit du Christ et sans la charité, il ressemble à un homme qui, ayant à bâtir, voudrait faire du mortier sans eau avec de la chaux et du sable (2). »

L'apologie de Castalion se terminait par cette invocation à ses juges : « Je ne doute pas, seigneurs très-cléments, que vous n'agissiez dans cette cause en véritables vicaires de Dieu, et que déployant l'esprit de prudence et de sagesse qui vient d'en haut, vous ne prononciez un jugement équitable. Mes accusateurs sont grands et puissants, mais Dieu n'a nul égard aux personnes et peut déjouer leur orgueil. Je ne suis rien, mais Dieu regarde aux humbles, aux petits, et il tire vengeance du sang injustement répandu. Opprimer un innocent est facile, et un moment suffit au méchant pour faire une plaie que cent médecins ne pourront guérir en beaucoup

(1) « Controversias de religione non posse ex Scriptura nisi simul adsit tum Christi Spiritus, tum charitas, componi. » *Ibid.*

(2) « Ac si velit arenatum ex sola arena et calce sine aqua facere. » *Ibid.*

d'années. O Dieu, qui lis dans mon cœur et qui connais mes adversaires, lève-toi et juge ma cause (1) ! »

Ce n'est pas sans un sentiment douloureux que je transcris ces lignes, les dernières de Castalion, et comme le testament où s'est exhalée son âme ! Le 24 novembre 1563, il signait cette éloquente requête aux magistrats de Bâle, qu'on peut lire encore dans les archives de la république (2). Un mois à peine écoulé, le 4 des Calendes de janvier (29 décembre), il succombait à l'excès du travail, peut-être des privations, à coup sûr des épreuves qui avaient miné sa vie (3). Il mourait pauvre, accusé, méconnu, à peine âgé de quarante-huit ans, et il ne dut une tombe qu'à la pieuse libéralité de trois jeunes seigneurs polonais, ses disciples et ses amis (4) ! Là seulement, il put enfin trouver ce repos qu'un monarque de son temps enviait aux morts : *Invideo quia quiescunt* (5) !

La vie de Castalion est une des pages les plus émouvantes d'un siècle qui, déjà tant étudié, réserve toujours de nouvelles révélations à l'histoire. Né dans une de ces époques créatrices, où les grandes causes suscitent les grands ouvriers, et où l'humanité, s'élevant au-dessus d'elle-même, se personnifie dans quelques héros, types éclatants de ses faiblesses et de ses vertus, Castalion ne fut ni un théologien, ni un réformateur, ni un sage ; il fut un apôtre courbé sous le poids d'une doulou-

(1) « O Deus qui mea et adversariorum corda nosti, surge et judica causam meam ! » *Ibid.*

(2) « Sebastianus Castellio hujus defensionis author, *mea manu subscripsi.* Anno 1563, die 24 novembris. » *Ibid.*

(3) « Non tam corporis quam animi ægritudine ac mœrore extinctum nonnulli putant. » (Lettre d'Ieger, du 19 janvier 1564. Msc. de Bâle.) Rudin : *Vitæ Basiliensium professorum*, attribue la mort de Castalion à une phthisie causée par les privations, les veilles et les soucis perpétuels. J'ai sous les yeux un portrait de Castalion qui ne confirme que trop cette triste conjecture.

(4) Nommons ces trois généreux cœurs : Stanislas Starzechoski, Jean Ostrorog et George Niemsla.

(5) On le voit : je rejette ici, d'accord avec MM. Streuber et Machly, la version de Scaliger adoptée par M. Haag, d'après laquelle le corps de Castalion, déposé d'abord dans le tombeau de la famille Grynée, en aurait été exhumé plus tard pour être *jeté on ne sait où*. Scaliger n'est pas toujours véridique. Rien d'ailleurs dans les documents bâlois ne confirme cette tradition, et l'inscription funèbre conservée par Toniola (*Basilea sepulta*) atteste l'honorable sépulture accordée à Castalion dans le cloître de sa ville adoptive, où sa cendre ne fut jamais troublée. Voir Machly, p. 80 et suivantes.

reuse mission et devenu volontairement « anathème » à ses frères. La foi épurée par l'étude des textes sacrés avait trouvé d'admirables docteurs, d'impérieux interprètes qui méconnaissant à leur tour les droits de la liberté, avaient fait de l'Evangile d'amour un instrument d'oppression. Il prononça le mot de tolérance, qui parut un blasphème à ses contemporains et qui, malgré de merveilleuses conquêtes accomplies depuis trois siècles, n'a pas encore remporté sa dernière victoire. Dans les vicissitudes des âges, l'esprit du passé, qui semble vaincu, atteste sa puissance par de tristes retours. N'avons-nous pas vu de nos jours la Suède protestante rivaliser de mépris, pour les droits de la conscience, avec la Rome papale et la catholique Espagne? N'est-ce pas hier que je visitais dans le cachot de Grenade ce noble Matamoros, cœur héroïque que l'exil a brisé, mais dont le nom sera inscrit un jour en lettres d'or sur la liste des grands initiateurs de sa patrie? Ainsi va l'humanité de chute en chute, de progrès en progrès, vers le but providentiel assigné à ses efforts, et qu'elle poursuit sans cesse sans pouvoir jamais l'atteindre entièrement. C'est l'enfant de la croisade suspendu au bras de sa mère, et demandant à chaque ville ou bourgade : N'est-ce pas là Jérusalem?

JULES BONNET.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LES FORÇATS DE LOUIS XIV

RÈGLEMENTS FAITS SUR LES GALÈRES DE FRANCE PAR LES CONFESSEURS QUI SOUFFRENT POUR LA VÉRITÉ DE L'ÉVANGILE

(Fin.)

XII. Pour une plus grande preuve et assurance de la sincérité et de la droiture de nos intentions, et pour témoigner clairement que nous avons un véritable dessein de nous acquiter avec fidélité de nos emplois, nous nous engageons à nous communiquer tous mutuellement les lettres d'avis et d'échange que nous recevrons de nos bienfaiteurs, et même toutes les autres qui regardent directement ou indirectement le public : en quoy nous exceptons celles qui pourroient être particulières à celui qui les recevra, et qui ne regarderont expressément et précisément que lui-même et ses propres affaires, auquel cas il ne sera pas obligé de les montrer, s'il ne veut; et d'ailleurs, les lettres qui s'écriront par l'un des associés de chaque quartier seront signées par l'autre, afin que le tout soit fait d'un commun consentement, pour plus grande édification de nos bienfaiteurs. Du reste, il sera permis à chacun de communiquer les lettres qu'il recevra de son quartier à ceux de ses autres amis qu'il trouvera bon, et selon que sa prudence le jugera à propos pour leur consolation : car, comme nous ne prétendons pas forcer personne à montrer les siennes à d'autres qu'à ceux de notre société, s'il ne veut, nous ne prétendons pas non plus empêcher personne de montrer les siennes à qui il lui plaira. Par ceux de notre société, nous entendons en cet endroit ceux qui sont chargés du soin des affaires, et non tout le corps des confesseurs en général, car il y auroit trop de danger à communiquer cette sorte de lettres à tous les confesseurs, à cause des imprudens qu'il peut y avoir parmi nous, et des surprises qui pourroient arriver.

XIII. Outre cela, MM. D'Amoin, Musseton, Bancillon et Serres, s'engagent et s'obligent très-expressément et formellement à consigner exactement et fidèlement toutes les sommes qu'ils recevront entre les mains de MM. Valette et Carrière, pour en faire les pieux et justes usages pour lesquels elles sont destinées par ceux qui en sont les auteurs; et MM. Valette et Carrière s'engagent ainsi très-expressément de leur part, comme il a été déjà dit ci-dessus, de dresser des comptes exacts de l'emploi qu'ils feront desdites sommes qui leur seront consignées et qu'ils recevront eux-mêmes, lesquels comptes étant vérifiés et signés par les quatre Messieurs premiers nommés dans cet article, seront envoyés à nos généreux bienfaiteurs, pour leur prouver le bon usage qui aura été fait de leurs bénéficences.

XIV. Que si quelqu'un de ceux qui sont chargés d'écrire ou de distribuer venoit à deffaillir, soit par mort ou par emprisonnement, l'un de ceux de ses associés qui resteront prendra sa place, pour suppléer à son deffaut, ou bien, si on le trouve à propos, on choisira parmi nos autres frères celui qu'on reconnoîtra être le plus capable de remplir cet emploi. Cependant, lors qu'il s'agira de choisir un successeur, on ne pourra nommer personne expressément et déterminément qu'après qu'on aura recueilli les voix et les avis de tout le restant des associés, afin que celui qui sera élu, l'étant du consentement de tous, personne n'y puisse trouver à redire ni à opposer.

XV. Quand au reste, si l'on rencontroit quelqu'un d'entre nous qui vînt dans la suite à n'agir pas conformément à ce à quoi nous nous engageons de parole, et par ces règles que nous ratifierons par nos seings, et qu'il vînt à violer sciemment et de propos délibéré la promesse expresse que nous faisons devant Dieu d'exécuter tous ces articles dans leur teneur, on le priera bien humblement de se démettre de sa fonction plutôt que de contrevenir à la promesse et à l'ordre qui aura été établi, et plutôt que de causer du trouble à la société. Mais si, nonobstant la prière qu'on lui fera, il s'opiniâtroit à vouloir exercer son emploi, en n'observant pas les règles que nous venons de poser, on le dénoncera aux bienfaiteurs, en les avertissant de tout ce qui se passe, afin qu'ils prennent leurs mesures là-dessus, et que, s'ils le trouvent à propos, ils cessent d'adresser leurs bénéficences à ceux qu'on leur dénonce, du moins

après qu'ils auront écrit ici pour s'informer de la vérité des plaintes qu'on fera contre l'accusé. Cependant ce dernier article XVe a besoin d'être modifié et demande une exception : c'est qu'au cas qu'il survint une violente persécution, telle que la dernière que nous avons soufferte, et que nous fussions trop resserrés et trop observés pour pouvoir observer exactement toutes les formalités ci-dessus marquées, on ne sera plus assujéti à ces loix et à la promesse que nous faisons; mais chacun tâchera de travailler de son côté pour le bien de la communauté, selon que sa prudence et les moyens et les occasions que Dieu lui en donnera le lui pourront permettre, en attendant qu'il se puisse communiquer à tous pour agir selon les règles.

Au reste, nous supplions très-humblement tous ceux de nos frères captifs et compagnons de nos chaînes qui liront et qui verront ceci, de nous faire la justice de croire que nous ne proposons pas ces règlemens dans le dessein de nous acquérir quelque espèce d'empire et de domination sur eux, comme si nous prétendions être plus excellens qu'eux et nous les assujettir en quelque chose, mais que nous n'agissons en tout cela que par un pur esprit de charité et dans les vues de contribuer, autant qu'il nous sera possible, au bien de leur corps et à celui de leur âme. Et comme, de notre côté, nous nous engageons de veiller sur leur conduite pour les censurer et les reprendre, lors que nous connoîtrons qu'ils s'écarteront de leur devoir, ils peuvent et même ils doivent aussi de leur part veiller soigneusement sur nos actions et sur nos démarches, pour nous avertir charitablement des deffauts qu'ils remarqueront en nous, leur promettant de profiter de leurs censures, lors qu'elles seront justes et raisonnables. Le principal est de vivre tous de telle manière que nous ne donnions aucun scandale à personne, et que personne ne soit obligé de nous censurer et de nous reprendre. Nous sommes obligés, en tout tems et en toutes sortes d'états, de glorifier Dieu en nos corps et en nos esprits, lesquels lui appartiennent, car c'est le sacrifice qu'il demande de ses enfans; mais il n'y a point de tems ni d'états où nous soyons plus fortement obligés à le glorifier que dans celui où nous nous trouvons.

Ce grand Dieu nous a fait la grâce de nous appeller à souffrir pour son saint Nom, et à soutenir les intérêts de sa vérité céleste contre les efforts et les violences de ceux qui tâchent de la détruire

par leurs cruelles et injustes persécutions : nous devons donc faire tous nos efforts pour répondre dignement à ces grands devoirs auxquels il nous a appelés, et pour ne pas nous rendre entièrement indignes du glorieux titre de confesseurs de son saint Nom dont il nous a honorés. Souvenons-nous pour cet effet qu'à celui qui aura été le plus donné il sera le plus redemandé, et ne doutons pas que si au lieu de profiter des grandes grâces que Dieu nous faict, nous les changeons malicieusement en dissolution, en les foulant misérablement aux pieds par un mépris outrageant; ne doutons pas, dis-je, qu'il ne nous punisse très-sévèrement et à proportion de l'abus que nous aurons fait de son support, de sa patience et de ses bénédictions; et ne nous imaginons pas, je vous prie, que sous prétexte que nous avons l'honneur de souffrir pour son nom et pour sa vérité, il nous soit permis de vivre de la manière que nous voudrons, sans avoir rien à craindre de la part de sa justice. Ce seroit nous tromper et nous séduire nous-mêmes grossièrement que d'avoir une telle pensée; car, que nous serviroit-t-il de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, si au lieu de souffrir comme chrétiens, nous souffrons comme des malfaiteurs? Que nous serviroit-il de confesser ce divin Sauveur de bouche, si à même tems nous le renions par nos actions et par une vie profane? Que nous serviroit-il d'être environnés d'une grande et pesante chaîne, pour l'espérance d'Israël, si, d'un autre côté, par notre libertinage, nos dissolutions, nos querelles et notre indévotion nous attirions l'opprobre des nations sur l'Israël de Dieu et sur la sainte religion que nous professons, et si nous donnions sujet à nos adversaires de blasphémer son saint Nom, qui est invoqué sur nous. Ne nous y trompons pas : tout cela ne serviroit qu'à aggraver notre jugement, qu'à rendre notre condamnation plus juste et plus inexcusable devant le tribunal sacré de notre souverain et redoutable Juge. Ha ! mes très-chers et honorés frères, ouvrons donc enfin les yeux, et revenons de tous nos funestes et tristes égaremens. Relevons nos mains, qui sont lâches, et raffermissons nos genoux, qui sont déjoints; faisons des sentiers droits à nos pieds, afin que ce qui cloche ne se dévoye pas, mais que plutôt il soit remis en son entier. Profitons de la sainte et salutaire exhortation que le prophète Jérémie nous fait dans ses Lamentations; recherchons nos voyes et les sondons, et retournons jusques à l'Eternel. Levons nos cœurs avec les mains au Dieu fort

qui est aux cieux, disant : Nous avons parfait, nous avons été rebelles, et c'est pourquoi tu n'as point pardonné ! En effet, mes très-chers frères, il n'y a que nos rébellions, nos ingratitudes et nos injustices qui soient la véritable cause des terribles afflictions que nous éprouvons depuis si longtems. Il n'y a que nos impiétés et nos trangressions qui ayent attiré et qui attirent encore sur nos têtes criminelles ces épouvantables fléaux de la colère de Dieu qui nous accablent, et sous le poids desquels nous gémissons si amèrement : il n'y a que nos désordres et nos dérèglemens qui soient la juste cause du retardement de cette délivrance après laquelle nous soupirons si ardemment; car, du reste, la main de Dieu n'est point raccourcie qu'elle ne puisse délivrer, et son oreille n'est point devenue pesante qu'elle ne puisse ouïr : mais ce sont nos iniquités qui ont fait séparation entre nous et notre souverain Seigneur, et nos péchés qui ont fait qu'il a caché sa face arrière de nous, afin qu'il ne nous écoute pas, selon que le prophète Esaïe nous le déclare dans ses Révélations. Entrons donc dans nos propres cœurs, pour en retrancher l'interdit qui y est malheureusement caché, et soyons persuadés que si nous renonçons sincèrement à nos péchés, Dieu renoncera aussi à sa colère, et mettra bas les verges dont il nous frappe avec tant de sévérité. Si nous nous convertissons de tout notre cœur à lui, ce bon Dieu se retournera enfin vers nous, et, se laissant toucher et fléchir par les larmes de notre repentance et par les soupirs de nos âmes affligées, il nous accordera sa grâce, sa bénédiction, sa protection paternelle, et cette liberté de nos corps que nous lui demandons avec tant d'instance et que nous recherchons avec tant d'empressement. Mais quand même, par des raisons de son infinie sagesse, il ne trouveroit pas à propos de nous délivrer et de nous décharger de ces chaînes matérielles que nous portons, et qu'il voudroit permettre que nous finissions nos jours en souffrant pour sa gloire, nous ne devons pas laisser de faire toujours notre devoir, et de nous appliquer avec ardeur et avec zèle à la piété, à la vertu et à toutes sortes de bonnes œuvres, et de rechercher la sanctification, sans laquelle nul ne verra le Seigneur. Souvenons-nous que le tems n'est rien, et que l'éternité est notre tout, et que nous devons principalement aspirer à l'éternelle et glorieuse liberté des enfans de Dieu. Nous serons toujours assez libres au milieu de notre esclavage, lors que nous serons dégagés des liens du péché

qui nous enveloppe si aisément, et que nous saurons régner sur nous-mêmes et sur nos propres passions. C'est donc à cela, mes très-chers frères et très-intimes amis, que nous devons travailler de toutes nos forces et avec toute l'ardeur possible. Renouvelons donc à ce grand Dieu le vœu de notre fidélité et de notre obéissance, en lui promettant de lui être fidèles jusques à la mort. Promettons-lui aussi de le servir en nouveauté de cœur et de vie, en vivant le reste de nos jours avec piété, avec justice et avec tempérance. Veuille lui-même accomplir cette sainte et juste résolution, et produire en nous avec efficace le vouloir et le parfaire selon son bon bon plaisir, afin qu'après que nous l'aurons glorifié sur la terre, malgré le monde et l'enfer, nous puissions être glorifiés avec lui dans le ciel, pendant toute l'éternité, et être rassasiés de sa glorieuse et divine ressemblance, et de ces joyes ineffables qui sont à sa dextre pour jamais !

Pour la conclusion de ces petits règlemens, nous nous adresserons à vous, nos très-chers, très-généreux et très-charitables bienfaiteurs, à vous qui nous avez déjà fait tant de bien, et à qui nous avons déjà de si grandes et de si sensibles obligations. Si vous ignorez encore le bon ordre qui s'observe parmi nous, depuis plusieurs années, pour dispenser vos bénéficences avec exactitude et avec équité, ce petit écrit vous en instruira suffisamment. Nous avons sujet d'espérer que cette connaissance que nous vous donnons aujourd'hui de notre candeur sera un puissant motif pour enflammer de plus en plus votre zèle et votre charité envers nous. Les biens que vous nous avez déjà faits sont très-grands, très-considérables et très-précieux ; mais nous osons aussi vous assurer que notre reconnoissance est très-grande et très-profonde, et que nous la portons aussi loin que des âmes qui ne sont pas tout à fait ingrates sont capables de la porter. Nous osons vous assurer que les vœux ardens que nous présentons à Dieu pour vous tous, se redoublent et se multiplient à proportion que vous multipliez vos bienfaits sur nous. Le sentiment de vos gratuités est déjà gravé dans nos cœurs en caractères inéfaçables, de sorte que nous n'oublierons jamais les prétieux et tendres témoignages d'affection et de bonté que nous recevons journellement de votre part. Au reste, très-chers et bien-aymés du Seigneur, nous osons vous supplier de ne pas interrompre le cours de vos douces libéralités. Ouvrez-en plutôt tout à fait la source,

pour les faire couler plus largement sur nos profondes misères et sur nos grandes nécessités. Le besoin que nous en avons est plus grand que jamais; car, outre que notre nombre est considérablement augmenté par les nouveaux venus qui ont été condamnés pour avoir voulu aller entendre la Parole de Dieu à Orange, et par ceux qui viennent souvent des autres endroits du royaume, c'est que nos parens qui sont restés en France n'ont guère plus le moyen de verser du baume sur nos playes, à cause des impôts et des subsides dont on les accable. Nous osons espérer que vous suppléerez charitablement à leur défaut et à leur impuissance, et que, comme nos maux se multiplient de jour en jour, vous multiplierez aussi les remèdes extérieurs qui nous sont nécessaires, pour les adoucir plus abondamment.

Vous avez présentement la plus belle occasion que vous ayez jamais eue et que vous puissiez jamais avoir de faire du bien, et de montrer votre foi par vos bonnes œuvres. Pratiquez donc soigneusement le saint et salutaire conseil que le prophète Daniel donnoit autrefois au roi de Babylone, dans le chapitre IVe de ses Révélations : « Rachetez vos péchés par vos aumônes, et vos iniquités en faisant miséricorde aux pauvres, » et ce sera un alongement à votre prospérité. Puisque vous ne pouvez pas faire monter votre bien jusques à l'Eternel, faites-le au moins descendre sur ses saints, et de cette manière vous fairez quelque chose pour ce grand Sauveur de nos âmes, qui, ayant promis de ne laisser pas sans récompense un verre d'eau froide que l'on aura donné à l'un de ses disciples en son nom, récompensera à beaucoup plus forte raison, et beaucoup plus amplement, ce que l'on aura fait pour la consolation et pour le soulagement de ses chers disciples qui souffrent pour justice et pour la deffense de la vérité céleste. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, chers et généreux fidèles, ce que nous enseigne le sage Salomon dans la divine morale des Proverbes, que celui qui a pitié du pauvre prête à l'Eternel, qui lui rendra son bienfait. Et quel bonheur, quel grand bonheur ne sera-ce pas pour vous, chers fidèles, d'avoir prêté vos biens au souverain Monarque de tout l'univers, à celui qui est la source et l'auteur de tous les biens, car de lui et par lui sont toutes choses, et qui sans doute vous le rendra avec beaucoup d'usure! Quel bonheur ne sera-ce pas pour vous de vous être acquis, par le moyen de ces richesses iniques et périssables, un trésor

dans le ciel qui ne se rouillera jamais et qu'aucun larron ne pourra vous ravir! Ah! ne négligez point, nous vous en conjurons, un si grand et si considérable profit. Ouvrez-nous vos cœurs et vos mains, et Dieu vous ouvrira les entrailles de sa miséricorde, pour vous en faire goûter toutes les douceurs et toutes les tendresses; il vous rendra, dès cette vie, dans votre sein une grande mesure de ses bénédictions pressées et entassées, et qu'il répandra par-dessus, et il vous couronnera un jour dans son ciel de toute la gloire de son immortalité bienheureuse. Faites au reste, s'il vous plaît, quelques réflexions sur l'excès et sur la longueur de nos souffrances et de nos misères, et il ne sera pas possible que ce triste objet n'excite fortement toutes vos compassions envers nous. Il n'est pas nécessaire que je vous en fasse ici une description, vous ne les ignorez pas, car le seul mot de galère comprend tout ce qu'il y a de pénible et d'accablant, à quoi l'on joint pour surcroît l'inhumanité et l'injustice, à cause de la profession de la vérité. Nous dirons seulement que c'est ici la quatorzième année de l'esclavage de plusieurs d'entre nous, et que du reste nos peines et nos douleurs surpassent, sans peut-être exagérer, toutes les espressions. Nous vous prions encore de vous souvenir de ce que dit le grand Apôtre des Gentils, que celui qui sème chichement recueillera chichement, au lieu que celui qui sème libéralement recueillera libéralement; les cent pour un ne sont rien en comparaison de l'abondante moisson qui vous en reviendra. Mais nous vous prions surtout de vous souvenir de nos tentations et de nos rudes épreuves, et de demander ardemment à Dieu toute la grâce et toute la force dont nous avons besoin pour persévérer constamment jusques à la fin, et pour demeurer plus que victorieux en toutes choses par celui qui nous a aimés. De notre part nous ne cesserons de supplier le miséricordieux Auteur de tout don parfait qu'il vous tienne un compte exact de toutes les faveurs que vous nous faites; qu'il vous rende abondamment selon la gratuité dont vous usez envers nous. Nous le prions en particulier qu'il vous fasse ressentir de nouveaux effets de sa bonté et de sa protection paternelle; qu'il vous accorde une nouvelle abondance de ses bénédictions spirituelles et temporelles, et surtout qu'il répande dans vos cœurs pieux et tendres une nouvelle effusion des dons et des grâces de son Saint-Esprit, afin qu'après que vous l'aurez servi le reste de vos jours en nouveauté de cœur et de vie, vous puissiez boire un

jour avec lui dans son royaume céleste le vin nouveau et délicieux de l'éternelle et souveraine félicité. Prions-le tous ensemble qu'il nous fasse la grâce de voir en ce nouvel an la paix de sa pauvre Jérusalem et le rétablissement de ses sanctuaires désolés, et qu'enfin il nous reçoive tous dans les tabernacles éternels, afin que nous l'y puissions glorifier avec les anges et les bienheureux dans tous les siècles des siècles. Amen.

Fait à Marseille, sur les galères de France, le vingt-cinq février mille et six cens quatre-vingt-dix-neuf, et le quatorzième de nos souffrances.

Signé : SERRES, DAMOUYN, CARRIÈRE, PELECUER, VALETTE, P. ALLIX, BANCILLON, P. PERAUD, MUSSETON, E. MAURIN, D. GOUIN, JEAN LARDANT, SERRES, le jeune.

MÉLANGES.

LES HUGUENOTS DU XVIe SIÈCLE

PEINTS PAR M. G. GANDY

LETTRE A M. JULES BONNET

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

(Fin.)

Voici qui est plus grave encore et non moins erroné. Les huguenots, selon M. Gandy, auraient été des factieux et des rebelles troublant tout le royaume de leurs agitations; et Calvin lui-même, soufflant l'esprit de révolte à ses disciples, aurait dit « qu'il faut cracher sur la face des rois catholiques (1). »

(1) P. 20, 23, 24, 35. Pour ce qui est des paroles que M. Gandy prête à Calvin, il renvoie tout simplement à un ouvrage jésuitique que nous ne connaissons pas. Nous avons le droit de les tenir pour inauthentiques, comme tant d'autres qu'il se plaît à emprunter à des auteurs dont le crédit est à établir.

Qui reconnaîtrait, à ce langage, l'austère réformateur dont vous nous avez, Monsieur, restitué la correspondance qui nous initie si bien à tous ses sentiments? Que dit Calvin dans les circonstances critiques où l'excès des souffrances met la fidélité en péril? Il écrit, 16 septembre 1557, pour engager l'Eglise de Paris à tout souffrir sans se révolter contre ses bourreaux : « De faict, il vauldroit mieux que nous fussions tous abymez que l'Evangile de Dieu fust exposé à ce blasme, qu'elle fist armer les gens à sédition et tumulte. (1) »

Il écrit à la duchesse de Ferrare : « Je puis protester qu'il n'a tenu qu'à moi que, devant la guerre, gens de fait et d'exécution ne se soient efforcés de l'exterminer du monde (il s'agit de l'égorgeur de Vassy), lesquels ont été retenus par ma seule exhortation. » Vous voyez les principes détestables! Mais pour bien les connaître, ces principes, il les faut chercher dans l'*Institution* (2).

Dans son Epître dédicatoire à François Ier, après avoir protesté avec énergie contre ceux qui ont rempli les oreilles du roi « par d'horribles rapports, » pour lui rendre la cause protestante odieuse, il continue en ces termes : « Nous sommes injustement accusez de telles entreprinses, desquelles nous ne donnasmes jamais le moindre souspeçon du monde. Et il est bien vraysemblable que nous, desquels n'a jamais esté ouye *une parole séditieuse*, et desquels la vie a tousjours esté cogneue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes! Qui plus est, maintenant estant chassez de nos maisons, nous ne nous lassons point de prier Dieu pour vostre prospérité et celle de vostre règne... »

Au chapitre XX du livre IV de son admirable ouvrage (3), le grand réformateur s'évertue à démontrer que les chrétiens doivent obéissance même à de mauvais souverains, avec telle règle toutefois, « c'est que telle obéissance ne [les] destourne point de l'obéissance de Celuy sous la volonté duquel il est raisonnable que tous les édits des roys se contiennent. » Tout souffrir plutôt que de renier Dieu, voilà la pensée de Calvin. Pas un mot pour pousser à la révolte, aux attentats odieux plus tard préconisés par la Ligue. S'il

(1) Il faut lire cette belle lettre tout entière, dans l'édition que vous avez publiée des *Lettres de Calvin*. Cfr. Ath. Coquerel fils. *Précis de l'Hist. de l'Eglise réf. de Paris*. Ire partie, p. 23.

(2) Voy. la magnifique édition de MM. Baum, Cunitz et Reuss, t. III et IV.

(3) *Ed. citée*, IV, p. 1135, sqq.

plaît *à Dieu* « de rompre les sceptres des meschans rois, » ce n'est pas le chrétien qui jamais se révoltera contre son souverain. « Nous cependant, néantmoins, devons, sur toutes choses, nous garder que nous ne contemnions ou outragions l'authorité des supérieurs, laquelle nous doibt estre pleine de majesté, veu qu'elle est confirmée par tant de sentences de Dieu, mesmes encore qu'elle soit occupée de personnes très-indignes et qui, par leur meschanceté, d'autant qu'en eux est, la polluent. Car combien que la correction de domination désordonnée soit vengeance de Dieu, toutefois, il ne s'ensuit pas pourtant qu'elle nous soit permise et donnée en main, ausquels *il n'est donné autre mandement que d'obéir et souffrir.* » Nous le demandons à tout homme de bonne foi, qu'y a-t-il à redire à de pareils principes? La morale la plus rigide saurait-elle y trouver de quoi s'offenser? En présence de pareilles déclarations, la citation de M. Gandy (que nous le mettons au défi de justifier!) ne fond-elle pas comme neige au soleil, laissant à découvert la boue qui est au-dessous?

Il y a plus. Selon M. Gandy, « le protestantisme s'appuyant sur la Bible qu'il livrait aux libres interprétations de toutes les fantaisies et de tous les fanatismes, ne serait qu'un énergique dissolvant de toutes les vertus! » Vraiment, M. Gandy se moque de ses lecteurs. Le protestantisme est au XIXe siècle ce qu'il était au XVIe. Eh bien, nous le demandons à quiconque a des yeux pour voir, où donc l'immoralité est plus grande, en Prusse ou... en Espagne (1)? Et au XVIe siècle, en France, les huguenots avaient-ils des mœurs moins pures que les catholiques? N'est-ce pas, au contraire, de leur côté, dans les camps et sous le toit domestique, que se rencontraient le plus de vertus? Fauriel, que M. Gandy cite volontiers, ne dit-il pas, d'accord avec les historiens les plus autorisés, qu'une « piété touchante les distinguait partout, même dans les camps (2)? Et un écrivain fort attaché à la cause catholique ne fait-il pas l'aveu suivant : « Ils (les huguenots) se déclaraient ennemis du luxe, des débauches publiques et folâtreries du monde, trop en vogue parmi les catholiques. En leurs assemblées et festins, au lieu de danses et

(1) Voy. l'ouvrage de M. Nap. Roussel : *Les Nations catholiques et les Nations protestantes comp. sous le triple rapport du bien-être, des lumières et de la moralité.* Paris, 1854, 2 vol. in-8°.

(2) *Op. cit.*, p. 16.

hauts-bois, c'était lecture des Bibles qu'on mettait sur la table et chants spirituels, surtout des psaumes, quand ils furent rimés. Les femmes, à leur port et habits modestes, paraissaient en public comme des Eves dolentes et Madeleines repenties, ainsi que disait Tertullien de celles de son temps. Les hommes, tous mortifiés, semblaient être frappés du Saint-Esprit (1). » Mais voilà comme on travestit l'histoire! Travestissez, sans une ombre de preuve, faussez tout, calomniez..., il en restera toujours quelque chose : voilà la devise de M. Gandy. Encore une fois, qu'il étudie des auteurs dignes de foi! Qu'il écoute MM. Haag quand ils affirment, avec cent historiens des plus respectables, qu'au commencement du XVI[e] siècle « le peuple, ne trouvant dans ses pasteurs ni foi, ni vertus, ni lumières, mais seulement un âpre désir de s'enrichir et de dominer, n'éprouvait pour eux que du mépris (2). » Qu'il les écoute encore quand ils racontent (3) qu'en 1560, à Fontainebleau, Monluc, évêque de Valence, opposa devant la reine-mère et le roi, « la corruption des mœurs du clergé catholique, son avarice, son ignorance, à la régularité, à la modestie, à la capacité, au courage intrépide des ministres de la Réforme, » et parla « des sectateurs de la Réforme comme de modèles de sagesse, de régularité et de constance. »

On voit ce que vaut l'assertion de M. Gandy concernant l'immoralité des huguenots.

Notre contradicteur a-t-il du moins raison de soutenir que « le protestantisme s'insurgeait contre la législation française? » C'est là l'une de ses assertions favorites. Il y revient à différentes reprises. « Tout le monde sait (dit-il, p. 14) que les rois de France, dans la cérémonie du sacre, juraient de défendre la religion catholique et l'unité religieuse du royaume. Ce serment leur faisait un devoir de ne point tolérer l'hérésie. »

Nous demanderons simplement à M. Gandy s'il croit à l'infaillibilité d'une législation quelconque. Si l'Eglise romaine, toujours intolérante, était parvenue à transformer les rois de France en bourreaux, il n'y avait qu'une chose à faire, une chose que rendait

(1) Florimond de Rémond, *Histoire de la Naissance et du Progrès de l'Hérésie de ce siècle*, l. VII, p. 864.
(2) *Introd. à la France protestante*, p. IV.
(3) Art. *Coligny*, p. 380.

naturelle le progrès des lumières au XVI[e] siècle : il fallait modifier une législation barbare, et n'eût été l'opposition du clergé, cela se serait fait, à preuve, les divers édits qui se succédèrent rapidement. Une petite question à M. Gandy. Supposons un pays protestant dont les souverains seraient obligés, de par les lois, à jurer qu'ils « ne toléreront point » le catholicisme; que dirait M. Gandy? « C'est abominable! Il faut au plus vite abroger ces lois barbares... » Mais pourquoi donc confisquer la liberté au profit d'un seul parti religieux?

Nous avons établi surabondamment que, à quelque point de vue qu'on se place, politique, mœurs, dogme, les huguenots étaient fondés à revendiquer le droit de prier Dieu comme ils l'entendaient. Jetons à présent un rapide coup d'œil sur les premières années de l'histoire de la Réforme française.

III

L'habileté de M. Gandy consiste non moins à taire ce qui ne lui convient pas qu'à formuler des accusations calomnieuses. Il a tout l'air d'ignorer l'histoire du protestantisme français; il faut donc lui en rappeler les grands traits.

Quoi de plus pur que les quarante premières années de cette histoire! Longtemps, la Réforme française demeura complétement étrangère à la politique. Elle était due à des causes absolument semblables à celles qui, au commencement du XVI[e] siècle, soulevèrent la moitié de l'Europe contre le joug de l'Eglise de Rome. Que voulaient les Français qui, de 1512 à 1560, se détachèrent de l'Eglise catholique? Rétablir le christianisme dans sa pureté primitive. Rien de plus, mais rien de moins.

L'Eglise résista. Elle fit persécuter les réformés, elle les fit pendre, brûler; mais de la cendre des martyrs sortirent des croyants. En vain Louise de Savoie proposa, en 1523, à la Sorbonne, la question suivante : *Par quels moyens on pourrait extirper la doctrine damnée de Luther de ce royaume très-chrétien?* En vain, deux ans plus tard, Clément VII écrivit au parlement de Paris : « Il est nécessaire, en ce grand et merveilleux désordre qui vient de la furie de Satan et de la rage et impiété de ses suppôts, que tout le monde fasse ses efforts pour garder le salut commun, attendu que cette

forcénerie ne veut pas seulement brouiller et détruire la religion, mais aussi toute papauté, noblesse, lois, ordre et degrés. » Les protestants ne reculent pas. Pavanes se laisse brûler vif sur la place de Grève; Berquin se laisse étrangler en 1529. En 1535, François Ier fait rôtir à petit feu six luthériens. Henri II, lui aussi, fait exécuter, pour cause de religion, quelques chrétiens purs de toute tache. Les jeunes filles même donnent joyeusement leur vie pour sceller de leur sang leurs convictions évangéliques. Il y en eut une entre autres (c'est Dargaud qui le dit) que l'on condamna à être enterrée vive, à moins qu'elle n'abjurât. Elle sourit tristement à cette condition impossible et accepte le supplice. On la descend dans la fosse, disant et redisant une strophe d'un des psaumes de Marot. M. Gandy démontrera sans doute qu'elle avait conspiré contre le trône... Nous écririons un volume si nous voulions raconter les traitements indignes que l'on fit subir à ces nobles confesseurs de l'Evangile. Ils ne pouvaient sortir des maisons sans péril. On les accusait, pour mieux les perdre, de se livrer, dans leurs conciliabules, à des cruautés inouïes mêlées d'orgies diaboliques. « Ils choisissaient les vendredis surtout, disait la calomnie, pour leurs iniquités sanguinaires et obscènes. Ils poignardaient les enfants, se gorgeaient de viandes et de vins, puis s'abandonnaient aux plus infâmes débauches. Et la plèbe, échauffée à ces récits, croyait faire son salut en courant sus aux hérétiques; » on leur arrachait la langue, on les bâillonnait avant de les rôtir vifs : ils demeuraient fermes. Comme les chrétiens des premiers siècles, calomniés comme eux, ils se laissaient massacrer et demeuraient fidèles.

Qui est-ce qui n'a frémi d'horreur en lisant dans les historiens les plus impartiaux le récit de l'extirpation des protestants de Cabrières et de Mérindol, de ces pauvres Vaudois, dont Louis XII avait dit : « Ces gens-là sont meilleurs chrétiens que nous? » Etaient-ils, eux aussi, des rebelles? Pourquoi alors cette indignation qui courut à travers la France entière, si bien que le parlement de Paris ne put s'empêcher, en 1550, d'examiner cette horrible affaire? M. Gandy n'a-t-il donc jamais entendu parler d'Anne Dubourg, ou des chambres ardentes, ou de l'édit de Châteaubriant, qui mit la délation en honneur en France, ou de la tentative faite, par ses amis de ce temps-là, pour introduire l'Inquisition dans notre noble pays?

Mais voici l'extraordinaire. Malgré ces atroces persécutions, les

adhérents de la foi évangélique ne cessèrent d'augmenter. En 1562, selon MM. Haag, on comptait en France 2,150 Eglises protestantes! Qu'est-ce donc qui donnait au protestantisme français une telle vigueur, ou, selon l'expression de M. Gandy, qu'est-ce qui faisait soutenir aux huguenots « si opiniâtrément leurs erreurs? »

La foi; le sentiment que l'Eglise romaine avait altéré l'Evangile, la conviction inébranlable qu'entre le catholicisme, tel qu'il s'offrait à leurs yeux, et l'Evangile, il y avait un abîme.

Vous connaissez, Monsieur, les écrits du temps. J'ai sous les yeux un petit volume intitulé : *Les Faicts de Jésus-Christ et du pape.* En voici quelques lignes. Je transcris littéralement.

Jésus-Christ fuyt le royaume terrien,
Mais le pape par force le faict sien.

Jésus d'espine si est couronné piteusement,
Et le pape de pierrerie et or somptueusement.

Jésus à ses disciples lave les pieds,
Mais ceulx du pape par les roys sont baisés.

Jésus porte sa croix en grand douleur,
Et le pape est porté en grand honneur.

Jésus donne à ses brebis la pasture,
Le pape n'a que de sa pance cure.

Es cieulx veult Jésus que soit nostre thrésor;
Sur terre ne demande, l'autre, que or.

Jésus ès cieulx monte en toute liesse;
Le pape en enfert tombe en grande destresse.

M. Gandy connaît-il ce petit volume? Oserait-il dire que tout y soit erreur? Que le parallèle qu'on y trace entre le pape et Jésus soit de tous points manqué? Nous accorderons à notre contradicteur, pour lui être agréable, que les vers que nous venons de citer sont empreints de quelque exagération. Mais, encore une fois, la pensée qui s'y révèle est-elle contraire à la vérité? Et si cette pensée semblait à nos ancêtres ressortir clairement d'une étude attentive des Ecritures; si, étudiant nos textes sacrés, ils étaient arrivés à la profonde conviction que l'Eglise romaine enseignait tout autre chose que le pur Evangile, qui ne comprendrait, — sauf M. Gandy, — qu'il ne

faut chercher que dans la pureté de leur cœur, dans l'ardeur de leurs convictions religieuses, l'explication de leur résistance à l'Eglise romaine?

Je sais qu'ils manquèrent parfois de prudence. Quelques-uns d'entre eux se donnèrent le tort d'afficher les fameux « placards, » à moins qu'une main catholique ne s'y soit employée pour eux! D'autres, dans l'excès d'un zèle répréhensible, détruisirent des images, renversèrent des statues. D'autres encore participèrent à la conjuration d'Amboise, où, selon Brantôme, « il n'entra pas moins de mécontentement que de huguenoterie. » Mais la meilleure des causes est-elle à l'abri de tout reproche? Est-il juste de déclarer tout le protestantisme français solidaire de quelques enfants terribles de la Réforme? Ces excès mêmes, que nous regrettons, ne trouvent-ils pas leur explication naturelle dans les iniques traitements que les huguenots eurent à subir à partir de 1524? Ne brouillons pas les dates. L'affaire dite « des Placards, » assez innocente, après tout, n'eut lieu qu'en 1534; la conjuration d'Amboise, en 1560! En d'autres termes, après que d'innombrables *auto-da-fé* eurent souillé le sol de la France.

On ne saurait trop le redire d'ailleurs, la Réforme française trouva de bonne heure des amis dans tous les rangs de la société. Florimond de Rémond (VII, p. 931) en fait l'aveu : « Surtout les peintres, horlogers, imagiers, orfévres, libraires, imprimeurs et autres qui, en leurs métiers, *ont quelque noblesse d'esprit*, furent des premiers aisés à surprendre. » L'évêque J. du Bellay signait ses lettres à Mélanchthon : Le vôtre, de cœur. En 1533, Marguerite de Valois fit ouvrir les chaires de Paris à des hommes tels que Gérard Roussel, qui inclinait vers les doctrines de la Réforme. François Ier lui-même, à différentes reprises, témoigna de la sympathie à la cause protestante. Le protestantisme trouva tant d'écho en France, que, d'après le cardinal de Sainte-Croix, le royaume, de 1561 à 1565, était à demi huguenot..... (1), ce qui n'empêche pas M. Gandy de dire, p. 25 : « L'Etat devait-il leur (aux protestants) accorder une liberté de conscience illégale et *rejetée de tous!* » Et l'on trouverait étonnant que, enthousiasmés par de tels succès, surexcités aussi par l'opposition acharnée et sanguinaire de l'Eglise

(1) De Félice, *op. cit.*, p. 147.

romaine, quelques sectateurs de la Réforme se soient laissé entraîner à des excès blâmables?

Transportons-nous à présent à 1562. L'Eglise protestante avait souffert patiemment les plus atroces persécutions. Elle était jeune, vigoureuse, animée de fortes convictions. Vingt fois, on avait violé la foi qu'on lui avait jurée. Elle comptait dans son sein grand nombre de fiers gentilshommes qui, la main sur la poignée de leur épée, ne pouvaient comprendre qu'il fallait continuer indéfiniment à tout supporter patiemment. Il ne fallait qu'une goutte pour faire déborder la coupe; le duc de Guise y versa des flots de sang.

Je transcrirai ici un remarquable passage d'Agrippa d'Aubigné (1) : « Il est à noter pour jamais que, tant qu'on a fait mourir les réformés sous la forme de la justice, quelque inique et quelque cruelle qu'elle fût, ils ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains. Mais quand l'autorité publique, le magistrat, lassé des feux, a jeté le couteau aux mains des peuples et, par les tumultes et grands massacres de France, a ôté le visage vénérable de la justice et fait mourir aux sons des trompettes et des tambours le voisin par son voisin, *qui a pu défendre aux misérables d'opposer le bras au bras,* le fer au fer, et de prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur? »

D'Aubigné a mille fois raison. On conçoit la fureur qui s'empara des gentilshommes huguenots quand la nouvelle du massacre de Vassy, bientôt suivi de celui de Sens (1562), vint à se répandre. On conçoit qu'ils sentirent la nécessité de s'organiser, de resserrer les liens qui les unissaient; on conçoit que, d'un élan spontané, ils coururent aux armes, ou, si vous aimez mieux la pittoresque expression de M. Gandy, ils passèrent à travers « deux cents villes comme un torrent maudit. » Calvin avait réussi jusqu'en 1559 à les contenir; après Vassy, personne ne l'eût pu.

M. Gandy se donne une peine incroyable pour atténuer le massacre de Vassy. Un peu plus, et il allait soutenir que ce furent les protestants, hommes non armés, femmes et enfants, réunis pour célébrer le culte, qui se ruèrent tout d'abord sur les soldats de Guise pour leur faire un mauvais parti. Vous verrez qu'il arrivera à soutenir cette thèse digne de son talent.

(1) De Félice, *op. cit.*, p. 162.

Arrêtons-nous un instant à ces terribles scènes qui déchaînèrent sur la France le fléau des guerres civiles, à ces scènes que M. Gandy appelle « une échauffourée, » un « accident regrettable, » et au sujet desquelles il dit très-joliment : « ... de quelque côté qu'ait commencé l'attaque... »

Suivons ici un historien de premier ordre, dont M. Gandy lui-même reconnaît la parfaite impartialité, M. H. Martin (IX; 112 sqq.).

M. H. Martin commence par raconter la comédie jouée à Saverne (1), où les cardinaux de Lorraine et de Guise, les ducs de Guise et d'Aumale, avaient donné rendez-vous au duc Christophe de Wurtemberg, qui y vint avec ses docteurs, dans l'espoir d'une réconciliation entre les deux Eglises. Le duc François joua parfaitement son rôle. Il fit semblant d'être *presque luthérien*, afin de fermer aux huguenots la grande pépinière des soldats, l'Allemagne. Le duc Christophe à peine parti, les Guises font pendre à leur passage, à Saint-Nicolas, en Lorraine, un artisan qui avait fait baptiser son enfant selon le rite réformé. De là, le duc et le cardinal vont visiter leur mère, la douairière Antoinette de Bourbon, dans sa résidence de Joinville. A quelques lieues de là, se trouve la petite ville commerçante de Vassy. « Le duc François, partant pour Paris, prit sa route par Vassy, avec une nombreuse escorte militaire, et arriva le dimanche à l'heure du prêche. Il avait projeté de *fermer le prêche* d'autorité et de disperser violemment la congrégation, *en foulant aux pieds* l'édit du 17 janvier; *ceci n'est pas douteux;* au lit de mort, on dit qu'il se défendit *d'avoir prémédité davantage* (2). Quoi qu'il en soit, il paraît que Guise envoya quelques-uns de ses gens sommer le ministre et les notables huguenots de venir le trouver; les domestiques du duc, en entrant dans la vaste grange qui servait de temple, débutèrent par des injures et des coups de feu : les réformés essayèrent de les repousser et de se barricader; mais les arquebusiers du duc arrivèrent, et la lutte s'engagea entre trois ou quatre cents soldats *armés jusqu'aux dents* et un millier d'hommes, de femmes, d'enfants, n'ayant pour défense que des pierres et des bâtons. Le duc était accouru pour arrêter le désordre, à ce qu'il prétendit depuis; il n'arrêta rien, et, quelques pierres ayant atteint un de ses officiers et lui-même, la rage de ses gens redoubla; le

(1) Voy. *Bulletin*, IV, p. 184.
(2) Voy. dans Henri Martin les respectables autorités sur lesquelles il s'appuie.

carnage dura une heure entière dans la grange, sur le toit, dans la rue... »

Que penser, après cela, des explications entortillées dont essaye M. Gandy? N'est-il pas clair que les protestants célébraient leur culte sous la protection de l'édit de janvier, qu'ils étaient sans armes, que les soldats de Guise vinrent les attaquer, que cet affreux massacre, qu'il plaît à M. Gandy d'appeler « une échauffourée, » dut remplir le cœur des huguenots d'une haine implacable?

On sait combien furent horribles les guerres qui sortirent du massacre de Vassy. La cruauté fut égale des deux côtés. A entendre M. Gandy, dans toutes ces guerres civiles, les huguenots eussent de beaucoup dépassé en férocité les soldats catholiques. « De bonne foi, dit-il, peut-on mettre en parallèle la férocité du baron des Adrets, brigand calviniste, avec les rigueurs beaucoup trop immodérées (?) de défense (remarquez cette manière d'intervertir les rôles) ou de vengeances d'un soldat énergique et loyal? » (P. 47.)

Oui, Monsieur, de très-bonne foi. Lisez donc, dans la *France protestante*, l'article Fr. de Beaumont, baron des Adrets. Je sais bien que Brantôme raconte « qu'on *disait* qu'il (des Adrets) apprenait à ses enfants à être cruels et à se baigner dans le sang, » légende que le jésuite Maimbourg a « illustrée » (absolument comme M. Gandy a « illustré » le jésuite Becan) en disant que le baron « obligeait ses deux fils à se baigner dans le sang des catholiques pour faire passer dans leur âme, par cet effroyable bain, toute sa cruauté! » Mais est-il juste d'oublier le saccagement d'Orange et les horreurs qui y furent commises par les troupes de l'Italien Serbellon, mais aussi par les catholiques de Provence, qui s'étaient joints à elles, saccagement dont l'historien catholique Varillas dit « qu'il n'avait pas d'exemple parmi les chrétiens (1)? »

Citons à présent MM. Haag. « Quels devaient être les sentiments d'un homme de guerre élevé et nourri au milieu des camps, dans ces temps encore tout imprégnés des mœurs de la barbarie..., dans ces temps qui ont été témoins des massacres de Cabrières et de Mérindol, des massacres de Vassy, des massacres de Sens, d'Amiens, d'Abbeville, d'Orange et de tant d'autres massacres auxquels le massacre de la Saint-Barthélemy sert de couronnement? Quand nos

(1) *Histoire de Charles IX*, vol. I, p. 349.

ennemis sont teints du sang de nos frères, quand ils se sont souillés de tous les crimes sur nos femmes et sur nos enfants, quand ils ont encore le couteau levé et la menace à la bouche, ne faudrait-il pas une vertu plus qu'humaine pour comprimer dans son cœur les terribles bouillonnements de la vengeance? » Des Adrets lui-même écrit le 15 novembre 1562 au duc de Nemours, qu'ayant entendu raconter « l'horrible et lamentable tragédie » du sac d'Orange, ses entrailles furent tellement émues, qu'il rassembla à la hâte trois ou quatre mille hommes pour venger tant de sang iniquement répandu. » Enfin MM. Haag ont tracé, preuves en main, le parallèle que réclame M. Gandy.

« Qu'on compare des Adrets à Montluc, cet homme de sang qui ne marchait qu'accompagné de deux bourreaux, et il sortira triomphant de cette épreuve..... Montluc se glorifie de sa férocité; il a l'orgueil du crime. Des Adrets, au contraire, cherche à se justifier; il se sent mal à l'aise avec sa conscience; il redoute l'animadversion publique. Des Adrets est cruel par principe; Montluc l'est plutôt par nature et par fanatisme : il y a du boucher dans cet homme-là. Des Adrets, à notre connaissance, ne faussa jamais sa parole; Montluc pensait, par contre, avec l'Eglise, que l'on n'est pas tenu de garder la foi jurée à un hérétique. »

IV.

Nous voilà, Monsieur, au cœur même de la question traitée par M. Gandy, à la Saint-Barthélemy, et c'est à cet endroit, le croiriez-vous? que, pour la première fois, nous nous trouvons d'accord avec lui. Vous allez voir dans quel sens.

Nous ne nous arrêterons pas à la question de savoir à combien il faut porter le nombre des victimes de la Saint-Barthélemy, tant à Paris que dans la France entière. Les chiffres extrêmes admis par les différents historiens qui se sont occupés de cette lugubre tragédie, sont, pour Paris : 1,000 et 11,000; pour la France entière : 2,000 et 100,000. M. Gandy se prononce pour les chiffres les plus bas, mais il se réfute lui-même quand il dit (p. 348) : « Aussi bien, Charles IX ne négligea rien pour que son temps et la postérité connussent le moins possible, à Paris et partout, les mystères de la Saint-Barthélemy. » Pourquoi donc alors rester tellement au-des-

sous de l'évaluation d'historiens respectables tels que De Thou et Sully, dont le premier parle de 30,000 victimes pour la France entière, et le second de 70,000?

Nous ne nous arrêterons pas davantage à ce que dit M. Gandy pour constater la joie frénétique avec laquelle les catholiques d'Espagne et d'Italie accueillirent la nouvelle des massacres. Il avoue que Philippe II apprit « avec joie la grande nouvelle » et qu'il écrivit au roi de France : « Pour le moment, tout consiste à finir ce qui a été si bien commencé et qui peut être terminé en quelques jours. » Il avoue que le cardinal de Lorraine donna mille écus d'or au courrier qui lui apporta les dépêches, et qu'il remercia le roi de lui avoir « confirmé les nouvelles des très-chrétiennes et héroïques délibérations et exécutions faites non-seulement à Paris, mais par toutes les principales villes de France. » Et aussi, comment nier ces transports d'allégresse auxquels se livra presque partout la catholicité à l'arrivée de la « grande nouvelle? » Qui est-ce qui ne sait que le canon tira au château de Saint-Ange, que des feux de joie furent allumés dans toutes les rues de Rome, que le pape, accompagné des ambassadeurs des souverains catholiques, alla processionnellement remercier « le bon Dieu » aux Eglises de la Minerve et de Saint-Marc; qu'une médaille fut frappée avec l'exergue : Massacre des huguenots; qu'un légat fut chargé de féliciter Charles IX? M. Gandy sait tout cela. Il ajoute même un charmant détail : c'est que Sa Sainteté, quand elle se rendit à l'église Saint-Marc, se revêtit « d'ornements d'une éclatante blancheur. » Mais, toujours original, il a découvert que toutes ces démonstrations de joie n'avaient rien que de pur; on se réjouissait de ce que la France venait d'être délivrée des huguenots, non pas en tant que huguenots, mais... en tant que *rebelles* (1). Vous voyez que le saint-père put, en toute sécurité de conscience, tressaillir de joie et se revêtir du symbole de la pureté du cœur, « d'ornements d'une éclatante blancheur. »

Vient enfin la question de la préméditation.

Cette préméditation, M. Gandy la nie. Moi aussi.

« Catherine, dit-il, était jalouse de l'amiral... Elle tentera donc de le faire tuer. Le coup manque. Les protestants deviennent menaçants. Alors les auteurs du crime s'effrayent. Ils parviennent à en-

(1) « Le pape était heureux de la réussite d'un coup d'Etat qu'on lui avait dit nécessaire au salut public, » p. 381.

traîner le roi, qui revient, mais trop tard, sur sa détermination. Les passions s'exaltent, les massacres commencent. »

En gros, et sauf toutes sortes de détails que nous ne pouvons examiner dans cette lettre déjà trop longue, nous sommes de cet avis. Nous avons donné nos raisons il y a plus de dix ans (1). Notre manière de voir à ce sujet n'a pas changé, bien que des historiens très-catholiques se soient donné grand'peine pour démontrer la préméditation de longue main. C'est parce que nous cherchons la vérité avant tout que nous n'avons pas cédé à la tentation de croire les Davila et les Capilupi lorsqu'ils aggravent la culpabilité de leur Eglise.

Mais nous maintenons aussi le jugement *tout entier* que nous avons porté antérieurement sur cet épouvantable drame de 1572. Si nous voyons, d'une part, dans la Saint-Barthélemy, le résultat d'une série de malentendus, nous y voyons, d'autre part, un crime abominable. Soit que l'on persiste à croire qu'elle fut amenée par suite d'un plan d'extermination longuement mûri, soit que l'on pense que les massacres ne furent arrêtés que peu après l'attentat du 22 août, soit enfin que l'on essaye de se placer entre ces deux hypothèses et que l'on soutienne que, chez Catherine, « l'entreprinse de tuer l'admiral estoit toute résolue, mais que l'exécution générale soit puis après venue par cas d'aventure et tirée de la nécessité et occasion qui se présentait, » peu importe, il serait difficile de découvrir dans l'histoire tout entière un *crime catholique* aussi affreux que celui-là.

C'est à disculper l'Eglise catholique que tend tout le raisonnement de M. Gandy. A l'entendre, l'Eglise, qui « use toujours de moyens évangéliques, » n'a été pour rien dans la Saint-Barthélemy. « Ni le clergé, ni les ordres religieux n'ont commandé ou conseillé les meurtres » (p. 390); ceux qui disent le contraire se rendent coupables d'un « mensonge atroce. » « Ce qui est sûr, c'est que nulle part on n'a tué pour la foi. La croix blanche et l'écharpe blanche des assassins, à Paris, ne furent qu'un signe de ralliement » (p. 373). Pie V intervint « ouvertement et loyalement » dans les affaires de la France (p. 366).

Vous voilà stupéfait? C'est que vous ne connaissez pas la dialec-

(1) *Bulletin*, 1855, p. 275 à 313.

tique de M. Gandy. Selon lui, voici les principes qui dirigèrent le saint-siége en regard des envahissements « anarchiques et antichrétiens » du protestantisme (p. 365). Anarchiques? Nous avons démontré que non. Antichrétiens? Oui, selon M. Gandy. C'est ce qu'il faudrait prouver sans doute; mais M. Gandy et consorts n'ont garde de se ravaler à ce point. Aussi leurs beaux raisonnements croulent-ils par la base. Et comme m'y voici, je le dirai tout de suite. La clef du long factum de M. Gandy, c'est là qu'il faut la chercher, dans l'affirmation que l'*Eglise romaine est la vérité absolue;* que, par conséquent, en dehors d'elle il n'y a qu'erreurs, hérésies, monstruosités, abominables et lamentables erreurs morales, politiques et religieuses. C'est là, pour M. Gandy, un axiome indiscutable. Et voilà pourquoi toute discussion, avec lui, devient difficile.

Mais reprenons. Donc, selon M. Gandy, le saint-siége demandait aux princes « *non pas de violer la liberté de conscience,* LA LIBERTÉ DE CE FOR INTÉRIEUR qui ne relève que de Dieu, » mais seulement... d'interdire les prêches, les assemblées hérétiques, tout ce qui constituait l'exercice du culte dissident (p. 365).

Je ferai encore un bref commentaire. Remarquez cette fine distinction et cette logique subtile. Si les hérétiques se fussent tenus tranquilles; si, à l'instar de bien des catholiques, ils se fussent contentés de se moquer, *dans leur for intérieur*, de la messe et des saints, personne ne les eût inquiétés, et l'Eglise continuait en paix de régner sans conteste. Mais dire tout haut ce qu'ils pensaient, tenir des assemblées religieuses, c'était par trop fort. Je me suis demandé, en lisant ceci, ce que dirait M. Gandy si, sur terre protestante, on disait aux catholiques : « Vous êtes libres de penser, dans votre *for intérieur,* tout ce que vous voudrez (et je ne sais vraiment comment on s'y prendrait pour établir des gendarmes dans le « for intérieur » des gens); mais gardez-vous de le dire tout haut, de faire célébrer la messe, etc., etc. » Pour le coup, M. Gandy crierait à l'oppression! — Mais alors, direz-vous, pourquoi loue-t-il le saint-siége de n'accorder aux hérétiques que la liberté platonique? — Pourquoi? Parce que l'Eglise romaine est l'Eglise romaine, et que l'hérésie n'est que l'hérésie. C'est très-facile à saisir. Poursuivons.

« Par une énergie mêlée de douceur, il (le saint-siége) défendait l'unité religieuse de l'Europe; il enseignait que les deux pouvoirs,

essentiellement distincts de droit divin, doivent s'unir *pour le bonheur des nations chrétiennes.* » Qu'est-ce que cela signifie, sinon que l'Eglise n'employait pas elle-même les moyens violents pour empêcher et étouffer l'hérésie, mais qu'elle se bornait à tenir à peu près le langage suivant au pouvoir séculier : « Vous savez que je suis la vérité, et les hérétiques l'erreur « contraire au bonheur des « des nations; » faites-moi donc le plaisir de purger le sol de ces gens-là... » Eh bien, pas du tout : M. Gandy achève son raisonnement, dont j'ai cité textuellement les termes, en disant : « N'imposer à personne les croyances orthodoxes, et ne demander les conversions qu'à la science et à la charité catholiques; c'était tout le programme religieux et social des papes : il fut celui de saint Pie V, à qui les libres pensenrs ont été pour la plupart et sont encore hostiles, sans justice. » Pauvres saints-pères, tant calomniés ! Vraiment je crains que vos adversaires ne meurent dans l'impénitence finale !

Encore un instant, et j'ai fini. Ecoutez une dernière fois M. Gandy (p. 367) :

« Hélas ! quelle fut sa douleur (il s'agit de Pie V) quand il apprit que de lâches capitulations allaient déshonorer deux victoires et les rendre inutiles ! Son zèle apostolique s'émut : il écrivit à Charles IX pour le dissuader de faire la paix *avec les hérétiques et les rebelles*, pour l'exciter à les dompter tout à fait par les armes, à dissiper « les restes de cette lutte intestine, à venger les injures de la couronne et celles du Dieu tout-puissant, à consolider, pour ses successeurs autant que pour lui-même, le royaume ébranlé par la conjuration la plus criminelle qu'ait ourdie la perversité des méchants... » Pie V écrivit avec la même énergie (j'ajouterai : et sur le même ton de lamentation) à Catherine, le 25 janvier 1570, à Charles IX, le 23 avril de cette année; ils dédaignèrent ses avis, ils firent la paix de 1570. En apprenant cette paix honteuse et périlleuse, Pie V épancha sa douleur et ses prophétiques pressentiments dans une lettre au cardinal de Bourbon, datée du 23 septembre de cette année. « Nous ne pouvons, dit-il, sans verser des larmes, songer combien elle (cette paix) est déplorable, pour nous et pour tous les gens de bien ; combien elle est dangereuse, et de combien de regrets elle sera la source ; plût à Dieu que le roi eût pu comprendre ce qui est très-vrai et très-manifeste, c'est-à-dire qu'il est exposé à

de plus grands dangers depuis la conclusion de cette paix, par les menées sourdes et les fourberies de ses ennemis, qu'il ne l'était durant la guerre. » Tout fut inutile, la cour tomba de faiblesse en faiblesse, jusqu'aux attentats de 1572. *Saint Pie V est innocent de ces crimes.* La guerre franche *et sans transaction qu'il conseillait condamnait tout machiavélisme, tout calcul de guet-apens. Et qu'on ne dise pas qu'il sollicitait l'extermination des hérétiques.* Ce mot dissimule une équivoque. Oui, certes, il suppliait le roi d'anéantir les *factions* — quel gouvernement sage et ferme tolère les séditieux? — mais l'accuser d'avoir voulu l'extermination des hérétiques, *pour cela seul qu'ils n'étaient pas en communion avec l'Eglise, c'est un mensonge atroce.* »

C'est ici, Monsieur, qu'éclate toute l'habileté de M. Gandy, mais aussi toute la fausseté de son raisonnement, et il faut bien le dire, toute sa mauvaise foi. Comment! M. Gandy avoue que le pape demanda à Charles IX de faire une guerre à outrance *aux hérétiques et aux rebelles;* mais il nie qu'il ait demandé l'extermination des hérétiques, *en tant qu'hérétiques!* Mais qui donc força les huguenots à courir finalement aux armes, sinon l'intolérance de Rome toujours la même, n'accordant alors comme aujourd'hui qu'une dérisoire liberté de conscience, et pesant de tout son poids sur le gouvernement français pour l'empêcher de faire la plus petite concession!

Et puis M. Gandy n'aurait-il donc pas pu, en cherchant un peu, trouver dans les lettres de Pie V d'autres passages que nous allons lui rappeler et qui nous autorisent à le mettre sur la même ligne que Paul IV, qui conjura Henri II d'introduire en France l'Inquisition, des passages bien dignes de ce pape « qui poussa au meurtre de la reine Elisabeth et s'écria qu'il vendrait les calices des églises et jusqu'à ses habits, pour faire réussir une entreprise si sainte et d'une si haute importance pour le service de Dieu et le bien de son Eglise (1)! »

Le 17 janvier 1569, le pape écrit au cardinal de Lorraine: « Nous remarquons avec douleur qu'on n'a pas encore mis à exécution ce qui devrait déjà avoir été fait d'après l'édit du roi, savoir la confiscation des biens des hérétiques, ce qui eût été très-utile *pour re-*

(1) *France protestante,* t. VIII, p. 286.

tenir dans la foi ceux qui chancelaient et pour éloigner avec effroi tous les autres de la société abominable des hérétiques et de toute amitié avec eux (1). »

Le 28 mars de la même année, au roi : « Nous vous exhortons par la sincère sollicitude paternelle que nous avons pour vous et pour votre royaume, à ne plus laisser aux ennemis communs la moindre possibilité de se soulever *contre les catholiques*; nous vous y exhortons avec toute la force, tout l'ardeur, tout le désir de vous voir hors de danger, dont nous sommes capables (2). »

Un peu plus tard, au même : « Si Votre Majesté continue à combattre ouvertement et ardemment *les ennemis de la religion catholique, jusqu'à leur entière extermination* (*ad internecionem usque*), qu'elle soit assurée que le secours divin ne lui manquera jamais. Ce n'est que par *l'entière destruction des hérétiques* que le roi pourra rendre à ce noble royaume *l'ancien culte de la religion catholique* (3). »

Il écrit à Catherine : « Gardez-vous de croire que l'on puisse faire quelque chose de plus agréable *à Dieu* que de persécuter ouvertement SES *ennemis*, par un zèle pieux pour la religion catholique... »

Nous pourrions quadrupler ces citations. Celles qu'on vient de lire démontrent amplement contre M. Gandy, que c'est bien aux hérétiques COMME TELS que l'Eglise en voulait, que c'est bien l'extermination DES ENNEMIS DE DIEU que demandait à outrance saint Pie V, que c'est bien le saint-siége qui surexcita le fanatisme religieux de manière à amener la Saint-Barthélemy; que la Saint-Barthélemy, selon l'expression d'un historien, sera à jamais une tache flétrissante sur le front du catholicisme; qu'en un mot, comme on l'a dit avec raison, *si la pointe du poignard frappa à Paris, la poignée était à Rome*. Les distinctions de M. Gandy ne tromperont que ceux qui sont convaincus d'avance, ou qui veulent être trompés.

Récapitulons : Je crois avoir suffisamment établi l'insigne mauvaise foi de la tactique adoptée par M. Gandy, et le cas qu'on doit faire de ses accusations contre le protestantisme français. J'ai

(1) *Bull.*, IV, p. 311. (Cfr. IV, p. 147 à 150, article de M. Bungener.) *Lettres de S. Pie V sur les affaires de son temps en France*, etc., trad. du latin par de Potter. Paris, 1826. In-8°. Lettre 10e.

(2) *Lettre* 12e.

(3) *Lettre* 13e.

prouvé que, contrairement à ses assertions, les huguenots eurent le droit de réclamer le libre exercice de leur culte, et que la Saint-Barthélemy fut bien, en dernière analyse, l'œuvre de l'Eglise romaine. J'ai montré, en un mot, qu'en se vantant de tracer un portrait il n'a fait que la caricature des huguenots.

N'était-ce pas faire trop d'honneur à M. Gandy? Si, du moins, je pouvais convaincre ses lecteurs de la fausseté de la thèse qu'il soutient! Mais le mot d'ordre est donné. En dénaturant sciemment la vérité, notre adversaire savait bien à qui il s'adressait; il savait que, dût-on prendre la peine de le réfuter, on n'atteindrait pas les dix-neuf vingtièmes de ses lecteurs.

Sont-ce là des procédés dignes de la loyauté qui devrait présider à de tels débats et qu'on aime à rencontrer chez un adversaire? Pour nous, nous croyons avoir accompli un devoir en démasquant de perfides manœuvres. Le règne de la vérité est lent à venir; mais nous avons la confiance que son heure sonnera. Ennemis de l'esprit de mensonge, serrons nos rangs et faisons notre devoir. *A vos tentes, Israël!*

Tout à vous,

AD. SCHAEFFER.

Colmar, 17 décembre 1867.

BIBLIOGRAPHIE

L'ITALIE EN 1671. Relation d'un voyage du marquis de Seignelay, suivie de lettres inédites, et précédée d'une Etude historique, par PIERRE CLÉMENT, de l'Institut. Paris, Didier. 1867.

Le marquis de Seignelay avait reçu une éducation brillante et solide. Son père ne s'était pas contenté de lui donner les meilleurs maîtres. Une surveillance sévère, des instructions réitérées, des conseils autorisés par une longue expérience, concouraient de sa part à le rendre digne de la carrière élevée qu'il lui destinait. Ce fils pouvait aider Colbert à contre-balancer l'influence de Louvois; la marine française, trop négligée depuis longtemps, devait sous son administration reprendre le rang dont elle était déchue. Faire refleurir la marine c'était étendre et protéger le commerce, c'était aussi opposer aux ennemis du dehors une digue plus efficace que les ravages et les incendies du Palatinat.

Au moment de l'associer comme secrétaire d'Etat à l'administration des affaires, Colbert voulut ajouter à l'ensemble de ses connaissances un perfectionnement pratique; il l'envoya passer quelques mois en Italie. C'est la relation originale de ce voyage que M. Pierre Clément a eu l'heureuse pensée de mettre au jour, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale. Il y a joint une excellente Etude historique sur Seignelay et quarante lettres inédites extraites des Archives de la marine. Le cadre du *Bulletin* ne nous permet pas de nous occuper de la Relation : l'auteur y note rapidement les monuments et les œuvres d'art qu'il visite, et quoiqu'il observe à peine la nature et ne raconte que peu d'incidents, ses nomenclatures sont curieuses et les chapitres consacrés à l'arsenal de Venise et à la république de Gênes révèlent déjà, dans ce jeune homme de vingt ans, un bon administrateur et un futur homme d'Etat.

Les lettres inédites ont pour nos lecteurs un intérêt plus direct. Trois d'entre elles, les numéros 4, 6 et 9, sont adressées à notre illustre coreligionnaire Abraham Duquesne, au sujet du bombardement de Gênes. Douze lettres traitent des affaires des protestants.

Dans sa biographie, M. Pierre Clément étudie l'attitude du jeune ministre vis-à-vis des réformés: il essaye de montrer que porté vers la tolérance, Seignelay n'usait de rigueur que par crainte de prêter le flanc à la malveillance de Louvois. Le 4 juillet 1680, il écrit à l'intendant de Brest : « Sa Majesté attendra encore un mois ou deux que les officiers de la R. P. R. se mettent en état de profiter de la grâce qu'elle a bien voulu leur accorder et elle chassera ceux qui auront persévéré dans leur opiniâtreté. » Quelques années plus tard, plus libre dans ses allures, il se souvint des exemples de son père, et s'attacha à remplir, autant que cela était possible au milieu des passions soulevées, le rôle de modérateur. Ramener les protestants par la discussion, telle fut son idée dominante. « Il faut, écrit-il le 23 novembre 1685 au procureur général du parlement de Paris, tâcher de gagner doucement cinquante ou soixante des principaux, différer leur abjuration et les assembler ensuite avec un pareil nombre de ceux qui ne seront pas encore gagnés, pour leur expliquer fortement les intentions de Sa Majesté. » Il était d'avis d'accorder des facilités aux ouvriers protestants qui recherchaient la maîtrise; il s'indignait de ce qu'on eût fait raser des femmes par le bourreau, et défendait à l'intendant de la Rochelle d'employer des dragons... à moins que tous les efforts n'eussent échoué. Ces concessions étaient bien chétives sans doute : aux catholiques elles devaient paraître exorbitantes.

Au mois de décembre de cette triste année 1685, il avait fait donner à quelques jeunes prêtres de Paris une mission en Saintonge. Fénelon était du nombre. La correspondance de Seignelay avec le futur archevêque de Cambrai laisse apercevoir dans beaucoup de passages les sentiments qui l'animaient. Il loue le missionnaire de son zèle, de sa prudence, de sa douceur : « Il n'y a pas de meilleur parti pour faire revenir ces gens que la douceur; l'intention de Sa Majesté n'est pas de forcer les nouveaux convertis à se

confesser et à communier; je crois que M. de la Rochelle est dans le même sentiment et ce serait une chose sujette à de graves inconvénients de les obliger à s'approcher des sacrements sans préparation. » C'est à cet évêque de la Rochelle qu'il écrivait : « J'ai appris que vous aviez donné les ordres nécessaires pour empêcher que les prédicateurs ne menacent dans leurs sermons les nouveaux convertis de faire venir les dragons. Et si, après cela, il s'en trouvait encore quelqu'un qui, par un zèle indiscret, tînt de semblables discours, l'intention du roi est que vous lui interdisiez la chaire pour éviter le mal qu'une pareille conduite est capable de causer. » Enfin en 1690, le gouverneur des îles Sainte-Marguerite le prévenait que deux pasteurs protestants chantaient bruyamment leurs psaumes et qu'un d'eux avait écrit sur de la vaisselle : dans sa réponse à Saint-Mars le ministre lui reprocha sévèrement la dureté dont il avait usé sans son ordre.

On aime à voir Fénelon répondre à Seignelay dans un même esprit de modération et redouter le sacrilége d'une conversion superficielle, mais nous avons peine à associer Madame de Maintenon aux projets bienveillants du secrétaire d'Etat; en voyant ce dernier obligé de défendre à la cour le prélat qu'on accusait d'être trop facile avec les nouveaux convertis, nous aurions tout sujet de croire au contraire que Louvois comprenait mieux les véritables intentions de Louis XIV et de son entourage. C'est à ce même Fénelon que devait incomber peu d'années plus tard la tâche difficile de faire envisager la mort à un homme entouré de tout ce qui peut charmer et embellir la vie. Héritier de la position de son père, voyant dans les premiers succès de Tourville la récompense du soin qu'il apportait à la réorganisation de la marine, plein de projets d'avenir, aimant tout, s'intéressant à tout, Seignelay terminait à trente-neuf ans une existence comblée de toutes les faveurs de la fortune. Dans un récit attachant et varié, M. Pierre Clément a su en faire ressortir les traits les plus saillants. F. S.

Nous joindrons à ce compte rendu l'analyse des lettres qui ont exclusivement rapport aux protestants :

N° 11. *A l'évêque de Saintes.* Versailles, 11 décembre 1685. — Départ de Paris pour Saintes de M. de Fénelon, emmenant avec lui un assez grand nombre de prédicateurs, pour fournir aux missions nécessaires dans le diocèse.

N° 12. *Au sieur Arnoul, intendant de marine à Rochefort.* 11 décembre 1685. — Approbation donnée par le roi à l'ordonnance qu'il a rendue pour obliger les nouveaux convertis d'assister à la messe et aux prédications faites pour leur instruction. Le lieutenant général de l'Aunis doit les y contraindre, même par la force. Départ de M. de Fénelon pour la Saintonge. Approbation de l'ordre enjoignant, sous peine d'amende de 300 livres, la remise des lettres séditieuses. Approbation de l'arrestation du sieur de Voultron, « gentilhomme de la R. P. R., qui vous a parlé insolemment, » et de la mise au couvent des deux filles de Jacques Godefroy. Envoi des ordres pour éloigner les sieurs de Loire, de Fargot, de Chaboissière et de Périgny; ne s'en servir qu'après un dernier essai de conversion. Menaces d'envoi de troupes chez les sieurs de La Laigne et Dolbrauze, s'ils donnent retraite à des gentilshommes.

L'expédient proposé de raser les maisons des plus opiniâtres peut être bon, mais il vaut mieux attendre. Satisfaction de la conversion de trois chefs de famille étrangers demeurant à La Rochelle; nécessité de convertir les quatorze autres. Ne se servir des dragons que lorsque les autres moyens manquent. Approbation de l'ordonnance qui promet 10 écus par chaque religionnaire ou nouveau converti arrêté pendant son embarquement. Sa Majesté accorde au vicaire de La Tremblade la maison d'un huguenot qui s'est absenté. Ne pas donner de gratification aux matelots revenus de la mer qui se sont convertis, cela tirerait à une trop grande conséquence. Attendre encore quatre mois pour décider sur les biens des religionnaires émigrés de La Rochelle et de Ré. Menaces de priver de leurs charges le lieutenant criminel et le procureur du roi de La Rochelle, s'ils ne font pas mieux exécuter les édits et les ordonnances. Armement de deux nouvelles traversières gardes-côtes, ce qui en fait huit; la visite des bâtiments est mal faite, les nouveaux convertis et religionnaires passent moyennant argent; menace de procès aux gardes-côtes.

N° 13. *A M. de Villette-Mussay.* 27 décembre 1685. — Joie de sa conversion; promesse de s'employer dans son intérêt, « à présent que l'obstacle de la religion est ôté. »

N° 15. *A l'abbé de Fénelon.* 14 février 1686. — Témoignage rendu à ses efforts. Nécessité de prolonger sa mission, à cause « du peu de progrès que l'on fait dans les esprits de ces nouveaux convertis. » Le père La Chaise enverra dix jésuites à Marennes, gens doux, capables de rapables de ramener avec patience et charité. « Les trois qui y sont seront employés à autre chose, puisque leur caractère n'y convient pas. » Nécessité de convertir M. de Sainte-Hermine.

N° 16. *Au même.* 20 février 1686. — Approbation de son zèle, de sa prudence, de sa douceur. Précautions prises pour empêcher l'embarquement des religionnaires pendant la foire de Bordeaux. Envoi d'officiers dans toutes les paroisses maritimes; envoi à La Tremblade du chef d'escadre Forant, nouveau converti et de bonne foi. Promesses de procurer du blé à meilleur marché.

N° 17. *A l'évêque de Saintes.* 28 février 1686. — Satisfaction du bon effet de la mission de Fénelon et « de la pureté de sa doctrine. »

N° 18. *A l'abbé de Fénelon.* 15 mars 1686. — Il a raison de faire espérer aux peuples toute sorte de douceur et de consolation des jésuites qui le remplacent à mesure qu'il change de lieu. — Importance de donner aux nouveaux convertis les dispositions nécessaires pour se confesser et communier; ne pas les admettre aux sacrements sans instruction suffisante.

N° 19. *A l'évêque de Saintes.* 4 mai 1686. — Ne pas tourmenter les nouveaux convertis par des garnisons et des amendes pour les obliger à se confesser et à communier. Ne pas contraindre par des garnisons les parents de ceux qui sont dans les pays étrangers à les faire revenir, quand ils justifieront avoir fait toutes les diligences nécessaires (1).

N° 20. *A Fénelon.* 4 mai 1686. — Ordre donné à M. Arnoul de faire mettre dans des prisons éloignées six des plus opiniâtres habitants de

(1) Ces recommandations sont en complète contradiction avec les édits royaux et les ordonnances des intendants et gouverneurs de province, surtout dans le Languedoc. Aussi Seignelay a-t-il soin d'ajouter : « Je suis bien aise de vous dire à cette occasion que dans la disposition dans laquelle je connois que sont les esprits de ces quartiers, je crois qu'il est nécessaire de ne point les irriter. » Remarquons aussi dans le n° 22 la *surprise du roi*, et dans le n° 23 les motifs au moins aussi politiques que charitables pour ne *pas relever tout ce qui provient de la mauvaise disposition des nouveaux convertis.*

La Tremblade et de Marennes; ne s'en servir que s'il ne voit en ces gens aucune apparence de changement.

Nº 21. *A l'évêque de Saintes*. 23 juillet 1686. — Surprise du roi de la mauvaise disposition dans laquelle il a trouvé les nouveaux convertis de son diocèse. Ne pas les condamner à l'amende pour ne pas assister à la messe; les exciter au devoir en leur faisant sentir qu'ils ne sont traités durement que parce qu'ils ne font pas ce qu'on attendait d'eux.

Nº 22. *Au même*. 8 décembre 1686. — Ordre donné pour empêcher les prédicateurs de menacer les nouveaux convertis de faire venir les dragons. Procès intenté à la veuve d'un nouveau converti par les Récollets de Marennes, qui lui ont fait demander sous main 500 écus pour ne plus la tourmenter.

Nº 23. *Au même*. 16 décembre 1686. — Danger pour la religion d'apporter une attention trop grande à tourmenter les parents de ceux qui meurent sans confession. — Quand il n'y a aucun scandale, ne pas relever tout ce qui provient de la mauvaise disposition dans laquelle les nouveaux convertis se trouvent. « Je puis même vous dire en secret que Sa Majesté n'est pas d'avis qu'il faille exécuter la déclaration du 24 mai dernier, qui a été donnée pour faire le procès à la mémoire de ceux qui n'auront pas reçu les sacrements à la mort, et qu'il suffit de la mettre à exécution contre ceux qui sont tombés dans cette faute avec un scandale public. »

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR ATHANASE COQUEREL

La mort de l'homme éminent que l'Eglise réformée vient de perdre inspire une profonde et douloureuse émotion. Au milieu de son activité pastorale, alors que son cœur semblait, s'il est possible, redoubler encore de dévouement, son intelligence d'expansion et de puissance, Dieu a jugé bon de rappeler à lui son serviteur fidèle, de fermer cette bouche éloquente, de priver le troupeau de son pasteur. Mais quand on songe à l'immensité des travaux accomplis pendant cette noble existence, aux services rendus à l'Eglise, à la patrie, au protestantisme tout entier pendant un ministère de cinquante années, comment ne pas s'incliner devant la volonté de Celui qui marque à chacun l'heure de naître et l'heure de mourir? Remercions plutôt le Seigneur de l'avoir donné à notre Eglise pour l'aider dans l'œuvre si difficile de sa reconstitution, pour faire briller d'un nouvel éclat la chaire protestante, pour attirer et relever tant d'âmes qui avaient besoin de force, de lumière et de consolation. Il a porté vaillamment le poids de la chaleur du jour : qui de nous oserait dire qu'il n'était pas temps pour lui d'entrer dans la joie de son Maître?

Né à Paris en 1795, M. Athanase Coquerel avait fait à Montauban ses études théologiques; après avoir prêché à Paris, lors de la solennité du 2 novembre 1817, il alla remplir un intérim dans l'Eglise wallonne d'Amsterdam. Sa prédication attira un nombreux concours d'auditeurs. La capitale, les savantes universités de Leyde et d'Utrecht l'accueillirent

avec une faveur marquée. Sa parole, aussi chrétienne qu'entraînante, ne rappelait-elle pas les grandes traditions de l'éloquence sacrée dont l'hospitalière Hollande n'avait point perdu le souvenir? On tenait tant à le conserver qu'on créa pour lui une place spéciale : il l'occupa pendant douze années.

En 1830, M. Coquerel rentrait en France : sur la proposition de l'illustre Cuvier, il devenait le suffragant de M. Marron et lui succédait deux ans plus tard comme pasteur titulaire. Depuis ce moment, il ne cessa de consacrer à l'Église de Paris ses talents et son zèle. Sans en retracer ici les résultats, qu'il nous suffise de rappeler que cette Église, alors en proie aux pénibles embarras d'une réorganisation, conséquences de longues épreuves, dut à ses efforts et à ses lumières, non-seulement de se consolider, mais bientôt de se développer et de s'étendre; et tandis qu'il s'occupait avec une sollicitude particulière de l'instruction religieuse de la jeunesse protestante, l'autorité de sa parole s'affirmait même en dehors de l'enceinte de nos temples, des limites de sa patrie, et jusqu'au delà des mers elle recevait un juste tribut de sympathie et d'admiration.

La prédication et l'enseignement catéchétique n'absorbaient pas toute sa vie. M. Coquerel avait débuté dans la carrière des lettres par la *Biographie sacrée* et de nombreux articles dans les *Annales protestantes*, les *Archives du christianisme*, la *Revue protestante*. Il créa en 1831 *le Protestant*, auquel succéda *le Libre examen* : en 1841, il fonda *le Lien*. L'espace nous manque pour énumérer tous les produits de sa plume infatigable, mais parmi ses ouvrages, dont un grand nombre ont été traduits en plusieurs langues, nous ne pouvons passer sous silence *le Christianisme expérimental*, honoré à Rome d'une mise à l'index, la *Christologie*, l'*Orthodoxie moderne*, la *Réponse au docteur Strauss*, les *Esquisses poétiques de l'Ancien Testament*, les *Observations pratiques sur la prédication*, le *Projet de discipline pour les Églises réformées de France*, le *Commentaire biblique sur Esther et Athalie* et les six *Recueils* où l'on ne trouve malheureusement qu'un trop petit nombre de ces sermons qui, par l'élévation de la pensée et la pureté de la forme, faisaient encore mieux ressortir les vérités évangéliques.

Est-il besoin d'ajouter que M. Coquerel aimait notre Société et qu'il ne laissait pas échapper une occasion de lui prouver sa sympathie? Le frère de l'historien des Églises du Désert suivait nos études avec un sérieux intérêt; bibliophile savant et éclairé, il encourageait le projet de notre bibliothèque; et comment n'eût-il pas salué la solennité annuelle que nous désirions voir fonder, le pasteur qui au début de sa carrière célébrait à Paris le premier service commémoratif de la Réforme? Nous ne pourrons oublier enfin que la dernière fois qu'il ait pris part au dehors à une réunion du soir, ce fut pour s'occuper de notre œuvre : dans une assemblée fraternelle de pasteurs de nos diverses Églises, il lui rendit un bienveillant et imposant hommage.

M. le pasteur Coquerel a succombé le 10 janvier à une attaque de paralysie; il avait succédé à M. Juillerat dans la présidence du conseil presbytéral de Paris. Au moment où une grande lumière vient de disparaître, il serait téméraire de vouloir en apprécier l'intensité ou de prétendre en retracer l'éclat. C'est à ceux de nos successeurs qui étudieront l'histoire de notre Église au XIX[e] siècle qu'il appartiendra de marquer la place de M. Athanase Coquerel; elle sera, nous n'en saurions douter, une des plus pures et des plus glorieuses du protestantisme français.

F. Schickler.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 12. — 1868.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.

17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

N° 3. 15 Mars 1868



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ETUDES HISTORIQUES

HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS

I

Il est des hommes qui ne laissent pas après eux une réputation proportionnée à leur mérite, et à l'importance du rôle qu'ils ont rempli sur la scène du monde. Rouages toujours utiles, quelquefois indispensables, ils donnent sans bruit l'impulsion au ressort politique qui règle la marche des affaires, et modifie la destinée des peuples. Rien ne se fait sans leur concours, et on ne saurait préciser l'instant où leur action s'exerce, où leur influence apparaît. A peine les croirait-on témoins des événements où ils ont été acteurs.

Plus malheureux peut-être encore à l'égard de leur renommée future si, comme Jean Hotman, ils portent un nom déjà célèbre. La postérité n'entend pas toujours l'appel que lui adresse à son lit de mort le génie méconnu; elle croit faire assez en absorbant le nom du fils au milieu des rayons de la gloire paternelle.

C'est cette injustice que nous essayons de réparer dans la

limite de nos forces. Le don généreux accordé à notre bibliothèque par M. Bouverie Pusey, nous en faisait un impérieux devoir. A l'avenir, les historiens du protestantisme citeront plus d'une fois les manuscrits Hotman de Villiers; le *Bulletin* en publiera de nombreux documents : il nous a paru nécessaire d'aider à mieux connaître celui qui les a rassemblés pendant une longue et laborieuse carrière. Cet homme, presque oublié de nos jours, était cependant l'ami de Sidney, le confident de Leicester, le négociateur du différend de Juliers, l'infatigable champion de la paix religieuse, le correspondant des plus illustres personnages de l'époque.

Selon la réserve diplomatique, celles de ses lettres qui nous ont été conservées ne parlent que peu des événements contemporains, mais font largement éclater la constance de sa ferveur chrétienne. Sans doute son amour pour l'Evangile a prolongé ses illusions dans un âge qui ne laisse guère d'accès qu'à la triste réalité. Mais s'il a conservé toute sa vie trop bonne opinion des hommes, jusqu'à croire à un rapprochement possible entre deux religions sœurs en Christ, on pourra lui appliquer ces mots du grand historien romain qu'il a médité et qu'il se plaît à citer : *Professione pietatis aut laudatus erit aut excusatus.*

Jean Hotman, sieur de Villiers-Saint-Paul, naquit à Lausanne en 1552. Son père, François Hotman, le célèbre jurisconsulte que l'université de Paris n'avait fait qu'entrevoir, s'était senti invinciblement attiré vers ces doctrines de la Réforme qui répondaient à ses aspirations religieuses, et satisfaisaient en même temps ses penchants pour l'étude. Il dut bientôt faire à ses convictions le sacrifice du brillant avenir qui s'ouvrait devant lui. Les bûchers s'allumaient à quelques pas de la Sorbonne. Sa famille, moins sensible à son mérite qu'irritée de ce qu'elle nommait son apostasie, le reniait pour son parent. Un asile souvent ouvert alors à de grands esprits, à de hautes intelligences, la Suisse lui offrit les moyens de

poursuivre ses importants travaux. Le sénat de Berne lui accorda, en 1547, une chaire de belles-lettres et d'histoire dans l'académie récemment fondée à Lausanne. Le professeur y épousa la fille d'un réfugié d'Orléans, Claude Aubelin, et Jean Hotman fut le premier fruit de cette union.

Le lieu et l'époque de sa naissance ne furent pas sans exercer sur sa vie une grande influence. Né dans cet exil que son père avait volontairement accepté, il reçut en Suisse et en Allemagne sa première éducation. Elle le prépara à remplir honorablement les missions que lui confièrent plus tard, à l'étranger, Henri IV et Louis XIII.

Le protestantisme français traversait alors la première phase de son existence. C'était l'heure héroïque du renoncement et du martyre. Cette année même le roi Henri II, protecteur politique des luthériens d'Allemagne, encourageait son parlement à redoubler de sévérité envers ceux de ses sujets qui se rapprochaient plus ou moins de leurs croyances. L'enfance de Jean Hotman a dû être bercée de ces histoires douloureuses. Sans cesse un nouveau témoin de la vérité était appelé à donner sa vie pour elle : leurs noms traversaient les monts et réveillaient de cruelles émotions dans le cœur des exilés. Ce sont des colporteurs qui périssent pour avoir répandu la Parole de Dieu ; ce sont des écoliers qui expient le crime de l'avoir lue ; ce sont surtout des réfugiés que le désir de revoir leur pays et leur famille a ramenés en France, et qui, bientôt dénoncés, succombent dans des supplices où l'on s'efforce d'aggraver les horreurs de la mort. Et cependant la semence divine n'est point étouffée par le feu : elle se propage, elle étend partout ses ramifications, et le jour où il sera permis au protestantisme de revendiquer sa place au soleil, de ces racines cachées sous la terre surgiront de toutes parts de nombreux et de vigoureux rejetons.

C'était le jour qu'attendait le jurisconsulte : il avait quitté Lausanne pour Strasbourg, où son enseignement attirait une foule d'étudiants distingués : la jeunesse allemande s'empres-

sait de profiter des lumières que l'université de Paris repoussait de son sein. Mais c'est vers sa patrie que se reportaient toujours les pensées du professeur ; il s'en était rapproché pour mieux suivre les progrès de la Réforme. Dans l'espoir de les hâter, il se rendit à plusieurs reprises en Allemagne et à Nérac, tandis que dans son *Epître* anonyme envoyée au *tigre* de France (le cardinal de Lorraine), il laissait échapper contre la rage des persécuteurs quelques-uns des bouillonnements fougueux dont son âme était remplie.

François II ne fit que passer sur le trône de son père. Catherine de Médicis, au début de la minorité de Charles IX, sentit le besoin de consolider son alliance avec les princes allemands. Selon l'historien de Thou, Jacques d'Angennes, sieur de Rambouillet, fut député vers eux « pour traiter des moyens de célébrer au plus tôt le concile de Trente. » Les instructions qu'il reçut renferment ce passage pieusement conservé dans les manuscrits qui nous occupent. C'est un hommage rendu à Hotman par ceux mêmes dont il devait redouter les rigueurs :

« Il passera par Strasbourg, où il fera venir par devers lui le docteur Hotomanus, et après luy avoir faict entendre l'asseurance que le roy et la reine sa mère ont prise de l'affection et bonne volonté qu'il monstre avoir au service de cette couronne, lui baillera sa lettre de retenue avec une demie-année de sa pension qu'il luy porte, et le mènera quant et luy par tout son voyage, tant pour luy servir de truchement que pour ce que estant ledict docteur aymé et estimé de la pluspart desd. princes, il ne luy servira de peu au faict de sad. négotiation, de laquelle led. S[r] de Rambouillet lui fera bien entendre ce qu'il a de charge pour l'amiable visitation desd. princes, et pour le faict dud. concile, mais non ce qui concerne la susdicte ligue deffensive. Si ce n'est que parmy leurs discours il veist qu'il vint à propos de luy en parler comme chose dont il se seroit inopinément advisé et sur laquelle il seroit bien ayse d'entendre son avis. Et si d'adventure ledict docteur s'offroit de lui-même d'y faire quelque bon office en espérant d'y persuader lesdicts princes et faire en sorte qu'ils fussent les premiers à en parler et rechercher led. S[r] de Rambouillet, il s'en remettra à luy, et luy dira seulement que pendant qu'il sera par delà, il aura toujours l'oreille ouverte pour ouïr ce qui luy sera proposé à l'utilité desd. princes et à leur

commune et générale conservation, pour à son retour en faire fidèle rapport (1). »

Peu de temps après son retour, la guerre civile éclatait en France. Nous n'en suivrons pas les péripéties, quoique toute la vie du professeur en ait ressenti le contre-coup. Notre intention n'est pas de refaire la biographie de François Hotman, si bien mise en lumière par les excellents travaux de MM. Haag et Dareste; nous voulons seulement indiquer le milieu dans lequel son fils grandit et se développa.

Le docteur avait pris part à cette première guerre; sa parole éloquente l'avait ensuite défendue en Allemagne. Il profita de la paix pour venir professer à Valence, puis à Bourges. Chassé de cette ville, rappelé, bientôt fugitif, rappelé de nouveau, entraînant sur ses pas une famille terrifiée, il dit un dernier adieu à la France après la Saint-Barthélemy, et chercha sur une terre protestante l'asile qu'il y avait trouvé dans sa jeunesse. Nommé professeur de droit romain à Genève, il quitta cette ville en 1578 pour s'établir à Bâle, dont le séjour semblait lui promettre plus de tranquillité. C'est vers le même temps que son fils aîné se séparait de la famille, et venait chercher fortune à Paris.

Jean Hotman de Villiers avait vingt-six ans; ses études de jurisprudence, souvent interrompues par les événements que nous venons de rappeler, s'étaient poursuivies néanmoins sous l'excellente direction de son père. Il entrait dans la vie avec un cœur droit, un esprit cultivé; mais son caractère naturellement timide avait été trop ébranlé par les épreuves de sa jeunesse pour prendre un peu de confiance en lui-même.

La perspective qui s'ouvrit devant lui à Paris n'était guère de nature à l'encourager. Henri de Navarre, dont il eût pu réclamer la protection, était absent et en lutte déclarée avec le pouvoir. Les parents du docteur, loin de lui avoir pardonné sa conversion au protestantisme, le poursuivaient encore dans sa

(1) Manuscrits Hotman de Villiers. — Bibliothèque du Protestantisme français.

modeste fortune, et venaient de vendre à leur profit sa petite terre de Villiers; son frère Antoine Hotman, conseiller au parlement de Paris, était alors un des plus chauds partisans de la Ligue, qui devait plus tard enrôler sous sa bannière la cour et le roi lui-même. Comme il le dit dans une de ses lettres : « Il n'y avait point de place en France pour ceux qui professent la vraie religion. La nécessité fixa ma résolution; j'accompagnai donc M. Paulet en Angleterre (1). »

André Paulet, ambassadeur de la reine Elisabeth en France, avait deux fils. Jean Hotman fut chargé de surveiller leur éducation, qu'ils devaient terminer à Oxford. C'était une faveur moins précieuse peut-être pour sa fortune que pour le développement de ses facultés.

Bien différente de l'université de Paris, dont les contemporains nous ont laissé un tableau si grotesque et cependant si véridique, celle d'Oxford n'avait pas cru que l'urbanité fût incompatible avec l'érudition. Elle s'était hâtée de s'approprier les travaux de la Renaissance, et même, à certains égards, elle les avait déjà devancés. Le bruit des discordes humaines ne troublait point la sérénité de ce sanctuaire consacré à la culture de l'esprit. Hotman y jouit d'un repos qu'il avait jusqu'alors si peu connu. Là seulement ses goûts studieux pouvaient se satisfaire. Trop instruit pour ne pas sentir ce qui manquait à l'ensemble de ses connaissances, il puisa sans relâche aux sources qui lui étaient ouvertes, combla les lacunes de sa première éducation, et la conduisit au perfectionnement que la doctrine d'alors regardait comme la limite imposée à l'esprit humain. Veut-on savoir comment il employait les heures que ne réclamaient pas ses élèves? Il en rend compte avec une simplicité qui prouve combien était grande, à cette époque, la passion de l'étude. Il apprenait à la fois l'italien, l'anglais, l'allemand, l'espagnol; il s'efforçait de mieux comprendre l'histoire de

(1) « *Francisci et Johanni Hotomanorum patris et filii et clarorum virorum ad eos Epistolæ.* » Ce recueil renferme presque toutes les lettres latines du recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale.

France en la comparant à l'histoire d'Angleterre. Aussi fut-il honoré du grade de docteur, que l'université de Paris, bien plus soucieuse des croyances que du talent des candidats, eût toujours refusé à un hérétique. Les plus nobles représentants de l'Angleterre protestante affluaient à Oxford : au milieu du mouvement intellectuel qui emportait les esprits, ils ne se croyaient pas autorisés à l'inaction par leur naissance. Hotman s'attacha surtout à de jeunes savants, obscurs alors, amateurs comme lui de la belle latinité, et appelés par leur mérite à une brillante carrière. Saville, Bodley, Camden lui conservèrent une amitié que le temps ne refroidit pas : on en voit la preuve dans leur correspondance. Aussi, quand parfois Paulet l'appelle auprès de lui à Richmond ou à Windsor, se montre-t-il peu sensible aux splendeurs de la cour. A l'exemple d'Erasme, les érudits de l'époque eussent rougi de ne pas employer dans leurs lettres les plus intimes la langue, les périodes et les mots favoris de Cicéron. C'est dans cette formule consacrée qu'Hotman, écrivant à ses collègues d'Oxford, soupire après le calme et les loisirs studieux de l'université.

Les années s'écoulaient cependant, et il lui fallait songer à l'avenir. L'état des affaires en France était loin de s'améliorer. « Les projets de notre Médée, écrit-il à Camden, lesquels m'ont toujours été suspects, l'hésitation du roi de France, la fausseté de son attachement à son frère, mais surtout le concours obstiné de tout ce monde pour exterminer la religion la plus pure, voilà l'objet de mes craintes et de mon horreur (1). »

Le moyen de poursuivre sa carrière lui faisant défaut en France, il dut se résigner à rester à l'étranger. Vers la fin de 1582, il crut trouver un appui solide dans le comte de Leicester, et il entra à son service. Ici l'attendaient de nouvelles épreuves. Pendant ce pénible épisode, sa vie répète l'éternelle histoire de l'homme de mérite en lutte avec la pauvreté, dans un milieu qui n'est pas le sien. A la cour brillante d'Elisabeth,

(1) *Epistolæ*, etc.

quelle place y avait-il pour le savant jurisconsulte entouré d'un luxe qui faisait ressortir son indigence, quelle place pour le protestant plein de foi au centre des intrigues qui ne lui auraient frayé la route de la richesse qu'à condition de l'avilir. Lui aussi ne tarda pas à sentir combien le pain de l'étranger est amer, et que s'il est pénible de monter l'escalier d'autrui, il l'est bien plus encore de le gravir à la suite, et pour ainsi dire à l'ombre d'un courtisan. Et encore ce protecteur qu'il s'est choisi, auquel il se dévoue avec un zèle infatigable, ne lui rend-il aucun des services qu'il se croyait en droit d'espérer. L'égoïste favori d'Elisabeth, occupé des vastes plans de son ambition, n'a pas le loisir de songer aux tourments réels de secrétaire. « Le peu de gages qu'il reçoit ne suffit pas pour l'entretenir à sa suite. »

Il y a dans ses lettres intimes des révélations navrantes sur les embarras continuels du jeune docteur. « Tout ce qui brille n'est pas or. Courtisans, nous appelons la pauvreté par le faste et le luxe de la cour; nous la déguisons, nous la dissimulons autant qu'il est en nous par les ressources qui l'augmentent. Mais comme l'a dit autrefois avec raison le plus grand des orateurs, plus on cache la pauvreté, plus elle éclate. » Et plus tard, au moment où le comte va partir pour son expédition en Flandre : « Tout ce qui était nécessaire pour le voyage m'a fait défaut. J'ai dû demander de l'argent au très-illustre comte par l'entremise de Morus : on m'a répondu en style d'oracle. Et cependant il est certain que, pendant les neuf derniers mois, je n'ai reçu que quinze livres, sans autre indemnité, et que j'en ai dépensé plus de quarante. J'ai réclamé un cheval de selle, on me l'a refusé; une voiture, un autre l'a prise. Des armes, que le voyage et les circonstances rendent indispensables, il m'a été impossible d'en acheter, même le strict nécessaire, puisque je manque d'argent (1). »

Dans l'entourage intime de son maître, Hotman avait ce-

(1) *Epistolæ*, etc.

pendant rencontré un ami : c'était le neveu de Leicester, Sidney, « au demeurant estimé le plus docte chrétien et courtois gentilhomme d'Angleterre. » — « Aussy, écrit-il à son père dans une lettre restée inédite, si vous aviez quelqu'un de vos petits ouvrages terminés, je désireray que vous l'eussiez dédié à M. Sidney (1). »

Celui-ci, comprenant les difficultés de sa position, avait promis de lui faire accorder une de ces prébendes que les laïques pouvaient tenir aussi bien que des gens d'Eglise. Mais tout conspirait contre Hotman. Sidney mourut de ses blessures pendant l'expédition de Flandres, et les profonds regrets du sieur de Villiers se font jour dans une lettre à Juste Lipse.

Rappelé en France quelques mois auparavant par des affaires de famille, Hotman avait été présenté à Henri de Navarre, qui l'accueillit avec faveur et lui donna le titre, encore purement honorifique, de conseiller et maître des requêtes dans sa maison de Navarre. Il avait même hésité à retourner en Angleterre, où le comte l'attendait. La crainte de perdre le fruit de plusieurs années de labeur le décida à reprendre sa place, et il accompagna Leicester dans sa seconde expédition en Flandre. L'illusion fut courte : il s'était trompé une fois de plus. Les prodigalités croissantes du favori l'empêchaient toujours davantage de s'occuper de son secrétaire, qui écrit ces tristes paroles : « Enfin, après avoir approfondi la situation, je suis convaincu que partout je suis étranger. »

L'occasion se présenta cependant pour lui de rendre des services réels. Leicester, forcé de venir à la cour se justifier de ses échecs réitérés, laissa Hotman dans les Pays-Bas pour le remplacer comme négociateur. Le British Museum conserve huit lettres d'affaires écrites par lui à cette époque, dont une adressée à la reine Elisabeth en faveur des protestants des Pays-Bas (2).

(1) Msc. de la Bibliothèque impériale.
(2) *British Museum.* Fonds Cotton. Parmi nos Msc., nous trouvons une pièce de cette époque, le n° 26, *Ordre du Synode de La Haye, en* 1586.

Dans la même année 1587, M. de Ségur, envoyé du roi de Navarre auprès des princes protestants d'Allemagne, recommande à M. d'Averly, se rendant en Hollande, de s'entendre avec le comte de Leicester et M. de Villiers (1). Ce dernier commençait à être apprécié. La prébende si longtemps attendue lui fut enfin accordée; il est vrai qu'elle n'était que de vingt livres sterling. En outre, le revenu de la première année appartenait à l'évêque; les frais d'installation étaient énormes, et le comte, s'autorisant de cette générosité qui ne lui coûtait rien, avait retranché les chétifs appointements de son secrétaire. La mort de Leicester mit fin, quelques mois après, aux incertitudes d'une position où il ne s'était jamais senti à l'aise.

Jean Hotman resta en Angleterre occupé des affaires du roi de Navarre; ses relations à la cour lui permettaient d'y remplir un rôle utile à Henri de Béarn, dont Elisabeth était un des principaux appuis. Plus de quarante ans après, il écrivait à Balzac, qui débutait dans la carrière des lettres, pour l'engager à retrancher de son premier ouvrage un jugement trop sévère sur cette reine illustre : « Plusieurs de vos amis eussent désiré que votre plume se fût abstenue de toucher à la vie d'une grande princesse qui est et sera louée en tous les siècles, et laquelle n'a pas peu contribué, par l'assistance de ses moyens, au rétablissement de cet Etat lors de la Ligue, et vous en pourrois montrer une douzaine de lettres de remerciements du feu roy, cela étant non-seulement de ma cognoissance, mais la plupart de ma négociation, lorsque je servais Sa Majesté en Angleterre (2). »

Pendant cet apprentissage de la vie politique, il fit plusieurs voyages à la cour d'Ecosse, et se concilia les bonnes grâces du roi Jacques en traduisant en français le *Don royal*, composé par ce prince pour l'éducation de son fils. Cette version eut beaucoup de succès; l'idiome anglais était si peu répandu

(1) *Négociations de M. de Ségur*. Bibl. imp. Fonds Colbert.

dans le reste de l'Europe que, pour les langues étrangères, on dut recourir au travail d'Hotman, et traduire sa traduction. A la fin de l'année 1589, François Hotman, vieilli avant l'âge par les épreuves de sa vie entière, fut attaqué à Bâle d'une grave maladie. En vain le savant Amerbach écrivit à son fils de se hâter, s'il voulait lui dire un suprême adieu : il n'était pas assez riche pour venir rendre les derniers devoirs à un père dont il avait toujours été l'enfant de prédilection. En témoignage d'affection, le professeur lui avait laissé ses droits à l'humble métairie de Villiers, et les livres de sa bibliothèque. Pendant trois ans, Jean Hotman fut dans l'impossibilité d'aller recueillir ce modeste, mais précieux héritage. Il avait été d'abord retenu en Angleterre par l'ambassadeur de Henri IV, ensuite auprès de ce prince pendant le siége de Paris.

C'est à cette époque qu'il écrivit l'*Anti-Choppinus*. Les personnages les plus graves du XVI[e] siècle semblent s'être plus d'une fois délassés de leurs doctes travaux en employant l'arme de la satire et du ridicule contre leurs ennemis politiques ou littéraires. A l'exemple de Th. de Bèze, et sous le voile transparent d'une réponse à l'écrit du jurisconsulte René Chopin, Hotman attaqua dans un latin macaronique la Ligue, ses chefs, ses alliés. Les plaisanteries et les crudités de la forme ne dissimulaient qu'à demi les sérieux arguments du fond. Il servait la cause de Henri IV en relevant l'insulte faite aux Français par les prétentions du roi d'Espagne, et il revendiquait pour l'Eglise gallicane l'indépendance que les souverains pontifes tendaient de plus en plus à lui ravir. La satire eut du retentissement : ne pouvant atteindre l'auteur, on brûla l'ouvrage, qui n'en eut pas moins trois éditions (1).

(1) « Or iste liber choppinicus fuit condemnatus ad ignem tanquam famosus et seditiosus per arrestis Magni Consilii Regis, quod jam in urbe Carnuto sedem habet, interea dum Auctor ipsemet in propria persona comprehendi et justitiari poterit. » Anti-Choppinus, imo potius Epistola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini ad M. Renatum Choppinum, S. Unionis Hispanitalogalliæ Advocatum incomparabilissimum suprema curia parlamenti Parisiis. Carnuti, Anno a Liga nata septimo et secundum alios quinto-decimo calculo Gregoriano. — La seconde édition jointe au *Passavantus*, est datée de Wiliorbani, 1593. Voir aussi les *Remarques sur la Satire Ménippée*, vol. II, éd. 1753.

Quand Hotman arrive enfin à Bâle pour y chercher ses sœurs et les reliques de son père, les créanciers s'étaient emparés des derniers débris de son patrimoine; l'ami dépositaire de la bibliothèque l'avait livrée au pillage; les vases de verre remplis de l'amalgame étaient presque tous brisés. Le jurisconsulte avait, en effet, pendant ses douze dernières années, demandé à la chimère de la pierre philosophale les ressources que ses travaux d'érudition n'avaient pu assurer à sa famille. Mais quand son fils fondit le reste de la poudre chimique, il n'en put extraire que dix couronnes d'or. La Bibliothèque impériale possède une lettre inédite adressée à Mademoiselle de Charley, où il expose avec franchise que, pour ramener ses sœurs en France, il lui faut mendier le secours de ses amis, et que si, au partir de la ville, elle veut faire arrêt de sa personne et de celle de ses sœurs, il ne le peut empêcher.

Tout à coup, sans transition, sans que rien dans sa volumineuse correspondance, ni dans aucun de ses ouvrages, nous donne la clef de ce changement, la fortune se lasse de le persécuter. Il a trouvé une position assurée dans la carrière diplomatique.

Henri IV, qui ne craignait point les services des protestants, et qui aimait surtout à les utiliser auprès de leurs coreligionnaires, l'attacha à diverses missions en Allemagne et en Suisse. Il est plusieurs fois mentionné dans les lettres de Bongars, datées de Francfort, de Strasbourg et de Bâle (1). Il rassemble en même temps avec Pierre Nevelet, sieur de Dosches, les matériaux nécessaires pour une édition complète des œuvres de son père, et pour élever au professeur un monument digne de lui, il demande à ses anciens amis de composer des épitaphes. Cette importante publication parut de 1599 à 1601. Il avait droit d'espérer qu'il en rejaillirait quelque gloire et un peu d'utilité sur lui-même; elle lui causa, au contraire, de sérieux ennuis. Nous citerons à ce sujet une lettre qu'il adressa quel-

(1) *Lettres latines de M. de Bongars,* etc. Paris, Pierre le Petit, 1668. In-8°. Deux volumes.

ques années plus tard à Duplessis-Mornay. Comme elle est restée inédite, nous la reproduisons en son entier :

« Mai 1606.

« Monsieur, qui mieux que vous peut et consoler autrui et se consoler soi-même ? Certes, il faut à ces rudes et fréquentes afflictions et un courage fort pour les supporter et un esprit aidé de l'Esprit de Dieu pour s'y résoudre. C'est de votre courage admirable et de votre esprit excellent que nous attendons de secondes larmes pour essuyer les nôtres, si cela se peut en nature, c'est-à-dire pour nous consoler avec vous de votre dernière perte signalée, à laquelle nous participons tous, et moi parmi les autres, qui savais il y a longtemps les rares perfections que Dieu avoit mises en Madame Du Plessis, et qui la rendent au ciel heureuse et regrettée en terre. J'essaierois volontiers de vous divertir par le sujet ordinaire de mes lettres, s'il nous étoit venu chose digne d'Angleterre, ou si j'eusse eu loisir de faire copier la condamnation du père Garnet, que l'on dit avoir été exécuté il y a dix jours, y ayant en son procès des choses assez remarquables. Ce sera pour la première commodité. Cependant vous verrez l'extrait de la lettre d'un homme de qualité, lequel, en peu de lignes, représente au vrai l'état présent des affaires entre le pape et les Vénitiens, différent que l'on croit néanmoins se devoir terminer par l'entremise de notre roi, lequel est visité tantôt du nonce, tantôt de l'ambassadeur de Venise, comme ami commun. Cet ambassadeur et quelques principaux de cette seigneurie-là écrivent à leurs amis, en France et en Allemagne, qu'on leur fasse voir les livres qui parlent de l'excommunication, de l'autorité du pape, de ses entreprises, dont je leur ai fait une liste, et aussitôt ai porté audit ambassadeur le *Brutum fulmen* de feu mon père, qu'il a montré avoir agréable pour quelques nullités qui y sont déduites. Livre que j'ai fait imprimer quatre fois depuis la mort du bonhomme : mais parce que ni l'imprimeur ni moi n'avions jugé à propos de l'insérer parmi ses œuvres de droit ; moi, parce que cela eût pu offenser le roi, qui, l'ayant commandé en une saison, l'eût trouvé mauvais en une autre ; l'imprimeur, parce qu'il vouloit vendre ses livres en Espagne et partout, et avoit raison : là-dessus, un impudent a semé faussement que j'avois mutilé les écrits de feu mon père de cette pièce et de quelques autres, desquelles toutefois j'avois envoyé la liste à M. Bongars, en Allemagne, longtemps auparavant ; et un autre a fait voir à chacun une lettre de vous, en laquelle vous me blâmez ; car celle qu'il vous a plu m'écrire à ce sujet, je la prends comme je dois, avec respect et remerciement. C'a été pour me condamner et noircir davantage par l'autorité de votre nom ce qu'il en a fait,

et je sais que vous ne l'approuvez pas, et que la suite de mes actions, le cours entier de ma vie les démentiront. Vous aussi, Monsieur, avez senti quelquefois la dent de la calomnie et à bon escient. Elle laisse souvent ou son venin ou du moins quelque cicatrice; quand c'est à l'endroit des gens de bien, cela est fâcheux. C'est pourquoi j'espère que vous ne trouverez pas mauvais si je suis marri qu'il vous soit resté quelque mauvaise impression de moi, qui vous honore sur tous autres, qui si soigneusement depuis quelques années ai recherché l'honneur de vos bonnes grâces, et qui suis, Monsieur, votre plus humble et plus dévoué serviteur. HOTMAN. » (1).

En 1596, son oncle Antoine Hotman, qui de ligueur fougueux était devenu zélé partisan de Henri IV, mourut à Paris. « Son neveu, comme le rapporte Pierre de l'Etoile, bien que de la religion, l'assista jusque-là et le consola à la mode de ceux de la religion, auxquels encore que son oncle fut contraire, se montra-t-il jusqu'à la fin avoir plaisir à ce qu'il lui disait. Etant mort, son neveu conduisit le corps jusqu'à la porte de l'église seulement. » Jean Hotman était alors marié à Jeanne de Saint-Martin, dont il eut quatre enfants.

L'année d'après, il accompagnait en Suisse son autre oncle François, sieur de Mortefontaine, auprès duquel il resta jusqu'à la mort de l'ambassadeur, en 1600. Il est difficile de le suivre pas à pas dans la carrière diplomatique : pendant les trente ans qu'elle dura, ses talents eurent plus d'une occasion de se produire. Il y avait alors peu de ministres à résidence fixe, mais un nombre assez considérable d'envoyés en missions temporaires. Bongars, agent du roi en Allemagne, changeait huit ou neuf fois de séjour dans le courant de la même année. Hotman lui fut souvent attaché, et à sa mort le remplaça dans la plupart de ses fonctions. Mais à cette époque de troubles, l'histoire a des événements si importants à enregistrer que les acteurs principaux peuvent seuls obtenir une mention honorable.

Après avoir été chargé en Allemagne, par le duc de Bouil-

(1) Msc. de la Bibliothèque impériale.

lon, d'une négociation qui l'occupa pendant les premiers mois de l'année 1609, Hotman fit un pas considérable dans la hiérarchie diplomatique : il fut envoyé comme résident français auprès de la cour de Dusseldorf. Les complications que l'héritage de Clèves et Juliers venaient de susciter motivaient la création de ce poste fixe, et quand on se rappelle l'intérêt que prit Henri IV à cette querelle, base future de ses vastes projets pour la réorganisation européenne, on comprend l'importance de la mission confiée au sieur de Villiers.

F. SCHICKLER.

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PROCÈS-VERBAL

DE DÉMOLITION DU TEMPLE DE SAINT-MARDS-EN-OTHE, PRÈS DE TROYES

(4 avril 1685)

Troyes, le 11 décembre 1867.

Cher Monsieur,

Vous me saurez gré de vous transmettre le certificat de démolition du dernier temple protestant de l'Aube, l'année de la révocation de l'Edit de Nantes. L'original est déposé aux archives départementales de Troyes; c'est là que je l'ai copié et qu'on peut le voir au besoin. Je me suis permis de souligner deux ou trois passages. Il est superflu de dire pourquoi.

Ce jourd'hui, quatriesme jour du mois d'avril mil six cent quatre-vingt-cinq, à l'heure de six du matin, nous, Jean Comparot, seigneur de Longsaux (1), conseiller du roy, président de l'élection et grenier à sels de Troyes, sur la requeste de vénérable et discrète personne M. François Vinot, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre de l'église cathédrale de Troyes, et sindicq du clergé dudict diocèse, nous serions partis d'icelle ville, assisté de Barnabé Danton, premier commis au greffe de ladite élection, pour nous transporter au lieu dict Saint-Mards-en-Othe, et faire en vertu de l'arrest du Conseil d'Estat du cinquiesme mars dernier, démolir le Temple que ceux de la Religion prétendue Réformée y ont cy-devant fait bastir. Lequel arrest ledict sieur sindicq nous avait pour cet effect mis entre les mains bien et deument signé et scellé ensemble la commission estant soubz la contre scel d'icelluy, le tout sous le bon plaisir de Monseigneur de Miroménil, intendant de ceste province. Et estant arrivés audict lieu de Saint-

(1) Village de l'Aube.

Mards, à l'heure de onze, en suivant nous aurions pris nostre logement en l'hôtellerie où pend pour enseigne *le Chapeau rouge,* et après nostre voyage nous aurions de nostre ordonnance verbal mandé par ceux Fuzée, sergent royal, Me Charles Delforterie, ministre dudict Temple de Saint-Mards, et Pierre Massicault, l'un des anciens dudict Temple, demeurant en ce lieu, de se transporter présentement près de nous pour leur estre ledict arrest par nous notiffié. A quoy ayant obéy ledict sieur Delforterie et ledict Massicault, nous leur aurions faict faire lecture d'iceliuy arrest, mesme leur en aurions laissé coppie signé dudict Danton, avec injonction à eux d'en faire savoir la teneur dans ce jourd'hui, non-seulement aux autres anciens dudict Temple, demeurants dans quelques paroisses circonvoisines dudict Saint-Mards, mais à tous ceux qui dépendent dudict Temple, à ce qu'on n'en puisse prétendre cause d'ignorance, nostre dessein estant de faire commencer demain matin la démolition ordonnée par ledict arrest, suivant l'ordre et pouvoir qui nous en a esté donné par Monseigneur l'évêque de Troyes et ledict sieur sindicq, sans que lesdicts anciens et autres dépendants dudict Temple puissent sur le prétexte de ladicte démolition faire rien de contraire aux édicts, arrests et réglements, à quoy ledict sieur Delforterie et ledict Massicault auraient promis de satisfaire après qu'ils nous ont remis entre les mains la clef dudict Temple, et sur l'interpellation à eux par nous faicte de nous remettre pareillement leurs tittres et papiers *concernant le revenu* dudict Temple.

Ils nous ont faict réponse ne le pouvoir faire qu'ils n'en ayent pris advis des autres anciens, et ont signé en déclarant qu'ils estimaient que les tittres et papiers debraient estre remis entre les mains des sieurs directeurs des hospiteaux de Troyes, et qu'ils satisferaient aux intentions de Sa Majesté aussy tost qu'elles leur seraient connues et notifiés.

MASSICAUT, ancien. DELFORTERIE, ministre. FUZÉE.

Et landemain, cinquiesme jour desdicts mois et an, à l'heure de six du matin, nous commissaires susdicts aurions invité Me Jean Lambert, curé dudict Saint-Mards, de dire présentement une messe solennelle, chanter le *Te Deum* à l'yssüe d'icelle et de faire carillonner pour cet effect et pour advertir tous les officiers et habitants de ce lieu de s'y trouver afin de remercier Dieu d'avoir inspiré à Sa

Majesté la vollonté d'ordonner la destruction dudict Temple, et de luy donner les moyens d'extirper l'hérésie, non-seulement d'un pays sous son obéissance, mais aussy de tous les Estats voisins, nous estant rapporté à la prudence dudict sieur curé de faire dans la suitte pour le même sujet telles prières et processions qu'il advisera bon être. Laquelle messe ayant été célébrée et le *Te Deum* chanté avec les prières ordinaires pour la prospérité et santé de Sa Majesté, de toute la maison royale en nostre présence et de celle des officiers du baillage dudict Saint-Mards, et de la plus grande partie des habitants, nous nous serions transportés audict Temple qui estait presque au bout de la grande rue dudict Saint-Mards, à la réserve des cinq maisons qui sont encore au delà de l'endroit où estait le Temple. Duquel ayant faict ouverture en présence dudict sieur Delforterie dudict lieu et de plusieurs ouvriers que nous avions faict advertir dès le jour d'hier de venir travailler à la démolition dudict Temple, à la présente heure, et estant entrés en icelluy, nous avions reconnu que ledict Temple était entièrement construit de craye, pierre blanche ou moëllon, non taillés, sinon aux quatre coins, aux deux portes, fenestres et antablement qui soutient la couverture, qu'il estait de la longueur de quarante-deux pieds, sur trente-deux de large, treize de hauteur, qu'il n'y avait en icelluy ni plafonds ni lambris, que la couverture estait en forme pavillon, et que la thuille estait posée sur d'assés méchants chevrons de lattes, ensuite de quoy nous aurions faict transporter par lesdicts ouvriers à l'entrée de l'église dudict Saint-Mards la chaire en laquelle ledict ministre faisait cy-devant ses exhortations aux habitants de la Religion prétendue Réformée, avec plusieurs bancs et un petit pupître qui estait joignant ladicte chaire. Aurions faict oster cinq panneaux de vitres qui estaient à cinq croisées de fenestres, estant du côté du soleil levant et du midy. Nous estant apparu qu'il n'y avait aucune vitre, contrevants aux autres croisées du côté du soleil couchant, et après avoir faict despendre les deux portes dudict Temple, dont la plus petite seulement fermait à clef, la plus grande se fermant avec un verrou en dedans, faict lever les carreaux au parvis d'icelluy, descendre toute la thuille qui servait de couverture, faict oster les chevrons, lattes, arrestues et autres bois qui la soutenaient, nous serions retirés, l'heure de six du soir estant arrivée, *et n'ayant cessé d'estre pressant à ladicte démolition que pour*

dîner à l'heure ordinaire, et après avoir enjoint auxdits ouvriers de revenir demain dès cinq heures du matin pour continuer de travailler à ladicte démolition.

Et le vendredi, sixiesme jour desdicts mois et an, entre six heures du matin, nous juges susdits assistés comme dict est, nous serions transportés avec lesdicts ouvriers pour faire abattre les murailles dudict Temple, et pendant que lesdicts ouvriers travaillaient à la démolition d'icelluy, nous aurions pour éviter les pertes et dommages de tous les bois dont est cy-devant faict mention, faict transporter iceux par deux charetiers en la grange de Jean Mauroy, recteur des écolles, pour les représenter quand requis en sera soubz promesses qu'il a faictes d'en faire bonne et sûre garde. Et après que les ouvriers eurent démoli et abbatus toutes les murailles dudict Temple jusqu'aux fondements d'icelles, Me Charles Denesle, procureur fiscal audict baillage, leur aurait vollontairement payez ensemble, ledict Fusée, sergent royal et lesdicts charetiers, montant le tout à la somme de trente livres, quinze sols, y compris leur nourriture dont ledict sieur Denesle sera, par préférence, remboursé sur le prix de la vante qui sera faicte incessamment de tous lesdicts matériaux, de la forme qu'il plaira à nos dicts seigneur évêque et intendant de prescrire. Et aurions enjoint à Paul Gelligner, sergent audict baillage, de veiller à la conservation des carreaux, thuilles et pierres provenants de ladicte démolition, qui sont encore sur la place, sauf les salaires qui lui seront payez par l'achepteur desdicts matériaux, qui sont aussy tenus faire mettre une croix parsemée de fleurs de lys de quinze pieds de hault au moings, au milieu de la place où estait ledict Temple.

En conséquence de quoy nous aurions clod et arrêté nostre présent procès-verbal, à l'heure de midy, et icelluy faict signer par lesdicts sieurs Lambert, curé, officiers de justice, sergents et autres des icelles.

LAMBERT. GROS. GARNERIN. DENESLE. PAUL GELLIGNER.
GALLIEN. MAUROY. LECLERC.

Ce faict, nous serions partis dudict lieu de Saint-Mards pour retourner à la ville de Troyes où estant arrivés entre cinq et six heures, nous aurions ordonné que ledict arrest et commission seraient incript ensuitte du présent procès-verbal pour y avoir recours quand besoin sera.

Extrait des registres du Conseil d'Estat, tenu par le roy estant en son Conseil, le procès-verbal de partage, survenu le vingtiesme janvier mil six cent quatre-vingt-cinq entre le sieur de Miroménil, commissaire de party et la province de Champagne, et le sieur Desforges de la Religion prétendue Réformée, commissaire député par Sa Majesté et ladicte province pour pourvoir aux entreprises, innovations et contraventions faictes à l'Edict de Nantes, et celuy de 1629, et autres édicts et déclarations faictes es conséquences sur l'instance mue par-devant eux, entre le sindicq du baillage du diocèse de Troyes et demandeur d'une part, et les habitants de la Religion prétendue Réformée du lieu de Saint-Mards-en-Othe, défendeurs, d'autres, pour raison de l'exercice public de ladicte Religion audict lieu, l'advis dudict sieur de Miroménil portant que ledict exescice doibt estre interdict et le Temple démoly, et celluy dudict sieur Delforterie, au contraire, que lesdicts de la Religion prétendue Réformée doibvent estre maintenus es la possession de leur exercice. Les motifs desdicts sieurs commissaires, et tous les procès, procédures, contredicts, solvations produittes devant eux par les partages, ouy le rapport et tout considéré, le roy estant en son Conseil, faisant droict sur ledict partage et vendant icelluy, *a interdict pour toujours l'exercice public de la Religion prétendue Reformée audict lieu Saint-Mards.* Faict Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses, à toute personne de l'y faire à l'avenir, sous peine de désobéissance, ordonne à ceste fin que le Temple qui y est construit, sera démoly jusques aux fondements, à la dilligence du sindicq du clergé du diocèse de Troyes, et que les frais de cette démolition seront pris, par préférence, sur la vante qui sera faicte des matériaux. Enjoint Sa Majesté aux gouverneurs ses lieutenants-généraux en Champagne, intendant de justice, et à tous autres officiers qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution du présent arrest.

Faict au Conseil d'Estat du roy, Sa Majesté y estant.

A Versailles, le cinquiesme jour de Mars mil six cent quatre-vingt-cinq.

Signé en fin : PHILIPPEAUX,
Avec paraphe.

Je suis allé à Saint-Mards dernièrement, et avec les deux pièces que

vous venez de lire, je n'ai pas eu de peine à retrouver, au bout de la grande rue, le terrain sur lequel le temple était bâti. Il y a sur l'emplacement une croix qu'on appelle encore *la Croix du Prêche*. J'ai fait quelques pas, j'ai parlé du salut par la foi en Jésus-Christ à un groupe de personnes qui me disaient « qu'elles voudraient bien assister à ma messe, » et je me suis représenté le saisissement, la douleur, les larmes de mes coreligionnaires dont ce même lieu avait été témoin, il y a cent quatre-vingt-deux ans, et moi-même, devant ces souvenirs douloureux, j'avais de la peine à contenir l'émotion qui me dominait.

Veuillez agréer, Monsieur et cher frère, l'assurance de mes sentiments dévoués. E. Berthe, pasteur.

LES FORÇATS DE LOUIS XIV

LETTRE DES GALÉRIENS BANCILLON, FONTBLANCHE ET SERRES LE JEUNE

A MADEMOISELLE DE PERAY

(14 décembre 1699)

La lettre suivante est le commentaire le plus touchant du règlement des galères que nous avons inséré dans les deux derniers cahiers du *Bulletin*. La pieuse consolatrice des forçats, Mademoiselle de Peray, était sans doute la sœur du marquis de Peray, qui joua un rôle dans les négociations pour le rétablissement de la religion réformée à la paix de Ryswick.

A MADEMOISELLE DE PERAY, CHEZ MADEMOISELLE DE DANGEAU DERRIÈRE LE CLOÎTRE, A LA HAYE.

A Marseille, ce 14 décembre 1699.

Mademoiselle, — La lettre que vous avez pris la peine de nous écrire du 12 octobre dernier, nous est heureusement parvenue, bénit soit Dieu. Nous ne sçaurions vous exprimer combien nous sommes sensibles à l'honneur que vous nous avez fait. Nous éprouvons bien la vérité de ce qu'on nous a dit de votre grande charité,

de même que de vos autres rares vertus, d'avoir bien vouleu, oubliant ce que vous êtes, vous abaisser jusqu'à nous, et vous approcher de notre fumier pour nous consoler, nous encourager, compatir à nos souffrances, et même nous témoigner de la bienveillance. Dans l'admiration où nous sommes de toutes vos bontés, dont nous ne pouvons assez vous bien remercier, nous nous contentons de rendre grâces à Dieu des faveurs qu'il nous fait rencontrer, vous priant très-respectueusement, Mademoiselle, d'être persuadée que nous sommes vivement pénétrés de la condescendance que vous avez eue pour nous, et que nous prions ardemment le Seigneur de se souvenir de vous et de tous ceux qui vous appartiennent, comme vous vous souvenez de ses pauvres captifs. Nous vous sommes grandement redevables aussy de la part que vous nous donnez dans vos saintes prières, qui seront fort efficaces puisque Dieu exauce ceux qui le craignent, pourveu que de notre côté nous nous mettions dans les dispositions convenables, comme nous devons, pour en recevoir le fruit. Autrement elles ne redescendroient que sur vous en augmentation des dons et des grâces que Dieu vous fait, et à votre plus grande sanctification. Nous restons confus de la hardiesse que nous eûmes de vous écrire, car ce que nous voyons de vous est beaucoup plus que ce qu'on nous en avoit dit, ce qui nous met dans l'impossible de vous témoigner une reconnaissance telle que vous méritez, et de répondre même à votre charitable lettre d'un style digne d'elle. Nous osons espérer toutesfois que vous supporterez tant de défauts.

Que nous serions heureux, Mademoiselle, que nous bénirions Dieu, et que nous chéririons nos chaînes, si elles pouvoient être de quelque édification à l'Eglise, comme vous dites, à notre volonté, qne notre foy, notre patience, fussent telles que vous les voulez dépeindre ! Hélas ! que nous avons d'affliction, de honte et de confusion en ressentant que nous ne sommes pas ainsy que vous vous le représentez. Si les défauts, les imperfections et les foiblesses de notre piété et de notre zèle vous étoyent découverts, vous rabattriez beaucoup de l'idée que vous en avez. Ce que vous dites que notre patience et notre foy sont renommées partout le monde et que nous sommes, etc..., est sans doute un souhait que vous faites que cela soit ainsy, et qui nous instruit admirablement bien de ce que nous devons pratiquer. Ou bien vous êtes comme une personne à laquelle

il semble que les objets qu'elle voit sont de la même couleur, dont l'humeur qui luy a saisi le corps luy a teint le visage et les yeux. Remplie de piété, de zèle, d'amour de Dieu, de patience, de force, de courage, d'abnégation, et des autres ornements d'une vraye chrétienne, il vous semble voir partout les mêmes vertus, au moins dans les sujets qui les devroient avoir par tant de raisons. Que votre modestie ne s'alarme pas de ceci, s'il vous plait; nous la respectons comme nous devons, et ce que nous vous disons n'est nullement compliment ni flatterie; nous ne sommes pas capables de cela; mais ce sont des vérités contre lesquelles on ne peut pas se récrier, l'expérience les soutenant; car que ne peut-on pas dire d'une personne qui a tout quitté pour Jésus-Christ et sa vérité, comme vous avez fait? Ce seroit beaucoup pour nous que nos liens feussent renommés pour nous attirer la compassion et les prières des bonnes âmes pour notre sanctification. Ce n'est pas donc notre exemple qui vous animera, comme vous dites; mais c'est le vôtre qui nous doit porter nous autres à la pratique de la vertu. C'est à nous à trembler en pensant au grand éloignement où nous sommes de tous nos devoirs, et à dire, plutôt que vous : *Quelle disproportion de vous autres à nous!* Les défauts, les manquements que je reconnois, sans me tromper, en la piété de quelqu'un, me font parler ainsy, sans prétendre de faire tort à celle d'autruy.

Nous serons vos Onésimes, nous dites-vous; mais de quoy sommes-nous capables d'ajouter à votre piété? Vous serez donc plutôt, tant vous que les autres fidelles qui sont sur la montagne de la paix et du repos, vous serez nos Moyses; vous lèverez, s'il vous plaît, vos cœurs et vos mains vers le ciel, pendant que nous serons aux prises avec les Amalékites et les Moabites, qui veulent nous empêcher d'aller en la Canaan céleste et la Jérusalem d'en haut. Priez le Seigneur qu'il envoye sa lumière et sa vérité pour nous conduire, malgré la fureur de nos ennemis, en sa sainte montagne et en ses tabernacles éternels après lesquels nous soupirons surtout; car pour ceux de la terre, tout moyen nous semble ôté de tous les côtés.

Vous souhaitez un plus long détail de ce qui s'est passé depuis la liste que vous avez. Nous ne pouvons pas vous le donner présentement de la manière qu'il faudroit, parce qu'étant détenus à la chaîne, nous ne pouvons pas nous entretenir de bouche avec nos frères, ce qui est fort nécessaire pour sçavoir de chacun exactement

ce qui lui est arrivé; car outre que tous ne sçavent pas écrire, on ne peut pas sçavoir les choses par un écrit si bien qu'en conversant ensemble. En attendant que nous puissions être informés à fonds de tout d'un chacun, voici ce que nous sçavons être arrivé certainement.

Sur les galères *la Valeur, la Reyne, la Galante, la Renommée* et autres, on a donné la bastonnade jusqu'à deux, trois fois dans le port, ou en campagne, à nos pauvres frères, le corps nud, étendu sur un banc ou sur le coursier, outre les coups qu'on leur donnoit à la vogue et aux autres fatigues. Celui que je vous disois être mort de *la Renommée* s'appelloit Pierre Sauvet, natif de Montelus, diocèse d'Uzès en Languedoc, âgé d'environ 42 ans, condamné aux galères pour être allé à Orange avec ces 80 ou 100 qui arrivèrent ici il y a un an passé. Le sous-comite de cette galère avait conceu une telle haine contre ce pauvre homme, qu'il l'assommoit de coups toutes les fois qu'il voguoit ou qu'il travailloit aux autres fatigues, qu'il eût tort ou non. Israël Bouchet et Louis Isoire ayant eu la bastonnade par deux fois dans la campagne dernière, un officier de poupe envoya chercher ledit Sauvet et un autre nommé Jean Viau, pour leur faire voir le dos tout meurtri et ensanglanté de ces deux premiers, et leur donner de la terreur pour les porter à lever le bonnet, ce qui les effraya si fort, avec les coups qu'on leur donnoit. qu'ils promirent malheureusement de le lever. Ce Sauvet tomba malade; il resta à la chambre de prouë le reste de la campagne. Etant de retour, on l'envoya à l'hôpital, où il mourut peu de temps après en bon chrétien, selon le témoignage de quelques frères qui y étoient malades.

Ce qui le fait connoître encore, c'est qu'il fut enterré en un lieu champêtre avec les Turcs, comme on y enterre ordinairement ceux qui meurent fermes dans notre religion. J'ay demandé moy même de vive voix à Israël Bouchet s'il croyoit, humainement parlant, que cet homme fût mort du mauvais traitement; il m'a assuré qu'il n'en doutoit pas. Ce Louïs Isoire est aussy condamné pour être allé à Orange. Cet Israël Bouchet est condamné pour désertion; mais il professe la religion hautement. Sur *la Magnanime,* on les a portés ou traînés par force dans la poupe, dans le temps que le prêtre y officioit. Sur *la Superbe* et sur *la Favorite,* on les a garottés à un banc, près de la poupe, pour les faire tenir malgré eux dans la posture

des papistes pendant qu'ils prioient. Sur une autre galère, on a obligé plusieurs des autres forçats de sauter sur nos pauvres victimes, et de leur arracher le bonnet et le capot, qui leur sert de chambre ou de cabinet pour se cacher; et quand ces garnements ne s'en acquittoient pas au plus tôt, les comites le leur ôtoient eux-mêmes à grands coups de gourdins ou de bâtons; mais ils se recouvroient d'abord avec les autres qu'ils trouvoient près d'eux.

Sur la vieille *Saint-Louis*, où il y a un bon nombre de nos chers frères, vieux, estropiés ou invalides, on les a confinés dans la roujole, endroit où on ne peut pas se tenir debout, ni couché de son long, et où passent les ordures et immondices de chaque banc, sans avoir égard à leur vieillesse et incommodités. M. André Valette est un de ces fidèles souffrants; pendant l'été, on l'avait placé auprès du fougon, lieu où on fait le feu, afin que la chaleur et la fumée l'incommodassent, et présentement, dans l'hiver, on le fait tenir dans la roujole, où l'eau du banc coule, et où le froid entre plus qu'ailleurs, afin de le mieux affliger. Son corps est cassé, mais son esprit est sain et vigoureux, grâces à Dieu, et sous ses cheveux blancs, il démontre la force, le courage et l'intrépidité d'un jeune homme, ou plutôt la force et la vertu de l'Esprit-Saint, qui le réjouit et le console, selon qu'il nous le témoigne lorsqu'il a la commodité d'écrire. M. Garnier, ce vénérable à cheveux blancs comme lui, est son fidèle compagnon de souffrance avec quelques autres. La jeunesse et la délicatesse ont là un bel exemple. M. Elie Maurin, ce bon serviteur de Dieu, est venu depuis quelques jours de l'hôpital, où il avait été détenu de maladie environ deux mois. Il y a été beaucoup tourmenté et affligé, jusques à le charger de chaînes, pour la haine que les ennemis de notre religion ont contre luy. C'est une grande inhumanité d'accabler de fers un malade foible et presque moribond, pendant qu'on laisse les plus méchants, les plus scélérats forçats sans chaînes, lorsqu'ils sont malades à l'hôpital. On convertit ainsy un lieu de soulagements en un lieu de tourments. Je ne sçaurois vous représenter tous les maux qu'on nous fait. Mais tout cela par la grâce de Dieu, ma très-honorée Mademoiselle, ne fait que nous confirmer de plus en plus dans notre sainte religion. La patience, la fermeté et la constance de nos généreux chrétiens en démontrent invinciblement la vérité, sans qu'on puisse dire que la naissance, l'éducation, la vaine gloire, ni l'opiniâtreté, puissent

produire tant d'heureux effets, pendant que ces excès de fureur et de violence qu'on nous fait, qui sont si éloignés des maximes de Jésus-Christ et de ses apôtres, donnent des preuves manifestes de l'antichristianisme. Ces Messieurs les missionnaires et aumôniers des galères, qui sont les grands ressorts de cette machine à gourdins et bâtons, nous épargnent la peine d'employer les raisonnements pour les convaincre, puisque leurs actions le font assez, et font voir ce qu'ils sont. Autrefois, quand ils nous faisoient mal traiter, ils se cachoient, et ils attribuoient nos souffrances à d'autres motifs qu'à ceux de la religion, ce qui, quelquefois, pouvoit être un sujet de tentation, et étonner ceux qui ne faisoient pas réflexion sur leurs tours et finesses. Mais présentement, ils lèvent le masque; ils ne peuvent plus dissimuler. Ils laissent voir la peau du loup et du tigre qu'ils couvroient de celle du renard, et il faut que, malgré eux, ils nous donnent devant tout le monde l'honneur et la gloire de souffrir pour justice. (Je ne parlerois pas ainsy, si l'intérêt de la vérité ne m'étoit plus cher qu'une autre considération.) Nous leur en sommes bien obligés, et nous prions ardemment le Seigneur qu'il les illumine et les convertisse pour la récompense de ce qu'ils nous font. Jugez, Mademoiselle, si nous ne devons pas nous glorifier dans ces tribulations, et si la vraye joye que nous devons avoir dans ces épreuves ne doit pas surmonter la tristesse qu'en ressent la partie basse de notre âme, et la sensibilité qu'en a notre chair mortelle. Mais, hélas! nous sommes environnés d'imperfections et de faiblesses qui nous tirent en bas. Le Seigneur veuille accomplir sa vertu en nos infirmités, et que sa grâce ne nous défaille point!

Quant au reste, si quelqu'un trouvoit que nous sommes par trop scrupuleux et délicats, que de lever le bonnet est peu de chose, ce ne pourroit être, sans doute, que quelque temporiseur et lâche : car, pour ceux qui craignent Dieu plus que les hommes et qui préfèrent son service à leur intérêt, ils en jugent bien autrement. Ils sçavent que ce qu'on exige de nous est une partie du culte, et qu'on ne peut y adhérer sans se souiller, après que Dieu deffend si souvent dans sa Parole de ne participer en aucune façon à l'idolâtrie et superstition. Dieu est la bonne mère qui ne demande pas que l'enfant soit partagé, mais qui le veut tout entier. Si on nous voyoit en la même posture des catholiques romains, ne concluroit-on pas que nous sommes de leur communion, et ne seroit-ce pas

un *amen* que nous dirions aux prières qu'ils addressent aux créatures, lors que Dieu nous crie de n'invoquer que luy? On a beau dire qu'on n'exige de nous qu'un honneur civil, Dieu nous garde de nous laisser prendre à ce piége! Si nos ennemis gagnoient ce point, ils reviendroient bientôt à la charge pour nous contraindre à d'autres, et ne nous laisseroient pas qu'ils ne nous eussent rendus fils de la ..... (1). Ils veulent quelque chose de plus qu'un honneur civil, car ils voyent bien que nous ne refusons pas celuy-ci, grâces à Dieu, à qui il est deu, dans le temps qu'il faut. Quand Julien eut fait placer sa statue auprès de celles de ses faux dieux, les chrétiens cessèrent de la saluer, parce qu'on n'auroit plus pris cet honneur pour l'empereur, mais pour les dieux; et nos synodes n'avoient-ils pas défendu de lever le chapeau quand on rencontreroit l'hostie par les rües? Or, si cela étoit défendu dans ces momens où il semble qu'on ne peut pas honnêtement refuser de saluer ceux qui passent devant nous ou devant qui nous passons, que ne ce doit-il pas être dans ces lieux de punition où nous n'avons été condamnés que pour ces choses, et où on nous y veut encore contraindre par force? Si nous fléchissions, l'adversaire chanteroit victoire; il n'en voudroit pas davantage pour aller publier que nous nous sommes rendus, comme ils ont fait de tant d'autres qui avoient fait moins que ce qu'on exige de nous! Dieu nous préserve de donner un tel scandale à l'Eglise et de nous jeter nous-mêmes dans une telle perdition!

Pour ce que vous demandez de nos frères reclus, je vous diray qu'ils sont toujours bien obsédés et qu'on ne les peut approcher que fort difficilement. MM. Berger et Monnier, qui sont aux isles de Château-d'If, sont toujours dans leur basse-fosse, fort mal. M. des Combe marquoit dans un billet, il y a quelques jours, qu'il leur alloit écrire, en ayant receu apparemment des nouvelles. Dès qu'il pourra, il nous dira ce que c'est. Je n'en sçay pas davantage pour le coup de ceux-là. M. Lefebvre est toujours comme il étoit; M. le Jeune m'a communiqué un billet qu'il a receu de ce bon serviteur de Dieu il n'y a pas longtemps. Sa santé est assez bonne, autant que le permet la demeure où il est; mais on ne sçauroit assez dire la bonne disposition de son esprit. Béni soit Dieu! Il y a

(1) Mot illisible.

bien du temps que nous n'avons rien sceu de M. Lansonnière. Ce qui en est cause est le changement qu'on a fait dans le lieu où il est d'un officier. Nous n'oublions rien pour sçavoir son état, non plus que pour sçavoir celui des autres; mais il arrive toujours des contretemps. Il faudra luy annoncer la triste nouvelle de la mort de Madame sa femme. Dieu l'aye receüe en paix! Nous recommandons ces chers enfans aux bonnes âmes. M. Serres, le puîné, vient d'être changé et remis dans sa première demeure, d'où on l'avoit tiré pour le mettre à un cachot d'une chambre plus basse. Nous espérons, s'il plaît à Dieu, que nous pourrons communiquer avec luy dans quelque temps. Si cela est, nous ne manquerons pas de luy faire part de votre belle lettre.

Il y auroit bien des choses à dire sur ce que ce fidelle serviteur de Dieu a souffert dans ces cachots avec MM. Musseton et Sabatier, lorsqu'ils y étoient avec luy, et sur ce qu'il y a enduré depuis qu'il y est seul; mais cela ne se peut pas dans une lettre. On pourra faire la description des souffrances de ces soldats de Jésus-Christ en particulier, si on travaille à une nouvelle liste. Leurs diverses épreuves méritent bien un récit à part, que quelqu'un peut faire, pendant que les autres travailleront à la liste où on donnera des circonstances que je ne puis donner ici. MM. de Fonblanche et le Jeune, frères de M. le Puîné, me chargent très-étroitement de vous assurer de leur respect et de leur vive reconnoissance de votre souvenir et de la part que vous avez dans leurs vœux ardents.

M. l'Aîné vous auroit fait cette lettre, s'il n'avoit de l'embarras sur la galère par la mission que les convertisseurs à gourdins et bâtons y font depuis quelques jours. Vous dites que ce nom de Serres est bien en bénédiction en l'Eglise de Dieu; il ne l'est pas moins parmi notre Société, qui leur est tant obligée. Leur loüange est en l'affaire de l'Evangile, et aussy en celles de notre communauté. Ainsy, je ne m'étendray pas d'avantage sur ces trois vrays Hébreux de la fournaise, parce qu'après je n'oserois pas leur présenter cette lettre à signer, comme je veux faire. S'ils n'ont pas écrit à Mesdemoiselles de la Roque et le Jeune, ils ne manqueront pas de le faire. Je prends la liberté d'assurer de mes profonds respects et de mes vœux ces pieuses mesdemoiselles, me recommandant à leurs saintes prières, s'il leur plaît.

Oserons-nous bien, Mademoiselle, vous supplier d'assurer ces

bonnes âmes que vous dites être malades de la froisseure de Joseph de la sincère reconnoissance que nous avons de la part qu'elles nous donnent dans leurs prières et des offres qu'elles nous font de leurs services? Nous leur sommes sensiblement obligés, et nous prions le Seigneur de les combler de ses bénédictions spirituelles et corporelles. Nous remercions sur tout très-respectueusement et avec un juste ressentiment Monsieur votre père. Le Seigneur veuille luy communiquer de plus en plus les plus douces effusions de son divin Esprit!

Pourquoy, Mademoiselle (pardonnez-moy si je parle ainsy), pourquoy nous dire que votre lettre est trop longue? Il est vray qu'elle est longue pour vous, qui ne deviez pas prendre tant de peine; mais elle ne l'est pas pour nous, qui chérissons tant ce qui vient des personnes comme vous. Nous en faisons l'estime qu'il faut, et ces écrits ne nous lassent nullement, y trouvant tant de plaisir et de profit pour notre sanctification et d'honneur pour nos chaînes. C'est à celle-ci que je [connois] votre patience et votre tolérance.

Nous ne sçaurions pourtant finir sans vous témoigner combien nous vous sommes redevables des nouvelles démarches que vous venez de faire du côté d'Angleterre pour notre soulagement. M. Javel, qui nous avoit instruits d'une partie des obligations que nous vous avons, nous a pleinement informés de la manière que vous avez écrit à Londres en notre faveur. Mais que vous dirons-nous pour exprimer notre reconnoissance? Il nous en faut toujours revenir là, de prier le Seigneur pour votre pleine rémunération, à quoy nous nous étudierons avec instance, puisque nous ne pouvons autre chose. Nous avons receu ce que vous nous dites de la Haye et d'Amsterdam, ce qui nous est venu bien à point (loué soit Dieu!), que le Seigneur récompense et rende au centuple en ceste vie et en celle qui est à venir! M. Javel prit la peine de nous écrire quelques jours après que nous eûmes receu la vôtre. Je viens de recevoir encore un billet, qu'il nous écrit de Rotterdam, dans une lettre dont nous a honorés Mademoiselle Vuanermeiden. Nous ferons une réponse qui servira à ses deux écrits, s'il plaît à Dieu, puisque nous avons tant tardé de répondre à l'autre. Je ne puis pas le faire aujourd'huy, parce que le cercle n'a pas encore veu ce dernier billet, puisqu'il m'est remis tout présentement. Il sera en

attendant persuadé, s'il luy plaît, de notre amour chrétien et de nos vœux ardents. S'il est encore enchaîné d'esprit avec nous, s'il compatit à nos souffrances, nous participons bien aussi aux faveurs que Dieu lui accorde, et nous sommes libres d'esprit pour le suivre par tout des effusions de notre cœur et de nos souhaits. Le Seigneur l'environne de ses bénédictions les plus prétieuses! M. de Fonblanche vient de me faire sçavoir qu'une personne a veu depuis peu M. Lans en bonne santé, et qui luy a promis accès auprès de luy. Dieu le veuille par sa bonté! Le cercle me charge de vous protester de ses respects et de ses vœux ardents, s'attendant toujours beaucoup à vos prières. Permettez-moy, je vous prie, de vous assurer des miens en particulier, de me recommander aussi à vos prières, et de me dire très-respectueusement, Mademoiselle, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : BANCILHON.
FONBLANCHES.

La modestie me devroit dispenser de signer cette lettre, mais l..... m'y engage. *Signé :* SERRES le jeune.

N. B. Ce que je vous dis que M. Dubesson a été changé de place ne se trouve pas véritable, à ce qu'on vient de me dire. MM. Serres ne sçavent rien de l'action que vous dites de leur sœur.

(Collection Court. Lettres de divers. N° 11.)

BIBLIOGRAPHIE

PHILIPP MELANCHTHON, Von Dr Carl Schmidt (Leben der Væter u. Begründer der lutherischen Kirch, III theil). Elberfeld; Friederichs. XXVIII u. 722 p. 1861.

C'est à l'auteur d'une biographie estimée de Luther, M. le pasteur Hoff, que nous devons les extraits suivants, où Mélanchthon est apprécié comme humaniste dans l'influence qu'il exerça sur le développement des lettres et de l'instruction classique en Allemagne.

Appelé très-jeune à l'université de Wittemberg, l'illustre fils de l'armurier de Bressen, l'élève distingué du savant Reuchlin, s'atta-

cha à Luther par les liens d'une amitié inaltérable, et mit tous ses talents et sa vaste érudition au service de la grande cause de la Réforme, dont il devint un des plus zélés propagateurs. Ce fut Mélanchthon qui le premier systématisa les doctrines nouvelles dans les célèbres *Loci communes theologici,* qui eurent soixante-sept éditions et furent traduits dans plusieurs langues. Selon Bossuet (*Variations,* I, liv. V), « il joignoit à l'érudition, à la politesse et à l'élégance du style, une singulière modération : en sorte qu'on le regardoit comme seul capable de succéder, dans la littérature, à la réputation d'Erasme. » — Mais il etait, comme dit M. Merle d'Aubigné (1), plus que cela : il avait des convictions inébranlables, *il savait où il en était,* et, loin de chercher toute sa vie sa religion, comme prétend Bossuet, il l'avait trouvée et admirablement exposée dans de nombreux écrits, et surtout dans la belle et ferme confession de foi présentée à Augsbourg, l'un des plus précieux monuments du protestantisme allemand. Mélanchthon, par sa douceur et son esprit conciliant, tempérait la véhémence de Luther, qui l'appelait « mon cher maître Philippe » et lui soumettait la plupart de ses travaux. « Je suis un peu trop rude, disait Luther; je ne peux pas aller aussi doucement que maître Philippe. Moi, je suis comme un torrent impétueux; lui, il écrit goutte à goutte. » Quand le courage du timide Mélanchthon faiblissait, le vaillant Luther, le héros de la première heure, le relevait et le ranimait. Dans toutes les luttes et dans toutes les épreuves, les deux fidèles combattants se fortifiaient et se complétaient l'un l'autre. L'Allemagne protestante doit unir ces deux noms dans une commune reconnaissance.

La vie et les travaux de Mélanchthon doivent d'autant plus intéresser les lecteurs du *Bulletin,* que ce réformateur suivait avec la plus vive sollicitude les progrès de la Réforme française, et joua même un rôle important dans les négociations entre François Ier et les évangéliques d'Allemagne, négociations que firent échouer la politique versatile et égoïste du roi de France et le fanatisme papiste de ses principaux conseillers. « Ce n'était pas à un congrès de Smalkalde, à des négociations diplomatiques, à François Ier, qu'il appartenait de faire triompher la cause de la vérité et de l'unité. Celui qui a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde,* ne choisit pas des hommes du monde pour établir son règne, et n'entend pas accepter une uniformité monotone pour tenir lieu d'unité dans son empire. Les traités, les constitutions, les formes que les rois prescrivent, sont des éléments humains que le royaume céleste répudie (2). »

La biographie la plus récente et la plus complète de Mélanchthon a été écrite par M. le professeur Ch. Schmidt, de Strasbourg, le savant auteur de la *Vie de G. Roussel,* de *Pierre Martyr* et d'autres ouvrages historiques remarquables. Voici comment M. Schmidt caractérise (p. 690 et suiv.) l'œuvre de celui qu'on appelait par excellence *le Précepteur de l'Allemagne :* « Mélanchthon se livra

(1) *Réform. en Europe au temps de Calvin,* IV, p. 531.
(2) *Loc. cit.,* p. 567.

avec le plus grand zèle non-seulement aux études littéraires et philosophiques, mais aussi à l'étude de l'histoire, encore très-négligée dans les écoles du commencement du XVIe siècle. Il appelait l'histoire un tableau de l'humanité, sans la connaissance duquel la vie ne serait qu'une enfance perpétuelle, un tâtonnement dans les ténèbres. Avec une rare sagacité, due à la lecture assidue des anciens, il énumérait les qualités de l'historien. « C'est une chose « difficile, dit-il, de bien écrire l'histoire universelle, et je ne sais « si ce n'est pas la partie la plus difficile de l'éloquence. Recueillir « des chroniques comme celles du moyen âge, c'est facile; mais « de choisir le plus important, de reconnaître les motifs et les « causes des événements, cela ne demande pas seulement une in« telligence éclairée, mais aussi une longue expérience des affaires « civiles; enfin, pour bien diviser le sujet et l'exposer d'une ma« nière lucide, l'éducation littéraire est indispensable. » — Il tâchait d'enrichir ses connaissances historiques par les moyens alors à sa disposition; il lisait non-seulement toutes les chroniques qu'il pouvait rassembler, mais il se fit aussi une collection de monnaies et d'objets d'antiquité, et se familiarisa soigneusement avec la situation géographique des pays et les particularités des peuples.

« En 1531, Jean Carion, son ancien élève, lui envoya une espèce de chronique d'histoire générale, le priant de la corriger et de la publier. Mélanchthon remania l'ouvrage et en fit, en allemand, un des manuels les plus répandus de l'époque. Il composa en outre des annales de l'histoire contemporaine de sa patrie, document qu'on peut encore consulter avec fruit, et qui se distingue par la justesse des appréciations historiques.

« Comme humaniste et comme érudit, Mélanchthon exerça une influence immense, comme rarement savant en exerça une semblable. Ses livres de grammaire, de rhétorique et de philosophie, furent introduits dans la plupart des écoles protestantes de l'Allemagne. Partout il était salué comme le précepteur de la patrie allemande. Ses ouvrages sur l'enseignement se répandirent au loin, et plusieurs eurent l'honneur d'être condamnés comme hérétiques (1). Les plus célèbres pédagogues de l'Allemagne, Jean Sturm, Neander, Trotzendorf, Fabricius, s'estimèrent heureux d'être les amis de Mélanchthon ou de suivre ses méthodes.

« Répandre l'instruction était une des grandes missions de sa vie. Chacun connaît l'état pitoyable de l'instruction populaire au moyen âge. Lors de la renaissance des lettres classiques, on fit quelques essais timides ou dépassant le but pour remédier à cette situation : la Réforme seule a l'honneur d'avoir réellement créé l'instruction du peuple. De même que Luther, Mélanchthon reconnut de bonne heure qu'il était nécessaire de fonder des écoles, sans lesquelles la Réforme n'aurait intéressé que quelques savants et quelques princes; le peuple, auquel elle était avant tout destinée, lui serait resté étranger. D'abord, la Réforme servit de prétexte à

(1) A Fribourg, en Brisgau, on défendit, en 1525, de faire des cours sur sa rhétorique; à Padoue, sa grammaire latine fut brûlée en 1559, avec d'autres livres hérétiques.

quelques laïques qui se laissaient aller à une négligence dangereuse de l'instruction. Les uns disaient : Mon enfant ne peut plus devenir un prêtre, il ne peut plus avoir de prébende; pourquoi l'envoyer à l'école? Qu'il s'enrichisse! — D'autres pensaient qu'il suffisait au futur prédicateur de savoir l'allemand, vu qu'on pouvait lire dorénavant la Bible dans une traduction allemande. — Le plus grand désordre régnait dans les écoles; il n'y avait aucune unité, ni dans les méthodes, ni dans les objets d'enseignement : chaque maître voulait enseigner sa partie favorite; quelques-uns, pour faire parade de leur science, enseignaient aux enfants le grec et l'hébreu avant le latin. Comme les princes ne veillaient pas toujours à l'amélioration des écoles existantes ou à la fondation d'écoles nouvelles, Mélanchthon désirait que les cités prissent la besogne en main et y appliquassent les revenus et les locaux des couvents. « Que serait « une ville, écrit-il en 1543 au magistrat de Soëst en Westphalie, « où tous les citoyens vivraient dans l'opulence, la paix et la volupté, mais sans la connaissance de Dieu, et où personne ne « saurait lire ni écrire; où l'on n'aurait pas de calendrier, où l'on « ne saurait rien en histoire, qui cependant est le miroir de notre « vie et qui nous rappelle tant de choses? Quel homme sensé vou« drait habiter cette ville? Même les princes païens ont orné leurs « cités de ces connaissances utiles. Nous devrions les cultiver plus « fidèlement encore, parce qu'elles nous aident à l'intelligence des « saintes Ecritures : car, sans connaître les langues, on ne peut lire « ni l'Ancien ni le Nouveau Testament. Il faut en outre savoir l'his« toire, la géographie, le calcul des temps et d'autres matières « encore, si l'on veut comprendre convenablement la doctrine « divine; en un mot, les arts libéraux sont un ornement de « l'Eglise. »

« Après avoir aidé à l'organisation des écoles à Nuremberg et dans d'autres villes, vers 1527, Mélanchthon rédigea un plan d'études qui fut non-seulement adopté en Saxe, mais aussi dans beaucoup d'autres contrées, et d'où l'on peut dater la vraie réforme de l'enseignement populaire en Allemagne. Dans l'introduction, il dit que « les prédicateurs doivent exhorter les gens à envoyer leurs « enfants à l'école, afin qu'on élève ceux qui doivent un jour en« seigner et gouverner dans l'Eglise et autre part. Plusieurs per« sonnes s'imaginent à tort qu'il suffit à un prédicateur de savoir « l'allemand, car il faut avoir une longue et sûre expérience si l'on « veut instruire autrui. A cet effet, il faut apprendre dès sa jeu« nesse... Et ces gens instruits sont nécessaires non-seulement pour « l'Eglise, mais aussi pour le service civil. C'est pourquoi les parents « doivent envoyer leurs enfants à l'école pour l'amour de Dieu, et « les préparer pour le Seigneur, afin qu'il puisse s'en servir pour « l'utilité d'autrui ».

« Dans les grandes villes on fonda des gymnases, et de là les élèves passaient à l'université. Pour les étudiants en théologie, Mélanchthon composa un plan d'études (1) sur la méthode, sur le

(1) *Brevis discendæ theologiæ ratio;* 1530.

choix des lectures, le partage du temps. L'étude fondamentale, l'étude de la Bible, devait commencer par l'épître aux Romains, à côté de laquelle les élèves devaient lire quelques Pères de l'Eglise, et surtout saint Augustin, tout en marquant les divergences entre les Pères et les auteurs sacrés.

« Les institutions et les usages de l'Eglise primitive devaient être soigneusement étudiés; les études classiques et philosophiques ne devaient pas être négligées, mais la philosophie ne devait pas être confondue avec le christianisme.

« Si, d'après Mélanchthon, *les humanités*, c'est-à-dire les études littéraires et philosophiques, devaient être la préparation générale aux carrières de l'homme d'Etat, du jurisconsulte, du médecin, elles étaient avant tout nécessaires aux serviteurs de l'Eglise. Personne mieux que Mélanchthon n'a reconnu de quel grand prix une instruction générale et étendue était pour le théologien. Dans un discours tenu en 1536, il dit qu'on ne peut mieux se convaincre de la puissance et de la dignité de la science qu'en voyant combien elle est utile à l'Eglise, quelles ténèbres l'ignorance répand sur la religion, quelle barbarie et quelle confusion elle traîne à sa suite. Un des plus grands maux, c'est une théologie sans science, qui ne sait pas expliquer les doctrines les plus importantes, qui affirme les idées contradictoires, qui ne distingue pas l'erreur de la vérité, qui cherche à cacher ses lacunes par des équivoques, et qui, vu l'obstination des hommes, n'engendre que des sectes et des disputes. Par là, le peuple est laissé dans le doute, la religion devient un objet de mépris, et la conséquence qui en résulte est la plus vulgaire incrédulité. On voit donc combien l'Eglise a besoin d'une instruction approfondie. Les règles ordinaires de la grammaire et de la dialectique ne suffisent pas pour résoudre les questions difficiles; il faut pour cela la connaissance de la nature, de l'homme, des événements, connaissance qui a de nombreux rapports avec la religion chrétienne. D'ailleurs, la science met un frein à l'esprit, l'habitue à scruter et à approfondir toutes choses, et le préserve de présomption. Plus un homme est savant, mieux il sait combien il est facile de se tromper; plus il se sent obligé de tout examiner, plus il est porté à la modestie, à l'appréciation équitable d'autrui. Mélanchthon n'avait pas tort, si plus tard il attribuait les violentes disputes dogmatiques au relâchement des études littéraires et philosophiques. Bien des gens prétendaient de nouveau que ces études étaient superflues, même dangereuses pour la foi. En 1557, jetant un coup d'œil rétrospectif plein de tristesse sur les beaux temps de la Renaissance, Mélanchthon disait : « Les sciences « et les lettres, rappelées de l'exil, remplirent d'abord les esprits « d'un zèle admirable. On était las de la barbarie dans laquelle on « avait été si longtemps tenu captif; tous les efforts étaient tournés « vers les études renouvelées; on les exaltait à l'envi, tellement « qu'elles reprirent rapidement leur antique éclat. Mais maintenant « cette flamme s'est de nouveau éteinte; la science est méprisée, « la jeunesse dépérit dans la paresse et la vanité, ne se plaisant que « dans des luttes stériles et sans fin. » Aussi Mélanchthon con-

seilla-t-il toujours l'étude de la littérature classique et de la philosophie, et fit-il tous ses efforts pour inspirer à la jeunesse l'amour des belles-lettres. Il saisit toutes les occasions pour parler de l'utilité de la science en vue de la théologie, des conséquences déplorables de l'ignorance et de la haute valeur de ceux qui, ornés de connaissances variées, peuvent dignement servir l'Eglise et l'Etat.»

Nous pensons que ces extraits suffisent pour faire apprécier l'intérêt de la belle biographie dont M. le professeur Schmidt a enrichi la littérature protestante. Dans la crise difficile que traversent en ce moment les Eglises réformées, l'étude consciencieuse de nos origines n'est-elle pas un des meilleurs moyens de conciliation et d'apaisement? G.-A. Hoff, pasteur.

Sainte-Marie-aux-Mines.

CORRESPONDANCE

LES HUGUENOTS DU XVIe SIÈCLE

L'impartialité nous fait un devoir de reproduire la lettre suivante, en y joignant la réplique de celui de nos collaborateurs à qui elle est adressée :

RÉPONSE DE M. G. GANDY A M. AD. SCHAEFFER.

Monsieur,

Vous vous êtes occupé, en deux articles plus étendus que substantiels, de mon *Etude sur la Saint-Barthélemy,* insérée dans les livraisons de juillet et d'octobre (1866) de la *Revue des Questions historiques*. Si vous vous étiez contenté, comme tant d'autres de vos coreligionnaires, de prodiguer les déclamations banales, j'aurais jugé inutile toute réclamation. Mais vous m'avez accusé de mauvaise foi; vous avez préféré le style du pamphlet à celui de la critique; vous m'avez injurié et calomnié. Je me dois à moi-même, je dois au public une réponse à vos diatribes. Toutefois, rassurez-vous : je ne vous accompagnerai pas sur le terrain des personnalités; à vos attaques passionnées qui trahissent visiblement une mauvaise cause, j'opposerai le respect, la modération et le calme d'une discussion consciencieuse.

Dans mon *Etude,* j'ai été rigoureusement impartial; affirmant et

doutant, suivant que les faits paraissaient notoires ou insuffisamment constatés. Il vous a plu d'écrire de longues pages non pour prouver, on va le voir, mais pour affirmer le contraire. Je vais vous suivre pas à pas.

Vous prétendez examiner successivement ma méthode, les explications que j'ai données des guerres religieuses au XVIe siècle, puis les origines et le caractère de la Saint-Barthélemy. Sur tous ces points, je vais réfuter victorieusement une à une vos allégations, à moins qu'elles ne se produisent sous une forme vague et insaisissable. Dans ce dernier cas, je ne pourrai évidemment que les abandonner à la justice du silence.

Vous me reprochez, d'abord, d'avoir systématiquement loué ou blâmé, selon les besoins de ma cause, MM. Soldan et A. Coquerel fils dont j'ai toujours, dans mon *Etude*, honoré la sincérité. Mais qu'est-ce à dire? n'ai-je donc pu approuver ou rejeter les jugements de ces auteurs, selon qu'ils me semblaient fondés ou non? Est-ce là se montrer partial? Ce procédé est partout en usage dans la critique; je dis plus : il est la critique même; ne consiste-t-elle pas essentiellement dans le contrôle des raisons et des faits? A ce propos, vous signalez ce qu'il vous plaît d'appeler mon *vocabulaire injurieux*. J'ai dit que les *pamphlétaires* du XVIe siècle, — mot usité partout, — ont légué à Voltaire, et aux héritiers de ses calomnies, un acte d'accusation et des *imputations odieuses* contre le saint-siége au sujet de la Saint-Barthélemy. Voilà les prétendues injures de mon vocabulaire; on verra tout à l'heure les aménités du vôtre.

Après avoir ainsi démontré ma *partialité* et mes *injures*, votre impartialité et votre politesse dénoncent ma *perfidie*, et voici vraiment en quoi elle consiste.

J'ai, dites-vous, écrit *sans preuve :* « Les aveux de Coligny (dans l'affaire de l'assassinat du duc de Guise) l'accusent; il a confessé, etc., » et vous m'opposez son indignation d'homme et de chrétien. Mes *preuves*, cependant, n'auraient pas dû échapper à votre zèle. Je n'ai pas assuré que Coligny eût conseillé directement le meurtre; j'ai rappelé seulement, comme faits notoirement historiques, que, d'après ses aveux, il n'avait pas contesté contre ceux qui voulaient faire cette action; qu'il estimait que la mort de Guise était le plus grand bien qui pût arriver au royaume; qu'il avait donné 100 écus à Poltrot pour avoir un cheval qui fût un excellent coureur, etc., etc. (p. 35). J'ai ajouté qu'au dire de Pasquier, qui lui voulait du bien, il s'était faiblement défendu; j'ai cité avec précision les *Mémoires de Condé*, et je me suis autorisé des témoigna-

ges de MM. Trognon et Lavallée, qui, certes, ne sont pas systématiquement hostiles aux protestants. C'est ainsi que j'ai parlé *sans preuves;* voilà ma *perfidie,* et peut-être aussi votre impartialité.

Au sujet de la médaille relative à Condé, et portant cette effigie : *Louis XIII, roi de France,* j'ai émis simplement un doute. Vous me le reprochez, comme si j'avais avancé un fait positif, et vous dites, *sans preuve,* que cette médaille n'existe pas, n'a jamais existé; même impartialité de votre part.

En parlant d'une lettre de Coligny fort compromettante, j'avais cité, sous toute réserve, M. Crétineau-Joly et M. Baschet; que faites-vous? Vous vous emportez contre M. Crétineau-Joly, et par avance vous déclarez, toujours sans preuve, cette lettre non avenue. La méthode n'est-elle pas bien *perfide ?*

Continuons : « Bèze, ai-je dit, est d'avis qu'on extermine les prêtres. » Ici, vous me reprochez d'avoir inventé ou dénaturé les paroles de ce ministre. Il y a, dites-vous, des éditions diverses de la *Profession de foi* de Bèze, ami intime de Calvin, comme on sait, et son bras droit; et vous rappelez doctement les années où elles ont paru : 1557, 1559, 1564, 1570, 1575. Or, il se trouve que vous avez juste l'édition de 1563, laquelle n'est pas, selon vous, au nombre des éditions qui existent. Est-ce un *lapsus* typographique ou une distraction de votre plume? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, ma citation est vraie, et c'est vous, au contraire, qui n'avez su lire ni dans l'édition de 1561, que j'ai consultée, ni dans celle de 1563, où je lis ces paroles : Après avoir dit que les magistrats et les princes doivent faire exécuter ce que les ministres (protestants, bien entendu) auront décidé en matière de religion, Bèze ajoute : « Mais il faut toujours noter que je parle des vrais ministres s'arrestant à la seule et pure Parole de Dieu, et non pas de ceux qui abusent de ce titre, lesquels *doivent estre exterminez* par les princes, tant s'en faut qu'ils en doivent estre les protecteurs » (p. 157, 158). — (Ce passage se trouve dans les deux éditions citées sous le paragraphe XV du v[e] point.) C'est bien là, Monsieur, n'est-ce pas, ce que j'ai *arraché au contexte* et *dénaturé.* Périsse donc ma damnable méthode; car j'ai, dites-vous, encore la passion des *à peu près,* des *on dit,* tout en falsifiant carrément, selon vous, et avec impudence.

Quant à la parole vraie de Calvin, relative aux excès des huguenots, je pensais que vous alliez m'en féliciter, puisqu'enfin c'est une protestation honorable contre d'horribles dévastations dont j'ai déroulé, — d'une manière bien insuffisante, vu les limites de mon sujet, — les accablants témoignages pris à des sources soigneuse-

ment indiquées. Ces faits incontestables, je vous mets au défi de les réfuter solidement, et je conçois sans peine qu'à un certain moment, ils aient révolté Calvin lui-même.

Relativement au ministre Sureau, dont j'ai invoqué un important aveu à la charge de son parti, vous avancez qu'il était faible, irrésolu, changeant, puisqu'il se fit catholique par peur. Je suppose vraies ces accusations, que vous ne prouvez pas; en est-il moins certain qu'en 1567, il affirmait dans un livre qu'il était permis, d'après les doctrines du calvinisme, de *tuer* le magistrat ou le prince de l'Eglise. Est-ce que la faiblesse du caractère l'empêchait de savoir les doctrines de son parti et de les exprimer? C'est là tout ce que j'ai dit, et tout ce que je maintiens.

Faut-il maintenant vous répondre quand vous m'accusez, sans preuve encore, de mal citer, — en oubliant *ce qui précède et ce qui suit,* — MM. Dargaud, Henri Martin, Fauriel, etc.? Qu'il me suffise de vous rappeler ceci : une méthode qui consiste à opposer de vagues accusations à des faits précis est peu digne de quiconque a l'honneur de tenir une plume, et je regrette qu'elle soit la vôtre.

Calvin aussi, vous écriez-vous avec noblesse, a le privilége de mettre en *délire* mon *imagination.* Et aussitôt, vous vous insurgez contre le sentiment que je prête, toujours faussement selon vous, au chef de la pseudo-réforme concernant la révolte contre les rois catholiques. Vous gagez que je n'ai pas connu le Commentaire sur Daniel par Calvin. Eh bien! Monsieur, vous avez perdu votre pari, et je vais vous faire voir que je ne veux pas être cru, comme vous-même, *sur parole.* Je garantis la fidélité scrupuleuse du résumé que j'ai fait, et puisque vous voulez des textes, en voici : « Nous voyons aux cours des roys que les plus bestes sont les premiers et les plus advancez. Car aujourd'huy, selon que les roys sont presque tous hébétez et brutaux, aussi semblablement sont-ils comme les chevaux et les asnes, des bestes brutes. » (*Leçons sur le prophète Daniel,* c. VI, v. 3, 4, 5.) Un peu plus loin, Calvin s'exprime ainsi : « Car les princes terriens se *démettent* et privent *eux-mêmes* de leur puissance, quand ils s'élèvent contre Dieu (c'est-à-dire contre la Réforme.) Voire ils sont indignes d'être *tenus au rang des hommes.* Il leur faut donc plus tost *cracher au visage* que de leur obéir, quand ils sont si fiers et si outrecuidez de vouloir mesme despouiller Dieu de son droit, et quasi occuper son siége, comme s'ils pouvoyent l'arracher du ciel. » (*Leçons sur le prophète Daniel,* c. VI, v. 21, 22.) Ces paroles, sous la plume de Calvin, ont une signification évidente.

Elles démontrent sans réplique qu'avant de donner des leçons de

sagesse à mon *imagination en délire*, vous eussiez bien fait peut-être de régler la vôtre.

Encore une ou deux preuves ! dites-vous avec assurance. Volontiers. J'ai écrit à la page 15 : « M. Dargaud félicite le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience, d'avoir pensé, avec toute son époque, que le crime d'hérésie *devait être puni.* » C'est vous qui soulignez, pour me prendre en flagrant délit de fausse citation. Là-dessus, vous rappelez que M. Dargaud félicite le chancelier d'avoir repoussé l'inquisition espagnole; puis vous faites observer que l'Hôpital, toujours d'après M. Dargaud, saisit les tribunaux ecclésiastiques de tous les *crimes* d'hérésie, et sur-le-champ vous concluez que j'ai fait dire à cet auteur juste le contraire de ce qu'il a dit. Comment donc ! mais tout cela, je l'ai affirmé moi-même, et vous avez été involontairement victime d'une étrange illusion. Vous paraissez croire qu'en repoussant l'inquisition, le chancelier admettait par cela même la liberté de conscience; or, pour parler votre langage, c'est *juste le contraire de la vérité*. En déférant aux tribunaux du clergé le *crime* d'hérésie, il reconnaissait la culpabilité légale du protestantisme comme hérésie, et par conséquent la nécessité de le punir. Il est vrai, — et je l'ai écrit dans une note que vous passez sous silence, — il est vrai que M. Dargaud attribue aux tribunaux ecclésiastiques de cette époque le simple droit d'infliger des peines canoniques; mais il est indubitable, — je l'ai dit dans cette même note, — qu'au XVIe siècle ces peines étaient souvent afflictives, et pouvaient aller même jusqu'au bannissement.

Autre vice de ma méthode. Vous daignez convenir que j'ai fidèlement cité, en ce qui regarde l'organisation politique des rébellions protestantes, l'auteur protestant d'une thèse soutenue en 1838. Seulement vous vous dispensez, — est-ce pour mettre en lumière ma partialité ou votre justice, — de reproduire cette fin de la citation : « les huguenots « avaient leurs capitaines, leurs sous-lieute- « nants, leurs gouverneurs et leurs percepteurs d'impôts, leurs « drapeaux, leurs villes de guerre, leurs munitions, leurs arsenaux, « leurs troupes soldées. » Or, si ce n'est pas là, comme je l'ai avancé, être organisé et envelopper la France d'un réseau de conspirations, les mots et les faits n'ont plus de sens. Ici, vous me reprochez de n'avoir pas ajouté, avec l'honorable M. Fauriel, que les protestants étaient poursuivis et *traqués comme des bêtes fauves*. Pardon, Monsieur, ne confondons pas les questions. Que voulais-je prouver, à la page 23? que la fausse réforme, par son organisation politique, constituait un Etat dans l'Etat; sous ce rapport, l'aveu

de M. Fauriel est péremptoire et l'honore; quant à savoir s'ils étaient vraiment persécutés, et si, dans ce cas, ils avaient un droit strict à la révolte, ce sont là deux questions que je ne pouvais traiter simultanément avec l'autre, sans tout embrouiller. Ces deux points sont venus ailleurs, et à leur place, dans mon travail. J'ai démontré, — et je ne crains à cet égard aucune contradiction, — que le protestantisme était, au XVIe siècle, justiciable de l'Etat par sa nature même et par ses complots; qu'en outre, il a, le premier, persécuté le catholicisme, et que ses séditions ont couvert la France de sang et de ruines.

Après cette remontrance tout aussi fondée que celles qui précédent, vous déclamez contre le fanatisme cruel des catholiques; vous vous autorisez longuement de Mézeray, sans savoir apparemment qu'aux yeux de la critique moderne cet historien est partial et passionné; puis, sans contrôler son jugement par les innombrables témoignages qui établissent les Saint-Barthélémys protestantes dont j'ai donné le tableau véridique, et qui toutes précédèrent celle du mois d'août 1572, vous me faites la leçon, et vous m'invitez à étudier de plus près les gens que je cite : quelles *gens*, pour parler votre élégant et courtois langage? Est-ce M. Fauriel que j'ai cité plus exactement que vous ne l'avez fait? Est-ce Mézeray que je n'ai pas cité, du moins à cet endroit? — N'importe, vous êtes content de vous-même, et vous dites : *A quoi bon multiplier les exemples?* Oui, certes, à quoi bon? Ne voit-on pas déjà avec quel art, avec quelle puissance vous avez foudroyé ma méthode, et comment vous avez prouvé que « je ne recule pas devant les *pires* moyens pour dénigrer le protestantisme? » En vérité, Monsieur, vous avez la main malheureuse : dans la masse de faits et de textes que j'ai produits, vous en avez glané quelques-uns à peine, et il se trouve qu'il n'en est aucun que vous ayez attaqué et *dénigré* sans que j'aie rigoureusement le droit de suspecter votre *méthode* critique, sinon l'impartialité et la gravité de votre savoir.

Mais tout à coup vous vous ravisez, et c'est pour tomber de Charybde en Scylla. Vous lisez à la page 24 de mon travail : « Quant aux jésuites, écrivait Calvin, il faut ou les *tuer*, ou, si cela « ne peut se faire commodément, les chasser, ou du moins les « *écraser* sous les mensonges, ou les calomnier. » Tout cela, dites-vous, sans *ombre de preuves*. A quoi bon les ombres, Monsieur, quand on a la pleine lumière qui va briller devant vous? Oui, sans doute, Becan, dans son Aphorisme XV, résume les sentiments, les actes et le langage des calvinistes à l'égard des jésuites; mais ces

sentiments, ces actes et ce langage étaient et ne pouvaient être que ceux de Calvin. Les calvinistes étaient les dignes disciples d'un maître qui écrivait au baron du Poët: «Vous n'épargnez ni courses ni soins. Travaillez : vous et les vostres trouveront tout un jour; honneur, gloire et richesses seront la récompense de tant de peines. Surtout ne faites faute de *deffaire* le pays de ces zélés *faquins* qui exhortent les peuples par leurs discours à se bander contre nous, noircissant nostre conduite et voulant faire passer nostre croyance pour resverie. Pareils monstres doivent être *estouffés comme* je fis ici en l'exécution de Michel Servet espagnol; à l'advenir ne pensez pas que personne s'advise de faire chose semblable.... » (Cité par M. l'abbé d'Artigny, *Nouveaux Mémoires* d'histoire, etc., p. 305 et suiv.; — dans les *Mémoires* de Desmolets, t. X, p. 430, et dernièrement par M. Aubenas, dans sa *Notice historique* sur la ville et le canton de Valréas (Paris, 1838, p. 156 et suiv., d'après le msc). Donc je n'ai imputé à Calvin que son fait, et je devrais dire à mon tour : « *Comment qualifier* votre procédé? »

Après cela, il vous contient de me taxer de mauvaise foi, d'affirmer qu'en me trompant je savais bien ce que je faisais. Et pour achever votre démonstration, vous me reprochez, en termes d'un goût douteux, de n'avoir pas mentionné un article de M. le pasteur Réville, qui a réfuté victorieusement, dites-vous, cette calomnie. Puisque vous aimez, Monsieur, à porter des défis, je vous défie à mon tour de prouver que le texte cité n'est pas authentique et qu'il ne dit pas, — ce qui était précisément, d'après Becan, l'opinion générale et doctrinale des calvinistes, — que Calvin conseillait de *tuer* les jésuites, pour les empêcher de parler.

A la suite de cet examen préalable où vous énoncez autant d'erreurs que d'accusations, sans parler de vos procédés de forme dont je laisse le public juge, vous arrivez aux doctrines des huguenots, et vous finissez par des observations sur la Saint-Barthélemy.

A mon grand regret, je ne puis vous suivre, aujourd'hui même, dans cette singulière et édifiante dissertation. Je craindrais de dépasser maintenant les bornes que je dois me prescrire dans votre *Bulletin*, et je ne veux pas abuser du loyal empressement avec lequel il m'a été ouvert sans que j'eusse besoin de *requérir*.

Le mois prochain, si vous me permettez, j'aurai l'honneur de reprendre une à une, comme je viens de le faire, vos inculpations plus qu'étranges, et veuillez le croire, je ne serai même pas tenté d'oublier, en vous réfutant, les convenances que doivent toujours respecter ceux qui se respectent.

La lecture de vos deux articles, je vous le confesse, m'a inspiré constamment un sentiment tout autre que l'indignation.

Je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur,

GEORGES GANDY.

24 février 1868.

LETTRE DE M. AD. SCHAEFFER A M. JULES BONNET.

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir communiqué l'épreuve de la première partie de la *Réponse* dont M. Gandy a daigné m'honorer. Vous voulez bien me permettre une « brève réplique »; je serai le moins long que je pourrai. Vos lecteurs connaissent les pages auxquelles s'attaque mon adversaire; je puis donc me borner à un examen sommaire des points sur lesquels porte le débat.

Je ne m'arrêterai pas à dire l'impression qu'a produite sur moi, et que produira sur vos lecteurs, la Réponse de M. Gandy. « La lecture de vos deux articles, dit-il en terminant, m'a inspiré constamment un sentiment tout autre que l'indignation. » Quel est ce sentiment « tout autre? » Serait-ce la pitié? Eh bien, nous dirons en toute franchise à M. Gandy que c'est précisément l'un des deux sentiments qu'a réveillés en nous la lecture de ses articles dans la *Revue des Questions historiques;* entre la pitié et l'indignation, notre cœur balançait. Nous l'avons dit : M. Gandy y tient un odieux langage. Il appelle les protestants du XVIe siècle « les ennemis du genre humain, » des « sauvages » qui « voulaient détruire la société, » qui « prêchaient le communisme, » et dont la religion donnant « à l'illuminisme, au scepticisme et à la dépravation une sorte de consécration divine, » leur « conférait le droit de s'abandonner à tous les crimes imaginables! » Il insulte ainsi grossièrement à la mémoire de nos pères et, indirectement, à l'Eglise protestante tout entière; il appuie ses assertions des preuves les plus douteuses : et il s'étonne que nous éprouvions, en le lisant, de la pitié et aussi de l'indignation! Nous connaissons, Dieu merci, bien des catholiques, qui eussent éprouvé, à notre place, les mêmes sentiments.

Arrivons au fond de la question débattue.

Ne craignons pas de le redire : qu'on veuille bien jeter un regard sur nos deux articles, et l'on verra bien si M. Gandy a « réfuté victorieusement » nos allégations, comme il lui plaît de s'en vanter.

On verra que M. Gandy n'a pas appuyé de preuves tant soit peu sérieuses la grave accusation concernant la part que Coligny aurait prise au meurtre du duc de Guise, et que l'amiral lui-même a énergiquement démentie.

On verra qu'il y a de la perfidie à dire, à propos du prince de Condé : « Il visait, *dit-on*, à être roi; des monnaies *auraient été battues* avec cette légende : « Louis XIII, roi de France. »

On verra qu'il est tout au moins ridicule de dire, en parlant d'une prétendue lettre de Coligny, qui serait fort compromettante pour ce grand homme : « M. Baschet, qui mentionne cette lettre, *ne l'a pas vue;* elle lui a seulement été indiquée. C'est M. Crétineau-Joly qui la possède, et comme il en sait le prix, *il se réserve de la publier.* » Vraiment? Encore une fois : ne serait-il pas plus loyal, plus conforme au bon sens de publier au plus vite cette fameuse lettre? Le seul fait qu'on a laissé passer de longues années sans la livrer à la publicité, ne donne-t-il pas singulièrement à penser? Et c'est nous qu'on accuse de suivre une méthode « bien perfide ! »

On verra qu'il est permis, en bonne logique, d'attacher peu d'importance au témoignage d'un homme du caractère de Sureau, que l'Eglise protestante a parfaitement le droit de répudier, puisqu'il mourut catholique.

On verra que le sentiment de M. Dargaud est travesti, par M. Gandy, d'une manière que nous nous abstenons de qualifier. M. Dargaud *ne félicite nullement* le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience (comme le veut M. Gandy); il le loue, au contraire, de ne songer « qu'à devenir, à travers mille obstacles, l'apôtre laborieux de la tolérance, de la modération et du droit. » (Voir les textes, dans notre premier article.)

On verra enfin que nous avons eu raison de dire que : « faire croire que M. Fauriel accuse, *purement et simplement,* les protestants de s'être organisés militairement, alors que, avant d'articuler le fait, il en *explique et légitime l'origine,* » ce n'est pas très-loyal. Nous ne voyons pas en quoi notre raisonnement laisse à désirer; les grands mots de M. Gandy sur « la critique, » telle qu'il l'entend, ne tromperont personne.

Il nous reste à dire un mot de trois citations dont nous avons mis en doute l'authenticité.

La première est de Th. de Bèze. Pourquoi M. Gandy n'a-t-il pas cité l'édition à laquelle il empruntait le passage cité? Quand un ouvrage a plusieurs éditions, quoi de plus naturel? Dans celle qu'on nous avait communiquée, et que nous n'avons plus sous la main, nous

n'avons pas trouvé, à la page citée par lui, les paroles en question. De quoi se plaint-il? Ce n'est pas à nous qu'il faudrait s'en prendre. Il se peut que ces paroles soient authentiques; mais encore, pourquoi en faire un crime à Bèze, après toutes les paroles d'extermination prononcées, contre les hérétiques, par des conciles entiers (1)?

Nous sommes plus excusable encore, pour ce qui est des paroles de Calvin. Comment! M. Gandy nous dit, sans nous fournir *aucun moyen* de vérifier sa citation, que Calvin, dans son Commentaire sur Daniel, déclare, en résumé, « qu'un roi, s'il ne met sa puissance au service de la Réforme, abdique sa dignité de souverain et sa qualité d'homme; qu'étant ainsi déchu, il n'a plus droit à l'obéissance de ses propres sujets et mérite d'être conspué; » et il ne nous indique aucune page, aucune édition du long Commentaire de Calvin! Et nous n'aurions pas le droit, connaissant le parti pris qui se trahit dans tout son travail, d'avoir quelques doutes au sujet de « son résumé » ! Et puis encore, Calvin lui-même n'est-il pas tout aussi excusable que Th. de Bèze? Que prouvent quelques paroles véhémentes égarées dans un gros volume et expliquées par l'intolérance du clergé et des princes catholiques, si on les rapproche des innombrables passages de sa correspondance où il recommande la patience et la soumission aux opprimés? Et que dire d'un écrivain qui prétendant nous livrer la pensée du réformateur n'a pas même lu ses lettres (2)?

Mais voici qui frise, — je n'ose plus dire la mauvaise foi, mais bien certainement... vous mettrez le mot vous-même. « Tout à

(1) Les paroles attribuées à Bèze, et qu'on lit, en effet, dans la Confession française de 1563, p. 196, mais qui ne se retrouvent ni dans l'édition latine de la même année, ni dans celle de 1570 (*Tractat. Theolog.*, t. I, p. 37), sont si éloignées du sens odieux que leur prête M. Gandy, que dans le VIIe point de la Confession de foi, qui roule tout entier sur l'Eglise catholique et ses ministres, il n'y a pas un seul mot qui appelle la persécution sur leur tête. Th. de Bèze n'invoque les rigueurs du magistrat que contre les libertins, anabaptistes et autres qui sapent l'autorité de la Parole divine. Mais ici, c'est l'intolérance générale du siècle qu'il faut accuser, en se souvenant que cette intolérance était le triste legs de l'ancienne Eglise à la nouvelle. Faut-il le dire à M. Gandy? Le mot *exterminer* nous alarme peu sous la plume de Th. de Bèze. Il n'est effrayant que dans la bouche de saint Pie V! (*Réd.*)

(2) Le texte de Daniel, dégagé des interprétations arbitraires de M. Gandy, n'est qu'un lieu commun de philosophie morale, un commentaire du fameux mot : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*. Désobéir aux princes (*conspuere potius quam illis parere*), s'ils ordonnent quelque chose de contraire à la conscience, est pour les fidèles le plus strict des devoirs. L'exemple de Daniel, refusant de se prosterner devant les idoles, doit être sans cesse présent à leurs yeux. Mais Calvin n'hésite pas à réprouver la révolte, l'insurrection contre les gouvernements établis, même sous les plus mauvais princes, et il ne faut qu'ouvrir les *Lettres*, l'*Institution*, pour y retrouver partout l'apôtre de la soumission passive, recommandant à ses disciples de « posséder leurs âmes en patience, » et de laisser la vengeance à Dieu seul. (*Réd.*)

coup, dit M. Gandy, vous vous ravisez, et vous tombez de Charybde en Scylla. Vous lisez à la page 24 de mon travail : « Quant aux « jésuites, ÉCRIVAIT Calvin, il faut ou les *tuer* ou, si cela ne se peut « faire commodément, les chasser, ou du moins les *écraser* sous les « mensonges, ou les calomnies. » Tout cela, dites-vous, sans *ombre de preuves*. A quoi bon les ombres, Monsieur, quand on a la pleine lumière qui va briller devant vous? »

J'ai été très-curieux de voir briller cette lumière... Vous allez juger de ma déception. Remarquez d'abord que, dans la *Revue*, M. Gandy, après avoir cité les paroles *attribuées* à Calvin, vous renvoie au fameux passage de Becan. Or, Becan cite-t-il un passage authentique de Calvin? Pas le moins du monde; ni authentique, ni même inauthentique. M. Gandy lui-même en convient : « Oui, sans doute, Becan, dans son Aphorisme XV, résume les sentiments, les actes et le langage des calvinistes à l'égard des jésuites; mais ces sentiments, ces actes et ce langage *étaient et ne pouvaient être* que ceux de Calvin. » Ainsi donc, de l'aveu de M. Gandy même (et comment se dispenser de cet aveu?), les prétendues paroles de Calvin ne sont point mises, par Becan, sur le compte du réformateur.

Mais écoutez la suite. « Les calvinistes étaient les dignes disciples d'un maître qui écrivait au baron du Poët (1) : « ... Surtout ne faites « faute de deffaire le pays de ces zélés *faquins* qui exhortent le « peuple par leurs discours à se bander contre nous, etc. » Bref, M. Gandy, sans tenir aucunement compte ni de l'article où vous avez péremptoirement prouvé l'inauthenticité des prétendues lettres de Calvin à M. du Poët, — article que j'avais pris soin de lui signaler, p. 34, — ni de la vigoureuse démonstration, par M. Réville, de l'inauthenticité de la prétendue citation de Calvin, — démonstration que je lui avais également signalée, p. 39, — M. Gandy conclut, en disant d'un air de triomphe : « Donc, je n'ai imputé à Calvin que son fait..., et je vous défie à mon tour de prouver que le texte cité n'est pas authentique et qu'il ne dit pas, — ce qui était précisément, d'après Becan, l'opinion générale et doctrinale des calvinistes, — que Calvin conseillait de tuer les jésuites, pour les empêcher de parler. »

Et voilà le tour joué. Voilà la « pleine lumière » faite ! On ne

(1) *Une Calomnie historique ou deux fausses Lettres de Calvin à M. du Poët.* Tel est le titre d'un morceau dont on ose recommander la lecture à M. Gandy. (*Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 588 et suivantes.) Il y puisera peut-être une sage défiance des autorités qu'il invoque, à moins qu'il ne soit de ces écrivains auxquels il faut bien laisser les opinions qui leur plaisent ! (*Réd.*)

discute pas, en vérité, de tels procédés de discussion. Il suffit de les produire au grand jour !

J'ai fini, Monsieur. Vous venez de vous apercevoir qu'il est fort difficile de s'entendre avec M. Gandy; sa manière de raisonner n'est pas celle du commun, et, malgré de hautes prétentions, ne brille que par l'équivoque. J'attends néanmoins, avec une légitime curiosité, la suite de la Réponse de mon « humble serviteur, » et me tiens prêt à en faire bonne justice. Je sais bien que M. Gandy ne manquera pas de reprendre ses grands airs et de hausser les épaules en lisant « mes banales déclamations, » semblables à celles de « tant d'autres de nos coreligionnaires », selon sa judicieuse remarque. Heureusement il ne sera pas seul à me lire, et c'est sans crainte que je me présente, fort de la bonne cause que je défends, devant vos lecteurs. Ils jugeront.

Tout à vous, ADOLPHE SCHAEFFER.

2 mars 1868.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1867.

Présidence de M. *Schickler.* —Après la lecture du procès-verbal, le Secrétaire demande si le moment n'est pas venu de publier les pièces de la correspondance engagée avec M. le général Rolin, adjudant des palais impériaux, au sujet du livret officiel du château de Pau. L'administration a tenu compte de nos justes réclamations. Plusieurs passages injurieux pour la mémoire de Jeanne d'Albret ont été adoucis ou retranchés. Le *visa* officiel a été retiré. Il est bon que le public sache que ce résultat est dû à notre initiative et à nos efforts.

M. *le comte Jules Delaborde* exprime des doutes sur la convenance de publier une correspondance toute officieuse. Après une discussion à laquelle prennent part MM. *Schickler, Block, Bordier, Coquerel,* il est décidé qu'un simple résumé de l'affaire sera donné dans les procès-verbaux du Comité.

Bibliothèque du Protestantisme français. M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique, qui nous accorde un exemplaire des *Lettres du cardinal de Richelieu.* Il a reçu également des réponses favorables de MM. les doyens des facultés de théologie de Strasbourg et de Montauban pour la collection des Thèses. Les dons de livres continuent à arriver de divers côtés : il en est un qui réjouira particulièrement les amis de notre Bibliothèque : c'est celui de la belle collection de journaux et de brochures d'un intérêt protestant

formée par M. le pasteur Frédéric Monod, et qui nous est offerte par le presbytère de l'Eglise réformée évangélique de Paris, à la seule condition de la continuer et de lui conserver le nom de son fondateur. Le Comité accepte avec une vive gratitude le don qui lui est annoncé, et approuve le projet de réponse préparé par le Secrétaire.

M. *le comte Jules Delaborde* exprime le vœu qu'un cachet spécial soit apposé sur les livres provenant de cette collection, et M. *Coquerel* propose qu'un abonnement gratuit soit demandé aux journaux que nous ne recevrions pas actuellement et qui doivent, selon le vœu des donateurs, compléter cette collection d'utilité publique.

Fête de la Réformation. Ce second anniversaire a été dignement célébré dans les Eglises de Paris. Quelques communications nous ont déjà été adressées des départements. Une lettre de M. le pasteur Saussine, d'Uzès, renferme de très-intéressants détails sur la fête célébrée dans cette ville. Dans plusieurs localités un service spécial a été célébré pour la jeunesse. On a regretté de n'avoir pas à distribuer quelques biographies historiques de circonstance. N'y a-t-il pas là un besoin à satisfaire, une lacune à combler? Le Comité juge cette idée digne d'attention et y consacrera un examen ultérieur.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1867.

M. *Fernand Schickler*, éloigné de Paris, témoigne par une lettre son vif regret de ne pouvoir, pour la première fois, présider la séance. En l'absence de M. *Haag*, vice-président, retenu par une indisposition, M. *Schickler* est remplacé par M. *Gaufrès*.

Le Secrétaire appelle l'attention du Comité sur divers morceaux présentés par MM. Jules Chavannes, Gust. Hoff, Ch. Rahlenbeck. Ce dernier fait hommage à la Bibliothèque d'un très-curieux document, qui semble un manifeste de la bourgeoisie catholique de Paris contre l'Edit de janvier 1562.

Correspondance des Réformateurs. M. *Henri Bordier* annonce la prochaine publication du second volume de cette collection due aux soins éclairés de M. Herminjard. Il communique ensuite au Comité une lettre de M. Michelant, de la Bibliothèque impériale, accompagnant une pièce qui ne semble pas sans intérêt pour l'histoire des Vaudois du Piémont au XVIe siècle. Bien que cette conjecture ne soit pas confirmée par un examen attentif, des remercîments seront adressés à M. Michelant pour l'intérêt sympathique qu'il prend aux travaux de notre Société.

Archives de l'Eglise de Sedan. M. *David Bacot*, secrétaire du Consistoire de Sedan, propose au Comité de lui envoyer plusieurs volumes de registres de cette Eglise, qui lui semblent contenir des faits intéressants pour l'histoire du protestantisme français au XVIIe siècle. Cette proposition est acceptée. M. *Gaufrès* raconte à cette occasion la découverte faite par M. le pasteur Viguié, à la Bibliothèque impériale, du premier volume des Registres du Consistoire de Nîmes, dont il lui a été permis de faire prendre copie.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1868.

Après avoir rappelé, par quelques mots sentis, le deuil qui vient d'atteindre l'Eglise réformée de Paris et le protestantisme tout entier par la

mort de M. le pasteur Ath. Coquerel, M. *Schickler* annonce que onze mémoires ont été présentés au concours de 1867. Il donne lecture des titres et épigraphes de ces mémoires, qui attestent, par leur variété, que notre appel a été entendu. Aux termes du règlement, les membres du Comité de rédaction sont particulièrement appelés à prendre connaissance de ces travaux et à formuler des conclusions qui seront soumises à l'approbation du Comité général pour le prix à décerner dans sa séance annuelle. Des mesures sont prises pour que les membres du Comité de rédaction se mettent immédiatement à l'œuvre.

M. *Ch. Read* fait observer que parmi les travaux présentés, un bon nombre étaient déjà en cours d'exécution et ont été achevés à notre requête. MM. *Waddington* et *Bordier* insistent sur le devoir d'encourager toute étude sérieuse, et de spécifier que les mémoires non couronnés pourront être présentés avec de nouveaux développements aux concours ultérieurs dont le sujet n'aura pas été déterminé.

NÉCROLOGIE

M. EUGÈNE HAAG

Le protestantisme français, si douloureusement éprouvé depuis quelques mois, vient d'essuyer une nouvelle perte qui est pour nous comme un deuil domestique. M. Eug. Haag, le dernier survivant des deux frères qui ont si glorieusement attaché leur nom à la *France protestante*, est mort le 5 mars à Paris, dans la soixantième année de son âge, sans avoir pu achever le précieux *Supplément* qui semble l'indispensable couronnement de son œuvre historique. A vrai dire, depuis le jour où il perdit le frère auquel il était si tendrement uni par l'affection et de communes études, M. Eug. Haag parut comme frappé dans la meilleure part de lui-même, et ses trois dernières années se sont écoulées dans un état de souffrances presque continuelles. Le *Bulletin* retracera la vie et les travaux de celui qui fut un des membres fondateurs de notre Société, qui en était devenu le vice-président, et qui demeure pour elle un exemple et un honneur. Un nombreux cortége d'amis, pieusement recueillis dans une même pensée, a suivi jusqu'à sa dernière demeure ce vaillant travailleur, cet intègre historien qu'une récente distinction applaudie de tous a du moins consolé dans ses derniers jours. M. le pasteur Ath. Coquerel fils a rendu à sa mémoire un touchant hommage, en rappelant sur sa tombe les promesses de l'immortalité chrétienne qui ouvre à la foi de nouveaux horizons. J. B.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.

17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

N° 4. 15 Avril 1868



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être désormais adressé au Secrétaire de la Société, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS

II

A la mort de Jean-Guillaume, duc de Juliers, il s'était présenté huit prétendants à sa succession. Deux d'entre eux pouvaient invoquer les droits les mieux fondés : c'étaient l'électeur de Brandebourg, beau-frère, et le comte palatin de Neubourg, neveu du défunt. Protestants tous deux, ils comprirent, après de stériles débats, que l'intérêt urgent était de s'unir contre les compétiteurs catholiques soutenus par l'Empereur. La préoccupation générale, comme l'a dit Schiller, était de savoir non pas qui posséderait l'héritage, mais lequel des deux partis, protestant ou catholique, se fortifierait de cet agrandissement. Henri IV avait encouragé les deux héritiers à s'entendre à l'amiable. Son influence, et l'espoir d'être appuyés à la fois par l'Union protestante et par les forces de la monarchie française, leur fit prendre la résolution de régner conjointement et d'attendre, dans un accord provisoire, le règlement définitif de la question. Le comte de Neubourg s'établit à Dus-

seldorf, où le frère de l'électeur de Brandebourg, le marquis Ernest, vint représenter le second des *princes possédants.*

C'est auprès de ces deux fractions de cours que fut accrédité Hotman. On conçoit les difficultés de la position. Elle était passive et active en même temps. Non-seulement il devait, d'une main ferme et impartiale, tenir la balance entre des princes unis de fait, opposés de tendances et d'intérêts, mais surtout il devait sonder le terrain, étudier les ressources disponibles, et en affermissant l'union des cohéritiers, sans compromettre le nom et l'autorité du roi de France, les amener à une rupture ouverte avec l'Empereur. Les instructions que lui remit Villeroy, à son départ, renferment d'intéressants détails à ce sujet :

« Le roi veut ménager et conserver son crédit envers tous, pour être plus utile en ces occasions à ses amis et confédérés. S'abstiendra pour le présent de se déclarer et partialiser pour personne. Il faut ouïr et savoir devant que de juger et s'embarquer. Il mérite bien aussi d'être prié et recherché pour en tirer faveur, et vous serez averti de l'état où vous trouverez les affaires, des inclinations de ceux du pays, des moyens des prétendans, tant en droit qu'en fait, comment se gouvernent les commissaires de l'Empereur, quelle autorité ils ont prise en ces affaires, de quel côté penchent les Bourguignons et les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas, que fait la douairière, à quoi elle aspire, de quoi elle est supportée, et si le duc de Lorraine s'en entremet, et jusqu'où : que fait le prince de Neubourg? Si le marquis de Brandebourg est arrivé au pays, avec quelle compagnie, comment il a été reçu et se comporte avec ledit de Neubourg, à quoi butte l'Electeur de Cologne, et quels offices font dedans le pays les nonces du pape, tant à Bruxelles qu'en ladite ville de Cologne. Si les rois d'Angleterre et de Danemarc ont encore des ambassadeurs au pays, et quels offices ils ont faits, et toutes choses semblables que vous jugerez à propos que Sa Majesté sache, mêmement de qui dépendent les capitaines et gens de guerre qui gardent les places desdits pays, quel en est le nombre, et si lesdites places sont fortifiées, etc. Le 14 juin 1609 (1). »

Un examen détaillé de ces instructions en ferait aisément reconnaître la profonde sagesse et l'extrême prévoyance. Tous les côtés de l'affaire sont tour à tour, et dans leur ordre, étu-

(1) Bibliothèque impériale. — Fonds Brienne.

diés sous leur véritable point de vue; tous les obstacles signalés. La dernière recommandation est caractéristique. Henri IV ne s'engage point à soutenir les princes; mais déjà il s'informe des ressources stratégiques de leur pays.

Laisser deviner les dispositions favorables de son maître, en dire assez pour contre-balancer le prestige impérial, n'en pas dire trop pour que, dans le cas d'une entente en Allemagne, la dignité du roi de France ne souffrît point de s'être inutilement avancée, telle était la tâche d'Hotman. Cette tâche était d'autant plus difficile que les susceptibilités réciproques des princes entravaient l'accord, fortifiaient leur irrésolution, et que, de son côté, le roi, pressé de mettre à exécution un plan dès longtemps conçu, se fatiguait des retards et voulait savoir si le moment était venu ou non de s'attaquer à la maison d'Autriche. Jusqu'ici, les princes ont traité Rodolphe avec les égards dus à leur suzerain : « C'est sagement fait, » écrit le ministre à l'ambassadeur, « de rendre à l'Empereur le respect et honneur qui lui est dû, comme ils ont commencé; mais il ne faut pas que cela leur fasse omettre de pourvoir à la sûreté de leurs personnes et droits, par préférence à toute autre considération. » Hotman doit les engager à convoquer sans délai l'assemblée de leurs amis et alliés; le roi s'y fera représenter par Boissize; mais il faut qu'on l'en prie. Le prince de Neubourg penche vers l'Empereur; « ce serait sa ruine : il y faut obvier et conduire doucement son courage. »

L'Empereur, cependant, s'est ému de la tournure des affaires; il évoque à lui le litige, et envoie l'archiduc Léopold mettre les duchés sous le séquestre. Cette nouvelle mécontente le roi, et lui fait comprendre que les choses ne sont pas aussi avancées qu'il l'espérait. Villeroy manifeste l'étonnement qu'il éprouve de ce que les princes aient souffert que le héraut de l'Empereur ait, sans contradiction et empêchement, publié et affiché le ban; « car ils ont montré en cette occasion de redouter et craindre grandement le nom et pouvoir impérial, et déféré de même à son commandement : chose que n'ont faite

et ne font les protestants de Bohême, *ses sujets,* lesquels, journellement, obtiennent de lui, *par force,* une partie de ce qu'ils demandent et désirent. » C'est donc à la résistance ouverte que Henri IV les pousse; mais en même temps, il les veut encourager : « Leur cause est bonne; ils n'ont point faute d'amis pour les soutenir. Il n'est question que de bien se résoudre de la maintenir par toutes voies, et de ne l'entreprendre à demi entre la crainte et le désir, la révérence et l'offense... Nous voulons croire que leurs alliés allemands leur donneront tel avis et le suivront. Notre roi s'y portera tout entier quand il saura qu'ils auront pris telle résolution. Cependant, ils doivent pourvoir à leur sûreté, afin qu'ils ne soient contraints de lâcher prise. Je veux croire qu'ils y auront pourvu, de quoi nous espérons d'être éclaircis par vos premières. »

Il est pourtant un écueil à éviter, et il n'a pas échappé à la clairvoyance du monarque : « Au reste, soyez assuré, et en assurez où besoin sera, que le roi ne fera advenir aucunes forces au secours desdits princes qu'ils n'en requièrent Sa Majesté comme il faut, afin qu'ils n'en prennent ombrage; car je ne doute point que l'on ne leur donne l'alarme par art : ce seront leurs propres ennemis qui le feront... Le roi ne veut le bien d'autrui; s'il eût eu cette convoitise, il eût pu la rassasier en diverses occasions qui se sont rencontrées depuis que la France est en repos. » Le ministre termine cette importante dépêche en insistant sur l'inopportunité qu'il y aurait pour Henri IV à s'entremêler d'une affaire moins avantageusement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent en tout ce qu'il a entrepris. « Nous cheminerons la bride en main, jusqu'à ce que nous soyons bien éclaircis des volontés et moyens desdits princes et de leurs alliés (1). »

Ces mêmes pensées se retrouvent dans toute cette correspondance diplomatique. Le 3 août, le roi est étonné de n'avoir encore aucune nouvelle positive; il en tire de fâcheux pronos-

(1) Bibliothèque impériale. — Fonds Brienne.

tics sur les résolutions des princes. D'autre part, il n'avait pu si bien voiler ses préparatifs qu'il n'en transpirât quelque chose au dehors. « Nos esprits français, composés de diverses humeurs, » s'en étaient émus, et le bruit se répandait qu'on allait au secours d'alliés prêts à abandonner leur propre cause. Il est évidemment nécessaire qu'Hotman prenne désormais un ton plus ferme : « Nous estimons que l'on a plus grand besoin maintenant de gens de guerre que de docteurs en procès. Il faut d'abord assurer la chose, puis nous parlerons de la départir davantage : nous ne voulons engager mal à propos le nom et la dignité du roi en ces affaires. Il faut donc parler rondement, et mettre la main à la besogne si on nous y veut embarquer. »

Malgré tout le désir du roi d'amener la rupture et « d'assurer la chose, » les princes ne s'y décidaient pas. Le 19 août, Villeroy se plaint de n'avoir aucune nouvelle de l'électeur de Brandebourg, pas de lumière des autres princes d'Allemagne, et de demeurer en incertitude et irrésolution de tous côtés. Les défiances de l'Allemagne le tourmentent également ; il est impossible de s'avancer sans en être requis, et tandis que du côté de la France on est tout prêt à saisir les armes, « ces bons princes cuident avoir donné bon ordre à leurs affaires quand ils ont justifié par écrit leurs actions. »

Le roi pourrait-il s'engager en ces affaires pour faire plaisir à des gens qui « non-seulement ne l'en recherchent, mais qui se défient de sa foi, qui redoutent son assistance, et qui abondent en irrésolution, en faiblesse et en discord ? » Hotman doit continuer, comme il a bien commencé, à remédier à leur division. Le 3 octobre, Villeroy demande encore « si les princes sont bien résolus à résister à l'Empereur. Ils devraient nous en éclaircir. »

Enfin, le 10 novembre, Hotman a obtenu des résultats assez concluants pour que la cour de France, sans péril pour son honneur, puisse envoyer Bongars arrêter avec les princes les projets communs. Le 7 décembre, ce dernier harangue les Etats des provinces de Juliers et de Clèves. Bientôt Boissize

s'abouche, à Halle, avec les princes et leurs alliés. A partir de ce moment, les choses prennent une tournure plus favorable. Le 12 février 1610, Villeroy annonce que le roi les aidera de seize mille hommes français et de six mille Suisses, qui dans deux mois seront sur la frontière. Le 19 avril, il écrit ces paroles mémorables : « Monsieur, nous voilà à la veille d'une guerre ouverte pour secourir ces princes contre la maison d'Autriche ; car notre armée sera prête le 20 du prochain. »

Sous ce prétexte d'aider les héritiers à maintenir leurs droits, se dissimulait encore un des plans les plus vastes que l'Europe eût entrevus. Ce n'était pas dans le but exclusif d'asseoir plus solidement sur leur trône partagé le palatin et l'électeur, que la France renonçait à la paix si difficilement acquise. Il s'agissait de transférer l'équilibre européen sur une base complétement nouvelle, de porter le coup décisif à cette unité de pouvoir qui persistait après Charles-Quint, quoique divisée en apparence entre l'Autriche et l'Espagne. Les dangers étaient proportionnés à la grandeur de l'entreprise; mais toutes les chances avaient été mûrement calculées : « Monsieur, si ces princes sont faibles, leurs parties adverses ont des défauts. Ils confirment, par leurs déportements, les avis que nous en avons. L'Empereur a faute d'argent; l'Espagne ne peut l'en assister comme il convient pour soutenir cette œuvre : les électeurs ecclésiastiques en désirent l'accommodement (1). »

Le 3 mai, tout est prêt, et une dernière dépêche vient assurer les cohéritiers de l'aide la plus efficace qu'ils puissent obtenir, celle de la présence même du roi à la tête de ses troupes : « Vous remontrerez aussi à ces princes l'obligeance extrême qu'ils ont au roi des préparatifs qu'il fait pour les secourir, et surtout de la résolution qu'il a prise d'exposer sa propre personne à la conduite d'icelui, dont ils verront et ressentiront bientôt les effets avec l'aide de Dieu; car Sa Majesté fait état de partir de cette ville le 15 de ce mois pour aller en

(1) Dépêche de Villeroy, du 1er mai.

son armée, laquelle va s'augmentant et fortifiant à vue d'œil journellement. »

Le sieur de Villiers, cependant, activait les armements des princes ; il affermissait les bonnes intentions de leurs alliés (voir lettre d'Hotman au landgrave de Hesse), préparait les quartiers et les approvisionnements des troupes françaises, et avec le concours du sieur de Boissize, qui l'était venu rejoindre, il établissait sur des bases plus solides les relations des princes avec les Etats de leurs provinces, en prévision des éventualités de la campagne. Sept jours après le départ présumé de Henri IV, il était occupé à la rédaction d'un avis, « qu'on doit déposer et démettre de leurs charges et offices tous les anciens conseillers et officiers desdits pays, pour avoir refusé rendre service et obéissance aux princes. » Un courrier est tout à coup introduit dans la salle. « Comme j'écrivais cette résolution, ici en présence de MM. les ambassadeurs, pour la bailler aux députés des deux princes, nous fut annoncée, à M. de Boissize et à moi, la triste nouvelle de la mort du roi, le vingt-deuxième jour du mois de mai, à quatre heures du soir, à Dusseldorf. Ainsi signé Hotman de Villiers (1). »

Le poignard de Ravaillac avait en un instant renversé les gigantesques projets de régénération européenne. S'il ne fut pas immédiatement fatal aux protestants de France, il porta le coup le plus funeste aux protestants d'Allemagne :

« Cet assassinat, s'écrie Boissize dans une harangue aux Etats, a privé la chrétienté de son principal ornement et support, la France de son libérateur et restaurateur, l'Allemagne de son vrai et bon ami et plus secourable allié; les provinces de la maison de Clèves, terres, pays et sujets, de leur plus certain appui et protecteur. La France n'en déposera jamais le deuil, mais elle n'est moins lamentable et dommageable à vos princes et à vous, Messieurs, pour le soin et affection que Sa Majesté portait à votre bien et conservation, pour laquelle Sa Majesté ne voulait pas même épargner sa propre personne. Dieu, par son conseil impénétrable, en a disposé autrement et l'a retiré à soi avant l'exécution d'un si généreux dessein. En vous conformant à sa volonté, vous aurez

(1) Bibliothèque impériale. Fonds Brienne.

toutefois cette obligation à sa mémoire que le roi, mon maître, son fils et successeur, et la reine, sa mère régente aujourd'hui en France, tenant les desseins et conseils de Sa Majesté défunte pour lois et règles de leur conduite, sont résolus de donner à vos princes, leurs pays et sujets, le même secours et assistance que le feu roi leur avait promis, m'ayant commandé de leur en donner toute assurance. »

Cette promesse était-elle sérieuse? Henri IV était à peine dans la tombe qu'on proposait ouvertement à la reine de rompre avec la cour de Dusseldorf. Elle répondait d'abord : « Ne me parlez pas de cela ; je n'abandonnerai jamais les alliés de la couronne de France. » Mais les troupes tardèrent à se mettre en mouvement; la guerre, conduite sans vigueur, traîna sans résultats décisifs. A peine Juliers est-il pris par le maréchal de la Châtre que Villeroy écrit : « J'estime que maintenant l'armée retournera en France. » Et quelques jours plus tard, il se réjouit « que ces princes soient amis de leurs aises, parce que cela donne lieu d'espérer un accommodement. » Bientôt, en effet, le revirement est complet : le ministre engage ces mêmes ambassadeurs qui devaient, sous Henri IV, nourrir les passions belliqueuses, à calmer les princes et à les préparer à un accommodement; et lorsqu'il annonce, le 2 décembre 1610, à Hotman, que Sa Majesté lui commande de continuer sa résidence et séjour près de Messeigneurs les princes, il le charge de leur rapporter que Leurs Majestés sont bien marries que la fin de la conférence de Cologne n'ait été à leur contentement, et *au repos* de ces provinces.

En un mot, Marie de Médicis permet à ses envoyés de prêter un appui moral aux cohéritiers dans leurs démarches et leurs recherches d'alliances, et encore le fait-elle surtout pour avoir le droit de protéger dans leur pays les intérêts catholiques; mais le secours matériel se borna à une campagne mollement engagée, insignifiant prélude de la terrible guerre de Trente ans.

C'est que la politique de la France avait changé. S'il eût été possible à Hotman d'en douter pendant quelque temps encore, malgré les lettres de plus en plus froides de la régente et de

ses ministres, l'incident survenu à Aix-la-Chapelle, l'année suivante, lui donna la pleine mesure des sentiments que l'on nourrissait désormais envers les réformés d'Allemagne. Ne pouvant, dans une revue plus spécialement consacrée à l'Histoire du Protestantisme français, nous étendre sur un sujet qui lui est en quelque sorte étranger, nous nous bornerons à un exposé sommaire de ce curieux épisode. Nous en trouvons d'ailleurs les faits les plus saillants retracés dans une lettre d'Hotman lui-même à un correspondant resté inconnu.

Il y insiste d'abord sur les priviléges possédés de longue date par les bourgeois de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, et sur la position secondaire des magistrats. Après la Réforme, le peuple, protestant pour les deux tiers, voulut, en vertu de la paix de religion, en avoir aussi l'exercice libre et public, et la magistrature partagée entre les deux cultes. Ce droit leur fut maintenu jusqu'en 1593, où le duc de Juliers, protecteur de la ville, poussé par les jésuites, obtint de l'Empereur un ban impérial qui supprimait les deux autorisations. Sept ans plus tard, l'archiduc Albert, gouverneur du Brabant, s'entendit sous main avec les magistrats, et « conclut sans le sçu du peuple un traité secret par lequel la protection de la ville est tacitement déférée à l'archiduc au préjudice des ducs de Juliers qui disent en être en possession immémoriale; au moyen de quoi les bourgeois protestants ont été depuis non-seulement exclus de la magistrature, bien qu'ils fussent les principaux et plus opulents de la ville, mais aussi si mal et indignement traités, qu'outre les brièves, mulctes et amendes sur les mariages, baptêmes et enterrements, ils étaient même emprisonsonnés, bannis et rançonnés pour avoir été au prêche en pays d'autrui, hors du territoire d'Aix. »

Les héritiers possédants avaient, en effet, dès leur prise de possession, autorisé le culte protestant dans toutes leurs terres; Aix y était enclavé, et les habitants en avaient profité. L'emprisonnement des bourgeois provoqua l'intercession des deux princes; elle ne fit qu'accroître davantage l'opiniâtreté

des magistrats qui donnèrent ordre aux inculpés de payer l'amende à jour fixe, sous peine de perdre leurs droits et franchises. Une dernière députation de la bourgeoisie demanda la délivrance des captifs; les magistrats, en la repoussant avec hauteur, firent, selon les énergiques paroles d'Hotman, « crever l'apostume. » Les bourgeois coururent aux armes, s'emparèrent de l'hôtel de ville sans effusion de sang, et remirent en la garde du doyen de Notre-Dame les jésuites qu'ils accusaient de tout le mal.

Le sac du collége des jésuites, où l'on ne fit cependant « dommage de plus de cent écus environ, » fut un des traits principaux de cette révolte. Deux pères français, de passage dans la ville, s'y étaient trouvés enveloppés. C'était sans doute un incident fort secondaire; il provoqua néanmoins de la part de Louis XIII une lettre sévère aux bourgeois. « Avant de vous condamner, nous avons voulu vous dépêcher le sieur de Villiers Hotman, qui vous demandera de notre part raison et réparation des insolences, impiétés et excès commis contre les jésuites. »

La régente écrivit aux deux princes qu'elle était caution que rien ne serait entrepris, dans les pays qu'ils possédaient, contre les catholiques et ecclésiastiques. Pour que les cohéritiers prissent la défense des jésuites d'Aix-la-Chapelle, elle faisait valoir le secours que les troupes françaises avaient prêté dans la reprise de la citadelle de Juliers.

Dès l'explosion de la révolte, les bourgeois avaient eu recours à ceux qu'ils regardaient comme leurs protecteurs légitimes; ils avaient également imploré l'appui du résident français à Dusseldorf. Sollicité par eux à trois reprises, Hotman avait refusé de compromettre sa cour pour cette querelle étrangère, et de l'entraîner dans le conflit d'autorité que le double protectorat des princes de Juliers et de l'archiduc de Brabant ne pouvait manquer de soulever. L'événement prouva la justesse de ses vues. La régente ne considéra qu'un des côtés de la question : l'intérêt des catholiques. Elle blâma

le résident français d'avoir attendu de plus amples instructions de son gouvernement ; il eût pu, selon elle, apaiser les troubles sans entrer dans les difficultés du protectorat. On lui enjoignit de venir retrouver à Aix les deux ambassadeurs qu'on y envoyait de Paris.

MM. de la Vieuville et de Selve apportaient la pensée même du cabinet de la régente. Dès leur arrivée, ils reconnurent cependant qu'une neutralité absolue était impossible, et après avoir exclu de la négociation les commissaires de l'archiduc et de l'électeur de Cologne, mandataire de l'Empereur, ils s'entendirent avec ceux des princes de Juliers. « Nous demeurâmes d'accord de tout, excepté l'article concernant l'exercice de religion des protestants, que nous débattîmes être plus équitable et raisonnable de leur permettre seulement hors la ville (1). » C'était l'opposé des instructions des commissaires de Juliers. Bien plus, les magistrats avaient cédé sur cet article; l'intervention de la France voulait leur faire obtenir au delà de ce qu'eux-mêmes avaient songé à demander. Aussi la bourgeoisie fut-elle si vivement émue qu'il fallut recourir à un expédient ingénieux, et relaté avec esprit par les diplomates. En ajoutant le mot d'ancienne à celui de ville, on permit l'exercice du culte dans la ville neuve.

Nous ne nous arrêterons pas sur les longs pourparlers qui se succédèrent avant l'entente : les commissaires des princes négociaient avec les bourgeois, les envoyés français avec les magistrats. Villeroy leur avait recommandé de combattre les bourgeois, et de consulter en tout les ecclésiastiques, magistrats, catholiques et jésuites de la ville. Lorsqu'il était nécessaire de s'aboucher directement avec les représentants de l'insurrection, on en chargeait Hotman. Comme protestant, il devait leur inspirer plus de confiance, et sa longue résidence en Allemagne lui avait donné une connaissance approfondie de la tendance des esprits et des rouages administratifs.

(1) *Mémoire des raisons qui ont été représentées par MM. les ambassadeurs*, etc. Bibl. impériale.

Il se trouvait placé, une fois de plus, dans une situation embarrassante à l'extrême. Il devait convaincre des coreligionnaires, poussés à la révolte par la persécution, que Louis XIII voulait uniquement leur bien, tout en soutenant les magistrats qui les avaient persécutés; et lorsqu'il leur demandait s'ils ne tenaient pas le roi pour leur ami, il s'attirait une réponse où on lui rappelait l'amitié bien autrement vive de Henri IV, le deuil que les bourgeois ressentirent de sa mort, et la joie qu'en témoignèrent publiquement ces mêmes magistrats que protégeaient aujourd'hui la veuve et le fils du Béarnais.

Bientôt des lettres anonymes circulèrent dans la ville et les environs; elles faisaient ressortir le changement de conduite de la cour de France depuis le nouveau règne : elles s'adressaient nominativement à Hotman, qui, sous Henri IV, avait été l'interprète officiel des sentiments de protection et de bienveillance accordés par le roi aux réformés d'Allemagne. Ses collègues lui confièrent le soin d'y répondre. Il le fit avec talent, s'efforçant, à cette heure de crise, de calmer les esprits, et de faire envisager aux protestants le traité qui se préparait comme un gain véritable, puisqu'il reconnaissait officiellement leurs droits à un culte que, dans des jours plus heureux, ils n'avaient jamais célébré que par tolérance (1).

Le traité était enfin convenu dans tous les articles, approuvé par Leurs Majestés, traduit dans les deux langues, consenti des deux parties après plusieurs mois de discussions le plus souvent orageuses. Une complication subite, et qui justifiait les prévisions d'Hotman, vint remettre tout en question. Les commissaires de l'archevêque et de l'archiduc, mécontents d'avoir été exclus, avaient obtenu de l'Empereur un ban contre la ville. Malgré les réclamations des ambassadeurs, ce ban fut affiché, et par là même il rompit la négociation. Les bourgeois rétablirent néanmoins les magistrats en leur charge, et les jésuites en leur maison, « ce qui fut fait, écrit Hotman,

(1) Lettre de M. Hotman sur le fait de l'ambassade du roi à Aix-la-Chapelle. Bibl. impériale.

par nos dits ambassadeurs, et fut aperçu que les dits jésuites n'y rentrèrent pas bien volontiers, parce que cette restitution se faisait par nous, et non par ceux de Brabant, c'est-à-dire par le parti d'Espagne. » Les magistrats, loin de se conformer au traité, profitèrent du ban impérial pour « le rétracter déloyalement, » et par là replongèrent la ville dans tous les troubles qu'on avait réussi à calmer.

La régente ne tenait point à s'embarrasser plus longtemps d'une affaire dont les proportions avaient dépassé son attente. Les envoyés n'insistèrent pas auprès des magistrats pour leur faire respecter un traité signé sous leurs auspices, et se conformèrent aux instructions de Villeroy qui leur écrivit le 2 décembre : « Il y a plus à gagner à une honorable retraite qu'à une plus longue demeure; et partant sera mieux de leur laisser démêler cette fusée. » Après avoir, dans une harangue solennelle, engagé les deux partis à vivre ensemble en paix, « comme les sénateurs de Romulus avec le peuple romain, » MM. de la Vieuville et de Selve retournèrent à Paris. Hotman reprit ses fonctions à Dusseldorf. Il fut loin d'y trouver le repos.

Les princes possédants n'avaient pas su demeurer longtemps en bonne intelligence. L'incertitude de l'avenir les avait portés à consolider leur pouvoir, à l'étendre au besoin; de là, à tort ou à raison, chacun des cohéritiers accusait l'autre d'envahir la portion d'autorité et les avantages qui ne lui appartenaient pas. A force d'exagérer des soupçons chimériques, la méfiance faisait naître des griefs réels et développait les germes de la rupture qui éclata lorsque le comte palatin, épousant la fille de l'électeur de Bavière, se rapprocha des catholiques. Dans les fréquentes correspondances d'Hotman avec ses collègues des Pays-Bas, de Suisse et d'Allemagne, et avec les ministres des cours amies, on retrouve la trace de cet antagonisme qui lui créait sans cesse de nouveaux embarras (1).

(1) Nos manuscrits renferment 154 lettres de ce genre, dont voici le détail : de Lingelsheim, cons. de l'électeur palatin, 1612-1613, 16 lettres; — des conseillers

Arbitre de leurs discussions, il lui fallait accueillir leurs plaintes même imaginaires avec une bienveillance toujours égale. Il ne devait point se lasser d'entendre et de répéter les accusations qu'ils se rejetaient l'un à l'autre.

C'est à la littérature qu'il demandait alors un délassement. Dans ses moments de loisir, Hotman avait composé les *Commentationes Licestrensium temporum*, dont la trace a disparu, et publié la troisième édition du *Traité de l'Ambassadeur*. Dans cet ouvrage écrit en français, et le plus important de ceux qu'il a laissés, Hotman a rassemblé les règles qui doivent guider la conduite d'un ambassadeur. Il les a accompagnées de nombreux exemples tirés des auteurs anciens et des souvenirs de sa propre expérience. Sans doute la plupart des conseils qu'il donne ont perdu aujourd'hui leur à-propos, mais peut-être le contraste ne les rendrait-il que plus curieux à relire. Les questions de préséances, de juridictions particulières, de récompenses, de distinctions entre les agents, les envoyés et les ambassadeurs ne sont pas, même de nos jours, dépourvues d'intérêt. Il insiste sur l'opportunité qu'il y a dans le choix d'ambassadeurs de la religion du pays où on les envoie (1); enfin il recommande à son diplomate d'avoir une instruction solide, de savoir, s'il se peut, la langue du pays où on l'envoie, et il ajoute : « Aussi le veux-je riche, non-seulement des biens de l'esprit, mais aussi des biens de fortune, en quelque médiocrité pour le moins; car outre qu'une grand'pau-

du landgrave de Hesse-Cassel, 1610-1613 : Sartorius, 2; Sturty, 4; Laurelli, 2; Zobel, 7; Meusch, 1; Curion, 8; — de Baugy, amb. de Louis XIII auprès de l'Empereur, 36; — d'Aubéry du Maurier, amb. en Hollande, 49; — d'Aersens, amb. des Provinces-Unies en France, 29. — Voir, sur ces dernières lettres, deux articles de M. le comte Delaborde, *Bull.*, 1866, pp. 401, 497.

(1) « ... Etant bien certain qu'un de la religion ne serait propre près du pape ni du roi d'Espagne; au contraire, un de cette condition (si le service du roi le permet) serait plus agréable en Angleterre, en Danemark et vers les princes protestants d'Allemagne, comme la dernière reine d'Angleterre m'en fit porter parole au feu roi, quand je retournai le trouver durant le siége de Paris, sur le sujet d'un gentilhomme de qualité qui avait été envoyé aux princes protestants d'Allemagne et qui n'y était pas le bienvenu. » Hotman, *De l'Ambassadeur.*

On peut reconnaître ce qu'avait de judicieux ce choix d'un réformé comme agent du roi dans des pays protestants, par les lettres de ses correspondants allemands, de Zobel surtout, dont le manque d'espace nous empêche seul de reproduire les effusions aussi religieuses que politiques. Voir lettre de Zobel, 18 décembre 1613. Msc. Hotman de Villiers. Bibliothèque du Protestantisme français.

vreté est comme ennemie de vertu, c'est-à-dire empêche les belles et généreuses actions de celui qui, autrement, ne manque d'esprit, de courage et de dextérité, certes elle est souvent suspecte... » N'y a-t-il pas dans ces paroles un retour sur lui-même, et un écho de ce qu'il eut plus d'une fois à souffrir?

Cependant l'irritation croissait à Dusseldorf, et les princes adressaient à la cour de France leurs mutuelles récriminations. Le marquis de Brandebourg s'était rapproché de la Saxe; mais aussi Puisieux écrivait-il en 1612 : « Nous reconnaissons qu'il est difficile de contenter votre palatin en toutes ses parties; car il veut tout pour lui et rien pour les autres. Il semble que ces princes n'aient plus forts ennemis ni plus redoutables qu'eux-mêmes et leur mauvaise conduite, laquelle va en augmentant et empirant tous les jours. Ils veulent partager la peau de l'ours devant qu'il soit pris; la bête est sur le point d'échapper plutôt de leurs mains. » Hotman doit les exhorter à une meilleure conduite, sans toutefois s'embarrasser plus avant en la connaissance particulière de leurs intérêts et des causes de leur dissension, « comme vous saurez faire avec votre discrétion et jugement accoutumés. »

Le conseil était bon s'il eût été praticable; mais le marquis de Brandebourg accentuait ses plaintes et invoquant, en faveur de la justice de sa cause, le témoignage du résident français, il rendait compte de l'infraction flagrante apportée à l'accord par l'arrivée de la princesse bavaroise avec une suite catholique où figuraient des ecclésiastiques de la compagnie de Jésus. La reine répondait aux princes combien leurs divisions lui faisaient éprouver de déplaisir; elle leur conseillait de suivre les avis du sieur de Villiers. Elle lui écrivait de dire à chacun, bien particulièrement, le sentiment qu'elle avait de leur altercation. Se conformant à ces ordres, Hotman adressait, le 28 avril 1614, à chacun des princes, une longue lettre détaillée où sont exposés, avec clarté et précision, les torts irrémédiables qu'ils font à leur cause. Il les supplie d'éviter tout sujet

de discussion, et les engage à changer plutôt de résidence que d'habiter, comme ils le font, ensemble sous un même toit, entourés chacun d'une troupe de soldats hostilement disposés les uns pour les autres.

Comme il est souvent arrivé en pareil cas, le palatin n'attendait qu'un prétexte pour faire éclater violemment au dehors la sourde irritation qui couvait depuis longtemps dans son esprit : il le trouva dans cette intervention du résident français. Hotman en reçut toute l'explosion. On oublia les égards dus à l'ambassadeur du roi, et celui-ci fut obligé de rappeler au comte palatin ce qu'on lui devait. Il le fit dans les termes suivants :

« Monseigneur et très-illustre prince,

« J'ai reçu depuis deux heures un écrit en latin, non signé de la main de Votre Altesse, et en même forme comme si c'était à l'un de vos sujets et domestiques : certes contre votre coutume, de qui je garde une vingtaine de lettres et signées bien gracieusement. Mais possible que l'humeur de M. votre chancelier (lequel à une douzaine de mes visites ne m'en a jamais rendu une) n'a permis ni en la forme ni en la manière une plus civile réponse à une lettre si pleine de respect, écrite à Votre Altesse par un ministre d'un tel roi, et certes du plus sincère de mon cœur, et en laquelle il n'y a rien qui ne sera avoué de Leurs Majestés, desquelles j'en ai du commandement assez. Joint que pour n'entendre la langue française, on a donné une interprétation sinistre à mon exhortement; et bien que la dite lettre soit adressée à Votre Altesse, ce néanmoins elle y peut visiblement reconnaître que le commencement, le milieu et la fin ne tendent qu'au bien commun de vous deux princes possédans et de vos très-illustres maisons. Votre Altesse même sait, par la copie que je lui ai donnée, que j'en ai parlé et écrit avec plus de liberté à Mgr. le prince de Brandebourg, votre cousin, lequel ne l'a point pris en mauvaise part; et quant à Messieurs de votre conseil, ils n'ont nul sujet de se plaindre de moi qui les ai qualifiés des plus beaux titres qu'ils pourraient avoir de savoir, de suffisance et de probité. Mais c'est mon grand merci, après cinq ans de service. Je n'importunerai donc plus Votre Altesse en ce sujet, puisqu'elle ne l'a pas agréable. Je pensais aujourd'hui à lui parler d'autre chose : ce sera quand il lui plaira, cependant je lui baise en toute humilité les mains (1). »

Un pareil éclat obligeait Hotman d'en référer à la régente.

(1) Bibliothèque impériale. *Manuscrits du fonds Brienne. Affaires de Clèves et Juliers.*

Une semaine après, la reine écrivait aux princes qu'elle commandait à son ambassadeur de la venir trouver, afin de l'informer des raisons de leur mauvaise intelligence. Malgré les instances du marquis de Brandebourg, qui voyait avec peine s'éloigner un homme dans lequel il avait toujours rencontré un cœur droit et un esprit judicieux, Hotman quitta Dusseldorf à la fin du mois de mai 1614, et n'y retourna plus. Dans la réconciliation opérée quelque temps après, et dont la durée ne pouvait qu'être précaire, il fallait une victime : le sieur de Villiers expia, par une disgrâce politique, la mésintelligence de deux princes qu'il s'était toujours efforcé de maintenir en bonne harmonie.

Rentré en France, il se reposa pendant deux ans à la campagne. L'âge commençait à se faire sentir, et le bruit de sa mort avait déjà couru. Dans une lettre adressée, à cette époque, à un correspondant inconnu, nous trouvons ces mots : « Ces deux dernières années ont été les plus douces de mon existence; j'aurais seulement désiré que mon premier genre de vie eût été plus utile et plus avantageux à ma patrie et à ma république. Aujourd'hui, honorablement déchargé de mon emploi, je jouis du repos que Dieu et notre excellent prince m'ont accordé, et je n'en jouis pas pour me livrer à la paresse et aux plaisirs, mais à l'étude des Livres saints (1). »

Ce n'était pas là pour Hotman une étude nouvelle. Malgré les traverses de son adolescence et les occupations multipliées de sa carrière diplomatique, il n'avait jamais cessé de prendre une part active aux questions religieuses, et de puiser « à la source même des Livres sacrés tout ce qui peut fortifier la piété. » Profondément affligé des discordes qui, de toutes parts, déchiraient les membres de la chrétienté, il avait même longtemps cherché le moyen d'y porter remède. C'est sous ce point de vue spécial que nous essayerons maintenant de le faire connaître.

F. Schickler.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) *Epistolæ.*

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA RÉFORME SOUS HENRI II

1557

DEUX LETTRES DE TH. DE BÈZE ET DES CANTONS ÉVANGÉLIQUES DE SUISSE, EN FAVEUR DES RÉFORMÉS FRANÇAIS

AVEC LA RÉPONSE DU ROI ET DU CARDINAL DE LORRAINE

C'est au lendemain de l'assemblée de la rue Saint-Jacques (4 septembre 1557), que nous reportent les pièces suivantes. L'Eglise de Paris est plongée dans le deuil. Ses membres les plus distingués languissent dans les cachots en attendant le bûcher. A l'ouïe de ces tristes nouvelles, Calvin presse l'envoi d'une députation qui sollicitera l'intervention des Cantons suisses et des princes protestants d'Allemagne auprès du monarque français leur allié : « Cette extrémité, écrit-il, ne souffre nul délay, car à grand peine sera-t-il possible qu'en tant de tortures les uns ne soient enveloppés et puis les aultres, jusques à un nombre infiny. Bref, voilà tout le royaulme en feu. » Si l'argent est nécessaire pour soutenir la cause des captifs, le réformateur saura en trouver : « car, dit-il, encore qu'on n'en trouvât par delà, si feray-je tels efforts, quand je me devrais engaiger teste et pieds, qu'il se trouvera prest icy. » *Lettres françaises*, t. II, p. 150, 151). Th. de Bèze se met aussitôt en route avec Jean de Budé, auquel s'adjoindront deux ministres neuchâtelois, Farel et Gaspard Carmel. De Bâle les quatre députés adressent aux seigneurs de Berne la lettre suivante :

AUX SEIGNEURS DE BERNE.

27 septembre 1557.

Très-redoubtés seigneurs, puisqu'il a pleu aux magnifiques seigneurs des Ligues auxquels nous nous sommes adressés après vous pour la cause des paoures prisonniers et fidèles de France, se remestre tout en vostre bonne discrétion et prudence pour envoyer ambassadeurs au nom de tous, afin d'obvier à toute longueur qui

pourrait aporter grand préjudice, surtout aux paoures prisonniers tant de Paris comme de ceux qui sont détenus à Digeon (1), nous avons pensé que nostre debvoir estoit de vous suplier au nom de nostre Seigneur pour la cause duquel nous sommes envoyés, qu'il vous plaise estre en une affaire tant urgente et de telle conséquence de la plus grande celérité qu'il vous sera possible pour empescher que l'exéqution ne se face avant que vous ayez parlé au roy. Et au reste pource qu'il y a à Digeon quelques personnes qui pourroient aporter grande édification et consolation aux paoures fidèles, qu'il vous pleust, si vos ambassadeurs ne doibvent passer par là, envoyer en diligence lectres pour prier qu'ils n'attentent rien jusques à ce qu'ils ayent nouvelles du roy; et mesme pour ce qu'il vous a esté déclaré de bouche qu'il y a des plus gros de la cour qui favorisent à nostre cause, mays sont timides, de vous suplier très-humblement qu'il vous playse à escryre à la reyne, à madame Marguerite (2), au roy de Navarre et à monseigneur de Nevers, qu'ils prenent couraige pour parler au roy, et luy declairer que la persécution luy aporte conséquence qu'il ne pense en ce temps-icy. Et nous sommes asseurés qu'ils seront esmeus tant de vostre autorité que de vostre sainct zèle de s'employer plus vertueusement qu'ils n'ont faict jusques à présent, estant retenus par crainte et non point par faulte de bon vouloir. Nous vous envoyons quelques instructions selon que les paoures fidèles nous ont faict entendre leur désir. Mais c'est pour descharger de peine vos ambassadeurs qui auront pleyne liberté d'y adjouster et diminuer, selon que vostre prudence et bon jugement le trouvera bon. Au reste, très-redoubtés seigneurs, nous avons bien voulu vous advertir que nous avons prins la hardiesse de vous escryre par l'autorité de celuy duquel nous sommes envoyés, vous suppliant pour ceste cause nous pardonner, et ne point estimer que nous ayons voulu plus entreprendre qu'il ne nous apartient, priant le Seigneur, très-redoubtés seigneurs, qu'il vous donne tout accroissement pour gouverner à son honneur et gloire et advancement de sa paoure Eglise. Escript de Basle, ce 27e de septembre 1557.

(1) Siége d'un parlement très-hostile à la foi nouvelle, Dijon compta cette année plusieurs martyrs : Philippe Cène, Archambault, du Rousseau, etc. — Bèze, *Hist. Eccl.*, t. I, p. 87, édit. de Lille.

(2) Sœur du roi Henri II, qui mariée deux ans après au duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, devint la protectrice des Vaudois du Piémont.

Les très-humbles serviteurs de vostre seigneur, les envoyés pour la cause des paoures prisonniers et fidèles de France,

FAREL, DE BESZE, BUDÉ, CARMEL.

(Orig. Archives de Berne. *Lettres françaises*, t. I.)

Le jour même où cette lettre était écrite (27 septembre), trois des prisonniers de la rue Saint-Jacques, Taurin Gravelle, Clinet et Philippine de Lunz expiraient dans les flammes, où quatre autres victimes allaient bientôt les suivre. Le message suivant arriva trop tard pour prévenir ces tristes immolations, que l'intervention des princes allemands se joignant aux Cantons suisses fit cesser pour un temps bien court. L'irritation du roi perce dans sa réponse aux Cantons, à peine adoucie par les protestations hypocrites de son funeste conseiller le cardinal de Lorraine :

LETTRES DES CANTONS ÉVANGÉLIQUES DE ZURICH, BERNE, BÂLE ET SCHAFFHOUSE AU ROI DE FRANCE.

Au très-chrestien, très-puissant et très-illustre roy.

Sire, à un précédent voyage que nous fismes auprès de Votre Majesté pour vous recommander de la part de nos seigneurs et supérieurs vos pauvres subjects les habitants de la vallée d'Angrogne (1), nous reçumes tel et si bening traistement d'icelle Votre Majesté que, en ayant faict le rapport à nos dicts seigneurs et supérieurs, ils en ont non seulement senty grande joye et contentement en eulx mais aussi conceu en leurs cœurs une gratitude et bénévolence telle envers vous, qu'en pourrez sentir les effaicts aux occasions qui se présenteront pour votre service. Et d'aultant plus qu'ils ont pensé et croyent que la prière bien affectionnée qu'ils vous firent lors pour le bening et clément traictement des dicts pauvres gens d'Angrogne fust par vous escoultée. En ceste mesme confiance et persuasion, ils nous ont renvoyés devers icelle Votre Majesté pour vous exposer de par eulx qu'ils ont entendu, qu'en votre ville de Paris et ailleurs en plusieurs lieux, et diverses villes de cestuy votre royaume, on a soubs l'authorité de votre commandement,

(1) Les Etats du duc de Savoie étaient alors occupés par le roi de France, dont les commissaires travaillaient, mais en vain, à faire entrer les Vaudois du Piémont dans l'Eglise romaine. Les pasteurs des Vallées avaient été cités, le 29 mars 1557, à comparaître devant le parlement de Turin. Grâce à l'intervention des Cantons suisses, les poursuites furent interrompues. — Voir Gilles, Monastier, etc.

prins au corps et enfermé en estroictes prisons, infinies personnes de toutes qualités et conditions pour le faict et la controverse de la religion chrestienne, et dont les aulcuns ont sévèrement esté travaillés jusques à la mort; dont nos dicts seigneurs et supérieurs, ont de rechef receu et senty en eulx mêmes une chrestienne et fraternelle commisération, compassion et peine. Et d'aultant plus qu'estans comme vos confédérés, alliéz et joints comme d'un lien d'amytié immortelle et inviolable avec icelle Vostre Majesté de laquelle ils ne desirent rien plus ardemment que veoir la grandeur, amplification et accroissement, ils nous ont derechef et volontiers renvoyés divers icelle, non pour vouloir troubler et cuyder importuner l'estat de vos affaires, mais en intention et avec exprès commandement de soigneusement et le plus affectueusement qu'ils peuvent, vous supplier, au nom et pour l'honneur de Dieu, et pour la consolation de tant de pauvres gens détenus en vos prisons, qu'il plaise à Vostre dicte Majesté par clémence, doulceur et lénité user de miséricorde, les mettre tous en liberté, et hors ceste misérable captivité où ils sont détenus, non pour crime public ou privé, dont on les saiche ou puisse atteindre ni charger, mais pour ceste seulle raison, que purement et innocemment ils invoquent et confessent le nom de Dieu, et qu'il vous plaise par mesmes moyens les laisser, et tous aultres qui font mesme profession par tout cestuy vostre royaulme de mesme religion, jusques à un commun chrestien concile; en considération mesmement, Sire, que ces pauvres gens vous ont tousiours esté obéissans, fidelles, très-affectionnés et humbles subjects, sans rebellion, desobeissance ny contradition aulcune, et que par leur profession il leur est expressement commandé et enjoinct de vous révérer, obéir, prier pour vous, et porter tous les frais et charges que leur vouldrez imposer. Et qu'il vous plaise encore leur donner cy-après seur accès et gracieuse audience, moyennant laquelle eulx et tous aultres qui pour mesme occasion seroient cy-après prevenus et accusés, se puissent purger, deffendre, et excuser devant icelle Vostre Majesté, espérant qu'avec l'aide et faveur de Dieu ils en feront telle justification pour innocence devant vous que aurez juste occasion de ne plus jamais vous irriter contre eulx, et qu'en serez content et satisfait. Et ceste vostre clémence, bénignité et doulceur envers ces pauvres gens, rendra Vostre dicte Majesté aymable, et pleine de serviable, fidelle et allègre obéissance de tous

vos subjects envers vous, voire jusques à en estre admirable envers plusieurs princes, potentats, et grands seigneurs estrangers, pour vous les acquerir et conserver vrays et secourables amys, mesmement en ce temps turbulant et . . . . (1). Comme aussi de la part de nos seigneurs et supérieurs nous offrons employer tous nos moyens et pouvoirs pour vous en faire agréable service. Et sur ce, Sire, requerons humblement et attendons de Vostre Majesté, benigne, gracieuse et aymable responce et escript.

(Sans signatures. Minute des archives de Bâle.)

RÉPONSE DU ROI.

Au dos : Novembre 1557.

Par la response que le roy fit dernièrement aux députés que les seigneurs des cantons de Zurich, Berne, Basle et Schaffouse, ses très-chers et bons amys envoyèrent par deçà à la requeste de ceulx de la vallée d'Angrogne, pour le faict de la religion, Sa Majesté estimoit que les dicts seigneurs des dicts cantons se contenteroient et ne prendroient plus d'occasion de renvoyer devers luy pour semblable cause, comme ils ont encore faict les seigneurs Johan Escher, Jean Wyss, Jacob Gœtz et Louys Oechsly, présens porteurs, qui luy ont faict entendre la charge qu'ils avoient de leurs supérieurs en faveur d'aulcuns ses subietcs prisonniers pour le dict faict de la religion, ce que le dict seigneur a trouvé un peu estrange, pour la considération qu'il a tousiours eue envers les dicts seigneurs des cantons et aultres ses amys de ne s'empescher ni soulcier des choses qui touchent l'administration de leurs Estats, ni la justice de leurs subiets, ainsi qu'il luy semble qu'ils doibvent [faire] envers luy, priant les dicts seigneurs des dicts cantons estre contans de doresnavant ne se donner peine de ce qu'il fera et exécutera en son royaulme, et moings au faict de la religion qu'il veult et a délibéré d'observer et suivre, telle que ses prédécesseurs et luy (comme roys très-chrestiens) ont faict par le passé, et contenir ses dicts subiects en icelle, dont il n'a à rendre compte à aultre que à Dieu, par l'aide, bonté et protection duquel il s'asseure maintenir son dict royaulme en estat, en la tranquillité et prospérité là où il a esté jusques icy. Mais quand les dicts seigneurs des dicts cantons auront affaire de luy et

(1) Mot illisible.

vouldront employer ce qu'il peut et désire faire pour eulx es choses qui leur toucheront, ils congnoistront qu'ils n'ont point et n'auront jamais amy plus prompt ni favorable que luy, lequel les remercie très-affectueusement de leur bonne et continuelle affection que leurs dicts députés luy ont déclairée de leur part, à quoy il correspondra par effaicts à toutes occasions qui se présenteront en leur faveur, au bien commun, fortification et entretenement de leur mutuelle, bonne et parfaite amitié.

LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE.

A Messieurs les advoyers et conseils des cantons de Zurich, Berne, Basle et Schaffouse.

Messieurs, avec la lettre que vous m'avez escripte par ces présents porteurs, vos députés, j'ay entendu d'eulx ce que leur aviez donné charge me dire dont et de l'affection qu'il vous plaist démonstrer en mon endroit, je ne veulx faillir à vous mercier très-affectueusement, vous priant estre asseurez qu'en tout ce qui vous touchera, et en général et en particulier, je m'employerai tousiours de semblable affection, comme j'ay prié vos dicts députés vous dire plus avant de ma part, lesquels vous rendront compte aussi de la bonne et prompte expédition qu'ils ont reçue icy sur l'affayre pour lequel ils estoyent venus, qui me gardera vous faire plus longue lettre, priant Dieu, Messieurs, vous donner ce que plus désyrez. De Sainct-Germain en Laye, le 6e jour de novembre 1557.

Vostre meilleur voysin et amy,

CARDINAL DE LORRAINE.

REGRET FAYCT PAR MADEMOISELLE DE ROHAN

SUR LA MORT DE SA SŒUR, LA DUCHESSE DES DEUX-PONTS (1)

Nous avons publié (*Bull.*, XIV, 333) une fort belle poésie inédite d'Anne de Rohan sur la mort de sa mère Catherine de Parthenay. Sans offrir

(1) Catherine de Rohan, née en 1578, et mariée en 1604 à Jean de Bavière, duc de Deux-Ponts, mourut trois ans après, le 10 mai 1607. C'est elle qui s'était sentie de trop noble race pour descendre au rang de maîtresse de Henri IV. Ce prince lui demandant un jour par où l'on allait à sa chambre : « Par l'église, » lui répondit-elle fièrement.

les mêmes beautés, le morceau qui suit et que nous empruntons au *Bulletin du Bouquiniste* (nº du 1er mars 1868) présente sous un aspect attachant le talent d'une princesse qui puisa ses meilleures inspirations dans la piété filiale et fraternelle.

Chère sœur, le sujet de mon cry lamentable,
Dont la mort rend ma vye à jamais misérable
Et cause mon soucy,
Pourquoi suis-je de toy pour jamais absentée?
Pourquoi es-tu sans moy dedans le ciel montée?
Et pourquoi suis-je icy?

Tu es morte trop tost et longtemps je suis vive,
Et rien n'est mort en moy, misérable élettive,
Que le contentement.
Je pensois avec toy longtemps heureuse vivre,
Je te voulois au monde et hors du monde suivre;
Mais, las! tout autrement.

Le Ciel a bien permis qu'avec toi je vescusse,
Mais il n'a pas voullu qu'avec toi je mourusse,
Pour me faire endurer.
Il fault que mon œil moitte à un ruisseau ressemble,
Car pour avoir trop veu, trop perdu tout ensemble,
Il ne peult trop pleurer.

J'ay veu de mes deux yeux (veue trop malheureuse)
Les tiens clos pour jamais par la mort rigoreuse,
Trop tost pour mon malheur.
De ce piteux objet le souvenir me tue;
Las! que n'ai-je plus tost d'un basilic la veue,
Que celle de ma sœur!

Mes yeux, qui avez veu ceste sœur bien aymée
Et ma joye avec elle à jamais enfermée
Dessous un marbre blanc,
A nos pleurs assidus rendez la bonde ouverte,
Et si vostre eau tarit en pleurant cette perte,
Mes yeux, pleurez du sang!

Mais te doibs-je pleurer, âme belle et heureuse,
Doibs-je plaindre sans fin ta joye glorieuse
Qui ne sauroit périr?
Non, je ne la plaincts pas, mais la mienne ravie,
Je souspire ta mort et déteste ma vie
De ne pouvoir mourir.

Je veulx donc que mon œil, comme une source vive,
Coule aussi longuement que ma vie élettive
Pour déplorer ta mort.
Et ma liesse encor par une mort perdue
Qui ne peult, qui ne doibt jamais m'être rendue
Que par la seulle mort.

O mort! que ne viens-tu, pitoyable, me prendre?
O mort! que ne veux-tu, libérale, me rendre
Ce qui m'estoit si cher?
Retire-moy d'icy, réponds à qui t'appelle.
Tu crains de me toucher, et tu n'es pas cruelle,
Crainte de me fascher.

O folle! penses-tu qu'une sourde t'entende,
Qu'une muette encor responde à ta demande
Du creux du monument?
En ce faict sa rigueur contre moi se déploye,
Qui ne se contentant d'avoir ravy ma joye,
Ravit mon jugement.

Puisque la mort ne veult escouter ma complaincte,
Chère âme, réponds-moi de ta demeure saincte,
Moy qui pleure en ce lieu.
Mais, las! tu ne sais pas le deuil qui me consomme;
Car pourroit-on penser aux misères de l'homme
En la gloire de Dieu?

Tu es des maux du monde et du monde délivre,
Tu ne peux plus mourir et tu peux toujours vivre
En éternel plaisir!
Ce pendant qu'en ce lieu ta perte je souspire,

Que je pleure ma vie et la mort je désire,
Contraire à mes désirs.

Je sçay que mes soupirs sont une chose vaine,
Qu'ils ne peuvent guérir ny amoindrir ma peine,
Ny forcer le destin;
Que le temps ne peut rien au mal qui me possède;
Mais pour dignement plaindre un malheur sans remède,
Il faut un deuil sans fin.

LETTRE DE SIX PRISONNIERS DU CHATEAU DE SAUMUR

A L'ÉVÊQUE DE BRISTOL

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA REINE D'ANGLETERRE

(30 NOVEMBRE 1712)

Quel fut le sort de la requête suivante? Les captifs de Saumur obtinrent-ils leur élargissement à la paix d'Utrecht, comme les cent trente-six galériens protestants parmi lesquels figurait Jean Marteilhe? On l'ignore. Parmi les prisonniers de Saumur on remarque une demoiselle de Neuville. Etait-ce une des deux sœurs persécutées par l'illustre évêque de Meaux (*Bull.*, IV, 218)? Hudel était sans doute le père des deux jeunes personnes que nous voyons vainement pourchassées dans une battue en Poitou, par les agents de la cour de Versailles (*Bull.*, V, 407). Il n'avait fait lui-même qu'échanger le cachot de Nantes contre celui de Saumur.

Du château de Saumur, le 30 novembre 1712.

Monseigneur,

Pardonnez-nous, s'il vous plaît, la liberté de vous représenter très-humblement qu'au mois d'aoust dernier, Mgr de Pontchartrain, ministre du roy notre maître, ordonna à M. Dassy, commandant dans le château de Saumur, où nous sommes cinq (1) détenus uniquement pour le fait de la religion, de luy marquer la conduitte des prisonniers religionnaires, etc...

Il dit à l'un de nous qu'il nous avoit rendu justice, que nous étions de fort honnêtes gens, que nous vivions parfaitement bien, et

(1) La lettre porte six signatures.

qu'il n'y avoit rien à reprendre en notre conduitte; mais qu'il a ajouté ce qu'ils ont tous accoutumé de nous reprocher, que nous sommes très-opiniâtres dans nos sentiments, que nous ne voulons point nous convertir. C'est pourquoy Mgr de Pontchartrain luy réitéra ses ordres à ce qu'il eût à nous choisir un docteur pour nous instruire. Nous avons eu l'honneur de voir, depuis ce temps-là, M. Champion, supérieur de l'Oratoire, qui ne nous a pas plus persuadés que pleusieurs autres qu'on nous avoit donnés. Ayez pour agréable, Monseigneur, que nous ayons l'honneur de vous représenter encore que le 8e de ce mois, M. Champion nous fit assembler, afin de sçavoir de nous, en corps, nos derniers sentiments, pour en informer la cour. Tous le supplièrent unanimement de remontrer à Mgr de Pontchartrain que nous avions fait humainement tout notre possible pour entrer dans l'Eglise romaine, afin de marquer notre soumission très-respectueuse aux ordres du roy notre maître; mais que notre conscience ne le permet pas, ni de faire le personnage d'hypocrite, qui est en abomination devant Dieu. Et encore, si c'étoit le bon plaisir de Sa Majesté de nous accorder le retour dans nos familles, nous promettions solennellement devant Dieu de continuer toujours à être fidelles au roy, de ne point contrevenir aux déclarations qu'il a données sur le fait de la religion, et de vivre dans notre famille d'une manière irréprochable devant les hommes, comme nous avons fait cy-devant.

Permettez-nous de vous faire remarquer aussy, Monseigneur, que la cour n'a fait faire ce mouvement que dans le dessein de nous retirer de la dure captivité où nous sommes, savoir les Demoiselles de Raquettes et de Neuville, et le sieur Poignet, depuis quinze à seize ans, et les sieurs de la Galliardrie, Rolland et Hudel, depuis vingt-deux ans, le 25e de ce mois, sans avoir rien fait qui deut nous attirer une pareille disgrâce, si ce n'est de refuser d'aller à la messe, de confesser et de communier à la romaine; et encore que nous sommes persuadés que M. Dassy, lieutenant du roy, mettra tout en œuvre auprès de la cour pour en arêter l'effet et l'exécution, et pour nous retenir toutte notre vie à cause du profit qu'il tire sur notre nourriture, qui luy est payée sur le pied de 20 sols par jour que le roy a ordonné pour chacun de nous, desquels il retient une partie et donne l'autre au cantinier, sa créature, qui nous traitte comme bon luy semble, et qui nous nourrit très-mal; et de plus, nous sommes exposés aux caprices et aux insultes de tout le monde, parce que nous sommes d'une religion qui a le malheur de déplaire au roy. Si nous avions la disposition des 20 sols pour notre

nourriture, nous les ménagerions en sorte qu'ils suffiroient pour tous nos besoins, et que nous ne serions pas obligés d'en incommoder nos familles, qui sont entièrement ruinées par notre longue détention.

La crainte de rester dans une si triste situation nous oblige, Monseigneur, de vous adresser nos supplications les plus sérieuses et les plus soumises, afin que vous ayez la bonté d'employer les vôtres en notre faveur auprès de la reyne d'Angleterre, et que vous la supliez de notre part très-respectueusement d'avoir la charité de nous tirer du triste état où nous sommes et nos familles depuis si long temps, et d'intercéder pour nous nos frères du royaume auprès du roy notre maître, comme la reine Esther auprès du roi Assuérus pour la délivrance de ses frères les Juifs, puis que nous professons les mêmes sentiments de pureté de l'Evangile, laquelle Sa Majesté la reine d'Angleterre a marqué n'avoir rien tant à cœur que son rétablissement par tout où l'on en avoit interrompu l'exercice. Ainsy nous espérons que cette bonne et parfaitte intelligence que nous voyons entre le roy notre maître et la reyne d'Angleterre ne s'étendra pas seulement pour donner la paix mais aussi la liberté de conscience, qui est l'ouvrage le plus agréable à Dieu, et qui luy attirera avec plus d'abondance les bénédictions du ciel, par les prières très-ardentes qui luy seront adressées de toutes les parties du monde pour la conservation et la prospérité de sa sacrée personne, et de nous en particulier et de nos familles, pour nous avoir procuré un si grand bien que la liberté du corps et de la conscience. Nous n'oublierons pas aussi, dans nos prières, touttes les puissances qui y auront contribué, ni la personne de Votre Grandeur et toutte votre illustre maison. Nous sommes avec un très-profond respect, Monseigneur,

Vos très-humbles serviteurs.

Hudel, De Raguet, De Neuville, De la Galliardrie, Roulland, André Poinet.

(Signés à l'original.)

BIBLIOGRAPHIE

RECTIFICATIONS

A L'*ERRATA* PUBLIÉ PAR M. JAL

POUR TOUS LES DICTIONNAIRES HISTORIQUES (1)

Depuis l'année 1831, M. Augustin Jal a mis la main, avec succès, aux branches les plus diverses de la littérature. Le roman, la critique théâtrale, la critique d'art, l'histoire, l'histoire maritime surtout, la biographie, l'archéologie l'ont occupé tour à tour. Il serait donc difficile d'être mieux préparé qu'il n'est pour amender et corriger, ainsi qu'il y prétend, les dictionnaires historiques. La préface qu'il a mise en tête de ce nouveau travail, de ce livre énorme de treize cent vingt-six pages, en petit texte à deux colonnes, témoigne d'ailleurs de son érudition pleine d'expérience.

« ... Je ne me contente pas à si bon marché, moi, dit-il après s'être plaint des erreurs qu'on rencontre dans toutes nos biographies générales. Il me faut des notions plus précises; je cherche, et à force de patience j'arrive à connaître les noms, les familles, les alliances de ces gens qui, malgré les dédains apparents de nos délicats, auront toujours le privilége d'exciter la curiosité. Suard, l'élégant secrétaire de l'Académie française, parlant de La Bruyère, dit : « On ne connaît rien de sa famille, *et cela est fort indifférent.* » Il y a du renard de la fable dans cette indifférence. Je suis bien sûr que si quelqu'un était venu apporter à l'honnête et bon académicien tout ce que mes recherches persévérantes m'ont appris de la famille du moraliste, Suard aurait accueilli avec plaisir une série de faits qui ne sont pas sans intérêt. Sans doute La Bruyère ne sera pas un plus grand écrivain, son ouvrage ne sera pas plus parfait, parce qu'on saura qui fut son père, son aïeul, son bisaïeul et son frère; mais savoir cela, et connaître un peu mieux qu'on ne l'a connu jusqu'ici le fameux ligueur de qui il descendait, n'est pas pour gâter les *Caractères* et pour amoindrir leur illustre auteur... Le *Dictionnaire*

(1) *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire, Errata et Supplément pour tous les Dictionnaires historiques, d'après les documents authentiques inédits,* par A. Jal. Paris, Plon, 1867. Grand in-8° à 2 col. 20 francs.

critique de Biographie et d'Histoire n'a pas la prétention de remplacer aucun des recueils biographiques, aucun des dictionnaires historiques accueillis jusqu'ici avec faveur par le public. Son ambition est plus bornée. Se faire accepter à titre d'*Errata* et de *Supplément* est tout ce qu'il espère. Il porte à toutes les pages, je crois, la marque du soin le plus minutieux. Les additions et les rectifications y sont innombrables. Il n'en est point qui n'ait pour garant un acte authentique, un document officiel. Je n'ai rien donné à la fantaisie, au roman; tout ce que contient ce volume est de la petite histoire, mais enfin c'est de l'histoire. « Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes sur ces bagatelles? » se demandait Voltaire à la fin de son écrit relatif aux *Mensonges imprimés*. Je répondrais comme lui : « Je ne gagnerai rien sans doute; mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choses, sans cela, on est bien trompé dans les grandes. »

Voilà d'excellentes maximes et des plans de travail dignes d'un historien, malgré cette modestie de l'auteur qui le porte à s'excuser, comme il le fait, de s'être borné à « de la petite histoire. » Seulement, l'exécution répond-elle à l'intention? C'est ce qu'il s'agit d'examiner, et ce dont m'a fait douter, dès l'abord, un passage de cette préface (p. 3) où me semble se cacher cette tendance naïve de tout bon catholique à ne parler des huguenots qu'en visant à les amoindrir. Voici ce passage :

« Qui n'a pas lu que le grand chirurgien Ambroise Paré était hu-
« guenot, et que malgré cela, le roi le sauva en le cachant dans je
« ne sais quelle armoire du Louvre, le jour de la Saint-Barthélemy,
« en l'an de malheur 1572? Que devient cette historiette accréditée
« par Brantôme et Sully, si en effet Paré n'était pas calviniste? Il
« était catholique, et l'on verra par combien d'actes authentiques je
« le prouve. »

On flaire un mauvais esprit, je veux dire un esprit partial, dans cet air de triomphe, et dans ces idées d'armoire et d'historiette prêtées à Brantôme, qui dit sans trop donner lieu, ce me semble, à la plaisanterie : « Le roy incessamment crioit : « Tuez! tuez! » et n'en voulut jamais sauver aucun, sinon maistre A. Paré son premier chirurgien, et le premier de la chrestienté; et l'envoya querir et venir le soir dans sa chambre et garde-robe, luy commandant de n'en bouger, et disoit qu'il n'étoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde fût ainsi massacré » (*Disc. sur Charles IX*).

Dans l'article consacré à l'examen détaillé de la question (p. 936-941), M. Jal s'appuie d'abord sur l'opinion de M. Malgaigne, habile

chirurgien lui-même, qui, dans les préliminaires de son édition des *Œuvres de Paré* (3 vol. 8°, 1840) fut tenté de révoquer en doute l'assertion de Brantôme (répétée par Sully, sous une autre forme, *Mém.*, liv. I), par la raison qu'Ambroise Paré fut inhumé dans l'église Saint-André-des-Arcs. « Tout près de conclure contre ces « deux auteurs, M. Malgaigne s'arrêta. Comment, averti par cette « contradiction d'un calviniste enterré dans une église romaine, « n'alla-t-il pas plus loin dans ses recherches? s'écrie M. Jal. Pour- « quoi ne recourut-il pas aux registres de Saint-André-des-Arcs? Il « se serait convaincu de la vérité de son hypothèse; il aurait trouvé « comme moi vingt-cinq actes parfaitement catholiques relatifs à « la famille d'Amb. Paré. » A la suite de quoi M. Jal rapporte, en effet, vingt-cinq actes de baptême, mariage ou inhumation inscrits par les curés de Saint-André-des-Arcs sur les registres de leur paroisse, commençant par les baptêmes de François (4 juillet 1545) et d'*Isaac* (11 août 1559), fils d'Ambroisé Paré; comprenant l'acte de décès de Jeanne Masselin, sa première femme (5 nov. 1573), le baptême d'Anne, premier enfant de sa seconde femme Jacqueline Rousselet (16 juill. 1575); les actes de mariage de plusieurs autres, l'acte d'inhumation d'Ambroise lui-même (22 déc. 1590), celui de sa veuve (26 juin 1600); les deux derniers de cette série d'actes reproduits par M. Jal sont de 1603 et 1616. Et le laborieux écrivain d'ajouter, ne doutant point d'avoir fait par là une preuve sans réplique : « Quel argument vaudrait contre ce témoignage « vingt-cinq fois produit en faveur des habitudes catholiques de « cette famille? Qu'objecterait-on à ces faits irrécusables? Calvi- « niste, était-il hypocrite et lâche à ce point de fréquenter l'église « de Saint-André et de n'aller point au prêche? De faire élever ses « enfants dans une religion qu'il détestait au fond du cœur? et de « leur donner pour sépulture une terre bénite par d'ardents adver- « saires de Calvin?... »

Bien trompeuse est pourtant cette certitude que M. Jal croit si fermement tenir. Il ne fait aucun compte du temps où vivait Paré, et l'on s'imaginerait, à l'entendre, que les ministres protestants d'alors attendissent leurs ouailles la plume à la main, dans de tranquilles presbytères, pour inscrire les actes et les bénir, tout comme il se pratique aujourd'hui. L'honorable auteur oublie simplement ce petit fait, que sauf un très-court intervalle qui suivit les édits de tolérance de mars 1560 et 17 janvier 1562, la persécution contre les protestants jusqu'à l'édit de Nantes n'a jamais cessé, à Paris, d'être atroce. Faut-il lui rappeler que depuis le jour où François Ier se

donna le plaisir d'aller voir brûler six huguenots condamnés par son ordre (1535), jusqu'à la reddition de la capitale à Henri IV (1593), on ne put s'avouer protestant parmi nos bons Parisiens qu'au péril de ses jours; que l'Eglise réformée fut tout ce temps comme secrète, que ses ministres étaient obligés de se cacher sans cesse ou de s'enfuir, et que ses fidèles étaient sans églises, sans cimetières, et à plus forte raison sans registres de l'état civil.

Dans d'autres cités plus tranquilles, la Religion avait, au XVI[e] siècle, une organisation régulière; on a conservé des registres de l'état civil des Eglises réformées de Caen et de Montpellier qui commencent à l'année 1560; mais à Paris, sauf les prêches tenus occasionnellement dans des maisons particulières, et dont plusieurs eurent de lamentables conséquences, toute profession publique fut impossible. Pour la sépulture en particulier, M. Jal pourra voir, dans un très-intéressant travail publié ici même (t. XI, p. 132 et 351) sous le titre de *Cimetières et inhumations des huguenots principalement à Paris*, qu'à l'origine, comme il est bien naturel, les protestants continuèrent à être enterrés avec les catholiques (1), et que les édits de mars 1563 et mars 1568 portent textuellement qu'à Paris, ceux de la Religion qui viendront à y décéder seront « enterrés ès cimetières de la paroisse dont seront les maisons ès quelles ils sont allés de vie à trespas. » L'édit du 15 août 1570, pour la première fois, leur accorda le droit de se pourvoir de terrains à eux appartenant pour l'enterrement des morts; mais chaque édit de pacification demeurait inexécuté, quand il n'était pas le lendemain révoqué, et l'inexécution de la mesure relative aux cimetières fut si complète jusqu'à l'édit de Nantes, que cette infraction aux édits est signalée comme une iniquité pesant sur les réformés par toute la France dans un mémoire au roi imprimé en 1597 (2).

Comment veut-on que fissent alors les protestants? Il fallait bien être enterré quelque part, et lorsqu'on avait d'ancienneté la propriété d'un caveau de famille dans une église catholique, quoi de plus légitime, et à la fois de plus forcé, que de s'en servir?

Quant à l'inscription des actes de baptême et de mariage par la main du curé, c'est-à-dire avec tout l'appareil de la bénédiction ca-

(1) Au grand scandale de ceux-ci. On peut voir dans les Mémoires du temps, notamment dans ceux du curé Jean de la Fosse, que la populace de Paris venait déterrer au cimetière des Innocents les huguenots qu'on y avait ensevelis. « ... Mais le peuple le déterra, et fut jetté aux ruisseaux » (1562).

(2) « Par les Edicts précédens, il estoit ordonné qu'on nous fourniroit des lieux particuliers pour enterrer librement nos morts. On le nous a refusé; on le nous refuse encore en infinis lieux. » (*Bull.*, XI, 139.)

tholique, il fallait bien aussi, à Paris du moins, choisir entre la soumission à cette dure contrainte ou l'absence d'inscription légale. L'inscription aux registres de la paroisse étant devenue obligatoire à la suite de l'ordonnance de 1539 (1), le défaut d'inscription pouvait entraîner la nullité du mariage et l'exhérédation des enfants. Il y a plus : des édits royaux (par exemp. juill. 1561 et fév. 1562) défendaient expressément les mariages et baptêmes faits dans les assemblées protestantes, et prononçaient d'avance en pareil cas l'illégitimité des enfants à naître. D'ailleurs, toutes les questions de droit suscitées par la Réforme étaient encore indécises au XVIe siècle, et nous ne devons pas regarder les choses de cette époque à travers les solutions toutes faites qui sont maintenant dans nos esprits. Au milieu de l'atmosphère nuageuse des premiers temps, protestants et catholiques étaient plus mêlés que nous ne nous le figurons (2). Je ne crois pas exorbitant de dire que sous la pression de nécessités cruelles, quelques huguenots, les riches surtout, tout en restant sincèrement réformés, purent continuer quant aux naissances, mariages et décès, d'user du ministère des curés, seuls officiers de l'état civil. Ceux chez qui dominait le tempérament conservateur, ou timide ou simplement tolérant, purent et durent le faire; les résolus repoussèrent ce compromis sans doute; mais alors ils durent se passer d'état civil (3). On baptisait et on mariait, il est vrai, « à la mode de Genève, » dans toutes les assemblées du culte; mais autre chose était de célébrer clandestinement des cérémonies, ou de pouvoir tenir régulièrement registre de ces célébrations furtives. De plus, M. Jal et ses coreligionnaires conviendront que si le huguenot devait hésiter à se faire inscrire à la paroisse, le curé n'éprouvait pas de scrupule au même degré pour le recevoir, y trouvant le double intérêt de prolonger

(1) Ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539), portant dans ses art. 50-54, la première prescription de la tenue par les ecclésiastiques de registres de l'état civil, « pour servir au jugement des procez. »

(2) Un exemple, en passant, du mélange des opinions parmi les fidèles rassemblés dans une église catholique : « Le premier dimanche de quaresme (1561), aux Augustins d'Amiens, se levèrent avant le sermon quelque nombre de gens et chantèrent les pseaulmes de David. Ils furent pryns prisonniers. » (*Journ. de J. de la Fosse.*) — Voy. aussi ce qui a été dit par M. le pasteur A. Coquerel (*Nouv. Rev. de Théol.*, 1861, p. 346) sur l'argument tiré de la sépulture dans une église catholique pour en inférer la catholicité de quelqu'un. « Ce n'est un argument, dit-il, que pour ceux qui ignorent les usages du passé. »

(3) Cela concourt à expliquer un fait tout particulier à nos familles protestantes françaises, je veux parler de la tenue de ces registres privés pour les naissances, mariages et décès, que le père de famille inscrivait soit sur sa Bible, soit sur un livret à part, et que ses descendants conservaient avec respect. Ils les conservent encore, car beaucoup de nos anciennes familles ont le leur et le continuent. Ce n'est plus qu'un pieux usage; c'était, à l'origine, une précaution quasi légale qui, à défaut d'inscription officielle, fournissait pour l'état civil un commencement de preuve par écrit.

son influence et de percevoir un émolument. Dans les cas douteux, il n'insistait probablement pas sur les objections (1); au contraire, les clergés de paroisse se faisaient un devoir de venir livrer bataille avec la famille au chevet du moribond. On peut donc s'expliquer les nombreux actes, en apparence catholiques, trouvés par M. Jal dans la vie d'Ambroise Paré, et son ensevelissement discrètement fait (2), le 22 décembre 1590, en l'église Saint-André-des-Arcs, « au bas de la nef, proche du clocher. »

Mais ce n'est pas dire assez. Le docteur Malgaigne, au lieu de s'arrêter au doute, comme le croit M. Jal, qui ne l'a pas lu jusqu'au bout, convient dans la préface de son 3e volume qu'un passage des œuvres de Paré semble bien prouver qu'il était huguenot. Voici comment Paré s'exprime : « Après la prise de Rouen (1562), me trouvoy à disner en quelque compaignie où en avoit quelques-uns *qui me hayoient à mort pour la Religion.* » Et il raconte que ses compagnons de table essayèrent de l'empoisonner en mettant de l'arsenic dans un plat de choux, dont n'ayant avalé qu'une bouchée, averti par le goût, il sut au moyen d'un prompt remède se soustraire au danger.

Que peuvent tous les arguments de M. Jal contre Brantôme et Sully, en présence d'une déclaration aussi formelle émanée de Paré lui-même. Et M. Jal eût trouvé cela, s'il y eût regardé, dans la *France protestante* de MM. Haag, à laquelle je fais cet emprunt. Ambroise Paré fut certainement huguenot, pendant une partie de sa vie pour le moins. S'il ne faisait pas profession ouverte et formelle de la Réforme, et qu'il eût gardé son nom de catholique, mais que tout dans ses paroles, dans ses actions, dans ses écrits empreints à chaque page du sentiment biblique, révèle l'âme élevée

(1) M. Jal fait observer que précisément le curé de Saint-André-des-Arcs par qui fut inhumé Paré, était le fougueux ligueur Christophe Aubry. J'en conviens; mais je lui signalerai par compensation ce fait, que les premiers actes de la famille Paré qu'il mentionne ont pu être reçus par Jean Malot, qui fut vicaire de Saint-André-des-Arcs jusqu'en 1559, et qui devint depuis lors un de nos plus courageux pasteurs de Paris.

(2) Discrètement, car le tombeau de famille où son corps fut déposé, ou ne reçut aucune épitaphe, ou fut plus tard retiré de ce lieu. Le recueil des épitaphes de Saint-André-des-Arcs est considérable, et le nom de Paré en est complétement absent, quoiqu'il fût certainement assez célèbre pour obtenir un bel éloge gravé sur la pierre ou le cuivre. Il eût été à côté des Séguiers et des de Thou, mais aussi à côté de personnages tels que les avocats Matthieu Chartier, André des Hayes, Pierre Mauguin; Jehanne Belle, femme d'un huissier au parlement; honorable homme et sage Jean Bouchart, conseiller du roi (1524); Agnès Ferroul, femme de noble homme maistre Estienne Roujault, notaire (1604), et bien d'autres, dont le voisinage n'eût pas éclipsé le premier chirurgien du roi. — La liste des épitaphes de Saint-André se trouve dans le 3e volume (p. 277-279) de l'édition donnée par M. Hipp. Cocheris de l'*Histoire de Paris* par l'abbé Lebeuf.

du huguenot, et s'il l'avait laissé voir à ses contemporains tellement qu'ils voulaient l'empoisonner, et l'eussent volontiers poignardé jusque dans le Louvre, nous n'en voulons pas davantage. C'est une suffisante profession de foi.

Maintenant, passons à un autre point de vue. Quelque idée que l'on se fasse des arguments de M. Jal concernant la foi d'Ambroise Paré, l'article qu'il a consacré à l'histoire de cet homme célèbre est-il empreint de ce soin minutieux, de cette exactitude dont l'auteur se vante dans sa préface? Je ne le querellerai point sur ce que six fois de suite, à la page 490 (col. 1), et deux fois à la colonne précédente, il date du XVII[e] siècle des faits du XVI[e], ni sur ce qu'à la page 938 (col. 1, 18°) il mentionne le mariage d'Anne Paré, fille d'*Antoine*, quand l'acte porte fille d'Ambroise; ce sont peccadilles d'imprimeur. Mais examinons d'un peu près, en les comparant aux registres originaux des archives de l'hôtel de ville de Paris, cette formidable série d'actes qu'il apporte pour retirer Ambroise Paré du sein de l'hérésie. « Le premier, dit-il, est l'attestation du « baptême donné à une Madelaine Mazelin, fille de Jean Mazelin, « serviteur du chancelier de France (*famulus domini cancelarii Franciæ*). Le vicaire avait écrit d'abord *barbitonus;* mais il raya cette « qualification, et par dessus le mot biffé écrivit *famulus.*» Voilà un vicaire auquel ce *barbitonus* n'eût point fait honneur. Heureusement, on lit très-bien au registre, malgré la rature: « ... filia Johannis Mazelin barbi*toris.* » Dans le baptême d'Isaac Paré qui vient ensuite (1559), M. Jal dit qu'un des parrains fut « *noble* homme Nicole Lam- « bert, aussy chirurgien du roy. » Or, voici l'acte : « ... a esté baptisé Ysaac, filz de m[e] Ambrois Paré, chirurgien ordinaire du roy, et de Jehanne Mazelin sa femme. Les parrains sont m[e] Antoine Mazelin, clerc suyvant les finances, et *m[e] Nicole Lambert,* aussi chirurgien ordinaire du roy, et la marraine est damoiselle Anne du Tillet, femme de mons. m[e] Estienne Lallemant. » Il n'y a donc nullement ici « noble homme, » mais bien *maistre.*—Baptême de *Catherine* Paré (et non Katherine), en 1560. Suivant M. Jal, le parrain est : « m[e] Gas- « part, m[e] barbier de cette ville. » Suivant le registre : « Le parrain est m[e] *Jaspard Martin,* m[e] barbier de ceste ville. »—Baptême d'Anne (1575), « fille d'Ambroyse Paré et de Jacqueline Roussel (*sic*), sa « femme. La marraine h[te] et puiss[te] princesse Mad. Anne Daiste (*sic*)... ». Précisément les deux *sic* sont faux; il y a, je crois, *Rousset* et *Daist.* — « 7° le mardi, 30 mai, » il y a le *mercredi.* — « 8° Le lundi, 13 janvier; » il y a lundi *xiiij.* — 12° Mariage d'une fille de Paré : « Le « premier banc fut faict le 2[e] april... » Erreur, il fut fait le 28 mars.

— 14° Inhumation au cimetière Saint-André (1582) d'une fille d'Amb. Paré, « laquelle estoit aagée de troys ans *ou environ.* » L'acte ne porte pas cela, mais bien « eagée de troys ans *et se nommoit...* » Le nom de l'enfant, ignoré du scribe, est resté en blanc.

Ce sont, je l'avoue, des détails microscopiques, mais qui ne témoignent pas de ce soin minutieux annoncé plus haut.

HENRI BORDIER.

(*La fin au prochain numéro.*)

HISTOIRE DE FLÉCHIER, par l'abbé A. Delacroix, vicaire à la cathédrale de Nîmes. In-8°. — Librairie de Louis Giraud, Nîmes et Paris.

« L'histoire rend raison de bien des choses, et les choses et les hommes ne sont mal jugés que parce qu'on ne les considère pas sous leur vrai jour, dans le milieu qui les porte, les explique, et, au besoin, les justifie. »

Ces sages réflexions sont tirées, on ne s'en douterait guère, du livre très-ultramontain consacré à Fléchier par l'abbé Delacroix, livre qui a produit dans le public non catholique du diocèse de Nîmes une pénible impression. Non que l'auteur ait systématiquement méconnu ce salutaire principe de critique historique qu'il proclame lui-même; mais il n'en a fait qu'un usage étrangement partial. Son ouvrage, bien fait, écrit avec talent, sur des documents originaux, monographie étendue et digne du personnage doublement illustre, comme écrivain et comme évêque, qu'elle fait revivre, est tout à la fois plein d'une indulgence intelligente et habile pour son héros et sa cause; d'une froide dureté, d'une amertume cruelle sous une apparente modération pour ceux qu'il regarde comme ses adversaires. M. l'abbé Delacroix a deux mesures : l'une équitable, avec indulgence peut-être, mais avec bon sens et discernement; il l'applique à Fléchier, à Bossuet, à Mgr Plantier, à l'Eglise en général et à tous ses protecteurs : Louis XIV, Madame de Maintenon, Basville, l'ancien régime tout entier; l'autre est à l'usage des libres penseurs, des hérétiques, des jansénistes et spécialement des Camisards.

Il ne nous déplaît point que Fléchier soit lavé de certaines accusations injustement soulevées contre lui. On avait mal interprété des relations épistolaires qu'il avait eues dans sa jeunesse avec une *précieuse* de l'hôtel de Rambouillet, Mademoiselle de la Vigne, nièce

du philosophe Descartes. Recueillis par Conrart, les billets échangés entre ces amants littéraires avaient donné lieu à d'injustes médisances. M. l'abbé disculpe son héros; il explique sa prose et ses vers par la phraséologie en honneur chez les beaux esprits du temps, et démontre victorieusement son innocence. Le plaidoyer est un petit chef-d'œuvre : « Le dernier *Père de l'Eglise,* dit-il, daigna trouver les vers de Mademoiselle de la Vigne charmants, mais un peu *froids.* Voilà la note du temps en matière de galanterie littéraire. Un peu froids! c'est Bossuet qui l'a dit : il ne nous convient pas d'être plus sévère que le sévère ami de Santeuil » (p. 58).

Il y a là, si l'on veut étudier et peser les mots, une adresse incomparable, et, je le répéte, triomphante; car sur ce point et sur d'autres, je donne raison à l'abbé Delacroix. Je ne demande rien de moins pour Fléchier; j'admets même que son histoire confine au panégyrique; qu'elle n'insiste pas sur ce qu'il peut y avoir d'artificiel dans ses procédés littéraires; de froid et d'effacé dans son caractère religieux; mais je voudrais que cette affectueuse et intelligente indulgence ne fît pas place à des sentiments tout contraires quand le récit met en scène d'autres personnages.

Une autre passion, littéraire aussi et aussi exprimée dans le style des *bergeries,* lia plus tard Fléchier avec Mademoiselle Deshoulières, héritière d'une partie des talents maternels. Cette passion qui dura trente ans, et qu'attestent un grand nombre de lettres de Fléchier, est ramenée par son biographe à ses véritables et encore innocentes proportions. On s'étonne bien qu'un évêque, ayant charge d'âmes et fort à faire dans son diocèse désolé par la guerre des Camisards, eût le loisir d'écrire des fadeurs qu'il ne prenait pas lui-même au sérieux, et que l'expression de ses sentiments intimes ne trahît pas plus d'élévation et de ferveur religieuse; mais on ne saurait exiger que tout évêque soit un saint Augustin. A défaut des *Confessions,* Fléchier écrivait, — avant l'épiscopat, il est vrai, — les *Grands Jours d'Auvergne.* Nouvelle justification de la part de son historien qui lui pardonnera même plus tard de ne pas prendre parti pour le pape dans la fameuse querelle de 1682 où Bossuet démérita de nos modernes ultramontains. Mais Bossuet est Bossuet : ce n'est pas un personnage ou un nom à jeter par-dessus bord. Il eut au moins, aux yeux de notre auteur, le mérite de ne pas pousser les choses à l'extrême, et le bon sens du grand roi put arrêter les maux que le schisme allait déchaîner dans l'Eglise. M. l'abbé en sait gré à Louis XIV, et, à l'exemple des prélats du temps, sa reconnaissance détourne un peu les yeux de certaines faiblesses du monarque. « Si Louis XIV aimait

la flatterie, il souffrait, dit-il, qu'on lui parlât aussi le langage austère de la religion. Il en était même heureux à cette époque (1682), qui est celle du commencement de sa conversion. Madame de Maintenon, l'instrument providentiel de ce retour à Dieu, ne souhaitait point pour sa part d'autres compliments à celui qui l'honorait de sa royale confiance et de son amitié » (p. 291). Et quant à l'époque de ces royales amitiés, M. Delacroix n'en sait parler qu'avec enthousiasme : « Citoyen et évêque, c'étaient deux choses qui ne se séparaient guère en ces glorieuses années de la monarchie » (p. 408). « C'est qu'alors le peuple français aimait ses rois en même temps qu'il était docile à la voix de l'Eglise, qu'on ne lui faisait pas encore un point d'honneur et une obligation de dédaigner » (p. 414).

Les adversaires de l'abbé Delacroix sont pesés à de tout autres balances. Il s'en voudrait d'atténuer, d'excuser leurs faiblesses : il ne plaide que les circonstances aggravantes et ses exécutions sont cruelles. L'hérésie est prosaïque. D'Alembert, coupable de n'avoir pas admiré les panégyriques des saints de Fléchier, se voit en deux mots récuser et accabler : « Il avait ses raisons à lui pour ne pas aimer les saints et leurs panégyristes » (p. 250). Les solitaires de Port-Royal ne sont pas mieux traités que les rédacteurs de l'Encyclopédie : « Les Jansénistes n'avaient fait peut-être tant de bruit que pour le plaisir d'écrire et d'occuper le public de leur talent » (p. 501). Quant aux protestants, notre auteur ne les voit que sous les couleurs dont leurs adversaires les ont peints. Il cite, entre autres avec complaisance et confirme de ses propres réflexions, les dires d'un certain abbé Tribolet, docteur en Sorbonne, missionnaire à Nîmes et chargé comme tel de prêcher les réformés à domicile aussitôt après la révocation de l'Edit de Nantes : « J'ai trouvé parmi les protestants, dit Tribolet dans des *Lettres instructives et historiques* qu'il a laissées sur la mission de Nîmes, j'ai trouvé un grand zèle pour le parti, de grandes alarmes pour tout ce qui pouvait le ruiner, un grand soin pour le soutenir et le défendre, mais je ne me suis pas aperçu d'un zèle du Seigneur. » A quel signe l'abbé Tribolet aurait-il reconnu ce zèle? Au soin sans doute d'abjurer dans ses mains. Mais ne les eût-il point alors accusés, comme d'autres l'ont fait, comme le fait M. Delacroix lui-même, d'hypocrisie et de calcul? Quand ces malheureux huguenots, traqués en France, essayèrent de quitter leur pays, plusieurs, dit l'historien de Fléchier, « furent pris aux frontières et expièrent leur *coupable témérité* (1) par une captivité qu'on

(1) C'est nous qui soulignons, ici et plus loin.

leur fit subir à Aigues-Mortes dans la tour de Constance. Les modernes historiens du protestantisme ont fort *déclamé* contre cette prison, oubliant que leurs martyrs n'avaient pas cette résignation, cette charité, ce courage qui eussent fait tomber leurs chaînes ou qui du moins les eussent illustrées. Tribolet les avait vus dans la tour de Constance, les y ayant suivis pour les prêcher et les *consoler* comme à Nîmes : Or, il s'écrie, à ce souvenir : « Est-ce ainsi qu'étaient les saints martyrs?... Je n'ai pas vu un de ces prisonniers qui pût souffrir un moment de conversation *sur la patience* » (p. 350). Quelle dérision ! et quel est celui des deux abbés qui surpasse l'autre par la dureté et l'absence de sens moral?

Un autre mot que nous voulons citer montre dans tout son jour l'esprit qui anime l'historien de Fléchier. Il entreprend, on pouvait s'y attendre, de laver le clergé du reproche d'avoir poussé le grand roi à révoquer l'édit de Henri IV. « Le clergé de France, écrit-il, ne se sentait pour l'Edit ni amour ni haine ; seulement, puisqu'on en avait fait une loi fondamentale de l'Etat, il tenait à ce qu'il fût pris au sérieux par ceux à qui *il avait été octroyé à titre de faveur toute gratuite* » (p. 313). Il y a dans ces dernières paroles un froid mépris de tout droit et de toute conscience qui n'adhère pas à l'unité catholique, et elles donnent à penser que si l'extermination en masse des protestants eût été possible et accomplie, l'auteur ne lui eût pas marchandé son approbation.

Il est à peine besoin de dire comment il traite les Camisards. Les sources catholiques de leur histoire sont, naturellement, à ses yeux, les seules certaines. Il ne se demande pas si l'évêque Fléchier, si Valette, prieur de Bernis, si le R. P. Louvreleuil, témoins sans doute des événements, ne les ont pas vus de trop près et d'un point de vue trop hostile pour donner des appréciations définitives; s'il n'y a pas lieu de s'élever à un point de vue plus équitable que celui des écrivains contemporains catholiques, ou protestants. L'histoire impartiale n'a jamais songé à nier les excès où le malheur, la persécution, l'ignorance jetèrent les Camisards. Mais qui pourrait reconnaître l'exacte vérité historique et morale sous les traits esquissés par le partial écrivain ?

A ses yeux, de grossiers paysans, nourris dans l'hérésie, ou plutôt privés de toute instruction religieuse, durs comme des montagnards, entêtés de leurs préjugés, pillards d'ailleurs, fourbes et débauchés, furent soulevés contre l'autorité royale par les menées de l'étranger. L'Angleterre et la Hollande entretenaient soigneusement contre Louis XIV, par l'entremise des ministres exilés, ce

foyer de sédition et de révolte. Les excès de ces Camisards qui massacraient les prêtres, incendiaient les églises et les fermes, faisaient trembler les villes elles-mêmes, légitimèrent la vigoureuse répression que l'on sait. Fléchier approuva, et M. Delacroix ne blâme point, qu'on ait immolé leurs chefs, démoli leurs villages, brûlé dans un moulin une de leurs assemblées *religieuses*. Convenons que la guerre a des nécessités terribles; que les désordres de ces temps furent extrêmes, les maux peut-être irréparables; mais pourquoi M. l'abbé Delacroix, si facile et clément aux persécuteurs, se montre-t-il impitoyable aux victimes? Pourquoi ce soin qu'il prend de ne mettre en lumière, d'un côté que les erreurs et les fautes, de l'autre que la piété et les vertus? Est-ce pour illustrer par un nouvel exemple cette définition que les sophistes grecs donnaient de l'éloquence : l'art de faire paraître faible ce qui est fort et fort ce qui est faible? Pourquoi enfin fermer obstinément les yeux à la lumière, et méconnaître, au mépris de toute évidence historique, la véritable cause de cette prise d'armes : le désespoir né de l'excès des souffrances? Les temples démolis, les ministres mis au bûcher ou sur la roue, les enfants enlevés, leurs pères déportés, les morts traînés sur la claie et jetés à la voirie, les dragons, les galères, cette atroce persécution de près de deux siècles qui produisit, dit M. Michelet, *une pression épouvantable de douleur*, en faut-il davantage pour expliquer, je ne dis point justifier, les excès les plus regrettables? Mais non : on ne doit pas plus de justice à la mémoire des protestants qu'on n'en devait à leurs réclamations et à leurs plaintes légitimes. *Non licet esse vos :* c'est là toute la réponse qu'on leur faisait, qu'on leur ferait encore, s'il n'y avait pas dans le monde une autre équité que celle de l'Eglise. M. l'abbé Delacroix ne se pique point d'être impartial : « C'est, dit-il, une gloire qu'un historien convaincu ambitionne peu » (p. III). Il lui suffit d'être modéré « ainsi qu'il convient au parti du vrai et du droit. » Nous connaissons ce langage : le vrai, c'est la doctrine au nom de laquelle on nous a persécutés pendant trois siècles; le droit, c'est, pour cette doctrine, la suppression de l'hérésie et des hérétiques. Rendons grâce au généreux abbé : il veut bien n'user de ce droit qu'avec modération. Mais si nous connaissons ce langage, nous le jugeons aussi : il marque une profonde ignorance des temps où nous vivons et des vrais principes de la morale et du droit. Deux grandes voix ont en vain retenti aux oreilles de ceux qui le tiennent : ils n'ont pas appris de la Révolution française que le temps des priviléges est passé pour les Eglises comme pour les individus, et que la justice, je veux dire

l'impartialité, est d'obligation envers tous, amis ou adversaires; ils n'ont pas appris davantage de la Réforme protestante que le siége de la religion est dans le cœur de chacun; qu'il n'est rien de plus sacré que la conscience, ni de plus inviolable que son libre rapport avec Dieu. Ils l'apprendront. M.-J. GAUFRÈS.

CORRESPONDANCE

LES HUGUENOTS DU XVI[e] SIÈCLE

Nous croyons avoir prouvé, jusqu'à l'excès, notre respect pour le droit de défense, en insérant *in extenso* la double réponse de M. Gandy, avec les répliques qu'elle a provoquées. Le débat est clos maintenant, et le public appréciera de quel côté se trouvent, avec le sentiment des convenances, la justice et la vérité.

RÉPONSE DE M. G. GANDY A M. AD. SCHAEFFER.

(Suite et fin.)

Avant d'arriver à la seconde partie de vos accusations passionnées, je veux dire un mot du semblant de réponse que vous venez de me faire, et il va de soi que je vous laisserai de nouveau le monopole des personnalités injurieuses. Plus vous oubliez les convenances, plus je tiens à honneur de les observer, parce qu'en les respectant, je le répète, on se respecte soi-même.

Vous me reprochez d'avoir insulté *grossièrement* les protestants; ceci concerne la seconde partie de ma trop facile justification; je m'en occuperai bientôt. Quand à l'adverbe *poli* que vous me décochez, il a fait fausse route, et je serais en droit de le renvoyer à sa véritable adresse, là où voltigent sous une plume courtoise les inculpations de mauvaise foi, de perfidie, etc. Mais je veux rester dans une parfaite modération.

Selon vous, je n'ai étayé d'aucune preuve l'accusation dirigée contre Coligny; les citations que j'ai faites sont pour vous comme si elles n'étaient pas; ne pouvant les réfuter, vous les niez.

Il y a, dites-vous, de la *perfidie,* — pas moins que cela, — à écrire : « Condé, dit-on, visait à être roi. » L'impartialité du doute est perfide à vos yeux, paraît-il; ce qui est loyal, est-ce donc de

supprimer les preuves quand on peut les taire, et de les nier quand on ne peut les cacher?

Perfide, je le suis évidemment; *ridicule*, je ne le suis pas moins, puisqu'au lieu d'affirmer avec M. Baschet, qui n'est pourtant pas un *fanatique*, que M. Crétineau-Joly *se réserve de publier* une lettre fort compromettante pour Coligny, — si tant est qu'elle existe, ai-je dit (1), — je ne publie pas ou ne fais pas publier immédiatement cette lettre. L'ai-je donc à ma disposition, et suis-je responsable des déterminations de celui qui la possède?

Relativement au ministre Sureau, dont j'ai invoqué le témoignage, votre réplique est admirable. Il est mort catholique, donc il faut le récuser; en d'autres termes, si un protestant reconnaît la vérité et entre dans l'Eglise, c'est décidément ou un niais qui ignorait les doctrines qu'il enseignait auparavant, ou un homme sans caractère et sans délicatesse qu'il faut tenir pour suspect; devant cette logique, aussi rationnelle qu'inattendue, je m'incline.

Vous revenez, pour votre malheur, sur le sentiment de M. Dargaud au sujet des mesures prises par l'Hôpital contre les réformés. Il paraît qu'avec vous il ne faut pas se lasser de redire la même chose. Laissez-moi donc rétablir la question que vous dénaturez. J'ai voulu prouver (p. 35), — et vous oubliez d'en convenir, — que des historiens rationalistes n'hésitent pas à reconnaître qu'au XVIe siècle l'hérésie tombait sous la vindicte de l'Etat. Qu'a fait M. Dargaud? En félicitant l'Hôpital d'enlever à l'inquisition le jugement des *crimes* d'hérésie, pour les déférer aux tribunaux ecclésiastiques qui édictaient des peines corporelles et d'autres peines encore, cet historien a félicité, je ne dis pas intentionnellement, mais implicitement et par le fait même, l'illustre chancelier d'avoir admis que l'hérésie, en tant que *crime*, était justiciable des lois de l'Etat, et par conséquent n'était pas *tolérée*. Si cela n'est pas clair, péremptoire pour votre judiciaire, ce sera tant pis pour vous, mais non pour l'évidence, à moins qu'il ne faille admettre qu'on travestit la vérité en la montrant telle qu'elle est.

Au sujet de M. Fauriel, je vous ai prouvé que vous aviez tronqué ses paroles (2), et vous ai dit ensuite qu'en me réservant d'examiner

(1) M. Gandy en est-il bien sûr? Qu'il se relise lui-même (*Revue des Quest. hist.*, p. 70 et 71). Ce que lui commandait la plus vulgaire justice, il ne l'a pas fait, et la loyauté de M. Baschet, hésitant à accuser Coligny sur la foi d'une pièce imaginaire, n'a pas eu d'imitateur. (*Réd.*)

(2) On est confondu de l'assurance de M. Gandy. En découpant avec art une demi-page d'un auteur, il le transforme d'apologiste en accusateur de la Réforme. Pris sur le fait, il s'étonne d'être taxé d'infidélité, et s'érige en apôtre méconnu de l'intégrité des textes! (*Réd.*)

en son lieu l'origine de l'organisation politique des protestants, je n'aurais pu m'occuper immédiatement de ce sujet sans embrouiller simultanément deux questions différentes, celles de savoir : 1° si les protestants s'organisaient; 2° s'ils avaient raison de se coaliser. Cela me semble net et lucide, pourquoi votre vivacité?

Vous finissez par trois citations. Les paroles de Bèze que j'ai reproduites sont *peut-être* authentiques, dites-vous; ce *peut-être* est charmant, et je le livre volontiers à la justice qu'en sait faire une note de votre rédaction, où l'authenticité de ces paroles est loyalement affirmée. Votre raisonnement est à la hauteur de votre *peut-être* (1). Pourquoi Bèze, dites-vous, serait-il criminel « après les paroles d'extermination prononcées contre les hérétiques par des conciles entiers? » Ainsi, Bèze est excusable, selon vous, parce qu'en se posant comme réformateur il a pris pour règle de sa conduite précisément ce qu'il voulait réformer; parce qu'en se donnant la mission d'établir la liberté de conscience, il se hâtait de la supprimer! Bèze s'exécutant lui-même de ses propres mains, voilà le héros que vous essayez, par un procédé impitoyable, de réhabiliter en le discréditant. La note qui est venue, non sans besoin, à votre secours, prétend que les paroles de Bèze n'ont pas le sens *odieux* que je leur attribue. La preuve qu'elle en donne est des plus curieuses. Bèze, dans son *V^e^ point*, veut qu'on *extermine* les ministres qui abusent de la Parole de Dieu, par conséquent les ministres catholiques qui n'avaient pas le bonheur d'entendre correctement cette parole à la façon de Luther et de Calvin, se jetant mutuellement l'anathème au nom de la Bible; mais ce qu'il a dit au *V^e^ point*, il ne l'a pas dit, puisqu'il ne s'est pas exprimé de la sorte au *VIIe point* (2). Pour compléter ce lumineux raisonnement, la note ajoute qu'après tout ce mot *exterminer* n'est pas redoutable sous la plume de Bèze, qui était bien le plus doux apôtre qu'on pût imaginer; il n'était à

(1) Ce *peut-être* n'est charmant que sous la plume de M. Gandy; car il est de son invention. Après avoir consulté deux éditions de Bèze, qui ne contiennent pas le texte incriminé, notre collaborateur ajoutait avec une juste réserve : « *Il se peut que ces paroles soient authentiques.* » Elles le sont en effet, puisqu'elles figurent dans une édition de 1563. Mais ont-elles le sens particulièrement odieux que leur prête M. Gandy? Là est toute la question. (*Réd.*)

(2) Le tour sophistique de ce raisonnement ne peut faire illusion à personne (voir la note 1, p. 140). Bèze dit incidemment au *V^e^ point* de sa *Confession de foy* que les *ministres infidèles* doivent être exterminés; M. Gandy lit : *Les prêtres catholiques*. Or, Th. de Bèze a consacré 144 pages de cette même Confession (*VIIe point*) à l'Eglise romaine dont il attaque les ministres avec une extrême virulence, sans appeler, fût-ce par un mot, la persécution sur leur tête. Il ne désigne aux rigueurs des magistrats que les libertins, les anabaptistes et autres qui sapent l'autorité de la Parole divine, et ce fait singulier ne donne rien à penser à M. Gandy! Périsse toute saine critique plutôt que de rétracter une injure à la mémoire de Bèze! (*Réd.*).

craindre, ce mot terrible, que sur les lèvres d'un saint pontife, de Pie V. Cette comparaison, pour le moins étrange, défie, je le confesse, toute critique; elle figure parmi les choses que la raison et les faits interdisent de prendre au sérieux (1). Au surplus, quand vous venez me dire que Bèze n'était intolérant que contre les libertins, les anabaptistes et autres, qui sapaient l'autorité divine, je me demande ce que devient l'histoire entre vos mains. Quoi donc! les prêtres catholiques, suivant Bèze et Calvin, ne détruisaient pas l'autorité de la Parole de Dieu, eux qui en abusaient, selon ces chefs, pour diviniser l'idolâtrie; eux les ministres de l'impure et infâme Babylone, eux les sujets du pape-antechrist, qui prétendaient trouver dans la Bible les preuves inéluctables de l'infaillibilité de l'Eglise! Bèze, c'est entendu, n'a pas dit par manière d'axiome : *Libertas conscientiarum diabolicum dogma;* cet aphorisme est gênant; qu'il soit tenu pour apocryphe (2). Bèze, le bras droit de Calvin, n'a pas pensé comme son maître (*Instit.* de Calvin, lib. IX (?), ch. VII, § 25-27), que la théologie secrète du pape et des cardinaux était l'athéisme, ou peut-être, croyaient-ils l'un et l'autre que professer hypocritement l'athéisme, ce n'était pas détruire l'*autorité de la Parole divine*. Et puis, le tendre Bèze, dans son libelle *De Hæreticis a civili magistratu puniendis*, libelle où il accumule en faveur du droit du glaive contre les inorthodoxes les textes sacrés et profanes, ne considérait vraiment pas les ministres du catholicisme comme hérétiques. Sa thèse-principe n'était pas générale, et au besoin, pour justifier les exceptions, il n'avait qu'à montrer à tous, non pas certes le supplice de Servet, mais la tolérance envers les catholiques, dont le charitable Calvin donnait à Genève, sous son régime évangéliquement théocratique, les meilleurs exemples.

Continuons. Je vous ai mis au défi de prouver que mon résumé substantiel du *Commentaire sur Daniel*, par Calvin, n'est pas exact.

(1) Cette comparaison que M. Gandy se refuse (et pour cause) de prendre au sérieux, n'en répond pas moins à l'exacte vérité. Il y a deux Pie V, celui que l'Eglise et M. de Falloux ont béatifié et celui de l'histoire. Le premier est le modèle de toutes les vertus apostoliques, le digne vicaire de Celui qui fut doux et humble de cœur. Le second est le pontife qui inspire les massacres des Pays-Bas et de Paris; qui machine en plein Vatican l'assassinat d'Elisabeth (Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, t. II, p. 157, 159), qui répond enfin aux instances de l'ambassadeur de Côme Ier, sollicitant la grâce de Carnesecchi, condamné comme hérétique : S'il s'agissait d'un homme QUI EUT ÉTÉ DIX FOIS MEURTRIER j'accorderais sa grâce à votre maître. Je ne puis rien pour Carnesecchi (*Legazioni di Averardo Serristori*. Florence, 1853, p. 456). Voilà le doux et saint pontife que nous laissons à la pieuse admiration des diffamateurs de la Réforme! (*Réd.*).

(2) Si Bèze a dit ce mot, à quelle école l'avait-il appris? La Réforme a depuis longtemps répudié ce triste adage de la persécution. L'Eglise catholique est condamnée à le répéter par la bouche de chaque nouveau pontife. Pie IX fait écho à saint Pie V. (*Réd.*).

A cela, vous répondez, sans plus de souci, que vous avez le droit de suspecter ce résumé; je suis un suspect qu'on évite de convaincre. Eh bien, soit. Il reste acquis à la discussion que mon analyse est fidèle, car vous ne tentez même pas d'y signaler des inexactitudes. Quant à la citation que j'ai faite des *Leçons sur le prophète Daniel,* vous la passez prudemment sous silence. Encore une fois, l'officieuse rédaction vient à votre secours.

Sa note nie-t-elle l'authenticité du texte, authenticité que vous m'aviez mis au défi de prouver, il vous en souvient, Monsieur. Non, certes, mais elle l'explique en lui faisant subir une entorse. Calvin prêcher la révolte, fi donc! ne fut-il pas toute sa vie, lui et sa secte, un modèle d'obéissance qui rappelait la primitive Eglise? Le texte cité ne recommande que l'obéissance passive. Déclarer qu'il faut *cracher* sur les princes non protestants et que ces princes se privent eux-mêmes de leur droit, c'est simplement inviter à mourir en fidèles sujets plutôt que de désobéir à Dieu. Franchement, Monsieur, expliquer ainsi un texte qu'on a sous les yeux et qui brave toutes les interprétations, n'est-ce pas demander à la raison et à la conscience publiques un trop grand sacrifice? (1)

Encore deux textes : l'un est de Becan, l'autre de Calvin. Quant au premier, je conviens que Becan n'a pas cité les paroles textuelles de Calvin; mais dans ses *Aphorismi doctrinæ calvinistarum,* il est clair qu'en attribuant, non pas à *des* calvinistes, mais au *parti* calviniste, une doctrine qui consistait à calomnier à outrance et à *tuer,* si on le pouvait, les jésuites, il a voulu faire remonter logiquement cette doctrine à Calvin lui-même, à moins qu'on ne suppose que le calvinisme, dans la pensée de cet auteur si intelligent et si intègre, n'était pas le calvinisme. Peut-être a-t-il simplement

(1) Les grands mots ne sont pas des raisons et couvrent mal la défaite. Puisque M. Gandy a entrepris de transformer Calvin en apôtre de sédition, qu'il produise donc un de ces textes qui ferment la bouche à tout contredisant, comme celui-ci par exemple : « Pour ce que j'ay entendu que plusieurs de vous se délibèrent si on les vient oultraiger, de résister plustost à telle violence que de se laisser brigander, je vous prie de vous déporter de tels conseils, lesquels ne seront jamais bénis de Dieu... *Vous n'estes point armés de luy pour résister à ceux qui sont establis de luy pour gouverner* » (*Lettres*, t. II, p. 92); et cet autre : « Quelques raisons ou couvertures qu'on ameine, toute nostre sagesse est de pratiquer la leçon que nous a apprise le souverain Maistre, *à savoir, de posséder nos vies en patience* » (t. II, p. 393), et cent autres encore! Calvin n'a-t-il pas désavoué la conjuration d'Amboise? N'a-t-il pas répondu aux sollicitations de la Renaudie « que s'il s'espandoit une goutte de sang, les rivières en découleroyent par toute l'Europe? » (*Lettres*, t. II, p. 384.) Tout cela est moins que rien pour M. Gandy. Ne lui reste-t-il pas une phrase de Daniel dont il dénature le sens (nous l'avons prouvé p. 140, not. 2), et le scrupuleux écrivain qui se refuse à lire la réfutation des prétendues lettres à M. du Poët, parce qu'elle ôte une arme à la calomnie, continuera de répéter que Calvin est un apôtre de sédition et d'assassinat! Nous lui laissons ce triste honneur. (*Réd.*)

tiré cette théorie de meurtre des écrits de la secte où, de l'aveu même du protestant Mackintosh, elle est clairement exprimée; toujours est-il que le texte de Becan repose, d'après sa conviction, sur l'enseignement de Calvin; autrement, il ne saurait se concevoir. Quand donc j'ai parlé d'un écrit de Calvin, j'ai cité *quoad sensum*, comme Becan, et non littéralement; et si ce sont les guillemets qui vous offusquent, je les abandonne sans pitié à votre vindicte typographique.

En ce qui concerne la lettre à du Poët, vous prenez des airs de triomphe. Une nouvelle note de cette rédaction vigilante qui répond encore une fois à votre cri : *A moi, d'Auvergne!* m'oppose un article. Malgré tous mes efforts, je n'ai pu encore le lire, et comme je ne sens en moi rien absolument qui résiste à la vérité, je n'hésiterai pas, si plus tard je suis convaincu par de nouveaux documents, à déclarer apocryphes les lettres dont il s'agit. En attendant, si vous m'opposez une autorité, je vous en oppose quatre (1) : les trois que j'ai nommées plus haut, et en outre, le quinzième volume tout à fait récent de l'abbé Jager. L'original de la lettre citée était entre les mains de M. d'Alissac de Valréas, qui l'a publié en 1838 dans l'ouvrage que j'ai indiqué. Au dernier siècle, un des excellents amis de vos pères dans la foi, Voltaire, avait dit que l'original se conserve au château de la Bastie-Roland, près de Montélimar (*Essai sur les mœurs*, édit. des œuvres, 1784, t. III de l'*Essai*, p. 194).

L'*original* a-t-il tort? Vous ne le prouvez pas vous-même. Jusqu'à démonstration du contraire, je crois avec de nombreux érudits de premier ordre à l'authenticité de cette lettre. Mais supposons, sans l'admettre, que cet écrit soit inventé, ma thèse n'en est pas moins debout. D'autres documents que j'ai produits en démontrent la vérité. Pour ne rappeler qu'un fait, il est notoire que l'assassinat du duc de Guise fut célébré en prose et en vers par les calvinistes et qu'il leur inspira, sans excepter les chefs, un enthousiasme insensé; à cet égard, j'ai renvoyé à un ouvrage où les preuves de cette assertion avec indication de sources, sont données.

J'ai dû être un peu long, bien qu'à regret, pour relever vos arguties. Que si, en tout cela, j'ai *joué un tour* suivant votre langage, permettez-moi de vous dire que de telles expressions devraient toujours être absentes des polémiques loyales que vous affectionnez comme moi.

(1) Les quatre *autorités* de M. Gandy sont les auteurs qui ont cité avant lui les prétendues lettres sans en vérifier l'authenticité, mais qui, du moins, avaient leur ignorance pour excuse. Loyalement averti, M. Gandy peut-il encore se réclamer de sa bonne foi? (*Réd.*)

J'en viens à la deuxième partie de vos objurgations, et je serai aussi court qu'il me sera possible.

A vous entendre, les huguenots n'ont été ni factieux ni rebelles. Au lieu de démolir les solides assises sur lesquelles j'ai fondé une assertion qu'on ne saurait contester sans faire entrer le doute universel dans l'histoire, vous m'objectez quelques passages de l'*Institution*, un entre autres, où Calvin, dans une épître dédicatoire, fait à François Ier, qu'il avait intérêt à ménager, des protestations fallacieuses de soumission. Le caractère démocratiquement séditieux du calvinisme est depuis longtemps au grand jour; je sais parfaitement qu'en plusieurs endroits de ses lettres et de ses ouvrages, le chef des soi-disant réformés affectait une humble soumission aux puissances, il était trop intelligent pour se refuser ces artifices nécessaires; mais, outre que ces assurances rusées se réfutent par de nombreux appels à la révolte, notamment par la sentence de déposition prononcée contre les mauvais princes, et que je rappelais tout à l'heure, il y a d'innombrables témoignages qui mettent en pleine lumière les rébellions calvinistes, et vous ne parviendrez jamais à les détruire. Je vous ai cité (pag. 20) un de vos apologistes les plus décidés, qui affirme que le calvinisme, en France, était absolument hostile aux institutions et aux mœurs nationales. Vous ne m'obligerez pas, je pense, à refaire ici mon étude. Toutefois j'aime à redire que la *Franco-Gallia* d'Hotman et les *Vindiciæ contra tyrannos* de *Languet*, ces deux principaux manifestes du parti, sont un appel à la révolte. L'un est plus sournois, l'autre plus violent. Hotman, faisant des allusions transparentes à Charles IX et aux Valois, écrit : « Ceux qui se soumettent à l'appétit d'un *tyran*, ou d'un larron ou d'un bourreau, comme la brebis au boucher, ceux-là ne méritent pas d'être autrement appelés que d'un nom le plus contemptible dont on se peut aviser, comme de serfs ou d'esclaves. » Voilà comment le calvinisme ou Calvin, c'est tout un, je présume, n'hésitait pas à réprouver, comme vous dites, l'insurrection contre les gouvernements établis, même *sous les mauvais princes*. Languet, lui, pose résolûment ces problèmes: A-t-on le droit de résister aux princes, s'ils veulent détruire la loi de Dieu (on devine laquelle) et ravager l'*Eglise?* — Quand le prince opprime ou perd la république, la nation peut-elle lui enlever le pouvoir dont il *abuse?* Inutile de préciser la signification du mot souligné. — Les princes voisins peuvent-ils et doivent-ils porter secours aux peuples persécutés dans leur *foi* et opprimés par un tyran? Sur les deux premiers points, Languet ne veut pas d'une émeute de carrefour; c'est aux

magistrats qu'il confie les rênes de la révolte; les anabaptistes lui faisaient peur, il préférait la sédition aristocratique.

Sur le troisième point, il se prononce affirmativement. Chez Languet comme chez Hotman la théocratie oligarchique, sous forme de république, est suffisamment accusée. Et ce ne sont pas seulement les écrivains catholiques, ce sont encore et surtout ceux qui rendent hommage au principe protestant de la libre pensée, qu'on voit s'exprimer avec un remarquable ensemble sur le génie révolutionnaire de la Réforme; j'en ai cité quelques-uns (pag. 18-21), j'aurais pu continuer indéfiniment cette liste de témoins à coup sûr irrécusables.

Mais à quoi bon les textes quand les faits ont tant d'éclat? A moins de mentir à l'histoire, on ne saurait nier que les guerres civiles, et spécialement celle de 1562, sont nées de l'initiative des huguenots; qu'ils ont en France accumulé les ruines et versé des torrents de sang. Est-ce là, oui ou non, de la révolte, et cet immense réseau d'organisation armée, qui couvrait la France et l'enlaçait de complots, qui constituait un Etat dans l'Etat, qu'était-ce autre chose que la rébellion en permanence contre les lois divines et humaines, contre les institutions et les mœurs du pays? On a prétendu ici même, je le sais (*Bulletin*, t. II, pag. 331 et suiv.), que les protestants durent fatalement chercher, dans ces luttes sanguinaires, la protection de leurs personnes, la garantie des traités et la liberté de leurs consciences. Vains subterfuges que je crois avoir, à la lumière des faits, complétement réfutés. Mais je suppose que l'attaque, une attaque injuste, soit venue du côté des pouvoirs catholiques, alors, Monsieur, je vous renvoie tout simplement à la note de votre rédaction, à cette note qui signale dans le calvinisme une doctrine de soumission aux autorités établies, même aux mauvais princes: ici le droit à l'insurrection, consacré par le droit de la défense personnelle et de la liberté de conscience, là l'obligation de ne jamais se lever en armes contre les princes, même tyrans. Entre ces deux versions disparates des vôtres, choisissez, Monsieur, mais vous aurez beau nier les faits, ils seront ce qu'ils sont; le soleil brille en dépit des aveugles.

Vous vous êtes ému de m'entendre affirmer que le protestantisme, livrant la Bible aux libres interprétations de toutes les fantaisies et de toutes les doctrines, était un énergique dissolvant de toutes les vertus; vous ajoutez, dans votre dernière réponse, que j'ai tenu, à l'égard de vos coreligionnaires du XVIe siècle, un *odieux* et *grossier* langage, que je les ai appelés des sauvages qui

voulaient détruire la société, et dont la religion donnait à l'illuminisme, au scepticisme et à la dépravation une consécration divine. Un erratum d'abord. J'ai jugé le protestantisme comme doctrine, c'était mon droit et mon devoir. A ce point de vue, votre étonnement, sinon vos injures, m'étonne. Sur quoi reposent les vertus chrétiennes? Sur les croyances. Que deviennent celles-ci quand chacun peut voir dans la Bible tout ce qui lui plaît, quand vos mille et une sectes, Luther, Calvin, Zwingli, Bucer, Œcolampade, Castaglion, Muncer et tant d'autres, tous armés de la Bible, se lancent mutuellement des malédictions et s'excommunient; quand à travers des variations innombrables sur les fondements mêmes du christianisme, des chefs protestants arrivent en très-grand nombre, comme à Genève, comme en Allemagne et en Angleterre, comme en France, à embrasser en frère le rationalisme contemporain, et à *jeter aux orties* non plus seulement la foi de Calvin, mais la foi à la Bible qu'ils dépècent et anéantissent par leur implacable exégèse? Le scepticisme est donc un fruit de la Réforme. Celle-ci dissout et ne fonde rien, c'est une machine de guerre contre le catholicisme, rien de plus.

Le communisme, je l'ai prouvé, était dans les théories de vos pères; quant à l'illuminisme, vos ancêtres,— car je veux rester sur le terrain de l'histoire, — en disant à leurs fidèles : Prenez et lisez, devaient leur dire et leur disaient en effet, les témoignages abondent: De peur que votre sens privé ne vous égare dans ces difficiles et si hautes investigations, Dieu, si vos intentions sont pures, *illuminera* votre intelligence. Lorsque Calvin se donnait une mission divine et se constituait dictateur des âmes, il n'eût été qu'un niais et personne ne l'eût cru, s'il n'eût opposé que ses convictions à celles d'autrui tout aussi respectables que les siennes, s'il n'eût argué de sa céleste inspiration contre ses adversaires, catholiques ou protestants. En ce qui concerne la consécration de tous les crimes par le protestantisme primitif, je la maintiens. Calvin enseigne, vous le confessez explicitement, la prédestination en vertu de laquelle Dieu sauve ou damne à sa guise ses créatures; de plus, il détruit la liberté : « Libertate abdicatam, voluntatem dico *necessitate* in malum vel trahi vel duci » (*Instit.*, lib. II, ch. 3, nº 5). « L'inceste, dit Calvin, par lequel Absalon souilla la couche de son père est l'œuvre de Dieu » (*Instit.*, ch. XVIII, par. 1). Indignez-vous, Monsieur, si vous avez l'indignation facile, contre votre seigneur et maître; admettez, si bon vous semble, que la prédestination et le fatalisme n'autorisent pas tous les forfaits; imputez cette exécrable

doctrine, si tel est votre bon plaisir, à saint Paul, une fois de plus vous montrerez comment la libre pensée se comporte avec les divines Ecritures, mais vous n'éteindrez pas la lumière par vos négations.

Evitant de blesser les personnes, je m'en suis tenu aux principes. Pour vous, déplaçant encore une fois la question, vous me parlez des vertus de vos aïeux au XVIe siècle. A cela je réponds que les huguenots, quand ils étaient chrétiens et vertueux, ne l'étaient pas comme protestants, mais quoique protestants; leur morale contredisait leur croyance, ils valaient mieux que leurs opinions, voilà tout. En fait, il n'est pas moins incontestable qu'une affreuse dépravation accompagna la Réforme en tous pays, c'est la plainte répétée des plus illustres protestants, et je l'ai fait entendre. Et puisqu'il vous plaît d'invoquer le présent qui n'est pas en cause, je vous dirai ceci : Berlin et Londres sont les deux capitales les plus dépravées de l'Europe, et elles sont protestantes.

A ces allégations vous mêlez des déclamations peu dignes de vous; il vous convient de transformer en bourreaux les législateurs et l'Etat, parce qu'ils ne se prêtaient pas de bonne grâce à laisser propager un culte qui sapait dans ses bases toute société religieuse, politique et civile, qui demandait la liberté pour la confisquer immédiatement, témoin tous les lieux où il prédominait, au profit d'une théocratie intolérante, cruelle et spoliatrice. Vous changez les rôles, Monsieur; vous transformez, malgré l'histoire, le persécuteur en persécuté. Est-ce à dire que j'approuve tout ce qui s'est fait depuis trois siècles contre les vôtres? J'ai blâmé et je blâme encore énergiquement les violences populaires, fussent-elles même des représailles exercées contre vous. Tout ce que la politique, dans un intérêt égoïste, s'est permis contre les protestants, je le réprouve; dans cet ordre de sentiments et d'idées, j'ai défendu les huguenots contre les bruits absurdes de complot perfidement propagés pour rendre possible l'abominable Saint-Barthélemy. Avec vous, sinon comme vous, je condamne l'iniquité partout où je la trouve.

Je ne vous suivrai pas dans l'itinéraire fort décousu que vous vous êtes tracé pour parcourir, à vol d'oiseau, les annales ensanglantées du XVIe siècle : sur le massacre de Vassy, sur les portraits comparés de Montluc et du baron des Adrets, sur les principales guerres civiles, vous laissez intacte toute mon étude, vous mettez en dehors de vos considérations fantastiques tout ce que j'ai affirmé pièces en mains. Donc, en tous ces détails, je n'ai pas à apprécier ici vos ré-

cits hasardés, mais à justifier les miens; j'aurais trop à faire et j'abuserais de la place qui m'est courtoisement accordée dans le *Bulletin*, si j'oubliais de me borner à ce qui me regarde. Un mot seulement sur vos divagations. En badigeonnant l'histoire à votre manière, vous ne négligez rien pour excuser les violences et les séditions de vos frères; à cet égard, je vous renvoie tout simplement à la note amie que vous connaissez; elle vous apprendra mieux qu'à moi qu'en répandant partout la terreur, le pillage, le sacrilége et la mort, les calvinistes n'étaient certes pas les humbles et obéissants sujets des princes, même pervers, contre lesquels la révolte n'est pas permise.

Après ce long voyage semé d'incidents plus ou moins malheureux, vous abordez la Saint-Barthélemy.

Vous me reprochez, sans preuves toujours, suivant votre inviolable habitude, d'avoir abaissé le chiffre des victimes de ces attentats, en ne suivant pas le *respectable* de Thou dont on sait la partialité, et Sully dont nul n'ignore l'esprit de secte; ce que j'ai dit de la sollicitude de Charles IX à entourer de mystère la Saint-Barthélemy ne se rapporte qu'au caractère et à la nature de cet acte horrible; il vous plaît de faire une transposition, libre à vous.

Vous convenez avec moi, je vous en félicite, que la Saint-Barthélemy ne fut pas préméditée de longue main; mais comme le génie de l'antithèse vous sourit, vous doutez immédiatement de ce que vous venez d'affirmer; vous ne savez plus si cette catastrophe (p. 86) fut « amenée par suite d'un plan d'extermination longuement mûri, si les massacres ne furent *arrêtés* que peu après l'attentat du 22 août; » si, chez Catherine, la pensée d'une exécution générale a été suggérée par une occasion opportune; *peu importe*, dites-vous avec une singulière insouciance qui ne vous permettra plus de contempler avec amour, comme vous le faites encore, votre travail d'*il y a dix ans*. Oui, *peu importent* des débats qui, depuis trois siècles, occupent l'histoire. L'essentiel pour vous, et vous l'avouez, c'est que le crime soit *catholique*. Là encore, il faut vous croire sur parole comme votre doux maître Calvin; pas une bribe de preuves. Je me trompe, les *réjouissances* faites à Rome, quand on y reçut la nouvelle de la Saint-Barthélemy, sont une démonstration sans réplique de la participation du pape et du catholicisme à ce grand crime. Inutilement pour vous, Monsieur, j'ai prouvé, par de nombreux documents irrécusables, que Grégoire XIII avait été mal informé des causes et de la nature de cette exécution, qu'on la lui avait présentée comme une mesure absolument nécessaire pour

sauver la France et la famille royale d'un horrible complot protestant, que le pape avait pleuré sur les victimes innocentes qui avaient succombé avec les coupables, qu'il avait blâmé les excès de cette tuerie; qu'en un mot, il n'avait approuvé ce qui s'était fait que dans les limites d'une légitime défense, — *peu importe*, pour parler comme vous; votre siége est fait, et avec la prétention de réfuter un adversaire, vous ne daignez même pas, et pour cause, parler de ce qu'il a dit, vous m'avez trop habitué à cette justice pour qu'elle m'étonne.

Si vous ne songez pas à ce que j'ai dit, en revanche, vous tenez beaucoup à me faire dire ce que je n'ai pas dit. Chemin faisant, vous déclarez que, selon moi, l'Eglise romaine est la *vérité absolue*, c'est vous qui soulignez, et qu'en dehors d'elle, il n'y a qu'erreurs, hérésies, abominations, etc. C'est étrangement abuser des franchises de la critique. Je n'ai rien avancé de pareil. Suivant moi, comme suivant tous les catholiques, tout ce qui est contre l'Eglise est faux, sans doute, mais l'Eglise n'a jamais eu et n'aura jamais la prétention d'enseigner toutes les vérités; elle se borne, d'après le don d'infaillibilité qu'elle a reçu de Jésus-Christ même, à conserver le sacré dépôt du dogme et de la morale. Quant aux sciences humaines, y compris la philosophie, elle les abandonne librement aux discussions, à la condition pour celles-ci de respecter les vérités de foi; vous jugez du catholicisme d'après les préjugés modernes, et je le regrette.

Vous ne connaissez pas mieux la liberté de conscience : oui, Monsieur, cette liberté, dans son essence, est celle du for intérieur. Si vous érigez en maxime la liberté absolue des manifestations de la pensée, vous absolvez par cela même la criminalité de ces manifestations. En droit naturel, ne vous en déplaise, on ne doit admettre que la liberté du bien; autrement il faudrait reconnaître à l'erreur et au mal, c'est-à-dire au néant, le droit *naturel* de se produire, ce qui est absurde et implique l'athéisme. Le for intérieur, ai-je besoin de vous l'apprendre, doit être respecté en ce sens que nul ne peut légitimement imposer une croyance quelconque par la force, et telle a été, dans tous les temps, la doctrine et la pratique de l'Eglise catholique; les croyances ne relèvent que de la conscience et de Dieu; mais l'erreur, en tant qu'elle viole par ses manifestations l'ordre public, la législation et la constitution d'un Etat catholiquement constitué, tombe sous la vindicte des lois; telles ont été les idées admises pendant plus de dix siècles. Aujourd'hui la tolérance est de rigueur, encore ne peut-elle être et n'est-elle nulle part

illimitée; mais je me reporte vers un autre âge, et je répète, puisque vous m'y forcez, que le protestantisme, tel qu'il se présentait alors aux peuples, menaçait la sécurité de l'Etat, et qu'on ne pouvait le tolérer sans exposer la France à être conquise et asservie par ceux-là même qui ne parlaient de la liberté de conscience que pour l'opprimer. Voilà, Monsieur, le droit public de l'Europe au XVIe siècle, et de plus le droit imprescriptible de la défense; voilà ce que saint Pie V, dont vous calomniez le caractère et les écrits, pensait et proclamait. Sur ce pape, comme à peu près sur tout, vous divaguez et déclamez; les lieux communs qui traînent partout vous suffisent, je ne saurais m'en contenter, et je vous renvoie à *l'Histoire de saint Pie V par M. le comte de Falloux*, car vous êtes résolu, je le suppose, à y voir ce qu'elle enferme et non ce qu'elle exclut. Non, Monsieur, ce n'est pas l'*intolérance* de Rome qui a *forcé* les huguenots à s'armer; — que va dire votre note de ce nouveau mot qui consacre la sédition? — Ce qui leur a fait prendre les armes, je l'ai prouvé jusqu'à la dernière évidence, c'est leur idée fixe d'attaquer le catholicisme et l'Etat pour les gouverner tous deux suivant l'édifiant modèle de la république calviniste de Genève. Ce que vous citez, à ce propos, des lettres de saint Pie V ne fait voir qu'une chose, c'est que vous les comprenez avec autant de bonheur que la Saint-Barthélemy. Saint Pie V, en beaucoup de ses lettres, recommande expressément de laisser en paix les protestants qui ne compromettent ni la paix publique ni la liberté des consciences; pour les autres, il réclame contre eux le droit de défense religieuse et sociale, parce qu'en leur qualité d'hérétiques déclarant la guerre à tout ce qui assure la tranquillité et le bonheur de la société politique et de la société religieuse alors unies, ils sont conspirateurs et factieux. Après cela, et vous terminez par ce trait émoussé, vous me rappelez cette banalité triviale que, dans la Saint-Barthélemy, *si la pointe du poignard frappa à Paris, la poignée était à Rome*. Cette calomnie usée depuis longtemps vous paraît belle, vous n'êtes pas difficile. S'il y eut dans ces malheureux temps un poignard, l'histoire n'hésite pas à dire qu'il était aux mains du parti huguenot, et que sa pointe frappait le cœur même de la civilisation chrétienne.

Je m'arrête et je regrette sincèrement de n'avoir pu être plus court. J'en ai assez dit pour la loyauté du lecteur; je n'en dirais jamais assez pour le parti pris et la prévention. Je ne puis maintenant que prier les esprits impartiaux de se référer à une étude que vos diatribes et vos dénégations n'ont pas même atteinte. Quelle que soit votre réplique, je l'abandonne volontiers à quiconque ne

veut pas prendre le change et ne se laisse pas imposer sans examen les jugements passionnés, les suppressions d'arguments, les divagations, les changements de questions, les mutilations de texte et les calomnies. Je ne reprendrais la plume qu'autant qu'une accusation nouvelle, s'attaquant à ma bonne foi et à mon honneur d'écrivain, se produirait sous des dehors spécieux. Si je me tais, il est bien entendu que je livre tout, les injures et le reste, à ce que j'ai appelé déjà la justice du silence.

Vous tenez à avoir le dernier mot sur le papier. Pour moi, le dernier mot des convenances et de la raison me suffit.

Votre très-humble serviteur,

GEORGES GANDY.

LETTRE DE M. AD. SCHAEFFER A M. JULES BONNET.

Monsieur,

Ma prévision s'est réalisée. Je viens de lire la seconde moitié de la *Réponse* de M. Gandy et je la trouve plus faible encore que la première. Les mots sonores y abondent, et y tiennent la place de preuves franches et solides qu'on y cherche en vain. L'auteur y supplée par des récriminations et des traits envenimés qui ne m'atteignent guère. L'autre jour, il se donnait le plaisir de parler à vos lecteurs de la pseudo-réforme; aujourd'hui, il leur parle, avec une fine ironie, du « tendre » Bèze, du « doux » Calvin; il m'accuse de me livrer à des « considérations fantastiques, » de badigeonner l'histoire, » de me permettre des « déclarations peu dignes. » Et après avoir vidé son carquois, il veut bien me laisser « le monopole des personnalités injurieuses! » Vos lecteurs prononceront entre M. Gandy et moi. S'ils veulent bien se donner la peine de lire *tout entier* le travail que j'ai entrepris de réfuter (1), ils jugeront mieux encore, si c'est M. Gandy qui se fait une juste idée de « l'honneur de tenir une plume. » Pour ma part, en parcourant la *Revue*, j'ai éprouvé ce saint frémissement d'un fils qui, sûr de l'honneur de son père, entendrait quelqu'un insulter à sa mémoire.

Mais ici M. Gandy m'arrête : « Je n'ai dit que la vérité; je l'ai prouvée; de quel droit me traitez-vous de calomniateur? de quel droit suspectez-vous ma bonne foi? »

Bien. M. Gandy est la bonne foi personnifiée. De plus clairvoyants que nous pouvaient s'y méprendre, — c'est ce que nous avons fait

(1) *Revue des Questions historiques*, 1866. Ire et IIe partie.

voir ; — mais nous ne demandons pas mieux que de prendre acte de sa protestation. Il est donc bien entendu que, dans ce qui va suivre, ce n'est pas la bonne foi de M. Gandy que nous incriminerons. Mais alors, — disons-le tout de suite, — il ne nous reste qu'un parti à prendre : le parti de déclarer que M. Gandy ne raisonne pas comme le commun des hommes, ou que, pour nous servir d'une pittoresque expression que nous lui empruntons, sa « judiciaire » laisse à désirer. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

I.

Nous ne pouvons nous dispenser de revenir tout d'abord sur notre Réplique à la première partie de la Réponse de M. Gandy. M. Gandy veut avoir le dernier mot : eh bien, il ne l'aura pas. Il se figure nous avoir réfuté : cela n'est pas, et il ne saurait nous convenir vraiment que notre adversaire transforme sa défaite en victoire. Nous commencerons par le point capital, par le fameux passage de Becan ; nous nous efforcerons d'être aussi concis que possible.

Est-il vrai, oui ou non, que M. Gandy prétendait citer un *passage authentique* de Calvin ? Oui. Il n'y a pas de doute. Il essaye à présent de se tirer d'affaire, en disant : « Quand donc j'ai parlé d'un écrit de Calvin, j'ai cité *quoad sensum*, comme Becan, et non littéralement, et si ce sont *les guillemets qui vous offusquent*, je les abandonne sans pitié à votre vindicte typographique. » Or, je le regrette pour M. Gandy et pour sa judiciaire, il ne s'agit pas de guillemets seulement. Voici ses paroles mêmes, qu'il est bon de rappeler : « Quant aux jésuites, ÉCRIVAIT CALVIN, il faut, etc. » Cela est-il suffisamment clair ?

Mais M. Gandy ne se tient pas pour battu. Ne pouvant se refuser à l'évidence : « Sans doute, continue-t-il, Becan résume les sentiments, les actes et le langage des calvinistes à l'égard des jésuites ; *mais ces sentiments, ces actes et ce langage* ÉTAIENT ET NE POUVAIENT ÊTRE que ceux de Calvin. »

La preuve ? La voici : c'est la lettre de Calvin... au baron du Poët ! c'est-à-dire une lettre dont l'inauthenticité a été démontrée *jusqu'à la dernière évidence*, dans le *Bulletin* même (IV, 151) et dans votre édition des *Lettres de Calvin* (II, 588) ! Dans le *Bulletin* que M. Gandy cite sans cesse dans la *Revue!* dans le *Bulletin* auquel nous avons renvoyé deux fois M. Gandy et au sujet duquel, pour toute réponse, M. Gandy ose nous dire aujourd'hui qu'il n'a « *pu encore le lire!* » Nous le demandons à tout homme sincère : cela ne s'appelle-t-il

pas *esquiver* le débat tout en maintenant d'odieuses imputations par une tactique que nous avons le droit de qualifier très-sévèrement? En disant : *Voilà le tour joué :* nous n'avons fait qu'appeler les choses par leur nom.

Tout le reste de la Réplique de M. Gandy à notre propre Réplique est de la même force. Les extraits que nous avons donnés plus haut de Fauriel (p. 37) et de Dargaud (p. 36), la critique à laquelle nous avons soumis les assertions de M. Gandy concernant Condé (p. 33) et Sureau (p. 35) sont plus que suffisants pour renverser ses creuses amplifications. Est-il de bonne logique de rendre le parti huguenot solidaire de vues exposées par un homme du caractère de Sureau, dans un libelle qu'il publia, en 1563 (et non en 1567, comme le veut M. Gandy)? Nous ne le pensons pas. Il y a plus : voici les lignes significatives que nous lisons dans l'*Histoire universelle* de de Thou, qui fut loin, on le sait, d'être l'ami de la cause protestante : « Les protestants qui voulaient se justifier de l'*accusation de rébellion* intentée contre leur parti, profitèrent alors d'une occasion favorable qui s'offrit. On avait publié vers ce temps-là (1563) un livre sans nom d'auteur, que quelques-uns ont faussement attribué au jurisconsulte Charles Dumoulin, et d'autres à Hugues Sureau, dit du Rosier (1). On se servait dans ce libelle de plusieurs passages de l'Ecriture mal entendus, pour donner *malignement* (2) atteinte à l'autorité du roi et des magistrats établis par Sa Majesté. Le livre fut dénoncé au consistoire, et les MINISTRES FURENT D'AVIS DE LE CONDAMNER ET DE LE SUPPRIMER. De Soubize confirma leur jugement, et fit brûler publiquement tous les exemplaires, le 12 de juin (3). » Cela n'est-il pas digne d'être pris en sérieuse considération?

Pour ce qui est enfin de Coligny, vous remarquerez que je n'ai nullement sommé M. Gandy de publier une lettre *qui n'est pas en sa possession;* mais comme l'incident des lettres de Calvin à du Poët m'a rendu très-circonspect, n'ai-je pas bien raison d'estimer problématique une lettre de Coligny si bien tenue sous clef par celui qui la possède? J'ai le droit d'exiger qu'un historien sérieux n'en tienne nul compte ; j'ai le droit de ne pas y attacher plus d'importance qu'aux autres preuves plus que douteuses dont M. Gandy essaye d'accabler l'une des gloires de la France, Coligny, dont de

(1) On voit qu'il n'est pas même sûr que Sureau soit l'auteur du fameux libelle. Telle est aussi l'opinion de MM. Haag. *France protestante,* art. Sureau.

(2) Ne ressort-il pas de ce seul mot que l'impartialité de de Thou est parfaite, quoi qu'en dise M. Gandy?

(3) *Histoire universelle*. Basle, 1742. T. III, p. 385.

Thou affirme qu'il « détestait la guerre civile, » et Montesquieu qu'il est mort « n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat. »

II

Cela dit, j'arrive à la seconde partie de la Réponse de M. Gandy. Vous verrez si sa judiciaire (puisqu'il proteste de sa bonne foi), le sert mieux que dans la première. Je suivrai mon adversaire pas à pas.

Les innombrables passages où Calvin prêche la soumission aux autorités, M. Gandy s'en débarrasse avec le plus grand sans-gêne. Il lui suffit d'affirmer que « le caractère démocratiquement séditieux » de la Réforme est depuis longtemps au grand jour; que « le chef des soi-disant réformés *affectait* une humble soumission aux puissances; » qu'il était « trop intelligent, pour se refuser ces artifices nécessaires » et que « ces assurances rusées se réfutent par de nombreux appels à la révolte, notamment par la sentence de déposition prononcée contre les mauvais princes » (de laquelle vos lecteurs savent que penser)! Inutile de s'arrêter à de pures assertions qui ne reposent sur aucun fondement.

M. Gandy espère prouver, par des emprunts faits à deux ouvrages fameux, la *Franco-Gallia* et les *Vindiciæ contra Tyrannos*, que les huguenots furent des séditieux et des rebelles : nous nous contenterons d'une seule remarque pour faire crouler tout son raisonnement. L'un de ces ouvrages parut en 1573, l'autre en 1579 : est-il étonnant que, parus comme au lendemain de la Saint-Barthélemy, ils ne conseillent pas la soumission à tout prix? Qui donc oserait reprocher à Hotman d'avoir écrit : « Ceux qui se soumettent à l'appétit d'un tyran, ou d'un larron ou d'un bourreau, comme la brebis au boucher, ceux-là ne méritent pas d'être autrement appelés que du nom le plus contemptible dont on se peut aviser, comme de serf ou d'esclave? » Faisons une supposition : supposons que M. Gandy ait vécu en 1573 ou en 1579, qu'il ait été huguenot, qu'il ait échappé, à grand'peine, à la Saint-Barthélemy; admettons qu'il n'ait été ni « sournois, » comme Hotman, ni « violent, » comme Languet : est-il certain qu'il n'eût éprouvé rien de semblable à ce qu'on lit dans les *Vindiciæ* et dans la *Franco-Gallia?* Dans les jours les plus sombres de l'histoire, quand les lois sont impuissantes à protéger les bons citoyens, quand les massacreurs remplacent les juges, le patriotisme consiste-t-il à tendre paisiblement la gorge aux bourreaux?

Ici, notre adversaire, à bout de citations dont on sait l'heureux choix, s'écrie triomphalement : « A quoi bon les textes, quand les faits ont tant d'éclat ! A moins de mentir à l'histoire, on ne saurait nier que les guerres civiles, spécialement celle de 1562, sont nées de l'initiative des huguenots. » Ce n'est pas sans curiosité qu'on attend la preuve de cette étrange assertion. M. Gandy la tient sans doute en réserve, selon le système de ses pieux amis. En attendant qu'il la fournisse au monde étonné, je ne puis que redire avec l'histoire elle-même : Pendant un quart de siècle, l'Eglise protestante avait souffert patiemment les plus atroces persécutions. Vingt fois on avait violé la foi qu'on lui avait jurée ; elle comptait dans son sein de fiers gentilshommes qui, la main sur la poignée de leur épée, se demandaient en frémissant s'il n'y avait plus pour eux ni droit ni justice. Il ne fallait qu'une goutte pour faire déborder la coupe. Le duc de Guise y versa des flots de sang. Ce que nous venons de dire, c'est l'*A b c* de l'histoire du protestantisme français. Aucun homme dont la judiciaire est en bon état n'osera soutenir que la boucherie de Vassy fut l'œuvre des huguenots, ni que c'est à leur initiative qu'est due la guerre civile de 1562. Il fallait M. Gandy pour soutenir une pareille thèse !

C'est avec le même aplomb qu'il soutient « que la Réforme, livrée aux interprétations de toutes les fantaisies, est un énergique dissolvant de toutes les vertus. » Chacun prenant dans la Bible ce qui lui plaît, se fait une religion à sa guise, et le dernier mot de ces aberrations, c'est le communisme et la dépravation morale fondés sur cette doctrine de la prédestination qui autorise tous les forfaits. Ici, Monsieur, il est trop difficile de discuter avec M. Gandy. Je n'aurai garde de le prendre au sérieux, en portant le débat sur le terrain théologique, auquel le *Bulletin* doit demeurer étranger. Mais il me semble que quelque jugement que l'on porte sur une doctrine formulée par saint Paul (Romains VIII et IX), renouvelée par saint Augustin et les solitaires de Port-Royal, les héros de la prédestination calviniste, les Coligny, les La Noue, les Du Plessis-Mornay, ne font pas trop mauvaise figure dans l'histoire. N'est-ce pas la Réforme qui a donné au monde ce type d'austérité morale, qui distingue le huguenot et le puritain, et qui n'est pas pour nous faire rougir de nos aïeux ? Où donc abondent, plus que dans les écrits des réformateurs, ces appels à la conscience, cette soif de justice et de sainteté, ces aspirations à la vie éternelle, sans lesquelles la religion n'est qu'un vain mot ? Serait-ce dans certains *manuels* qu'un heureux bibliophile nous a fait connaître, ou

dans certains écrits stigmatisés par l'auteur des *Provinciales?* (1)

J'ai cité sur les huguenots du XVI[e] siècle une belle page d'un historien catholique du temps, Florimond de Rémond, où l'on remarque ces mots : « Il semblait que la chrétienté fût revenue, en eux, à sa première innocence. » M. Gandy ne peut contester ce témoignage. Que fait-il pour se tirer d'embarras? Ecoutez cet aphorisme : « Les huguenots, quand ils étaient chrétiens et vertueux, *ne l'étaient pas comme protestants,* MAIS QUOIQUE PROTESTANTS. » N'admirez-vous pas cette façon d'établir la thèse posée quelques lignes plus haut, et la logique d'un écrivain qui, après avoir proclamé les croyances comme bases de la vertu, en vient à démentir si étrangement lui-même son propre principe?

Plus soucieux de frapper fort que juste, M. Gandy veut bien nous apprendre que « Berlin et Londres sont les deux capitales les plus dépravées de l'Europe. » Cette assertion est, il est vrai, peu d'accord avec les témoignages des statisticiens les plus autorisés, avec le langage d'éminents écrivains catholiques qui, comme MM. de Montalembert et Lacordaire, ont rendu un juste hommage à la civilisation anglo-saxonne. Elle ne contraste pas moins avec d'éloquentes paroles qui retentissaient naguère sous les voûtes de Notre-Dame. Je livre ce passage du père Hyacinthe aux méditations de M. Gandy : « Ce qui pourrait être, — et ce qui ne sera pas, — c'est que la France descendît à un rang inférieur dans l'Occident. Ah ! si nous n'envoyons plus à ces grands pays chrétiens, à cette Allemagne qui jeûne la veille de ses batailles, et qui porte le Nouveau Testament dans le schako de ses soldats ; à cette Angleterre qui prie en commun dans les grands jours d'humiliation, et qui garde son repos du dimanche à la gloire de son industrie et de sa civilisation ; à cette Amérique qui proclame, à chacune de ses crises, sa foi en Dieu comme la

(1) Il faut pourtant faire justice d'une de ces citations équivoques qui sont la gloire de M. Gandy : « *L'inceste,* dit Calvin, *par lequel Absalon souilla la couche de son père est l'œuvre de Dieu.* » Un écrivain scrupuleux eût recherché dans l'*Institution chrétienne* le passage en question, et en eût reproduit fidèlement les termes sans les séparer du développement qui les explique. Mais ces scrupules sont inconnus de M. Gandy. Son exégèse n'est pas moins *pure* que sa critique historique. Que veut établir Calvin dans le chapitre XVIII de l'*Institution,* par. 1 : *Que Dieu se sert tellement des meschants dans l'exécution de ses jugements que toutefois il demeure pur de toute tache et macule.* C'est le titre même du chapitre. David a commis adultère ; il sera châtié par l'inceste d'Absalon, qui, en tant que châtiment, est l'œuvre de Dieu. Voici du reste le texte de Calvin, indignement tronqué par M. Gandy : « Absalon polluant le lit de son père par inceste, *commet un forfait détestable.* Toutesfois Dieu prononce que c'est son œuvre, *car voicy les mots dont il use parlant à David : Tu as commis adultère en cachette, et je te rendray ton loyer publiquement...* Ainsi quoi que machinent les hommes, ou mesme le diable, toutesfois Dieu tient le clou du gouvernail pour tourner leurs efforts à exécuter ses jugemens. » Que tout lecteur impartial relise la citation de M. Gandy, et dise s'il ne s'est pas rendu coupable de falsification de texte!

condition de son salut et de sa grandeur; si, dis-je, à ces pays nous n'envoyons plus que l'écho d'un scepticisme abject, c'est le mot, et d'une *immoralité plus abjecte encore*, quel sera, grand Dieu! l'avenir de la France! (1) »

Je reviens au XVIe siècle. Après m'avoir reproché de m'être tracé « un itinéraire fort décousu à travers les annales ensanglantées du XVIe siècle, » —manière très-commode de passer à côté des questions gênantes, — M. Gandy arrive à la Saint-Barthélemy.

J'ai trouvé étonnant, dans une première lettre, que M. Gandy n'ait accepté, pour le nombre des victimes, que des chiffres dérisoires, alors que de Thou parle de 30,000 victimes, Sully de 70,000, Que répond M. Gandy? « De Thou, écrivain partial; Sully, esprit sectaire. » Quiconque a lu de Thou sait parfaitement, je le redis, que ce célèbre historien n'a guère de penchant pour la Réforme, ni de faible pour les réformés; quiconque connaît la vie de Sully sait qu'il fut meilleur financier que huguenot, lui qui conseilla à Henri IV d'abjurer : mais il fallait expliquer comment il se fait que l'un de ces écrivains a compté 28,000 victimes de trop (selon M. Gandy), l'autre 68,000. Vous voyez que M. Gandy s'en tire à merveille.

En parlant des origines de la Saint-Barthélemy, nous avons résumé (p. 86) en ces termes les diverses hypothèses auxquelles ce difficile problème historique a donné lieu : « Soit que l'on persiste à croire que la Saint-Barthélemy fut amenée par suite d'un plan d'extermination longuement mûri, soit que l'on pense que les massacres ne furent arrêtés que peu après l'attentat du 22 août, soit enfin que l'on essaye de se placer entre ces deux hypothèses, et que l'on soutienne que, chez Catherine, « l'entreprinse de tuer l'admiral étoit toute résolue, mais que l'exécution générale soit puis après venue par cas d'aventure, et tirée de la nécessité et occasion qui se présentoit, » peu importe, il serait difficile de découvrir dans l'his-

(1) Il y aurait trop à dire sur ce sujet. Le tableau ci-joint, d'un statisticien bien connu, M. Moreau de Jonnès, est le meilleur commentaire des paroles du père Hyacinthe :

ASSASSINATS ET TENTATIVES D'ASSASSINAT EN EUROPE.

Ecosse.	1 sur 270,000
Angleterre	1 sur 178,000
Pays-Bas	1 sur 163,000
Prusse.	1 sur 100,000
Autriche	1 sur 57,000
Espagne	1 sur 4,113
Naples.	1 sur 2,750
Etats-Romains	1 sur 750

Or, « sur quoi reposent les vertus chrétiennes? Sur les croyances. » Cette parole est de M. Gandy. A lui de tirer les conclusions. Voir Roussel, *Les Nations catholiques et les Nations protestantes*. 2 vol. Paris, 1854.

toire tout entière un crime *catholique* aussi affreux que celui-là. A ce sujet, M. Gandy voudrait faire rire de moi : il ne réussit qu'à se couvrir de ridicule lui-même. En quoi mon raisonnement laisse-t-il à désirer? Mon « *peu importe* » peut-il signifier autre chose que : de laquelle des trois hypothèses que l'on essaye, la Saint-Barthélemy demeure un crime *imputable à l'Eglise romaine?* Or, comment qualifier encore ici les procédés de mon preux adversaire, quand il écrit : « *Peu importe,* dites-vous avec une singulière insouciance qui ne vous permettra plus de contempler avec amour, comme vous le faites encore, votre travail d'*il y a dix ans.* Oui, *peu importent* des débats qui, depuis trois siècles, occupent l'histoire. » Nos lecteurs qualifieront, comme il le mérite, cet odieux travestissement de nos paroles.

En vain le « doux » M. Gandy appelle-t-il l'ironie à son aide. Il ne peut, sur ce chapitre, nous croire sur parole sans « une bribe de preuves. » Oui, vraiment, pas une bribe pour M. Gandy, dont la judiciaire a ses lois à elle. Fort heureusement, parmi les coreligionnaires mêmes de M. Gandy, il se rencontre bien des hommes qui considèrent la Saint-Barthélemy comme une tache ineffaçable au front de leur Eglise. Ils déplorent, non moins que les protestants, les transports de joie avec lesquels la papauté accueillit la nouvelle des terribles massacres; ils regrettent que Grégoire XIII soit allé processionnellement, « dans des ornements d'une éclatante blancheur, » rendre grâces à Dieu pour une si horrible délivrance, et ils rougiraient de honte si l'on venait leur dire, à la décharge du saint-père, qu'il n'avait approuvé ce qui s'était fait « que dans les limites d'une légitime défense. » Un franc aveu, quelque pénible qu'il soit, ne vaut-il pas cent fois mieux que de pauvres palliatifs?

C'est toujours cette malheureuse judiciaire de M. Gandy qui l'induit en erreur. Je ne m'arrête pas à ses divagations sur le rôle de l'Eglise, saintement occupée (comme dans le *Syllabus,* cet anathème jeté à toutes les institutions modernes) à conserver le dépôt sacré du dogme et de la morale, grâce au « don d'infaillibilité qu'elle a reçu de Jésus-Christ lui-même. » Après avoir fait briller un rayon de sa « pleine lumière » sur les rapports entre l'Eglise et la philosophie, M. Gandy nous enseigne, une fois de plus, ce que c'est que la liberté de conscience, celle du FOR INTÉRIEUR. Je comprends à merveille qu'il ne s'attaque pas à cette liberté-là; elle défie les persécuteurs de tous les temps, et Louvois lui-même devait renoncer à la violer, quand il écrivait, en 1681, à Marillac : « Si, suivant une répartition juste, les religionnaires doivent porter dix dragons, vous

pouvez leur en faire donner vingt. » Oui, Louvois, qui croyait tout possible, n'essayait pas cependant de loger ces vingt convertisseurs dans le for intérieur des gens pour en chasser la liberté de conscience!

Un dernier mot sur Pie V, dont je « calomnie le caractère et les écrits, » et sur le compte duquel « je divague et déclame, » — à ce que dit M. Gandy, — et dont je comprends les lettres avec autant d'à-propos « que la Saint-Barthélemy. »

Vous vous rappelez, Monsieur, les textes formels et plus que suffisants que j'ai cités (p. 90). Ils donneraient à penser à tout homme autre que M. Gandy. Grâce à sa judiciaire, il passe à côté de ces textes-là sans les comprendre. Pie V écrit (v. p. 90) : « Ce n'est que par l'entière *destruction des hérétiques* que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'*ancien culte de la religion catholique.* » Ou bien, à Catherine : « Gardez-vous de croire que l'on puisse faire quelque chose de plus agréable à DIEU que de persécuter ouvertement SES ENNEMIS, par un zèle pieux pour la religion catholique. » Ces passages, dix autres tout semblables, ne signifient, pour M. Gandy, que ceci : « Le pape n'a songé qu'à assurer la tranquillité et le bonheur de la *société politique* et de la société religieuse alors unies! » Il ose s'écrier que s'il y eut dans ces malheureux temps un poignard, « l'*histoire* n'hésite pas à dire qu'il était au pouvoir du parti huguenot, et que sa pointe frappait le cœur même de la civilisation chrétienne. » Oui, l'histoire, selon M. Gandy! la véritable histoire, bien au contraire, ne cessera de dire que si la pointe du poignard frappa à Paris, lors de la Saint-Barthélemy, dans la personne de l'amiral, le plus illustre serviteur du pays, dans celle des huguenots, les amis de la véritable civilisation chrétienne, *la poignée était à Rome*. Ce poignard, c'est Pie V qui l'avait forgé en fanatisant ses fidèles.

Me voilà, Monsieur, arrivé au terme de ma pénible, mais importante tâche. Il n'était pas sans intérêt de faire connaître la *nouvelle école* historique dont M. Gandy fait partie, de mettre à nu et le but qu'elle poursuit et les moyens qu'elle emploie. Je crois ne point avoir laissé sans réponse une seule des assertions que m'a opposées mon « très-humble serviteur. » Vos lecteurs apprécieront la *Réponse* et la *Réplique*. Ils diront de quel côté se trouvent les jugements passionnés, les suppressions d'arguments, les divagations, les changements de questions, les mutilations de texte, les calomnies et le reste. Je me soumets, sans crainte aucune, à leur jugement.

Pour ce qui est de M. Gandy, il doit être mécontent de lui-même, car décidément il a fait une mauvaise campagne. Mais il doit être

content de vous ; car vous lui avez accordé une généreuse hospitalité. Il doit même être content de moi. N'ai-je pas accepté, de belle humeur, ses plus violentes « objurgations? » J'avais fait entendre que sa bonne foi m'était suspecte : il s'est récrié. Fort de mes preuves, il ne me restait qu'à suspecter la rectitude de son esprit. Est-ce encore l'injurier? C'est pourtant la seule explication possible de ses invectives contre la mémoire de nos pères et la seule justice que raisonnablement il puisse attendre de moi.

Votre,

AD. SCHAEFFER.

2 avril 1868.

LES MÉMOIRES DE MARTEILHE

TRADUITS PAR OLIVIER GOLDSMITH

Nous recevons de l'auteur d'*Henri de Rohan* et d'*Arnold Delahaize or the huguenot pastor*, la communication suivante :

East-Acton, 20 décembre 1867.

Monsieur,

Je vous envoie la copie d'une note ajoutée à la traduction récente des *Mémoires d'un Protestant* (Jean Marteilhe), note qui vous est peut-être inconnue :

« Les éditeurs français semblent ignorer qu'il a paru, en 1758, une traduction anglaise de ces Mémoires avec une préface où l'on remarque les termes suivants : « L'auteur du livre, encore vivant, est « connu d'un grand nombre de personnes en Hollande et à Londres ; « mais des raisons de prudence l'obligent à taire son nom. Ces « mêmes motifs ont engagé le traducteur à cacher le sien (1). » Ces paroles gagnent en intérêt quand on sait que le traducteur, James Willington, n'était autre qu'Olivier Goldsmith.

Goldsmith revenait justement de ses pérégrinations en Europe et il cherchait à augmenter le modeste salaire qu'il recevait comme sous-maître dans une école, en écrivant pour un libraire. Ses écrits paraissaient généralement sous le pseudonyme de James Willington, qui avait été un *fellow student* au collége de Trinité, à Dublin... Il

(1) *The Memoirs of a Protestant condemned to the Galleys of France for his religion. Written by himself. In two volumes. Translated from the original. Inst. published at the Hague, by James Willington.* London, 1758.

est possible que pendant son séjour en Hollande, il ait fait la connaissance de Marteilhe.

L'extrait suivant de la préface est caractéristique : « Si ce livre pouvait apprendre à un seul individu à apprécier sa propre religion par le contraste qu'elle offre avec l'esprit intolérant du papisme, s'il pouvait lui faire apprécier la liberté dont il jouit, en mettant sous ses yeux la malheureuse situation de ceux dont les biens ne dépendent que du caprice d'un pouvoir tyrannique; s'il pouvait exalter son zèle pour la cause de l'humanité, ou lui donner le désir d'imiter les vertus de celui qui a supporté de si grandes souffrances, ou l'engager à redresser les torts faits à l'opprimé, l'auteur n'aurait pas fait une œuvre inutile. »

Dans l'exemplaire de la traduction d'Olivier Goldsmith que je possède, je lis, écrits au crayon sur la première page du volume, ces mots : « On ne peut s'empêcher de reconnaître dans cette préface la main de Goldsmith. » FRANCISCA INGRAM OUVRY.

CONCOURS DE 1867

Le Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français a statué, dans la séance du 2 avril, sur les Mémoires présentés au concours de 1867, et dont le sujet avait été laissé au libre choix des concurrents. Le prix a été partagé entre les deux Mémoires suivants : *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes. — Les Réfugiés français dans le canton de Vaud.* Les noms des deux lauréats seront proclamés dans la séance annuelle où sera lu le rapport du Secrétaire de la Société sur le concours. Deux Mémoires ont été jugés dignes d'une mention honorable. Ils portent l'épigraphe suivante : *Tourner le cœur des pères vers les enfants. — L'historien saura les guerres de Thèbes, et il ignorera ce qui se fait chez lui.* Les noms des auteurs de ces deux Mémoires seront aussi proclamés dans la séance annuelle, s'ils se font connaître au Comité.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français tiendra sa séance annuelle, au temple de l'Oratoire, le mardi 28 avril, à trois heures. On entendra successivement le rapport du Président sur les travaux de la Société; celui du Secrétaire sur les Mémoires envoyés au concours; enfin, une Notice historique de M. Gaufrès sur *le marquis de Bauve, fils de Du Plessis-Mornay.*

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

Les quittances des abonnés en retard ont été remises, le 31 mars, à la maison chargée de les faire toucher à domicile.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.

17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE

No 5. 15 Mai 1868



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. **= LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être désormais adressé au Secrétaire de la Société, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa seizième séance annuelle le 28 avril, à trois heures, devant un auditoire nombreux et choisi qui remplissait le temple de l'Oratoire, et qui attestait par sa présence l'intérêt croissant qui s'attache à l'œuvre historique qu'elle poursuit. Après une invocation prononcée par M. le pasteur Berthe, de Troyes, M. F. Schickler, président, a lu le rapport dans lequel sont retracés les travaux de la Société pendant l'exercice qui vient de finir. Il a rendu hommage à la mémoire de M. Eugène Haag, qui laisse au sein du Comité, dont il était le vice-président, une place difficile à remplir. Il a ensuite signalé les progrès de la Bibliothèque du Protestantisme français qui, grâce à de généreux dons, va devenir une institution publique, ainsi que le double succès de la fête de la Réformation et du concours ouvert pour 1867. Ce rapport a été suivi d'une notice très-attachante sur *Philippe de Bauves, fils de Du Plessis-Mornay*, œuvre de M. Gaufrès, et dont nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui la première partie. Enfin, le rapport sur le concours, rédigé par le secrétaire et lu par M. le comte Jules Delaborde, a montré les heureux fruits de l'initiative prise par le Comité pour l'encouragement des études qui ont notre histoire pour objet. Deux allocutions, l'une de M. le pasteur Ath. Coquerel fils, sur une médaille offerte par M. Ch. Read et reproduite par la photographie, l'autre de M. le pasteur Th. Monod, qui a su ajouter un nouveau prix au don de la Bibliothèque de son père en plaidant chaleureusement la cause de cette collection auprès du public, ont heureusement terminé cette séance dont l'intérêt a été aussi vif que sérieux. La prière de clôture a été prononcée, à cinq heures et demie, par M. le pasteur D'Aygalliers, de Marsillargues.

RAPPORT

DE M. FERNAND SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale, la grâce de Dieu a béni notre œuvre. Elle a marché dans une voie progressive, et nous aurions hâte de vous parler des nombreux encouragements qu'elle a reçus et des devoirs nouveaux qui s'imposent à nous; mais dans ce jour de fête un deuil cruel domine notre esprit : M. Haag n'est plus.

Ce nom seul, Messieurs, n'évoque-t-il point devant vous toute l'histoire du protestantisme français? Vous les connaissiez ces deux fraternelles existences, confondues dans la passion des fortes études, dans l'habitude des nobles labeurs de la pensée, et chez qui l'élan, la précision, la clarté françaises s'unissaient à l'érudition et à la profondeur germaniques. Eugène et Emile Haag aimaient la science pour elle-même. En retour du sacrifice de leur vie entière, ils ne lui demandaient ni la fortune, dont ils ne se sont jamais préoccupés, ni la célébrité, dont leur modestie chrétienne redoutait l'éclat. Ils avaient placé plus haut leur ambition : aider l'intelligence humaine à s'élever vers de nouveaux progrès, reculer les bornes de son horizon, et surtout reconstituer tout un passé ignoré ou méconnu, recomposer les longues listes de savants, d'artistes, d'hommes de lettres, d'épée et de robe, de pasteurs, de confesseurs, de martyrs, en un mot, tout le protestantisme français pendant trois siècles, voilà la tâche gigantesque devant laquelle ils n'ont point reculé. Avant eux vous eussiez glané à grand'peine trois cents de ces noms dispersés, perdus

dans les Dictionnaires biographiques; leur ouvrage renferme près de 4,700 articles, et dans plusieurs de ces notices plus de vingt personnages différents sont cités.

Lorsque Emile Haag eut conçu le projet grandiose de ce Livre d'Or des Huguenots, quand Eugène Haag l'eut rendu sien en s'y associant avec l'ardeur qu'il mettait à la poursuite du vrai et de l'utile, que d'obstacles imprévus, que de difficultés à vaincre ! D'une part l'immensité, et de l'autre l'extrême minutie des recherches, l'exploration des filons presque imperceptibles, les prodiges d'intuition à vérifier à chaque pas. Ah ! sans doute, pendant une carrière où les éclaircissements obtenus sur un point ne servaient pas à éclaircir les suivants, où l'isolement des articles rompait à chaque instant le cours des idées et condamnait les auteurs à un travail sans cesse renaissant, souvent monotone, sans doute plus d'une fois le découragement a pu les saisir. Ils y eussent cédé peut-être sans l'intime conviction qu'il ne s'agissait pas seulement d'histoire, d'érudition, de littérature, mais que leurs efforts auraient surtout pour résultat une sainte et solennelle réparation. Oui, Messieurs, s'ils ont lutté sans relâche, s'ils ont persévéré jusqu'à la fin, c'est qu'ils étaient pressés par l'ardent désir de répandre sur vos pères cette gloire qu'ils refusaient pour eux-mêmes !

Est-il besoin d'ajouter qu'ils ont réussi ? Emile, en replaçant dans les rangs des réformés toute une phalange de poëtes, de littérateurs, d'artistes en tout genre, prouvait par des exemples frappants, peu connus jusqu'à lui, que l'austérité reprochée à notre foi n'a jamais entravé les brillantes manifestations du génie. Eugène, acceptant le fardeau le plus lourd, compulsait page à page des documents dont le nombre effraye la pensée, arrachait aux archives de trois siècles les secrets ensevelis dans leurs profondeurs, interrogeait les traditions, les papiers de famille. Constant dans la résolution de ne rien négliger qui pût perfectionner son œuvre, il suivait les proscrits de ville en ville, de contrée en contrée, sur cette

voie douloureuse où les rejetait l'intolérance. Aussi, combien de noms remis en lumière, de faits mieux appréciés, de cœurs d'élite restitués à cette patrie qui a gémi plus d'une fois de les avoir repoussés! C'est que la réapparition de vos ancêtres faisait jaillir un éclat nouveau sur le pays tout entier. La vérité n'est point exclusive, chaque certitude acquise entre dans le domaine universel. La distinction qui surprit notre collègue presque à sa dernière heure, était un juste tribut offert aux savants dont on a dit avec raison : « Ils ont rendu un service impérissable à l'histoire nationale et à la science du passé. »

Les livres ont leur destinée. Celui-ci, du moins, a obtenu la place qu'il méritait. Trop peu soutenus dans le principe et au milieu de leur tâche, les deux frères virent un jour des consistoires, des membres isolés et des plus honorables parmi les fidèles, les remercier de n'avoir pas désespéré d'une entreprise aussi colossale. Bientôt, à l'étranger comme en France, les écrivains séparés d'opinions s'accordèrent dans leurs éloges et l'expression de leur gratitude.

En effet, à mesure que ces dix volumes étaient plus répandus, consultés plus souvent, on s'étonnait davantage de l'abondance et de la sûreté des informations, de la rigoureuse impartialité des jugements. En même temps aussi on constatait quelques lacunes, inévitables dans un recueil de cette immensité : on rectifiait quelques dates, on complétait des généalogies ou des notes bibliographiques. La nécessité d'un *Supplément* devenait évidente. Eugène Haag accueillait avec plaisir ces preuves de l'utilité et du succès de l'ouvrage. Plus que jamais infatigable, il publiait en 1861 une liste de 239 articles nouveaux à rédiger, liste qu'il ne cessa d'augmenter. Et même pendant ces derniers mois précurseurs de son agonie, au milieu de ses souffrances et de ses tristesses, s'il aspirait après la santé, c'était dans le but unique de ne pas laisser son travail imparfait. Le Seigneur en a ordonné autrement. L'homme s'épuise dans une application sans relâche, à plus forte raison quand son cœur saigne d'une blessure telle que

Haag l'a ressentie à la mort de son frère. Pendant trois années il a lutté toujours plus faiblement contre le mal qui l'oppressait : le 5 mars, il est allé retrouver, à son tour, cette nuée de témoins dont il avait raconté la vie.

Notre Société ne saurait oublier ce qu'elle doit à M. Haag. Il s'était inscrit parmi ses premiers fondateurs. Il accepta d'abord les importantes fonctions de secrétaire, et jusqu'à sa mort celles de vice-président. Vous l'avez vu à nos séances, et il est superflu de vous rappeler que le suprême effort de son activité fut consacré à la Table analytique des quatorze premières années du *Bulletin*. Notre hommage à sa mémoire se bornerait-il à une marque stérile d'affection et de regret? Non, Messieurs. Il est une autre mission à laquelle nous ne pourrions faillir sans ingratitude. Vous l'avez déjà entrevu. Le *Supplément* préparé par notre collègue doit-il rester inachevé? Rendrions-nous à l'oubli ces découvertes qu'une main mourante lui avait si péniblement dérobées? N'est-ce pas à la Société de l'Histoire du Protestantisme qu'incombait l'obligation de poser la dernière pierre du monument? Toutes les difficultés sont aplanies, les manuscrits de M. Haag et ceux de son frère nous appartiennent, et notre Comité s'engage solennellement devant vous à terminer la *France protestante.*

A une condition cependant, Messieurs. Voici un champ inattendu qui s'ouvre devant nous, et ce n'est pas sans émotion que nous nous efforcerons de remplacer le moissonneur qui naguère encore en rapportait de si splendides récoltes. Pour suppléer à notre insuffisance, votre concours nous est indispensable. C'est le premier appel que le rapporteur est chargé de vous faire entendre.

A la demande de documents relatifs au *Bulletin*, nous joindrons désormais celle des additions, des renseignements de toute nature qui serviront à compléter l'ouvrage de MM. Haag. Tout ce qui comblera les lacunes, nous le recevrons avec empressement, aussi bien que les réclamations appuyées sur des autorités imposantes. Correspondants en France et à l'étran-

ger, explorateurs des bibliothèques et des archives départementales, membres des consistoires, pasteurs, chefs de famille, amis de l'étude et de ses pures jouissances, vous tous, hommes de bonne volonté, permettez-nous de vous redire une fois encore : Songez au *Supplément de la France protestante*... sans oublier le *Bulletin*.

La responsabilité que nous acceptons ne doit point nous faire négliger la tâche de chaque jour, le lien constant et intime de notre Société. Le *Bulletin!* c'est l'arène où les questions se posent et s'élucident, où les communications s'échangent, où les épaves du passé sont recueillies pour l'avenir. Grâces soient rendues aux collaborateurs qui, dans le courant de cet exercice, nous ont aidé à remplir ce double mandat; remercions aussi ceux dont les envois pleins d'intérêt figureront dans nos prochains numéros. Aux uns comme aux autres, à tous enfin, nous demandons d'accroître ce fonds de réserve où nous puiserons sans cesse. Qu'ils propagent notre recueil, qu'ils l'introduisent parmi les familles et les consistoires. Aux Etats-Unis, on vient de publier avec succès un volume d'extraits de ce *Bulletin* même pour lequel en France nous sommes encore obligés de solliciter des abonnements!

Un essai vient de justifier par le succès l'utilité de notre insistance. Il y a un an, nous avons institué un concours, afin de stimuler les études historiques protestantes, et, pour élargir le cadre, nous avons laissé aux concurrents le choix du sujet. Je n'aurai garde d'anticiper sur l'élégant rapport de M. Jules Bonnet, dont vous entendrez bientôt la lecture. Mais il est, avant tout, un fait positif à constater. Le concours a réussi. Onze Mémoires ont été présentés; notre appel en a provoqué plusieurs, il en a fait terminer d'autres commencés depuis longtemps. Notre secrétaire vous dira mieux que moi la variété des sujets choisis, l'intérêt qu'ils excitent, les perspectives qu'ils font naître, les excellentes pensées qu'ils suggèrent. Un des auteurs voudrait qu'on recherchât dans chaque département les lieux d'où l'exercice du culte réformé a dis-

paru, l'époque de l'organisation des communautés protestantes, leur nom, les causes de leur anéantissement. Un autre, par la monographie d'une de nos vieilles cités, propose un exemple que nous recommanderions volontiers : ces monographies, trop peu développées pour fournir toujours la matière d'un volume, pourraient enrichir néanmoins le *Bulletin* de quelques bons articles. Il n'est pas une de ces compositions qui ne renferme des éclaircissements inédits ou des indications bibliographiques dont nous serions heureux de profiter.

Deux Mémoires ont réuni les suffrages unanimes du Comité de rédaction; sous des points de vue différents, ils avaient un droit égal à la récompense. L'un présente une peinture rapide, saisissante, irréfutable, qui transporte le lecteur au cœur même de l'époque décrite; l'autre analyse avec clarté et méthode une des branches du Refuge, et ne laisse en quelque sorte rien à dire à ceux qui traiteraient plus tard le même sujet. Entre ces deux écrits, Messieurs, notre hésitation pouvait aisément se comprendre; mais nous avons pensé que l'un et l'autre étaient destinés peut-être à des lecteurs différents, et comme notre œuvre a plus d'un objectif, nous avons cru devoir les couronner tous deux. Le Comité a décidé que le prix, fixé à 800 francs, serait porté à 1,000 francs et partagé *ex æquo* entre M. Adolphe Michel, à Paris, auteur du Mémoire sur *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes*, et M. Jules Chavannes, à Vevey, auteur des *Réfugiés dans le pays de Vaud*. Deux mentions honorables ont été également décernées.

Félicitons-nous de ce premier résultat, et rappelons que les Mémoires sur Antoine Court et son époque doivent être envoyés avant le 31 décembre 1868. Nous sommes plus que jamais certains que le concours répond à des aspirations individuelles : il nous promet pour l'avenir des livres utiles, consciencieux, qui occuperont une place distinguée dans la littérature protestante.

La littérature protestante, Messieurs, vous représentez-vous tout ce que ce mot embrasse? Depuis l'aurore de la Réforme

jusqu'à nos jours, voyez se dérouler cette suite d'apologistes, d'orateurs sacrés, d'historiens, de poëtes, de commentateurs. Les ministres en descendant de la chaire, les guerriers dans le court intervalle des combats, les fidèles au milieu des horreurs de la persécution, ont épanché à grands flots, dans des livres devenus trop rares, les sentiments qui faisaient battre leur cœur, les pensées qui animaient leur esprit. Si l'on parvient à rassembler ces écrits, si l'on y joint les répliques des adversaires, les controverses théologiques, les mémoires, les essais historiques qui s'y rattachent, quelle mine abondante, quelles ressources préparées pour la justification de notre cause et le triomphe de la vérité !

Ce n'est donc pas sans une satisfaction légitime que notre Société a l'assurance d'y parvenir. L'an dernier, elle ne possédait guère que cinq cents volumes : elle en compte aujourd'hui plus de sept mille. Nous pouvons le dire hautement : la Bibliothèque du Protestantisme français existe.

Il nous semble nécessaire de vous rendre compte d'une progression aussi rapide, ne fût-ce que pour vous unir dans le sentiment de notre reconnaissance envers ceux qui nous sont venus si largement en aide. Nous vous parlerons avant tout de ces dons isolés, auxquels nous attachons un grand prix, volumes religieusement conservés dans les familles, et dont l'offrande constitue un véritable sacrifice. Nous voudrions nommer les quarante-neuf généreux donateurs inscrits sur le Catalogue (1); mais puisque le temps nous presse, rappelons du moins le concours si dévoué de M. le pasteur Maulvault, de Guernesey. Il ne s'est pas borné à dégarnir ses propres

(1) MM. les pasteurs Bazille, O. Cuvier, Hugues, Kroh, Nicolas, Rouville. — MM. A. André, Boissier, J. Bonnet, Douesnel, de Bordeaux; comte J. Delaborde, Forget, Franklin, Froment, Hoff, Klincksieck, Lagravère, Lombard, Marchegay, Maréchal, de Bligny; W. Martin, Murray, de Londres; Peyrot-Tinel, de Nîmes; Pradel-Vernezobre, de Puylaurens; Read, Revilliod, de Genève; Schickler, Teissier, d'Aulas; de la Trémoille, la Société Biblique de Paris, Lady Cowper, Mademoiselle Juillerat, Mademoiselle Molière, de Berlin; Madame Thuret et des anonymes. — Comme auteurs : MM. Baum, Bovet, Chardon, Corbière, Coquerel fils, Dureau, Dr Frosterus, Herminjard, Jourdain, Klipfel, de Lasteyrie, de Pressensé, Rossignol, Vulliemin.

rayons : il s'est fait collecteur et a frappé, dans notre seul intérêt, aux portes de ses amis.

Notre section des manuscrits n'a pas été moins favorisée. M. Marchegay nous a transmis les *Extraits des trois registres de l'Académie de Saumur*, conservés à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Nous devons à M. le pasteur Othon Cuvier, de Metz, la *Discipline ecclésiastique des Eglises de France* (900 pages), et les *Actes des vingt-trois premiers synodes*, de la main du pasteur Pierre Ferry, de Sedan; en outre, une *Relation de ce qui s'est passé à la mort de Louis XIV*. M. Hoffet, de Lyon, nous a donné une *Confession de foi chrestienne rédigée par feu M. Jean Ranchon, greffier en la cour du sénéchal de Nîmes*, manuscrit de 1597. Enfin, M. Teissier, d'Aulas, une *Liturgie* à l'usage d'un pasteur exerçant le ministère évangélique en France, sous la croix des afflictions, composée par M. Paul Marazel; et plus bas, ces mots si impressionnants dans leur brièveté : « Au désert, 1761. »

Nous avons reçu de M. W. Martin d'anciennes gravures; de M. Read, des marreaux; de M. Langer, du Havre, des empreintes de médailles rares. S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu nous accorder plusieurs des splendides publications de son département. Les facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg nous ont adressé les thèses des années précédentes, avec la promesse de toutes celles qu'on y soutiendra.

La place de cette série était indiquée d'avance dans la Bibliothèque qu'avait formée avec une si judicieuse persévérance le regretté pasteur Frédéric Monod. Attentif à toutes les manifestations de notre foi, il avait rassemblé tous les organes du protestantisme français depuis leur apparition, conservant, outre les revues et les journaux, les brochures détachées, les rapports des Sociétés religieuses, et jusqu'à d'importants recueils anglais et allemands. Il appartenait au laborieux rédacteur en chef des *Archives du Christianisme*, au membre zélé d'un si grand nombre de nos comités chari-

tables, de constituer ces archives où le protestantisme du XIXe siècle revit avec ses hommes d'élite, ses tendances diverses et ses institutions de toute nature.

Vainement chercherait-on ailleurs un faisceau aussi complet. M. Frédéric Monod entrevoyait les services que cette inestimable collection était appelée à rendre. Il avait eu l'idée de la léguer à notre Société, mais à l'époque où Dieu le rappelait à lui notre Bibliothèque n'existait pas encore. Que de fois nous avons regretté cet héritage! Le presbytère de l'Eglise réformée évangélique de Paris avait créé un établissement spécial pour la Bibliothèque Frédéric Monod, et dès lors nous devions nous résigner. Vous serez vivement touchés d'apprendre que c'est du presbytère même que nous en est venue l'offre spontanée. M. le pasteur Théodore Monod, en nous annonçant la destination donnée à la fondation de son père, écrivait au Comité : « Il nous a semblé que la position qu'occupe votre Société, entourée des sympathies de tous les protestants sans distinction, bien connue aussi en dehors de nos Eglises, rendrait l'accès de ces volumes, s'ils vous étaient confiés, plus facile au public, et d'un autre côté assurerait à la collection, de la part de nos écrivains, la coopération nécessaire pour qu'elle continue de s'accroître... C'est vous, Messieurs, qui êtes les plus dignes héritiers d'une œuvre identique à la vôtre ; on peut dire que M. F. Monod appartenait à la Société avant qu'elle fût fondée. » Nous sommes heureux de cette marque de fraternelle adhésion, et nous accueillons ces livres comme un legs du pasteur qui nous prouva son attachement jusque dans ses dernières volontés. Respectant scrupuleusement l'unité de sa Bibliothèque, nous l'ajoutons à la nôtre sans les confondre, avec la ferme intention de la continuer, et nous unissons au souvenir de M. F. Monod celui de son frère Adolphe, membre du Comité fondateur de la Société, celui de toute une famille dont le nom est cher à nos Eglises. La lettre de M. Théodore Monod nous indiquait la marche que nous comptons suivre : relever exactement les numéros et les livraisons qui peuvent manquer,

les suppléer à l'aide de nos amis, réclamer la continuation des abonnements et des envois de rapports, ce sont là des mesures dont vous sentirez comme nous la nécessité.

L'accès de ce dépôt ne cessera pas d'être libre. Jusqu'ici notre Catalogue était encore bien incomplet. Depuis quelques jours un autre don, d'une importance exceptionnelle, nous permet de hâter l'ouverture de la Bibliothèque. Cet accroissement inattendu est mieux qu'une offrande généreuse, c'est un hommage rendu au pasteur vénéré dont la parole entraînante faisait vibrer, il y a quelques mois à peine, les échos de ce sanctuaire, comme il les avait fait vibrer il y a un demi-siècle pour la première fête solennelle de la Réformation. Aussi, Messieurs, au pied de cette chaire où nous ne le verrons plus monter, je ne puis me défendre d'une tristesse profonde en vous donnant l'heureuse certitude que les livres de M. le pasteur Athanase Coquerel appartiennent désormais au protestantisme tout entier.

C'est à plusieurs de ses catéchumènes que nous en avons l'obligation. Animés, nous ont-ils dit, par le désir de lui consacrer un signe permanent de leur respectueuse reconnaissance, à défaut du monument qu'il avait défendu d'élever sur sa tombe, ils ont voulu conserver ces volumes rassemblés avec tant de soin, choisis avec un goût si éclairé; ils vous les ont offerts pour que ces auxiliaires de ses travaux, survivant à son long ministère, servissent encore au troupeau qu'il avait tant aimé... Rattacher à une œuvre utile la pensée des bienfaiteurs qui nous ont quittés pour une meilleure patrie, n'est-ce pas la manière la plus chrétienne d'honorer leur mémoire? Ces livres, au nombre d'environ cinq mille, sont déjà en partie sur nos rayons. N'avions-nous pas raison de vous dire que la Bibliothèque du Protestantisme français est aujourd'hui une réalité?

La subite extension de nos richesses bibliographiques nous oblige d'en faire jouir les lecteurs. Un local a été choisi; on pourra bientôt recourir aux ressources variées qu'il renferme.

Nous y réservons une large place aux envois que nous espérons encore. C'est le cabinet d'étude que nous avions rêvé. En y trouvant les livres de M. les pasteurs F. Monod et A. Coquerel, les papiers de M. Haag et jusqu'à l'humble table sur laquelle, pendant quinze années, il écrivit la *France Protestante*, le lecteur ne se croira-t-il pas dans un véritable sanctuaire de souvenirs? Ah! Messieurs, que de motifs de bénir Dieu! Il permet à la semence de germer, à la plante de s'épanouir. Demandons-lui que la nôtre devienne un grand arbre qui produise des fruits abondants de science, d'édification et de foi.

Mais comment sans être soutenus parviendrions-nous à faire face à ce redoublement d'expansion? Nous avons marché, convaincus que nous n'avions pas le droit d'hésiter et que vous nous tiendriez compte de nos sacrifices. Plus d'un d'entre vous, Messieurs, nous l'a déjà prouvé et nous le prouvera de nouveau. Cette conviction nous a entraînés un peu loin. Hier encore on nous envoyait de Londres un catalogue d'ouvrages d'une extrême rareté recueillis un à un par M. Baynes, que ses études sur notre histoire et son érudition éprouvée rendaient particulièrement propre à ces patientes recherches. Il y a là de ces pièces devenues presque introuvables et qui remontent aux plus tristes jours de la Révocation, des mémoires des réfugiés, des appels en leur faveur, des protestations, des biographies, des sermons anglais de pasteurs français en exil. Reportant sur votre Société quelque chose de la vénération que lui inspirent les huguenots ses ancêtres, le possesseur de ces trésors préférait en recevoir de nous un prix moins élevé plutôt que d'en obtenir davantage d'une vente publique et de les voir dispersés en Angleterre. Mais comment affronter cette dépense? D'un autre côté ne nous reprocherait-on point d'avoir laissé échapper une occasion qui ne se représentera jamais? Dans cette incertitude nous avons eu recours à un moyen terme. M. Baynes a été prié d'avoir confiance en votre libéralité chrétienne; nous l'avons assuré que dans le cours

d'une année nous acquitterions cette dette, et ce véritable ami nous autorise dès à présent à joindre ses recueils aux nôtres.

Nos prévisions ne seront point déçues. Cette année, cinquante-deux Eglises ont participé à cette œuvre qui devrait être l'œuvre de toutes, et nous ont adressé le produit de collectes spéciales. Nous publierons leurs noms (1). Qu'en attendant elles reçoivent l'expression de notre gratitude. Cette fête de la Réformation de plus en plus adoptée au sein de nos Eglises, a répondu aux espérances qu'elle faisait naître. Partout, dans les campagnes comme dans les villes, une affluence considérable a rempli les temples. Pour ajouter à la solennité, plusieurs consistoires ont décidé de la célébrer chaque année dans une paroisse différente avec le concours de tous les pasteurs de la consistoriale. Quelques Eglises y ont ajouté des services de préparation. Chez d'autres, des chœurs ont fait entendre les cantiques composés pour la circonstance et qui ont alterné avec le choral de Luther ou les psaumes de Théodore de Bèze. A Reims l'assemblée s'est tenue debout pendant qu'elle chantait « en signe de joie et de reconnaissance » le cantique de Siméon. A Uzès, à Saint-Jean du Gard, un second service a été consacré aux enfants, pensée touchante et salutaire qui trouvera sans doute des imitateurs. Deux fois à Nîmes les deux temples se sont remplis de fidèles attentifs et recueillis, et dans les Cévennes les mauvaises récoltes n'ont pas empêché nos coreligionnaires de nous envoyer la pite de la veuve. Enfin, l'Eglise évangélique indépendante de Guernesey s'est unie en esprit le premier dimanche de novembre avec ses sœurs les Eglises de France. Aussi c'est un bonheur pour nous de répéter ces paroles de M. le pasteur Méjanel de Mazamet : « Nous voyons, dans un avenir plus ou moins prochain, la fête générale non-seulement dans les deux

(1) Aigues-Vives, Anduze, Annonay, Bédarieux, Les Bouhêts, Castres, Cazillac Cette, Cherbourg, Cherveux, Le Cheylar, Chomérac, Clairac, Clermont-Ferrand, Crest, Fougères, Ganges, Gensac, Graissessac, Inchy, Jonzac, Lunel, chapelle du Luxembourg, Marsauceux, Mauvezin, Mazamet, Metz, Montauban, Montpellier, Nantes, Neuilly, Nîmes, Niort, Pessac, Pont-de-Montvert, Réalmont, Reims, Rouen, Saillans, Saint-Andéol, Saint-André de Lancize, Saint-Antonin, Saint-Etienne, Saint-Maixent, Sauveterre de Béarn, Uzès, Vals, Vauvert, Vialas, asile Lambrechts.

communions protestantes de France, mais dans toutes les Eglises du monde. »

Qu'importent quelques hésitations passagères, quelques scrupules qui se dissiperont devant la presque unanimité de l'accord, en présence du redoublement de vie religieuse qui se manifeste dans cette commémoration du passé? « Le but est trop beau, nous écrivait-on, l'élan trop prononcé pour que nous nous arrêtions. »

Appliquons, Messieurs, ces paroles à notre œuvre considérée en elle-même. Le but est trop beau pour que nous nous arrêtions, et l'effet que ce rapport voudrait laisser dans votre esprit est celui d'un progrès incontestable, d'une féconde vitalité. Mais pour les Sociétés comme pour les hommes, le devoir rempli, le progrès obtenu, ne sont qu'une préparation à des devoirs plus sévères, à des progrès plus importants. Une séance comme la nôtre est un moment de halte. Le voyageur lorsqu'il vient d'atteindre une des cimes à laquelle il aspirait, aperçoit devant lui des sommets plus élevés qu'il n'avait que vaguement entrevus. Ce n'est pas le repos qui l'attend. Les obstacles à franchir sont peut-être plus grands que les premiers, et les amis qui l'ont aidé au départ ne sont plus là tous pour le guider plus loin... Il lui en reste cependant qui sauront lui en conquérir d'autres. Il contemple alors l'étape accomplie, les hauteurs qu'il doit gravir encore. Revenir sur ses pas serait une honte, sinon même une impossibilité. Il se fie au Seigneur qui lui a donné la force dans le passé; il se fie en Sa bonté pour l'avenir, et faisant appel au dévouement et aux sympathies des nobles cœurs, il s'élance avec courage en avant.

RAPPORT

DE M. JULES BONNET, SECRÉTAIRE

SUR LE CONCOURS DE 1867

Messieurs,

La Société de l'Histoire du Protestantisme français inaugure aujourd'hui, dans son œuvre, une branche nouvelle dont vous apprécierez l'importance et l'utilité. Pour la première fois, elle vient vous rendre compte d'un concours consacré aux annales de notre Eglise et destiné à se renouveler périodiquement, comme une invitation à de pieuses études, comme un appel incessamment adressé au savoir, au talent. Notre époque est essentiellement historique. Possédée d'un ardent désir de connaître le passé pour le faire revivre sous ses véritables couleurs, elle explore les bibliothèques et les archives, interroge les vieux documents et leur demande le secret des âges qui ne sont plus. Tandis que le géologue, scrutant les profondeurs du sol, recherche dans ses couches successives la date de la création du globe; que l'antiquaire, étudiant les monuments et les ruines épars sur sa surface, y retrouve les mystérieuses assises des empires écroulés et des civilisations disparues, l'historien, s'attachant à l'homme, le suit dans les vicissitudes de ses destinées, marquées par des révolutions, signalées par des catastrophes, qui composent le drame le plus instructif et le plus émouvant. Dans cette évocation du passé, rendu comme présent à nos yeux par la vérité des portraits et la magie des tableaux, la science et l'art, la critique et l'inspiration, éclairés par l'étude attentive des textes, se prêtent un mutuel appui. Avec quel charme revivent les grandes époques de notre histoire dans les récits savamment colorés d'Augustin Thierry, dans les expositions concises et fortes de M. Mignet, dans les pages magistrales de l'écrivain illustre qui a tant contribué à la renaissance des études historiques dans notre pays, et dont la gloire est pour notre Société comme un patri-

moine domestique! La France du XIX[e] siècle n'a rien à envier à la patrie des Ranke, des Macaulay, des Prescott, et peut-être, par la perfection du récit et par l'heureuse alliance du fond et de la forme, demeure-t-elle sans rivale.

Le protestantisme français ne pouvait demeurer étranger à ce beau mouvement historique, qui sera un des titres les moins contestés de notre temps. Luther a trouvé un historien digne de lui dans ce petit-fils de réfugiés qui, honorant une double patrie, a tracé un tableau si vivant de la Réformation et su populariser dans les deux mondes les grandes scènes de la rénovation religieuse du XVI[e] siècle. L'exemple de M. Merle d'Aubigné a trouvé d'heureux imitateurs. De mémorables épisodes de notre histoire ont été retracés avec science et talent par MM. Charles Coquerel et Napoléon Peyrat, devançant les travaux du collègue éminent dont nous regrettons la perte, de cet Eugène Haag qui, par un labeur persévérant, a ressuscité tout un monde. A côté de l'œuvre monumentale de la *France Protestante*, qui recevra de mains amies son dernier couronnement, que de travaux intéressants, que d'études neuves ou populaires sur les sujets les plus variés, poursuivis en France et en Suisse, attestent l'activité croissante des esprits et ce culte filial du passé qui n'a jamais été interrompu au milieu de nous! Il appartenait à notre Société de lui donner une nouvelle impulsion, et, s'il est permis de le dire, une consécration durable. Fidèle à sa primitive devise, elle n'a cessé de tourner vers les pères le cœur des enfants. Par son *Bulletin* mensuel, elle continue de fournir de précieux documents, pierres polies et toutes taillées, à l'édifice de notre histoire. Par la Bibliothèque du Protestantisme français, elle lui assure un asile permanent; par la fête de la Réformation, elle en glorifie les souvenirs; enfin, par l'institution récente des concours, elle veut encourager de nobles études, susciter d'utiles travaux, révéler peut-être à lui-même quelque historien qui s'ignore et qui se souviendra un jour avec gratitude du modeste concours qui vint éveiller sa vocation.

L'appel que nous adressions le 15 décembre 1866 au public studieux a été entendu, et nous n'avons pas reçu moins de onze mémoires pour le concours ouvert en 1867 sur un sujet laissé au libre choix des concurrents. Cette liberté devait produire une grande variété dans les travaux soumis à notre examen : origines de la Réforme, essais biographiques sur Farel, Calvin, Spener; monographies d'Eglises importantes, telles que celles d'Alais, de la Rochelle, de l'Agenais et de l'Albigeois; histoire d'une famille protestante du XVII[e] siècle, études sur la Révocation de l'Edit de Nantes et le Refuge, tels sont les sujets traités par les divers concurrents avec un même sentiment de zèle et d'impartialité, sinon avec un égal succès. C'est le privilége d'une Société telle que la nôtre de pouvoir louer, même quand elle ne couronne pas. Il n'est pas un seul des mémoires présentés au concours qui ne contienne, en effet, des recherches utiles, des vues intéressantes, des pages dictées par un sentiment élevé, dans lesquelles nous aimons à saluer une espérance et une promesse pour l'avenir. Il en est plusieurs qui, retouchés sur certains points, développés sur d'autres, rendus plus sobres d'allusions à nos luttes contemporaines auxquelles l'historien des siècles passés doit demeurer étranger, deviendront d'utiles publications. Mais le Comité, tout en appréciant d'honorables essais, qui sont déjà presque de bons livres, devait s'attacher de préférence aux mémoires qui, par la nouveauté des recherches et le talent d'écrire, répondent le mieux au but du concours.

A ce titre, il a également distingué deux mémoires qui, par des mérites différents et presque opposés, ont fixé ses suffrages. Le premier a pour titre : *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes*, et pour épigraphe cette belle pensée de Saurin : *Rome, montre-nous les âmes que tu nous as enlevées!* Après le grand ouvrage d'Elie Benoît, les *Eclaircissements* de Rulhières, et le livre récent de M. Camille Rousset, auquel l'Académie française a décerné sa plus belle couronne, il était difficile d'être neuf sur un sujet qui inspirait, hier encore, un

volume éloquent à M. Michelet. L'auteur a su pourtant glaner quelques pages inédites dans les archives du ministère de la guerre; mais il a surtout mis à profit *la Correspondance administrative de Louis XIV* et les *Mémoires* de l'intendant Foucault. Le mérite de son travail est moins dans la nouveauté des documents que dans leur habile emploi, dans la distribution heureuse du sujet, qui permet de suivre de province en province l'œuvre des proconsuls de Louvois; dans une forme vive et rapide que déparent cependant quelques négligences. Rien n'est plus navrant que ce tableau de la France livrée à tous les abus de la force, à la brutale violation des droits les plus sacrés en un siècle d'élégance et de politesse. A l'hymne adulateur des Bossuet et des Fléchier, exaltant le nouveau Constantin, répond la plainte immense d'un peuple jeté aux galères, au gibet, à l'exil pour avoir refusé d'abjurer ses croyances. On regrette qu'une étude si douloureusement attachante demeure incomplète. Dans les limites restreintes et trop arbitraires que s'est tracées l'auteur (de 1681 à 1688), on pourrait signaler plus d'une omission. On s'étonne de ne pas rencontrer dans le récit des persécutions en Dauphiné le nom de l'héroïne protestante qui a illustré les cachots de Grenoble et de Valence, de cette Blanche Gamond qui rappelle, en les égalant, les Blándine et les Perpétue de la primitive Eglise. Quelle énergie dans sa foi! Quelle sublimité dans ses réponses à ses juges! — « Je sais que je changerai de la terre au ciel, mais pour ce qui est de la religion, jamais de ma vie!... Mon corps et mes biens sont au roi, mon âme est à Dieu (1). » En laissant son récit interrompu trois ans avant la mort de Louvois, qui en marquait le terme naturel, l'auteur s'est privé d'une éloquente conclusion que les faits eux-mêmes allaient lui fournir. Nous ne lui rappellerons pas

(1) Cette touchante relation a été publiée pour la première fois dans le *Bulletin*, cahiers d'août, septembre et octobre 1867. Mais elle avait été déjà citée par divers auteurs, notamment par l'historien populaire de la Réforme française, M. Puaux. Les *Mémoires de Blanche Gamond*, annotés avec un soin si éclairé par M. Th. Claparède, forment le digne pendant de ceux de Marteilhe.

l'admirable lettre de Madame de Sévigné à l'abbé de Coulanges, mais une page des *Mémoires* de Saint-Simon où éclate la justice cachée et comme l'action vengeresse de la Providence. L'homme qui a tout sacrifié à la royale faveur, qui s'est élevé triomphant sur les ruines de Colbert, savoure, à ses derniers jours, toutes les amertumes d'une disgrâce prochaine. L'ambitieux est foudroyé dans son ambition. Quelle scène que celle de Louvois errant dans un sombre délire au milieu des bosquets enchantés de Meudon, s'arrêtant éperdu au bord d'une pièce d'eau où ses chevaux qu'il ne guide plus vont le précipiter, et se répétant à lui-même, dans un monologue entrecoupé qui n'a que la maréchale de Rochefort pour témoin : « *Le fera-t-il?... Le lui fera-t-on faire?... L'oserait-on?...* » puis, à peine arrivé à Versailles, expirant d'un mal soudain, sans laisser un regret au maître qu'il a trop bien servi!

L'auteur du mémoire sur Louvois est M. Adolphe Michel, ministre de l'Evangile. C'est à M. Jules Chavannes que nous devons une savante étude sur *les Réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey*. Dans un cadre limité qui ne dépasse pas l'horizon du Léman et des Alpes, M. Chavannes a su réunir avec exactitude et précision bien des faits nouveaux pour l'histoire du Refuge, et compléter ainsi, sur un point important, l'ouvrage de M. Ch. Weiss. Il a scrupuleusement interrogé les archives de sa ville natale, les registres publics et privés, et ce journal domestique, si fécond en pieuses révélations, qui s'écrivait jour par jour sur les premiers feuillets de la Bible ou du recueil de prières, seul trésor du pauvre réfugié qui avait tout quitté pour demeurer fidèle à sa foi. Entre toutes les cités du pays de Vaud, alors soumis à la domination bernoise, Vevey sut se montrer noblement hospitalier. Là se rencontraient des exilés de toutes nations, proscrits d'Italie, d'Angleterre et de France, victimes du despotisme des Stuarts et des Bourbons, souvent pourchassés par la tyrannie étrangère jusque sur le sol qui leur servait d'asile. C'est sur la porte d'une maison de Vevey qu'Edmond Ludlow

avait gravé sa fière devise : *Omne solum forti patria est !* Ce mot, ils pouvaient le répéter, ces bannis de la Révocation qui, à travers mille périls, la faim, le froid, les dragons, franchissant la frontière, parvenaient enfin sur une terre amie, et qui reçus habitants ou bourgeois, déployaient au service de leur nouvelle patrie une activité qui n'a point été sans fruits. En moins d'un siècle, plus de cent vingt familles trouvèrent un asile à Vevey. D'autres furent généreusement reçues à Lausanne, Morges, Rolle, Nyon, Bex, Yverdon, etc... En 1696, le nombre des réfugiés dans le pays de Vaud dépassait quatre mille. M. Chavannes suit la destinée de ces industrieuses colonies sur les divers points du territoire vaudois où elles se sont lentement fondues dans la population indigène, non sans y exercer une influence utile et bénie. On ne lira pas sans intérêt les chapitres consacrés à l'histoire des familles de Rochegude, Tallemant de Lussac, Matte, Herwart, et les détails relatifs aux fondations Montlune, Ronjat, nobles témoignages de la gratitude des réfugiés que rappelle un mot touchant : *Les orphelins de lord Galloway*. Le 28 janvier 1686 on vit arriver à Vevey un convoi de dix-huit enfants, séparés, hélas ! de leurs familles. Que de fois depuis on vit se renouveler ces tristes caravanes s'acheminant lentement sur Berne ou vers les destinations plus lointaines assignées à leurs pénibles voyages ! L'historien s'attendrit sur leur sort. « Combien, dit M. Chavannes, de pareils groupes de voyageurs, traversant nos contrées, ont dû émouvoir les cœurs maternels ! Que d'angoisses chez les âmes compatissantes, à la pensée du sort de ces frêles créatures s'en allant, plusieurs sans doute avec l'insouciance de leur âge, au-devant d'un avenir qui s'offrait sous de si sombres couleurs ! Que de larmes et de prières ferventes accompagnaient ces protégés d'un jour, constamment remplacés par d'autres, excitant à leur tour le même intérêt et les mêmes sympathies ! » Les libéralités de lord Galloway (le marquis de Ruvigny) permirent d'assister cette catégorie touchante d'infortunés, ces petits

enfants dont Jésus avait dit : « Laissez-les venir à moi, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent. »

Le mémoire de M. Jules Chavannes, fruit de minutieuses recherches et d'études approfondies, rectifiant sur plus d'un point des erreurs accréditées par de savants historiens, nous a paru répondre tout particulièrement à la pensée qui a dicté le concours, et mériter, à ce titre, une de nos meilleures distinctions. Moins vif, moins brillant que l'étude sur Louvois, il offre, dans un cadre limité par la nature même du sujet, une monographie complète et définitive qui sera toujours consultée avec fruit, et qui, avec plus de mouvement dans le style et d'ampleur dans les considérations générales, promet à notre littérature historique un livre excellent.

En couronnant *ex æquo* deux mémoires qui se complètent pour ainsi dire mutuellement, le Comité avait encore un devoir à remplir envers ceux des concurrents qui ont le plus approché du prix. Il a cru devoir décerner une mention honorable à deux morceaux d'inégale étendue, qui par des mérites divers se sont élevés au second rang. L'un a pour titre : *Les Origines de la Réforme française* et nous reporte à cette période des commencements qui ne sera jamais assez étudiée, sur laquelle une récente publication, fruit des doctes recherches de M. Herminjard, répand un jour nouveau, et qui nous montre groupés autour du vénérable Lefèvre d'Etaples les ouvriers de la première heure sitôt dispersés par la persécution et l'exil, Briçonnet, Farel, Toussaint, Gérard Roussel, Marguerite de Valois. Quelle est la date de cette renaissance évangélique, si essentiellement française, bien qu'elle ait reçu une vive impulsion des événements accomplis en Allemagne et en Suisse? Quels sont les caractères de cette théologie à la fois ancienne et nouvelle, fruit exquis, arrivé lentement à la maturité dans le cœur d'un vieillard, héritier de Valdo et de Gerson, précurseur de Calvin? Telles sont les questions traitées avec une remarquable précision, dans un mémoire trop court qui agrandi et développé, sera un guide précieux à travers les obscurités

qui entourent le berceau de cette rénovation religieuse. L'auteur est M. Gustave Hoff, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, et déjà connu par une excellente biographie de Luther.

Le protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais, tel est le titre d'une étude plus vaste, quoiqu'elle ne comprenne que la période antérieure à la Révocation de l'Edit de Nantes, et qui offre, dans ses inégalités, des parties traitées avec éclat et talent. Les phases du protestantisme militant, dans les anciens diocèses d'Alby, de Castres et de Lavaur, y sont retracées avec une érudition sûre que vivifie la connaissance des lieux, avec une chaleur qui colore et dramatise le récit peut-être à l'excès. Les faits militaires abondent sous la plume de l'historien ; mais ces mille rencontres où éclate la fureur des partis, où de mutuels excès provoquent de tristes représailles, fatiguent l'esprit par leur sanglante monotonie, et font désirer d'autres tableaux puisés dans la vie religieuse du temps. Sur un point capital, une réserve semble nécessaire. Sans contester l'importance du foyer d'opposition allumé au XIIIe siècle par l'hérésie albigeoise dans le midi de la France, et que les rigueurs de l'inquisition ne purent détruire entièrement, nous ne saurions reconnaître dans la vieille doctrine cathare, dans l'opposition des deux principes empruntée au manichéisme oriental, la pure simplicité de l'Evangile renaissant. Le mémoire qui nous suggère cette observation, et que l'auteur se réserve de revoir à loisir, se recommande d'ailleurs par de sérieux mérites que nous sommes heureux de signaler, en décernant à M. Camille Rabaud, pasteur à Mazamet, une mention honorable.

La tâche du rapporteur est terminée, et il ne lui reste, Messieurs, qu'à se féliciter avec vous du résultat d'un premier concours qui a si bien justifié nos espérances. La voie est ouverte, et nous n'avons qu'à persévérer dans l'initiative que nous avons prise en proposant de beaux sujets d'études à cette noble curiosité d'esprit qui veut connaître les choses d'autrefois pour en tirer une leçon, et qui, appliquée aux annales de

notre Eglise, devient une piété. Dans le choix des sujets nous ne saurions éprouver d'autre embarras que celui des richesses. Quelle histoire plus fertile que la nôtre en faits instructifs, en épisodes glorieux, en scènes dramatiques et touchantes qui n'ont eu pour témoins que l'ombre des cachots, les bancs des galères et les rivages de l'exil consacrés par le sacrifice tant de fois renouvelé de ce que l'homme a de plus cher, au devoir et à Dieu! Quelle succession de héros, de docteurs, de martyrs, qui attendent encore leur historien! Si ces études sont un privilége pour celui qui s'y livre avec amour, et qui, par la lecture des documents originaux, entre pour ainsi dire en contact avec ces grandes âmes du passé qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets à la postérité, elles sont aussi une obligation sacrée, car nous avons à défendre la mémoire de nos pères contre d'indignes attaques. A côté de cette noble école d'érudition et d'impartialité que représentent d'illustres écrivains dont le nom est dans toutes les bouches, il y a cette triste école de diffamation et de calomnie qui semble avoir pris pour devise un aphorisme célèbre, et pour laquelle l'histoire n'est que le droit de l'outrage aux noms les plus révérés. Que la vérité seule soit glorifiée par nos travaux; par le soin scrupuleux avec lequel nous interrogeons les textes et les documents pour en tirer ce qu'ils renferment! Dans sa retraite de San-Cassiano, le secrétaire d'Etat de Florence disgracié par les Médicis, faisant trêve aux labeurs des champs, se revêtait de ses plus beaux habits pour entrer dans son cabinet, et s'entretenir avec les plus grands esprits de tous les temps. Ce n'est pas un médiocre honneur pour nous que de converser familièrement avec un Calvin, un Coligny, un Rohan, un Antoine Court. Pour raconter dignement de tels hommes, il faut leur ressembler par quelques traits. L'idéal de l'historien protestant se confond presque avec celui de ses héros, plus épris de devoir que de gloire, de justice et de vérité que de succès, et se révélant au monde par je ne sais quoi d'austère et de pur, qui est le sceau de la vraie grandeur.

ÉTUDES HISTORIQUES

PHILIPPE MORNAY DE BAUVES

— PREMIÈRE PARTIE —

Messieurs,

J'aurais à m'excuser de ne vous présenter aujourd'hui que la modeste biographie d'un jeune homme arrêté par la mort au seuil de la vie publique. Mais les enseignements donnés à son enfance, les influences religieuses et morales sous lesquelles se forma son caractère, nous offrent le modèle accompli d'une éducation protestante au XVI[e] siècle, — et il s'agit du fils de Du Plessis-Mornay. « Le fils, au dire d'un ancien historien, est la meilleure partie du père, surtout un tel fils ! (1) » Il sera donc question dans ces quelques pages, et du plus vertueux de nos ancêtres, et de la meilleure de nos traditions. En faut-il davantage pour recommander aux amis de l'histoire le souvenir de Philippe Mornay de Bauves ?

Il naquit à Anvers, le 20 juillet 1579. Les astres les plus favorables présidèrent à sa naissance ; il eut pour parrain, avec le sieur de Mouy, le célèbre François La Noue, alors en séjour dans les Provinces-Unies, où il prêtait aux armes du prince d'Orange l'appui de sa sagesse et de son courage ; et pour marraine la fille du grand Taciturne, Marie de Nassau, qui voulait donner au nouveau-né le nom de Guillaume. Ma-

(1) *Vie de messire Phil. de Mornay,* Leyde, 1647, page 318. Je citerai désormais, dans le texte, ce même ouvrage sous le titre abrégé de *Vie,* et les *Mémoires de Du Plessis-Mornay,* édition Auguis, avec cette abréviation *Mém.* On se rappelle que le premier volume de cette collection contient l'écrit de Madame de Mornay sur la vie de son époux. Les signes *Ms. Sorb.* et *Bull.* désigneront enfin le Manuscrit de la Sorbonne des *Mémoires de Mornay,* et le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

dame Du Plessis-Mornay ne put y consentir. Un songe d'heureux augure lui avait peu de jours auparavant annoncé la naissance d'un fils et recommandé les prénoms de Samuel et de Philippe : elle choisit ce dernier qui était celui de son époux.

Quatre sœurs, dont l'une issue du premier mariage de Charlotte Arbaleste, avaient précédé la venue au monde de Philippe de Bauves ; trois frères la suivirent, mais aucun d'eux ne vécut.

Madame de Mornay ne pouvant encore abriter dans un domicile fixe sa jeune famille (car le service du roi de Navarre obligeait Du Plessis à de continuels voyages) confia son fils aux soins de sa belle-mère, madame de Buhy, déjà chargée de l'une de ses filles. L'aïeule s'attacha avec une tendresse particulière à l'héritier d'un nom qu'elle portait dignement. Une disposition de son testament prouva plus tard cette pré dilection. C'était une femme d'un grand sens, si respectée dans sa famille, que lorsque ses deux fils, le seigneur de Buhy et Du Plessis-Mornay eurent à partager une succession assez compliquée, ils s'en remirent d'un commun accord à sa sagesse, qui régla tout à leur parfaite satisfaction. Philippe resta jusqu'à l'âge de cinq ans sous sa garde attentive et bienfaisante.

Il rentra alors (1584) dans la maison paternelle. Les devoirs de sa charge permettant à Mornay un séjour plus stable en Gascogne, il voulut y rassembler sa famille. Philippe devait trouver plus de sécurité dans ces provinces du sud de la France, moins troublées que les environs de Paris, et y commencer sans retard ses études (*Mém.*, I, 148). Sa mère le conduisit donc à Sainte-Foy et, plus tard, à Montauban, à Nérac où il resta jusqu'en 1589, soumis aux influences les plus favorables, docile à l'exemple des plus douces et des plus austères vertus.

Jamais aile maternelle ne réchauffa de plus de tendresse et de piété le fils d'un plus noble père. On en peut juger par le

testament qu'avait écrit Charlotte Arbaleste, le 11 juin 1583, au moment où des pressentiments sinistres lui faisaient craindre une fin prochaine :

« J'espère, disait-elle, que Dieu en son temps faira des grâces spéciales à notre fils Philippe. Si Dieu prête vie à M. Du Plessis, je ne fais aucun doute qu'il ne fasse diligence à le faire bien instruire; sa présence y est bien nécessaire; Dieu lui veuille garder son père en ce temps et longtemps après !

« Je prie mes enfants et leur commande à tous de vivre et mourir en la religion en laquelle nous les faisons instruire; de préférer la crainte de Dieu à tous honneurs et biens; et ne rien prétendre que de la bénédiction de Dieu; qu'ils se souviennent que cette vie est brève et pleine de misères; que ceux-là seuls se peuvent dire heureux qui ont repos en leurs consciences et sont assurés de la bonne volonté que Dieu leur porte en Jésus-Christ.

« Je les prie et leur commande d'être obéissants à M. Du Plessis leur père; de lui rendre tout honneur, contentement et service; si Dieu leur fait tant de grâce que de le voir en vieillesse, d'autant que cet âge-là est plus sujet aux infirmités et maladies, je leur commande de redoubler leurs soins et affection envers lui et qu'il ait cette consolation d'avoir recouvré en eux le service et affection qu'il aura perdu en moi.

« Aussi, je leur commande de lui rendre toute obéissance, croire ses avertissements et enseignements; et en choses de conséquence, quand ils seront en âge, ne rien faire sans son avis.

« Surtout, je prie mon fils Philippe (et autres fils si Dieu nous en donne) que M. Du Plessis leur père ait ce contentement en son vieil âge de se voir par eux imité et suivi; c'est le plus bel exemple et le plus agréable que je leur puisse donner : Dieu leur fasse la grâce de suivre sa vertu. » (*Mém.*, II, 263.)

Le temps devait accomplir, sauf en un point bien douloureux, ces vœux touchants de l'épouse et de la mère chrétienne.

Ils nous donnent la note exacte de ce qu'il y avait de gravité et de piété dans la famille protestante du XVIe siècle, surtout dans celle de Du Plessis-Mornay.

Cette mère dont le cœur parlait un si saisissant langage, n'était pas seulement par ce côté la digne épouse du noble gentilhomme ; elle l'était aussi par l'élévation et l'étendue de l'esprit, par le talent d'écrire, par la sagesse de ses conseils qu'elle savait approprier aux circonstances les plus variées, les plus complexes, souvent les plus critiques; enfin par la ferveur de la foi et la fermeté du caractère qui, dans ce temps de troubles, de malheurs et de crimes, fut à la hauteur de toutes les fortunes.

Quant à Du Plessis-Mornay, son caractère et son rôle, trop ignorés dans notre patrie, sont trop présents à nos souvenirs dans l'Eglise qu'il a illustrée pour qu'il soit opportun de les rappeler en détail. Il nous suffira de dire que si la France lui doit Henri IV, son fils lui dut le type idéal de la carrière dont il se traça le programme, celle du gentilhomme français et du chrétien huguenot. Il convient d'indiquer en peu de mots la double voie qui s'ouvrit ainsi devant les pas de Philippe.

La noblesse du XVIe siècle n'était sans doute pas celle des grands vassaux du moyen âge, presque les égaux des rois. Mais la faiblesse des Valois avait rendu quelque lustre à leurs anciens priviléges. Aux nobles seuls il appartenait de conseiller les princes, de conduire leurs armées, de se dévouer au pays, de ne recevoir que des ordres émanés du trône. Servir le roi, qui était à la fois la plus haute personnification de la patrie et l'image de Dieu, telle était la vocation naturelle du gentilhomme, celle à laquelle de Bauves se prépara dès l'enfance. Le huguenot Mornay y joignit un autre service, celui de Dieu, qu'il appelait même *son principal dessein*. Il en résultait pour lui des devoirs d'un ordre supérieur, et tout l'art de sa vie, tout l'éclat de sa vertu consista dans l'accord qu'il sut établir entre ces deux services. Certes, pour avoir contribué plus que personne à faire asseoir Henri de Navarre

sur le plus beau trône du monde, il méritait un autre loyer que celui qu'il reçut de Henri IV. Mais n'aspirant qu'à sa grandeur personnelle, le roi de France ne pouvait ni souffrir, ni comprendre la franchise de langage et l'inflexibilité de principes d'un conseiller dont le regard restait fixé sans dévier sur un trône plus haut que le sien.

Et pourtant, heureux peuple, heureux roi, s'ils avaient su comprendre sa pensée! C'était non à la diminution, mais à l'affranchissement de la patrie que tendaient ces pieux et austères principes. A l'Espagne qui corrompait et convoitait nos provinces, au pape qui inspirait l'Espagne et vendait ses bonnes grâces à Henri IV au prix des plus insupportables humiliations, Mornay et les huguenots avaient une réponse toute chrétienne et toute française : la suppression du joug de Rome et l'ascension du roi de France à ce sommet de la hiérarchie sociale du moyen âge, occupé par le souverain pontife. La sage Angleterre avait compris et suivi cette idée avant qu'Agrippa d'Aubigné la fît éclater dans ces vers éloquents :

Rois du Septentrion, heureux princes et sages,
Vous êtes souverains qui ne devez hommages,
Et qui ne voyez rien entre le ciel et vous!

Ainsi, dans le cœur de nos ancêtres, la foi protestante ne suscitait pas moins l'énergie du patriotisme que celle de la conscience ; ainsi, pour le jeune Philippe de Bauves, la carrière de gentilhomme se prolongeait indéfiniment par les nouvelles perspectives que la Réforme ouvrait à ses meilleures ambitions. Quand on s'adresse ainsi aux grands côtés de l'âme des jeunes gens, on y réveille de puissants échos. Ils ne s'endorment dans l'inertie et la frivolité que lorsque le malheur des temps ou une prudence pusillanime prive d'aliment leurs plus nobles instincts, leurs plus généreuses espérances. Le XVI[e] siècle et Mornay traitaient mieux leur élève, secondés d'ailleurs dans leur tâche éducatrice par un allié d'une incomparable puissance : la persécution. Qu'on se figure l'attrait qui devait recommander à un cœur généreux et jeune une cause

sainte, nouvelle et proscrite, une cause à laquelle Du Plessis-Mornay sacrifiait avec une virile énergie tous les honneurs et les avantages qu'il avait mérités. « Jugez, écrivait le vertueux huguenot à un oncle qui lui adressait des conseils de prudence, jugez si je puis me taire; si celui qui croit n'est pas tenu de dire, si celui qui sait n'est pas tenu d'écrire les choses qu'il pense concerner la gloire de Dieu et le salut du prochain. Celui, Monsieur, qui nous a donné la foi, nous a donné et la bouche et la plume; qui nous a donné ce qu'il n'a à tous, ne l'a fait pour nous mais pour tous. Sans péculat et sans sacrilége je n'en pourrais soustraire une partie. » (*Mém.*, II, 188.) C'est assez faire comprendre que la maison de Mornay était une école d'héroïsme. Les grâces l'habitaient pourtant en la personne de quatre sœurs, aimables monitrices de leur jeune frère, et parfois le cercle de famille s'élargissait pour recevoir le seigneur de Buhy, frère aîné de Du Plessis-Mornay, homme de grande valeur et de haute expérience, maréchal de camp des armées de Henri III. Objet de l'admiration de Philippe, il parcourait avec une loyauté chevaleresque la carrière des armes, où il se promettait de guider les premiers pas de son neveu.

Celui-ci grandissait sous tant de bienfaisantes influences et déjà répondait à tous les vœux de son père. Vers la fin de son séjour à Nérac, il obtenait ce témoignage de satisfaction : « Mon fils s'en va hors de page pour le latin, écrivait Mornay à M. de Buzanval, et assez bien avancé en grec; il n'a toutefois encore neuf ans; et *quod interim mireris* aussi enfant qu'à six ans, ce que je loue le plus. Il faut le retirer de l'étude. *Utinam feliciori seculo natus!* Mais je suis délibéré de le durcir contre ce temps par une diète plus qu'athlétique, afin qu'il soit plutôt un jour pour l'amender que pour en empirer. » (*Mém.*, IV, 209.)

Ses dispositions morales marchaient de pair avec ses progrès, si l'on en peut juger par un témoignage naïf qui nous inspire confiance. Il existe à la bibliothèque du château de

Fontainebleau un exemplaire de l'ouvrage de Mornay sur la *Vérité de la Religion chrétienne;* ce volume, qui a fait partie de sa *Petite Bibliothèque*, composée de ses propres ouvrages et du manuscrit de ses *Mémoires*, contient, sur les feuillets de garde du commencement et de la fin, des notes relatives à des événements de famille, écrites de la main de Mornay, soit affaibli et presque aveugle de vieillesse, soit dans la force de l'âge. Parmi ces notes manuscrites, se trouvent quatre vers écrits d'une main inexpérimentée et juvénile, entourés de deux Φ entrelacés au milieu de quatre S barrées. C'est une imitation du chiffre de Mornay. Cette circonstance et le sens du quatrain permettent d'en attribuer avec vraisemblance la composition à notre jeune ami, à qui elle ferait grand honneur :

> Craindre Dieu, vous servir, ma mère, c'est mon tout.
> Vous voulez qu'au seul Dieu je consacre ma vie;
> Votre désir m'y pousse et le mien m'y convie.
> Dieu me doint d'en venir heureusement à bout!

C'est l'enfant, non le poëte, qui nous intéresse ici. (*Bull.*, X, 107.)

En 1589, Henri III et Henri de Navarre unirent leurs armes contre la Ligue. La négociation qui amena cette trop tardive alliance fut conduite par deux frères, le seigneur de Buhy, chargé des intérêts du roi de France, et Du Plessis-Mornay, le ministre et l'ami de Henri de Bourbon. Les services rendus par le second Mornay furent si agréables aux deux rois, que Bourbon demanda, Valois accorda avec empressement à l'habile ministre, le gouvernement du château de Saumur. Du Plessis ne tarda pas à prendre possession de sa nouvelle charge, et envoya à Charlotte Arbaleste l'ordre de venir le rejoindre avec ses enfants dans son nouveau domicile.

C'est dans la ville même de Saumur, non au château, alors en mauvais état et presque inhabitable, que le gouverneur établit sa famille. Philippe y poursuivit ses études sous les soins d'un précepteur et sous les yeux de sa mère. Il est peu vrai-

semblable, quoi qu'en dise un moderne historien de Mornay (1), qu'il ait pu suivre les cours de l'académie de Saumur. Sans doute, dès 1590, Mornay obtint du roi « un privilége en forme de charte pour l'institution d'une université dans cette ville, et depuis, cette université, agréée en un synode national tenu au dit lieu, y fut établie. » (*Vie*, 157). Mais le synode de Saumur ne fut réuni qu'au mois de juin 1596, et si, comme le pense M. Paul Marchegay, des cours purent être institués dès 1593, Philippe, alors âgé de quatorze ans et sur le point d'entreprendre ses voyages, n'eut guère le temps d'y assister. (*Bull.*, I, 306.)

Cependant, ses études avançaient rapidement. Une heureuse fortune nous a conservé le plan qui en avait été tracé par la main de Mornay et qui, justifié par de merveilleux résultats, avait été adopté par la princesse d'Orange, Louise de Coligny, pour être suivi dans l'éducation de son fils, Frédéric-Henri de Nassau. Philippe avait douze ans quand le bruit de ses progrès amena la fille de Coligny à s'enquérir de la méthode suivie pour son instruction, et Du Plessis-Mornay à répondre à ce vœu en formulant en quelques préceptes son expérience et ses vues. (*Mém.*, V, 65 et suiv.)

Trois pensées y éclatent : la première, toute religieuse et morale, est qu'il faut respecter et suivre la nature de l'enfant, œuvre divine plus forte que tout l'art des maîtres; inspirer au jeune âge la crainte de Dieu, la bonté envers tous, l'horreur de l'hypocrisie et du mensonge, fruit ordinaire de la servitude et de la crainte servile, qu'on évite en élevant l'enfant dans une « honnête privauté et liberté. » Il convient de lui apprendre à lire dans les plus moelleux traités de la Bible et les préceptes moraux des anciens.

La seconde pensée de Mornay est d'approprier l'éducation de l'élève à sa future carrière. Celle du gentilhomme, destiné au maniement des armes, exige un enseignement propre à

(1) J. Ambert, *Du Plessis-Mornay*, page 328.

« les aiguiser. » Comme il est aussi appelé à entrer dans les conseils des rois et des plus grands, il doit apprendre à conduire les armes par la prudence et se préparer, par une culture générale, à l'intelligence des grands intérêts publics.

Enfin la troisième pensée est de donner un enseignement étendu et complet par une méthode expéditive et efficace. C'est ici la partie technique de l'écrit de Mornay. Il veut que jusqu'à quatorze ans on exerce la mémoire par l'étude des langues, de l'histoire et des sciences pratiques. Les langues s'apprennent dans l'ordre suivant : latin, grec, hébreu, en ayant soin de ne passer à une langue nouvelle que lorsque la précédente est déjà bien sue; et ces divers idiomes s'apprennent sur des livres d'histoire, afin de gagner du temps et d'exercer l'esprit à la fois sur la chose et sur la diction. Dans l'étude de l'histoire, la chronologie doit être entremêlée au récit des événements et les placer dans leur vrai cadre. Quant aux sciences pratiques, grammaire, rhétorique, dialectique, c'est sur les leçons écrites du professeur qu'elles s'enseignent et que l'élève s'y exerce avec des développements plus ou moins étendus selon son âge.

A quatorze ans, il cesse d'apprendre de nouvelles langues, sauf celles que la pratique peut lui enseigner dans les pays étrangers, et il commence l'étude de ce que nous appelons aujourd'hui les sciences : arithmétique, géométrie, musique, connaissance de la sphère et de l'astrolabe. Il doit insister surtout sur le côté pratique de ces connaissances et sur l'usage des instruments. La peinture et la technologie s'apprennent alors en se jouant. Des lectures personnelles en dehors des leçons, mais sous le contrôle du précepteur, le soin donné aux relations de société, les exercices physiques, les voyages, complètent le plan d'études de Mornay. On en remarquera le caractère pratique. Rien d'inutile, à son avis, comme un enseignement étranger à l'expérience de l'enfant. Il veut que l'esprit de son élève soit sans cesse en contact avec ce qui est pour lui la réalité. Tout ce qui dépasse sa portée et son âge ne lui semble

être que pure scolastique et creux pédantisme. La franche et naïve impression de la réalité sur l'esprit de l'enfant, telle est la méthode de Mornay, la vraie méthode protestante. Des abstractions plus ou moins irréprochables au point de vue de la doctrine, mais présentées comme pure science, sans souci de l'application et du degré de développement de l'enfant, telle est, au contraire, la méthode catholique née au moyen âge, encore en vigueur parmi nous, où elle produit des fruits désolants d'indifférence aux choses de l'esprit, d'ignorance et de médiocrité.

On voit que du même coup la Réforme avait mis le doigt sur les véritables questions et trouvé en Mornay un fidèle interprète. Ce n'est donc pas à tort que de toutes parts on lui demandait des directions et des conseils pour l'éducation des jeunes gentilshommes de son temps. Celle de son fils servait de modèle et de type. C'est ce qu'on vient de voir pour Louise de Coligny; ce que nous pouvons signaler d'avance pour Madame de Saint-Gelais, qui vint en 1598 trouver Du Plessis à Châtelleraut, et lui demander de choisir un précepteur pour son fils, successivement envoyé, comme Philippe de Bauves, à Paris et en Hollande. (*Mém.*, VIII, 6, et X, 223.) Madame de la Trémouille en 1608, Charlotte de Nassau en 1614, le premier Basnage en 1615, réclamèrent également ses avis, dans des circonstances bien diverses, en faveur de jeunes gens destinés ou à la carrière des armes ou au service de l'Église. (*Ms. Sorb.*, XIV et XV.) Enfin on conçoit aisément que son expérience et son habileté consommées dans les questions de pédagogie lui donnassent, autant au moins que sa qualité de gouverneur, accès et prépondérance dans le conseil de l'académie de Saumur, dont il était la providence et l'âme.

Cependant, l'éducation technique du jeune Philippe se poursuivait sous ses soins. Peu de temps après avoir pris possession de son gouvernement, il renouvela la garnison du château de Saumur et établit six compagnies de gens à pied. Les chefs de ces compagnies étaient Du Plessis lui-même, de Pierrefitte,

de Bernapré, de Cugi et Belon, tous vieux capitaines. La dernière fut donnée à Philippe, alors âgé de douze ans, « afin, dit l'historien contemporain, que de bonne heure il s'accoutumât à obéir aux vieux et à exercer les charges de la guerre. » (*Vie*, 157.)

C'est sans doute à ce titre de chef d'une compagnie que l'année suivante (1592), âgé de treize ans, il suivit son père au siége de Rochefort-sur-Loire. Il put y voir que si, comme à l'ordinaire, Du Plessis-Mornay donnait les meilleurs conseils, comme à l'ordinaire aussi, il n'était pas le plus écouté. Contrarié par le maréchal d'Aumont qui ne voulait ni faire une diversion sur Laval et Château-Gonthier, ni attaquer la place par le seul point accessible, Mornay vit échouer l'entreprise. Sa laborieuse persévérance l'aurait malgré tout menée à bonne fin, s'il eût suffi d'un stratagème fondé sur la découverte du chiffre d'une lettre interceptée. Mais un hasard malheureux et un débordement de la Loire rendirent tous ses efforts inutiles. Toujours aux côtés de son père, Philippe suivait les incidents du siége au bruit des arquebusades, et il voyait de si près les périls que le roi en écrivit une lettre d'affectueuse réprimande à Mornay. (*Vie*, 190.)

C'est en maniant ainsi la plume et l'épée que notre jeune ami se formait au métier de gentilhomme. Le temps vint cependant où il dut joindre à ces exercices celui des longs voyages. Son père avait visité dans sa jeunesse Genève, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, la Flandre, l'Angleterre, voyant partout les hommes célèbres, étudiant les champs de bataille historiques, les curiosités naturelles, les richesses, les mœurs, le gouvernement de chaque pays, se préparant à faire un jour profiter le sien des connaissances pratiques ainsi acquises. Il traça à son fils le même itinéraire, que suivirent plus tard (1519) ses petits-fils de Saint-Germain et de Nouhes; et pour qu'un autre de ses petits-fils, Philippe de Jaucourt, pût le suivre à son tour, il disposa en sa faveur, par une note ajoutée à son testament, d'une somme annuelle

de 1,500 livres qui devait lui être servie pendant quatre années. On sait enfin que les *Mémoires* de Henri de Rohan se terminent par le récit d'un pareil voyage d'éducation exécuté en l'année 1600.

Avant de quitter la France, Philippe de Bauves devait séjourner quelques mois à Paris et se présenter au roi. « Sire, écrivit Mornay à Henri IV, envoyant mon fils à Paris pour s'y rendre capable de vous faire un jour service, j'ai désiré qu'il se présentât à Votre Majesté, en confiance qu'un bon œil qu'il en recevra l'excitera à s'en rendre digne par la recherche de la vertu. » (27 avril 1595. *Mém.*, VI, 259.) Le même jour Mornay écrivait à M. de Buzanval : « Mon fils part demain pour aller à Paris où il continuera ses études et exercices tout cet été. Ce sera toujours autant de temps mis à profit, et il pourra arriver à propos pour passer l'hiver en l'université de Leyde. Là, je vous prierai de l'exciter et adresser à toutes choses bonnes, afin qu'il se rende capable, comme il promet, de servir un jour à Dieu, au roi, à sa patrie et à nos amis. » (*Mém.*, VI, 255.)

Peu de semaines après, Du Plessis rejoignit son fils à Paris, où il eut le bonheur de revoir la princesse d'Orange dont il avait tant aimé et si bien servi l'époux, et de lui recommander son fils sur le point de quitter la France. Il vit aussi le roi à Fontainebleau, lui présenta Philippe. Henri lui fit, selon ses vœux, si bon visage, qu'il voulut même le garder auprès de lui ; mais Mornay s'en excusa, disant qu'il voulait d'abord le rendre capable de lui faire service avant de l'approcher de sa personne. Il lui fit aussi saluer les principaux seigneurs de la cour dont il fut fort bien accueilli, et c'est alors qu'il « le fit recevoir à la capitainerie du château de Saumur. » Cette survivance de la charge paternelle lui avait été verbalement promise en 1591. Il prononça à Paris le serment exigé, entre les mains de M. le comte de Chiverny, chancelier de France. Il avait alors un peu moins de seize ans. (*Vie*, 225.)

A la fin de mai, Du Plessis laissa son fils à Paris, où Madame de Mornay vint à son tour lui dire adieu et renouveler auprès

de la princesse d'Orange les recommandations de son époux. Louise de Coligny rassura cette mère craintive et lui promit « beaucoup d'amitié et de faveur pour son fils. » (*Mém.*, I, 291.)

Celui-ci partit enfin, non directement pour la Hollande, mais pour l'Angleterre et l'Ecosse où il passa l'été. Le biographe contemporain de Mornay assure qu'il visita « la meilleure partie de l'Europe, où le nom de son père le fit recevoir avec plus d'honneur qu'il ne serait à croire. » (*Vie*, 225.) Nous voudrions pouvoir le suivre, en ces longs voyages, au moyen des lettres qu'il écrivait à son père et à sa mère. Malheureusement ces lettres, souvent signalées dans celles de Mornay, ne nous sont point parvenues, soit que le temps les ait détruites ou qu'elles restent ensevelies dans des papiers de famille. Nous savons qu'il finit par l'Italie son séjour dans les pays étrangers. L'Italie, aux yeux de Mornay, était à la fois très-dangereuse et très-utile à visiter pour un jeune homme. Il s'en explique à l'occasion du fils d'un de ses amis des Pays-Bas : « Il y a, dit-il, de quoi profiter, et grandement, si l'on veut être sage, mais *lubricum iter sine duce et custode*, surtout si l'on n'y est armé d'une piété bien acérée contre les débauches du monde. C'est au père à faire jugement du naturel de son fils. *Mihi sane non liquet, et si sententia dicenda est, ne saltem sine validissimo amuleto.* » (27 avril 1595.) Il est à croire que les précautions si utilement recommandées pour le jeune Aersens (car elles furent prises et l'on s'en trouva bien), furent observées avec le plus grand soin pour Philippe de Bauves. (*Mém.*, VI, 255, et VII, 326.)

Pendant qu'il poursuivait ainsi ses voyages, la sollicitude de ses amis prévoyait de loin et préparait sous d'autres rapports son avenir. Il avait dix-huit ans (1597). M. de Mouy, son parent et l'un de ses parrains, suggérait à son père un projet de mariage avec la fille du comte de Maulevrier. Madame de Rohan avait une autre et meilleure idée : c'était de marier Philippe avec la fille aînée de feu M. de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny, et elle fit à cet égard de premières démar-

ches qui furent accueillies avec faveur. On eût vu avec plaisir l'alliance de deux familles dignes l'une de l'autre par l'éclat du nom et l'héroïsme de la vertu. On ne sait ce qui vint à la traverse et sept ans plus tard, au moment du dernier départ de de Bauves pour la Hollande, on était en propos « de la fille aînée de la maison de Jarnac, » projet qui n'eut pas non plus de suites. (*Mém.*, VII, 237, et I, 457.)

Un autre dessein, d'une réalisation plus prochaine, occupait Du Plessis-Mornay : « Je mande à mon fils, écrivait-il à M. de Harlay Dolot (29 juillet 1597), qu'il me vienne trouver. Non que son âge me presse, mais parce que j'ai certaine occasion en main pour en occuper les premiers ans avec utilité évidente et sans notable danger. Au métier auquel sa profession l'appelle, vous savez que la pratique fait tout et que c'est un grand heur d'y pouvoir atteindre par quelques degrés, sans passer d'arrivée par la témérité, si familière à notre nation, que les meilleurs de notre noblesse se trouvent cueillis tout verts, et se perdent premier que de connaître où le devoir les appelle, c'est-à-dire, avant qu'ils sachent ni éviter le péril sans reproche, ni le défier avec louange. Vous me fairez cette faveur, en continuant vos précédentes, de lui aspirer un mot de votre bénédiction que je tiendrai pour escorte de son voyage. Cela n'interrompra point aussi, s'il vous plaît, notre communication par lettres et moins (encore) tous autres offices de sincère amitié que je vous voue de plus en plus de mon service, et désavoue mon fils s'il ne vous en fait toute sa vie. » (*Mém.*, VII, 301.)

Quelle était cette occasion d'occuper les jeunes années de son fils? Mornay ne s'en explique pas; mais sa correspondance avec sa femme fait mention d'une lettre par lui écrite à Lesdiguières en faveur de son Philippe. (*Mém.*, VII, 327, 333.) Il s'agissait sans doute de recommander de Bauves au brave et prudent capitaine qui, en ce moment même, guerroyait en Savoie contre Charles-Emmanuel, lui enlevait ses places fortes et le battait aux Molettes. Sa science consommée, son habileté

incomparable à choisir le temps et le lieu pour vaincre l'ennemi sans exposer ses soldats, rassuraient le père de Philippe de Bauves. Il était impossible de placer un jeune homme à meilleure et plus sûre école. A son arrivée, fixée au mois d'octobre, il devait retrouver à Gien sa mère récemment revenue de Pougues, où elle avait pris les eaux déjà célèbres à cette époque.

Et c'est là aussi qu'il la trouva, mais dans un déplorable état de santé. Faible, abattue, souffrant de battements de cœur aggravés par sa récente cure, elle s'abandonnait d'autant plus à la joie de retrouver un fils si cher et si digne de son amour, quand elle reçut brusquement la nouvelle du lâche assassinat tenté sur Du Plessis par Saint-Phal. (*Mém.*, I, 319.)

M.-J. Gaufrès.

BIBLIOGRAPHIE

RECTIFICATIONS

A L'*ERRATA* PUBLIÉ PAR M. JAL

POUR TOUS LES DICTIONNAIRES HISTORIQUES (1)

Puisque le *Dictionnaire critique* s'occupe avec zèle de l'histoire du protestantisme, voyons comment y est traité l'article Protestants. C'est un long morceau (p. 1002-1009) composé de notes sur ce sujet recueillies çà et là par l'auteur dans le cours de ses travaux, et toutes relatives aux événements de la fin du XVIIe siècle. Voici en quels termes il commence : « On a dit, et les protestants ont dit eux-« mêmes qu'au commencement de la révocation de l'édit de Nan-« tes, ceux des religionnaires qui fuirent la France le firent pour « être libres de se livrer aux pratiques de dévotion que les ordon-« nances interdisaient dans leur patrie : si cela est vrai pour *quelques-« uns*, c'est loin d'être vrai pour tous. Un exemple... » Quoi! l'on va contester maintenant que les huguenots qui subirent les persécutions de Louis XIV ont souffert par fidélité à leurs principes, par amour de

(1) Voir première partie, *Bulletin* d'avril, page 173.

leur religion, et que ceux qui s'expatrièrent le firent pour chercher la liberté de leur culte? M. Jal suppose-t-il alors qu'ils s'en allèrent pour faire des voyages d'agrément? Mais nous allons nous incliner devant ses preuves, sans doute, puisqu'il apporte UN exemple. Ce n'est point un exemple obscur; il est emprunté à l'histoire d'une illustre famille de marins, les Duquesne. M. Jal parle d'abord de Henri Duquesne, qui se retira, en 1686, avec la permission du roi, dans sa baronnie d'Aubonne, en Suisse, et qui, après avoir publié un *Traité sur l'Eucharistie*, en 1718, mourut à Genève en 1723, au moment où il s'occupait, avec la vénérable Compagnie des pasteurs, d'une version du Nouveau Testament.

Aussi n'est-ce pas celui-là que M. Jal veut signaler; c'est son frère Abraham qui s'échappa de France, en 1689, et mourut à La Haye au mois de février 1695. M. Jal nous apprend qu'ayant visité, en 1851, les archives des églises wallonnes d'Amsterdam, Rotterdam, Arnheim et La Haye, qui enregistraient jusqu'à la communion de leurs paroissiens et leur assistance au prêche, il fut profondément étonné : Abraham Duquesne n'y figure qu'une seule fois, à La Haye, savoir le jour où il fut inhumé! De là un grand mépris de M. Jal pour ce mauvais protestant. Seulement, il oublie que lui-même, en commençant cet épisode, nous avertit qu'Abraham était catholique; qu'il avait subi la conversion forcée avant de sortir de France. Son évasion, rapprochée de son absence totale des registres, montre qu'il avait ressenti profondément l'outrage, mais qu'il aurait cru combler son humiliation en violant la promesse qu'on lui avait arrachée et en implorant le pardon de l'Eglise qu'il avait involontairement trahie. Lorsqu'il eut expiré, sa famille le fit inhumer en huguenot dans l'église de La Haye.

Continuons l'article *Protestants*. Le *Dictionnaire critique* vante les bonnes intentions de Louis XIV et sa tolérance, parce qu'en 1668 il permit au marquis de Dangeau d'entrer à l'Académie française, et qu'en 1672 il nomma le marquis de Villette capitaine de vaisseau, huguenots l'un et l'autre. « A ce moment encore, ajoute-t-il, « les protestants étaient partout, et ce fut vers 1680 seulement que « les *instances* du roi devinrent pressantes, que les rigueurs com- « mencèrent à se faire sentir, qu'on refusa aux réformés *certaines* « *charges de cour;* cependant, les choses n'allèrent pas jusqu'à réagir « sur le passé. » Vers 1680, les protestants étaient encore partout! On leur refusait seulement certaines charges de cour! Mettons donc sous les yeux de M. Jal, puisqu'il en ignore si complétement, un faible extrait de la situation des réformés :

1663. Renouvellement de l'ordre de n'enterrer les protestants qu'à la nuit ou au point du jour. Fixation à quatorze ans pour les garçons, et douze pour les filles, de l'âge où les enfants protestants pourront se convertir malgré leurs parents. Défense d'enseigner dans les écoles protestantes autre chose que la lecture, l'écriture et le calcul. Interdiction de toute correspondance entre les Eglises des différentes provinces. — 1664. Arrêt du Conseil accordant aux officiers catholiques la préséance sur les réformés. Autre, déclarant nulles toutes lettres de maîtrises ne portant pas que l'impétrant est catholique. Autre, portant que les biens communaux appartiendront par moitié aux catholiques de la commune, les protestants fussent-ils la grande majorité des habitants.

Chaque année, chaque mois, on voit ces *instances* du roi devenir de plus en plus pressantes, comme dit M. Jal; indiquons seulement quelques-unes de celles qui précèdent immédiatement la révocation (1):

1680. Défense aux protestantes d'exercer la profession de sage-femme. Les protestants exclus de l'administration des finances, de celle des gabelles, des offices de justice seigneuriale, des offices de greffiers, notaires, procureurs et sergents. — 1681. Ordre aux juges et aux magistrats municipaux d'aller au chevet des réformés à l'article de la mort, leur demander s'ils persistent à mourir en leur religion. Sentence défendant aux artisans réformés de prendre aucun apprenti de leur religion, ni d'en prendre aucun de la religion catholique. Déclaration autorisant les enfants à se convertir à l'âge de sept ans. Ordre aux greffiers, notaires, procureurs et sergents réformés de se défaire de leurs charges dans le délai de six mois. — 1682. Interdiction des comités de dames protestantes pour assister les pauvres, etc., etc., etc. — 1685. Interdiction aux réformés de l'état d'apothicaire. Arrêt dépouillant des priviléges de noblesse les descendants réformés des maires de La Rochelle. Défense aux Français réformés de se marier en pays étranger. Ordre de démolir les temples où l'on aura célébré des mariages mixtes. Défense aux protestants d'exercer la profession de libraire ou d'imprimeur. Défense de prendre des domestiques catholiques, etc. Ordre aux marchands réformés suivant la Cour de vendre leurs charges.....

De toute cette monstrueuse législation qui s'amassait depuis un demi-siècle avec une violence toujours croissante, et dont nous ne montrons ici qu'une parcelle, le dernier article, relatif aux charges des marchands suivant la cour, est le seul qui soit parvenu à la connaissance de M. Jal. Heureux historien !

Immédiatement après, l'auteur montre Louis XIV et Colbert ai-

(1) On peut en lire l'énumération complète dans les Pièces justificatives de la *France protestante* de MM. Haag.

mant les tempéraments et la modération, parce qu'il trouve une lettre de l'an 1679 dans laquelle le ministre écrit à un intendant de la marine de régler un peu son zèle, et de ne pas se montrer plus catholique que le roi. On pourrait produire beaucoup d'instructions semblables; mais quelle preuve de modération et de justice, que d'avertir ses agents de ne pas compromettre l'autorité, en allant trop vite ou en faisant trop de bruit! C'est avec la même bonté toute placide que le *Dictionnaire critique* juge l'attribution faite par le roi aux parents catholiques des biens confisqués sur les membres de la même famille restés protestants. On avait vu là une abominable excitation à la cupidité; mais, suivant le *Dictionnaire*, c'était « afin sans doute que les fortunes des émigrés, administrées par ces « parents catholiques, fussent aux mains de ceux-ci *un moyen de* « *secourir les absents.* »

Pas un paragraphe de ce long article ne supporte l'examen. On ne peut pas les discuter tous ici; mais qu'il me soit permis d'en citer encore un, qui n'est pas le moins extraordinaire. A la page 1008, col. 2, on lit cette phrase extraite d'un journal manuscrit (Biblioth. impér.) à la date du mois de mai 1686 : « Marolles, protestant, officier dans les troupes, a esté *condamné aux galères par arrest du parlement.* » C'est M. Jal qui souligne ces derniers mots, et il ajoute : « Fut-il condamné seulement comme protestant?... Les re- « gistres des galères, qui sont déposés aux archives de la police, « contiennent les noms d'un assez grand nombre de galériens ap- « partenant à la religion réformée; mais on ne voit pas si quelque « délit ne les livra point à la justice. »

Il faut du courage pour placer de pareilles insinuations au-dessous de cette date douloureuse de 1686. Je me crois autorisé à donner à l'auteur le conseil d'ouvrir les quinze premiers volumes du *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme;* il y trouvera facilement, au moyen des tables, *vingt et un* articles de fonds sur les galériens protestants, articles remplis de listes de ces malheureux et de pièces historiques de tout genre, qui lui apprendront combien nos galériens ont droit au respect, et surtout au respect de toute la descendance de ceux qui les ont martyrisés. Quant à M. de Marolles, le seul qu'il nomme, cet inconnu, sur lequel son manuscrit de la Bibliothèque impériale l'a trompé, car il n'était pas officier dans les troupes, je prie l'auteur de vouloir bien prendre la peine de lire, non pas même l'*Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles,* imprimée à La Haye en 1699, réimprimée plusieurs fois jusqu'en 1840, traduite en allemand et en anglais, mais seulement

l'article que lui ont consacré MM. Haag dans la *France protestante*, t. VII, p. 259.

Voyons encore quelques articles, en remontant de *Protestants* à *Paré*.

PETITOT (Jean), « Portraitiste habile. ? 1607-1691 ? »

D'abord, il ne faut aucun signe de doute à la date de 1607; Petitot, comme on le voit dans divers ouvrages, naquit à Genève en 1607, le 12 juillet. — « *Il y mourut en* 1691, *fuyant la France.* » Il mourut en 1691, mais à Vevey, et il arriva à Genève, fuyant la France, en mars 1687. — « *Je n'ai pas à ma disposition les registres de Genève, et je ne puis rien dire quant aux dates* 1607 *et* 1691. » Il n'est pas besoin des registres de Genève pour la date du 12 juillet 1607, qui se trouve, comme on vient de le dire, dans divers recueils que M. Jal a sous la main, et qui lui eussent fait savoir que le registre de 1691 en question ici périt dans un incendie. — « *Mais je ne puis* « *dire de qui descendait Petitot.* » Corrigez en : « Mais je puis dire... » — « *On a écrit, je crois, qu'il était fils d'un architecte; l'acte* « *de son mariage, que j'emprunte au registre du temple de Charenton,* « *donne un démenti à cette assertion.* » C'est le fils lui-même qui, racontant que son père avait passé plusieurs années à Rome, ajoute qu'il y était, « sans le flatter, fort considéré pour les sciences qu'il « possédoit, entre lesquelles il exerçoit avantageusement celle de « l'architecture et la sculpture. » — *J'y vois* (au registre de Charenton) *que Jean Petitot, marchand, fils de deffunt Paul Petitot, marchand à Genève..., épousa...* Comment M. Jal ne voit-il pas que si le père n'était point architecte, puisqu'il était marchand, le fils n'était pas peintre par la même raison, étant qualifié de même? Marchand était un titre vague et d'une certaine importance, comme le *merchant* des Anglais, comme notre mot actuel de *propriétaire*. Il ne faut pas toujours prendre les actes à la lettre. Celui-ci en fournit une autre preuve encore plus forte : il porte bien, comme M. Jal le dit, que le prénom de Petitot le père était *Paul*; mais c'est une erreur du scribe (1). — « *Petitot eut plusieurs en-* « *fants dont les baptistaires ne me sont pas connus. Je vois* seulement « qu'*outre Sulpice-Henry et Benjamin, il eut un fils Jean.* » — Le *Bulletin du Prot.*, en 1860 (IX, 307), contient la liste donnée par

(1) Sur ce point, je ne fais à M. Jal aucun reproche. Tout le monde a hésité devant ce prénom. A Genève, on le trouve écrit *Faul* et *Saül*; à Paris, *Paul.* Petitot lui-même résout la question en appelant son père *Faulle* (*Bull. du Prot.*, IX, 422). C'est, je crois, une des formes du nom d'un saint de la Champagne, sanctus *Fidolus*, plus communément modernisé sous les formes de *Saint-Fal* (famille seigneuriale) ou *Saint-Phal*, petite ville du département de l'Aube.

Petitot lui-même de ses dix-sept enfants. — « *Au milieu des persé-* « *cutions exercées alors que fut révoqué l'édit de Nantes, Petitot resta* « *ferme dans ses croyances... Bossuet échoua auprès du peintre... Pe-* « *titot avait été inflexible.* » — Hélas! non. La vérité est malheureusement que Petitot octogénaire, malade, jeté « en un affreux lieu, » signa une abjuration, et aussitôt qu'il fut libre courut à Genève solliciter le pardon. — « *Il parvint à s'échapper et rejoignit* « *Bordier en Angleterre.* » Bordier, son collaborateur, était mort depuis deux ans. — « *C'est de Londres qu'il gagna Genève, où l'apo-* « *plexie le frappa mortellement.* »

Telle est l'exactitude minutieuse de l'article Petitot.

Patru. Le *Dictionnaire critique* emprunte à la *Biographie univ.* le portrait de l'avocat Olivier Patru encore adolescent, qu'une mère idolâtre gâtait au point de brûler ses cahiers de philosophie, et de lui faire remplacer les études sérieuses par des analyses de l'*Astrée* ou d'autres romans qu'elle l'obligeait d'improviser devant un cercle de voisines émerveillées. M. Jal ajoute : « Cette mère, qui contribua « peut-être beaucoup à rendre disert l'homme dont l'éloquence eut « tant d'éclat au XVIIe siècle, aucun des historiens de Patru ne paraît « avoir su son nom. J'ai eu la curiosité de le rechercher ; à la fin, je « l'ai trouvé. »

En effet, suivent des extraits de divers actes d'où résulte qu'Olivier Patru fut baptisé le 13 août 1604, qu'il avait pour père m^e Jehan Patru, procureur au Chastelet, et pour mère *Jehanne Royer ;* que sa mère mourut avant l'année 1614, et que son père prit, le 1er sept. 1614, une seconde épouse nommée Marie Ymbert.

Ces dates étant posées, ainsi que la date de la première édition de l'*Astrée,* qui parut en 1610, n'est-il pas à craindre que M. Jal n'ait pris, et ne prenne encore, une femme pour l'autre ? Que de six à dix ans, le jeune Patru ait été nourri de la lecture de l'*Astrée,* passe encore ; mais qu'il eût, dans un âge si tendre, des cahiers de philosophie, c'est dépasser l'*Astrée* en invraisemblance. Une mère n'eût point commis ce méfait, et c'est à la belle-mère qu'il faudrait l'attribuer, quand même les dates ne l'exigeraient pas.

Guy Patin. « Les biographes, dit M. Jal, n'ont point connu la famille de Guy Patin... Il épousa, le 10 octobre 1628, Jeanne de Janson ; tous deux demeuraient sur le territoire de Sainte-Opportune. Guy Patin, établi rue du Chevalier-du-Guet, y eut cinq enfants dans l'espace de dix ans ; 1° Robert (12 août 1629) ; 2° Charles (24 février 1633) ; 3° Pierre (8 août 1634) ; 4° François (24 déc. 1637) ; 5° Catherine (12 mars 1639). Beuchot (*Biogr. univ.*) fixe au

30 août (1672) le jour de son décès; c'est une erreur : « Noble « homme, me Guy Patin, conseilr médecin et docteur régent de la « Faculté de médecine de Paris, et lecteur et professeur au Collége « royal de France, » fut inhumé, le 1er avril 1672, en présence de Louis et de Pierre Patin. Louis Patin était un fils né probablement à la campagne, entre 1629 et 1633. Comme il signait avant Pierre, il était son aîné. »

D'abord, aucun des cinq enfants qui viennent d'être nommés ne vint au monde rue du Chevalier-du-Guet, attendu que Guy Patin et sa femme habitaient alors, depuis l'année 1631, la rue des Lavandières-Sainte-Opportune, et qu'ils n'achetèrent, moyennant 25,000 livres, leur maison de la place (et non de la rue) du Chevalier-du-Guet que le 2 décembre 1650. Ils n'achevèrent même leur déménagement, et ne furent complétement installés dans leur nouvelle demeure que le mardi 24 janvier 1651. M. Jal, peut-être, va me trouver bien savant de connaître par le menu de pareils détails; mais ce sera une erreur encore. Le savant ici est mon ami M. le docteur A. Chereau, qui, dans deux excellents articles de l'*Union médicale* (1er et 8 septemb. 1864), a établi ces petites circonstances et beaucoup d'autres après en avoir puisé les éléments non-seulement dans les lettres imprimées de Guy Patin, mais dans les registres de l'état civil de Paris, et aussi dans ceux de Cormeilles-en-Parisis, où les Patins avaient leur maison de campagne.

Le Dr Chereau donne l'acte d'inhumation de Guy Patin en ces termes, qui diffèrent quelque peu de ceux produits par M. Jal, mais qui, je m'en suis assuré sur le registre de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (vol. 257, fo 17 ro), sont exacts :

Le vendredi (1er *avril* 1672) *fut inhumé en l'église noble homme me Guy Patin, conseiller médecin, lecteur et professeur du roy au Collége de France, et docteur régent en la Faculté de médecine à Paris; pris rue du Chevalier-du-Guet.*

PIERRE PATIN. LOUIS PATIN.

Ces deux signatures sont ainsi apposées sur une même ligne, *Pierre* à gauche et *Louis* à droite. D'où M. Jal a-t-il deviné que Louis avait signé le premier, et qu'il était par conséquent l'aîné? On n'en sait rien. En conséquence de ce droit d'aînesse établi sur une base si fragile, M. Jal a fait naître Louis entre 1629 et 1633, à la campagne. C'est inventer à Guy Patin un fils que lui-même ne se connaissait pas. En effet, écrivant, le 13 juin 1644, une lettre charmante,

comme il les savait écrire, à son ami Charles Spon, médecin à Lyon, dans laquelle il lui fait sa propre histoire et celle de sa famille, il donne le dénombrement de tous les enfants qu'il avait alors, et qui étaient seulement ses quatre fils Robert, Charles, Pierrot et François. Il ne parle pas dans cette lettre de sa fille Catherine, née le 12 mars 1639, probablement parce qu'elle était morte alors; de même il ne parle pas non plus de ses deux premiers-nés, qui moururent l'un dans la troisième année, l'autre dans le troisième mois de leur existence (Chereau, *ibid.*, p. 406); mais une autre lettre adressée à Spon quatre mois plus tard (21 octob. 1644), lui annonce une nouvelle fille qui venait d'entrer au monde. Il est donc probable que Louis Patin, qui signa l'acte de 1672, était un parent quelconque.

On pouvait trouver tout cela dans les lettres de Guy Patin imprimées aux XVIIe et XVIIIe siècles. On pouvait trouver encore, dans le travail du Dr Chereau, la mort dramatique de François Patin, assassiné en 1658, et la mort lamentable de Robert en 1670, sans parler de la destinée misérable et bien connue de Charles. Ainsi le supplément ajouté par M. Jal aux histoires antérieures de cette famille célèbre, que les biographes ont ignorée, à ce qu'il dit, ne consiste qu'à l'embrouiller beaucoup et à la rogner considérablement.

Faut-il examiner d'autres articles? Celui de Palissy? celui de M. l'abbé Paul? celui d'un certain parasite nommé Perpignan? Je crains de lasser le lecteur. Et j'appréhende aussi d'arriver moi-même à faire un volume. Ce rapide coup d'œil jeté sur quelques articles de la lettre P, au milieu de laquelle j'ai été introduit par hasard, comme je l'ai dit en commençant, suffira pour démontrer qu'il ne faut pas se servir du *Dictionnaire critique* sans une assez grande prudence. Ce gros livre apporte, en effet, aux ouvrages du même genre qui l'ont précédé, une masse énorme d'additions de détail puisées à des sources authentiques, et qui peuvent être fort utiles; mais on voit qu'il sera sage premièrement de vérifier si les faits sont bien exacts, et en second lieu de se défier des interprétations peu solides auxquelles l'auteur se laisse emporter. Les manuscrits, les titres authentiques sont de grands séducteurs. On passe doucement de longues années, comme M. Jal, en familiarité avec eux; mais si l'on veut appeler le public à profiter d'une moisson de recherches, il faut d'abord prendre la peine d'en élaguer tout ce qui est déjà connu, et souvent mieux connu, par les livres imprimés, anciens ou nouveaux. M. Jal ne s'est pas accordé le temps d'être court; son ouvrage eût pu prendre le rang d'excellent et d'indispensable, si de treize cents

pages il l'eût réduit à cinq ou six cents bien passées au crible. Quant à sa manière d'écrire l'histoire de la Réformation, elle ne surprendra personne. Tout vrai catholique obéit à un devoir de conscience en faisant son petit possible pour terrasser l'Hérésie, dût-il n'arriver à ce triomphe qu'en foulant aux pieds la Vérité. C'est une condition fâcheuse pour un historien, mais que subissent tous les historiens de cette école, et que je regrette pour un aussi honorable écrivain que l'est M. Jal.

Espérons que s'il est donné jamais une seconde édition du *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, il y sera fait droit à nos très-humbles représentations.

HENRI BORDIER.

CORRESPONDANCE

LA RÉFORME A GUERNESEY

OBSERVATION SUR UNE DES *LETTRES FRANÇAISES DE CALVIN*

PUBLIÉES PAR M. JULES BONNET (1)

Nous trouvons dans les lettres françaises de Jean Calvin, éditées par M. Jules Bonnet, une lettre adressée *à un seigneur de Jersey*. (Voir tome II, page 251). — Nous avons tout lieu de croire que le savant éditeur est dans l'erreur quand il parle de *Jersey;* la copie de la Bibliothèque de Genève porte, nous dit-il : « A un seigneur de l'isle voisine de « Normandie. » Cette île, selon nous, serait Guernesey, quoiqu'elle soit un peu moins « voisine de Normandie » que Jersey. Voici ce qui résulte de nos recherches à cet égard.

Une copie de cette lettre de Calvin est connue à Guernesey et se trouve entre les mains de plusieurs personnes; cette copie donne à la lettre originale la suscription suivante : « Au sieur Guillaume Beauvoir, mar- « chand, demeurant à Guernesey, et à ses compagnons qui font profes- « sion de l'Evangile. » Le sieur Beauvoir, « demeurant à Guernesey, » avait été un des premiers à recevoir la doctrine et à faire « profession de « l'Evangile. » Forcé de fuir la persécution sous le règne de la sangui-

(1) L'éditeur des *Lettres françaises* de Calvin est trop heureux d'accueillir la rectification si bien motivée de son honorable correspondant. (*Réd.*)

naire Marie, il se réfugia à Genève où il séjourna pendant quelque temps et où il fréquenta les réformateurs.

Cette lettre que M. Bonnet a trouvée sans date à Genève et à laquelle il donne celle de « (1558)? » porte à Guernesey les indications suivantes : « Ce 26 de décembre 1559. Charles Despeville. — Au nom de la Com- « pagnie. »

Le porteur de cette lettre que, dans la lettre même, Calvin recommande à son « très-cher seigneur et frère, » devait être « Nicolas Baudoyn, ministre envoyé de Genève, » comme l'indique la lettre suivante dont la copie existe aussi à Guernesey. Cette lettre, que nous croyons inédite, est de « Monsieur Rémond Chauvet, ministre de Genève, de « la paroisse de Saint-Gervais, envoyée au sieur Guillaume Beauvoir, « demeurant à Guernesey. » Il ressort de la lettre de Chauvet que Guillaume Beauvoir, de retour à Guernesey, s'était empressé d'écrire aux pasteurs de Genève pour leur demander un « ministre ; » ce ministre fut obtenu à la requête de Beauvoir appuyée par Chauvet, qui « lui servit « de procureur ou solliciteur » auprès de l'assemblée des pasteurs de Genève.

La lettre de Chauvet porte la même date que la lettre de Calvin, et toutes deux furent remises à Nicolas Baudoyn partant pour Guernesey; la lettre de Chauvet lui sert de recommandation spéciale, comme on va le voir.

Lettre de Rémond Chauvet à Guillaume Beauvoir, pour Nicolas Baudoyn, ministre.

Monsieur,

Le frère Morel et Monsieur Noel m'ont remis vos lettres par lesquelles puis connaître votre bon désir, et aussi de Monsieur votre frère, et aussi vous ai servi de procureur ou solliciteur en notre assemblée, et crois que le Seigneur vous a pourvu un homme propre. Il a bon témoignage, il est éloquent et orné de bonne grâce. Nous espérons qu'il servira au Seigneur et à vous, et à toute l'Eglise, et sommes persuadés que Dieu bénira son labeur et le vôtre : pourquoi je vous prie et exhorte, au nom de Dieu, de prendre bon courage, et demander la conduite de l'Esprit dans toutes vos affaires, avec grand zèle et prudence, et de marcher en la vertu et force du même Esprit en votre vocation, vu que vous avez mémoire et regrettez le peu que le Seigneur a mis de réformation entre vous. Je vous prie aussi d'ensuivre et de marcher plus outre, s'il vous est

possible, car pour certain n'avons pas tout ce qui y faut, et désirons mieux et y tendons. Le présent porteur dira combien Dieu a augmenté ses grâces sur nous depuis votre département, et comment tout y va de bien en mieux, de quoi Satan crève, et les ennemis de Dieu enragent. Certes, Monsieur, se voit la main de Dieu sur nous d'une façon plus qu'admirable. Priez avec nous qu'ingratitude et incrédulité n'empêchent le cours des bénédictions, mais que vous et nous marchions devant le Seigneur tout le temps de notre vie, avec une certitude de parvenir à ce royaume qui nous est acquis et donné par Jésus-Christ, et duquel nous avons tant de témoignages.

« Et comme, de bon cœur, me recommande à vous, Monsieur, aussi le fai-je à Madame, votre femme, et la prie, au nom de Dieu, de bien penser à son salut, et qu'elle sache qu'il lui faudra rendre compte de tout ce qu'elle a vu et ouï, et l'admoneste de servir d'exemple de par de là, et d'édifier tant par bonne doctrine et par sainte vie; et si le Seigneur avait ouvré en elle, je vous prie de me le faire savoir, et ce me serait une grande joie. Si elle demeure en son état, j'aurai compassion de vous. C'est tout pour le présent, après avoir de rechef, prié Dieu vous augmenter les dons de son Saint-Esprit, pour servir à sa gloire, au profit de son Eglise.

En hâte, ce 26 de décembre 1559, par votre frère,

RÉMOND CHAUVET.

De Saint-Gervais.

La famille Beauvoir est éteinte; son nom toutefois est connu à Guernesey et a été donné à un quartier de la ville de Saint-Pierre-Port, chef-lieu de l'île. Toutes nos recherches au sujet de Madame Beauvoir, tendant à savoir si elle avait embrassé l'Evangile ou si elle était « demeurée « en son état, » sont demeurées jusqu'ici sans fruit.

Nous avons pensé que ce faible rayon de lumière sur l'histoire de Guernesey pourrait ne pas être tout à fait dépourvu d'intérêt; heureux serions-nous s'il pouvait conduire à des recherches plus étendues et plus fructueuses!

ACHILLE MAULVAULT, pasteur.

Saint-Pierre-Port, octobre 1867.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

Les quittances des abonnés en retard ont été remises, le 31 mars, à la maison chargée de les faire toucher à domicile.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.

17e ANNÉE — 1868

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — TROISIÈME ANNÉE.

N° 6. 15 Juin 1868



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENEVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. **= LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1868

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être désormais adressé au Secrétaire de la Société, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

PHILIPPE MORNAY DE BAUVES

— DEUXIÈME PARTIE —

Le 28 octobre 1597, à deux heures de l'après-midi, dans une étroite rue de la ville d'Angers, deux gentilshommes se parlaient, chapeau bas, l'un à l'autre ; l'un, jeune encore, et animé d'une ardente colère ; l'autre, âgé d'environ cinquante ans, calme, digne, et répondant avec un grand sang-froid aux questions passionnées de son interlocuteur. C'étaient Du Plessis-Mornay et son jeune parent Saint-Phal. Il s'agissait de lettres écrites par ce dernier, cinq mois auparavant, ouvertes par l'autre dans l'intérêt du service du roi. Tout à coup Saint-Phal, dont la main droite, cachée derrière le dos, tenait un lourd bâton, en assène brusquement un coup sur la tempe gauche de Mornay qui n'a que le temps de porter la main à la garde de son épée, et tombe sans connaissance. Le bruit de sa mort se répand aussitôt. Saint-Phal s'enfuit, sur un cheval préparé d'avance par ses amis, qui se jettent sur ceux de Mornay. Quand le noble gentilhomme est revenu à lui, il se hâte d'envoyer à sa femme pour la rassurer, un exprès, bientôt

suivi d'un second, et tous deux la trouvent à Gien, auprès de son fils. Pour lui, il se fait aussitôt transporter à Saumur.

Philippe de Bauves s'y rend en poste, et sa mère, que la maladie oblige aux plus grandes précautions, prend la même route, mais à petites journées. La famille se trouve ainsi réunie, dans des sentiments mêlés de vive joie et de profonde douleur.

On sait ce qu'était l'honneur pour un gentilhomme : on devine ce qu'il devait être pour Mornay, qui le gardait avec un soin jaloux pour le bien de sa cause et de sa foi. Il serait long, et étranger à notre but, de raconter par quels conseils, quelles démarches, quelles procédures Mornay obtint la réparation que son sang exigeait. Disons seulement que l'indignation du jeune Philippe éclata d'une manière terrible. Pour concilier la voie des armes et la voie de justice également conseillées par d'ardents amis, on avait un moment résolu de s'emparer de la personne de Saint-Phal, et, sans lui faire de mal, de le remettre aux mains et à la décision souveraine de Henri IV. Sur les instances de son fils (*Mém.*, I, 325), Mornay consentit à lui laisser « entreprendre par escalade ou par pétard sur la maison de Saint-Phal, en tirant serment de lui et des capitaines qui l'assistaient, de ne le tuer point, mais de le lui amener prisonnier, autant que faire se pourrait. » Saint-Phal averti n'attendit point l'attaque. Plus tard, après la complète satisfaction qu'il dut donner, il conserva de cet acte étrange d'agression un cuisant remords qui abrégea sa vie. Il se repentit toujours de n'avoir pas suivi le conseil de quelques amis, qui l'engageaient à se présenter inopinément, avec honnêtes et raisonnables soumissions, devant M. Du Plessis, dont la magnanimité lui eût pardonné. « Mais il redoutait d'y rencontrer son fils, dont la verdeur ne lui promettait pas cette patience. » (*Vie*, 251.)

Ce fut pour Mornay de Bauves un spectacle d'une émotion incomparable, et bien propre à imprimer en son âme les sentiments les plus profonds d'honneur, de piété filiale, d'hé-

roïsme, que de voir l'immense et universelle sympathie excitée en faveur de son père par l'attaque odieuse de Saint-Phal. Le roi regarda cet outrage comme fait à lui-même. Les connétables et maréchaux de France rendirent en sa faveur la décision la plus honorable. La Cour du parlement montra le désir que le criminel lui fût mis dans les mains pour en faire un exemple. L'assemblée de Châtelleraut lui envoya ses condoléances et ses offres de service. Les principales villes et Eglises de la religion en firent de même, particulièrement celle de la Rochelle, qui proposa de lui envoyer des bourgeois avec artillerie et munitions pour l'assister en ce qu'il voudrait entreprendre. Bouillon, La Trémouille offrirent leurs personnes et leurs amis. Châtillon, Rohan, Soubise, la princesse d'Orange, vingt autres, moins illustres, de la religion, et presque toute la noblesse catholique : Monseigneur de Montpensier, Madame de Fontevrault, le chancelier Chiverny, Villeroy, secrétaire d'Etat, le maréchal Boisdauphin, Schomberg, se mirent sans réserve à sa disposition. M. de Malicorne, âgé de soixante-dix ans, s'offrit de venir le trouver avec cinq cents gentilshommes de ses amis. Et parmi les parents de Mornay qui prirent le fait à cœur, on remarqua M. de Buhy, son frère aîné, l'archevêque de Reims, son oncle; l'évêque de Saint-Malo et M. de Vardes, ses cousins, et de Monloue, et de Mouy, de Montaterre, de Valançay, de Mortemer, de Vaucelas. Et madame de Mornay explique ainsi cette énumération homérique de tant d'illustres sympathies : « Ceci soit dit sans vanité, et afin que notre fils sache à qui nous avons l'obligation pour la mériter envers eux et les leurs. » Quelle mise en demeure pour Philippe de s'identifier à toute la vie morale de sa famille et de maintenir intacte la tradition d'honneur et de vertu dont il était l'héritier! (*Mém.*, I, 230 et suiv.)

Cette tradition venait de recevoir une consécration nouvelle par la mort de M. de Buhy. La carrière s'ouvrait donc devant les pas du jeune Mornay sous les plus favorables auspices. Tout ce qu'avaient mérité et son père et son oncle, tout ce

que la religion de l'un, la fin prématurée de l'autre les avaient empêchés d'obtenir, lui semblait promis et tenu en réserve. C'est ce que le roi confirma deux mois plus tard, par de gracieuses paroles, dans le voyage qu'il fit en Anjou et en Bretagne pour recevoir la soumission de Mercœur. Du Plessis vint à la rencontre de son maître, le 1er mars 1598, à une lieue de Blois. Reçu avec son fils dans la barque royale, il eut le loisir « d'entretenir Sa Majesté jusqu'à Amboise, et du public, et du particulier. Le visage fut fort bon et les paroles de même. » (*Mém.*, VIII, 113.) Le Béarnais triomphant et le dernier chef des ligueurs se rencontrèrent à Angers. Philippe, qui ne quittait pas son père, et qui, avec d'autres jeunes gens des meilleures familles, Chatillon, Rohan, Vaucelas, avait voulu assister à cette entrevue, put voir à quel point était rabattu l'orgueil du frère de Mayenne. « On n'avait jamais rien vu de si contrit que M. de Mercœur. » Ce spectacle dut être d'autant plus doux à Philippe que son père avait eu une grande part aux négociations qui avaient éteint les derniers feux de la guerre civile. Cependant, les gens de Mercœur avaient si mauvaise réputation que Charlotte Arbaleste, toujours malade et prompte à s'alarmer, redoutait quelque nouvelle embûche pour Mornay et son fils. Du Plessis la rassurait dans ses lettres, lui répétant que de Bauves était entouré d'officiers dévoués, qu'ils évitaient l'un et l'autre toute imprudence, ne sortant que bien accompagnés et rarement le soir. Précautions dont l'expérience de Mornay n'avait que trop montré la nécessité en ces temps de troubles et de fanatisme.

Cependant, la campagne de Lesdiguières en Savoie s'étant terminée avant la fin de 1597, il n'avait plus été question de placer Philippe sous les ordres du futur connétable. De Bauves passa donc dans sa famille les deux années qui suivirent. En avril 1599, il eut la double joie d'assister au mariage de sa sœur aînée avec Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnould, et d'être, à cette occasion, témoin du retour à la foi réformée de son oncle maternel, le sieur de la Borde, qui avait abjuré à la

Saint-Barthélemy. « Singulière consolation à nous, écrit Charlotte Arbaleste, de voir la bénédiction de Dieu rentrer avec sa parole dans notre maison! » (*Mém.*, I, 347.)

Mais les joies de famille ne pouvaient suffire à un jeune homme dont nous avons déjà pu entrevoir la fougueuse énergie. Pour donner à son activité un aliment nécessaire, Du Plessis résolut de l'envoyer dans les Pays-Bas faire ses premières armes sous les yeux des princes d'Orange. Il fit donc agréer à Sa Majesté un projet destiné à préparer le jeune gentilhomme à son service, et l'on mit aussitôt la main aux préparatifs du départ. La mère s'en occupa, « et de bonne sorte » dit Du Plessis qui n'y mit pas lui-même moins de soin. « Mon fils aura avec lui, ajoute-t-il, le Plessis-Bellay et Le Clos, son homme de chambre, deux laquais, un palefrenier. Je lui achète un très-bon cheval qui ne me coûte que 200 livres et lui baillerai 1,000 livres. Ce sera pour en attendre d'autres, car il faut courir au plus pressé. J'ai fait retenir la tapisserie de gros d'azur; pour un lit, il n'y en a point ici. Je persiste qu'il ne passe là que jusqu'à la fin de septembre. » (*Mém.*, IX, 241, 258.)

C'est en cet équipage que de Bauves arriva en Hollande. Il y apportait ce caractère bouillant qui causait tant de terreur à sa mère. Il donna plusieurs fois de ses nouvelles. Celles qui étaient datées du 19 juillet n'étaient pas faites pour rassurer les hôtes du château de Saumur. « Il s'était trouvé à un assaut donné à un retranchement espagnol, mieux défendu que ne pensait le prince Maurice. L'assaut fut rude; nombre de braves y périrent. Philippe y donna à la tête, y fut des premiers et des derniers, y reçut dans les armes deux coups de pique, qui deux fois le rejetèrent du haut dans le fossé. Un gentilhomme qui l'accompagnait y reçut une grande mousquetade dans le corps. M. de la Noue conduisait la tête, et le prince Maurice faisait fermer avec sa cavalerie. Dieu qui nous l'a préservé, ajoute la mère, nous le ramènera, s'il lui plaît, en santé pour servir à sa gloire. » (*Mém.*, I, 350.)

Aux lettres qui contenaient ces nouvelles, Du Plessis répondit sans doute en félicitant son fils de son courage; mais les coups heureusement parés par l'armure de Philippe avaient retenti comme un pressentiment sinistre au cœur du père et de la mère. Il exhorta donc son fils, non à une lâche prudence, mais à une valeur raisonnée qui ne brave que les périls utiles. Il pria M. de Buzanval de lui renouveler les mêmes avis. « J'écris à mon fils, dit-il à ce véritable ami, pour le retirer des témérités où j'entends que la jalousie de ceux de son âge l'emporte. Je l'ai nourri de sorte qu'il peut avoir assez de jugement pour dédaigner telles vanités et se tenir au solide de la vertu; et comme je ne le rappellerais des dangers où l'honneur et le devoir le convient, au contraire l'y pousserais des deux mains, aussi prié-je de le dégoûter par vos bonnes remontrances de ceux où il peut être poussé de sa propre générosité, mais [plus encore] de l'extérieur, de la jalousie d'autrui, et qui partant ne peuvent avoir pour loyer que le blâme de tous ceux qui ont quelque jugement et le regret de ceux qui l'aiment. » Mornay écrivait le même jour à Barneveldt : « J'ai mon unique par delà qui a besoin de vos sages remontrances que je vous prie de ne lui épargner afin qu'il puisse fleurir en votre patrie et mûrir en la nôtre. » (25 août 1599. *Mém.*, IX, 279, 280.)

Philippe profita-t-il de ces avis? Sans doute autant que le lui permettaient ses vingt ans. Il se trouva peu après au siége de Doctecum avec le comte Guillaume de Nassau. La place fut prise, les environs dégagés. (*Mém.*, I, 355; IX, 287.) De Bauves ne fut pas blessé, et vers le milieu de septembre il reçut de son père l'ordre de revenir. L'hiver allait suspendre les hostilités; l'*invincible armada* se préparait à cingler vers la Manche. Tout faisait présager une grande guerre pour le printemps suivant. De Bauves devait se préparer à tout événement. Son père voulut qu'il revînt par l'Allemagne où les routes étaient plus sûres, qu'il prît congé du prince d'Orange et de Messieurs des Etats, qu'il trouvât, si possible, quelque

honnête prétexte de se présenter au roi à son retour et de lui donner quelque goût pour ses services dans l'avenir. Il vit en effet secrètement Henri IV, lui rendit compte de ce qui s'était passé en Hollande, et « Sa Majesté montra faire bon jugement de lui. » A la fin d'octobre il était à Saumur. (*Mém.*, I, 356.)

Le printemps de l'année suivante ne réalisa pas les espérances de Mornay, je veux dire, l'alliance offensive de la France, des Pays-Bas et de l'Angleterre contre Philippe II. Il n'y eut d'autre guerre que la dispute, ou plutôt le guet-apens théologique de l'évêque d'Evreux, Duperron, contre Du Plessis-Mornay. Le madré Béarnais qui gouvernait la France y continua la comédie destinée à lui concilier les grâces dédaigneuses du pape et du clergé, et sacrifia à leurs implacables rancunes le plus loyal de ses serviteurs. Il en fit plus tard l'aveu en disant à Duperron : « Bon droit a eu bon besoin d'aide, » et à d'Epernon : « J'y ai fait merveille. » Mais l'indignation qui avait ému Philippe de Bauves lors de l'assassinat de Saint-Phal s'était réveillée. « Attaqué, pris à partie à toute heure par les courtisans, tantôt sur le fait de la religion en général, tantôt sur cette action particulière, il montra en ses reparties un courage invincible. Il lui échappa de dire à quelques-uns qui le pressaient : « N'avez-vous point l'esprit de voir que le roi pour « contenter le pape veut sacrifier à ses pieds l'honneur de mon « père ? » Le roi se tint fort offensé, et sur ce qu'on lui disait que c'était un jeune homme, outré d'une juste douleur, et pour son père : « Il n'est point jeune, dit-il, il a quarante ans, vingt « ans d'âge et autres vingt de l'instruction de son père. » Et depuis, ajoute l'ancien biographe, « il ne voulut oncques rien « faire pour son avancement. » C'est ainsi qu'une généreuse imprudence dissipait en un moment tant de chances favorables laborieusement réunies au début de sa carrière. (*Mém.*, I, 371; *Vie*, 273.)

Il y parut bientôt. La lutte continua en Hollande et de Bauves se montra dépité « d'être, par la défaveur du roi, reculé des armes de France. — Rien ne nous travaillait plus l'esprit,

ajoute sa mère, dont on a sans doute reconnu le langage, que de voir qu'il se rongeait le sien à faute de cet exercice. » (*Mém.*, I, 385.) Aussi Mornay écrivit-il à tous ses amis, en état de procurer à son fils quelque occasion d'occuper son ardeur : à Théodore de Bèze, pour qu'il offrît ses services aux seigneurs de Genève, en cas de guerre contre la Savoie; à M. de Buzanval, pour qu'il signalât toute charge sortable en Hollande; au président de Calignon, l'ami et l'agent de Lesdiguières à la cour; à M. de Loménie, secrétaire du cabinet du roi. Demandes inutiles! Les années 1600 et 1601 se passèrent sans rien amener. Découragé d'une si longue attente, Mornay entreprit avec son fils un long voyage dans le midi de la France. (*Mém.*, IX, 382 et suiv.)

Ce fut pour de Bauves une utile et bienfaisante diversion. Un procès gagné par son père contre le sieur de La Martonie, gentilhomme périgourdin qui détenait injustement un château de Henri IV; le Synode de Sainte-Foy offrant à Mornay de présider ses séances et, sur son refus sagement motivé, lui envoyant un de ses membres pour avoir son avis sur les sujets en discussion; des mines visitées dans les Pyrénées et des travaux entrepris pour en reconnaître la richesse à Bigorre, Aure, Barousse, Nebouzan, Couzerans et Foix; surtout l'accueil chaleureux et courtois que le père et le fils recevaient sur leur passage, à Nérac, à Périgueux, à Limoges, à Toulouse, où, malgré la défaveur de la cour, les plus grands honneurs, les plus flatteuses réceptions, les sympathies les plus émues signalaient toutes leurs journées, tant d'impressions successives et variées faisaient oublier à de Bauves ces champs de bataille après lesquels il soupirait. Le 7 décembre il rentra à Saumur qu'il avait quitté depuis trois mois. (*Mém.*, I, 389 et suiv.)

L'année suivante s'ouvrit par deux incidents désagréables. Le 13 janvier 1602, pendant que Mornay écoutait avec grande attention un sermon dans le temple de Saumur, Philippe remarqua derrière lui des hommes de mine étrange et suspecte,

et à l'issue du service fit part à son père de sa remarque. Sans y attacher d'autre importance, il partit peu après pour la Normandie où il avait quelques amis à visiter. Et cependant il avait signalé deux criminels des plus dangereux, car le fanatisme avait armé leur main contre la vie de Mornay. Leurs aveux ne laissèrent aucun doute sur leurs coupables intentions. (*Mém.*, I, 395.)

Un caractère plus douteux signalait le rapport fait à Henri IV par l'évêque d'Avranches sur les relations de Philippe de Bauves avec quelques gentilshommes de Normandie et de Bretagne. Parrain, à Fontenay, d'un fils de M. de Montgommery; souvent aperçu dans la société de M. de Montbarot; bien accueilli par d'autres seigneurs à Saint-Malo, Rennes, Laval, de Bauves fut représenté au roi comme un partisan du duc de Bouillon occupé à fomenter des troubles. (*Mém.*, I, 404.)

L'injuste disgrâce de Mornay était pour Henri IV un remords et ce remords sans doute une cause de soupçon. Mais le soupçon s'égarait. Rien en Mornay ou en son fils ne pouvait faire craindre des rebelles. Il y avait loin de l'esprit du gouverneur de Saumur à celui des Biron ou même des Bouillon. Montgommery et Montbarot, avertis par leurs amis, n'eurent pas de peine à se justifier, et de Bauves, instruit que le roi était revenu de ses mauvaises impressions, se dispensa de toute apologie personnelle. Son père se borna à écrire quelques mots à M. de Loménie pour ne pas paraître indifférent au déplaisir du roi.

La fin de l'année 1602 sembla ouvrir à de Bauves des perspectives ardemment désirées, et réaliser l'un des vœux de son père. Genève, qui ne demandait pas mieux que d'entrer en guerre contre le duc de Savoie, si le roi de France soutenait sa querelle, fut provoquée à l'improviste, et contre la foi des traités, par la célèbre attaque de l'*Escalade*. L'entreprise échoua, mais la guerre semblait devoir en être la suite. De l'aveu de Mornay, Philippe part aussitôt pour Genève, offre ses services à la Seigneurie, promet d'amener sous peu un

régiment de deux mille hommes. Comblé de remercîments et de marques de courtoisie, il est chargé par les seigneurs de Genève de solliciter l'approbation et les secours du roi. Il va donc trouver Sa Majesté en poste, se blesse d'un effort dans la hâte de ce voyage et se présente devant le roi. (*Mém.*, I, 419.)

Il le retrouve irrité. Son départ pour Genève ayant coïncidé avec celui du duc de Bouillon qui quittait la France, on crut, ou du moins on dit au roi, qu'il avait été à sa rencontre pour seconder de perfides desseins. Il suffit à de Bauves de quelques mots de justification. La prévoyante éloquence de son père lui avait d'ailleurs frayé les voies : « Sire, écrivait le vieux serviteur, à la nouvelle de l'entreprise faillie sur Genève, mon fils prit la poste estimant qu'elle serait suivie d'un siége. Et j'aimais mieux voir ses mains s'occuper en une telle action, que son esprit, comme de plusieurs, s'égarer en quelques pensées creuses. Outre ce que je croyais qu'il ne pouvait faillir, prenant tout le contrepied de Savoie et d'Espagne. Si toutefois, il s'est fait en cela moins que le devoir, je supplie très-humblement Votre Majesté de le pardonner, partie à l'ardeur d'une jeunesse qui ne compte pas toujours ses pas, partie à l'affection d'un père qui, l'ayant engendré pour vous faire service, s'est laissé plus facilement emporter à une occasion de l'en rendre capable. Il va donc se présenter aux pieds de Votre Majesté, Sire, et j'ose la supplier très-humblement d'avoir agréable de l'y employer au moins à la proportion de son âge; si mieux il ne plaît à Votre Majesté y ajouter quelque considération de celui que j'ai eu cet honneur de passer en votre service. De sa fidélité, je n'ai caution à bailler à Votre Majesté que la mienne, en laquelle je persévérerai tant que je vivrai et la lui laisserai pour exemple. Pour la suffisance, un clin d'un bon œil de Votre Majesté lui donnera le courage, et votre bonheur, Sire, le reste. » (9 février 1603. *Mém.*, IX, 511.) Le roi radouci fit un gracieux accueil à de Bauves, lui promit le commandement de l'infanterie qui se lèverait pour Genève

dans le royaume, et lui ordonna de s'y préparer, bien qu'il ne décidât rien pour l'heure et qu'il voulût voir ce que deviendrait le traité entre les Suisses et la Savoie. De Bauves vint donc à Saumur pour tout disposer. Chacun s'empressant de répondre à son appel, « il eût emmené, dit sa mère, les plus belles troupes qui de longtemps fussent sorties de France pour le nombre de noblesse qui s'y obligeait, et le choix qu'on pouvait faire, en la paix, des meilleurs capitaines qui restaient inutiles. » Mais la paix se fit, et le supplice de Tantale infligé à l'inquiète ardeur de Philippe se prolongea deux années encore. (*Mém.*, I, 419 et suiv.)

La vie de famille offrit de nouveau ses consolations au noble jeune homme repoussé par la vie publique. Nous le voyons assister au mariage de sa plus jeune sœur avec le baron de Nouhes de la Tabarière, et la conduire ensuite en son ménage; préparer un voyage en Angleterre, dans la compagnie de Henri de Rohan, qui voulait aller saluer le nouveau roi et ne put accomplir son dessein; terminer avec une adresse qui annonçait de vrais talents diplomatiques le mariage de sa cousine Catherine de Rohan avec le duc des Deux-Ponts, et si bien faire que la mort du vieux duc palatin, destinée, semblait-il, à le rompre, ne fit qu'en hâter la conclusion. (*Mém.*, I, 435.) C'est vers ce temps (1604) qu'il fut question de lui acheter une terre, opération différée par la nécessité de doter sa sœur de Nouhes, et que, après une visite faite à sa sœur de Villarnould, et à de nombreux amis, il s'arrêta à Paris pour se faire traiter de l'effort pris en voyage, quand, avec une promptitude juvénile, il exécutait les ordres de la Seigneurie de Genève.

Tout à coup, le 2 février 1605, Mornay reçut de Sully les lignes suivantes : « Monsieur, selon la promesse que je vous avais faite, j'ai pris le temps à propos pour employer votre fils en quelque charge honorable; mais pource que c'est chose qu'il convient savoir plutôt de bouche que par écrit, je vous prie de lui recommander de venir incontinent trouver le roi,

sans faire bruit néanmoins, ni aucune démonstration qu'il ait été mandé, car la chose mérite d'être tenue secrète, et le roi le veut ainsi. » (*Mém.*, X, 58.)

On peut juger si de Bauves se fit attendre. Il était encore en traitement à Paris. Averti par son père de se présenter devant le roi aussitôt que sa santé le lui permettrait, il obéit et fut favorablement reçu. M. de Villeroy lui fit entendre que cet honneur lui venait du propre mouvement du roi. Henri IV lui déclara donc son intention de lever trois nouveaux régiments pour la guerre des Pays-Bas, un pour M. de Soubise, le second pour lui-même, l'autre pour le sieur de Favaz ou de Béthune. Sur quoi de Bauves jeta les yeux sur ceux qu'il pouvait employer et il s'offrit de toutes parts des gentilshommes et des capitaines des meilleures qualités. Mais un roi ne recherche pas impunément les bonnes grâces d'un pape. Le nonce se montra mécontent de ces projets; l'ambassadeur d'Espagne déclara que son maître verrait un cas de guerre dans leur réalisation. Henri céda. De Bauves en fut quitte pour une nouvelle déception, et ne continua ses préparatifs de départ pour la Hollande qu'à titre de personne privée. (*Mém.*, I, 442.)

Deux incidents signalèrent la fin de son séjour à Paris. Le sieur de Laval, trop docile à l'exemple et aux instigations du maître, avait commencé par le dérèglement des mœurs et fini par l'abjuration de sa foi. Pour y mettre des formes, il avait soumis ses doutes au gentilhomme théologien et reçu de lui une sincère et magnifique réponse, conservée dans les mémoires de Mornay. (X, 69.) Au lieu d'en faire son profit, de garder pour lui et de prendre au sérieux une lettre si grave et d'un caractère tout confidentiel et privé, il s'avisa de la montrer au roi. Henri IV trouva mauvais qu'on voulût retenir Laval dans l'Eglise qu'il avait lui-même quittée, et se montra mécontent de Du Plessis. De Bauves blâma vivement Laval de sa conduite déloyale, en lui disant qu'il en recevrait plus de blâme que Mornay de sa franchise. Laval, blessé, refusa désormais de rien faire pour de Bauves et même d'intervenir, à

sa prière, en faveur d'un malheureux protestant retenu en prison à Rome. (*Mém.*, I, 447.)

L'autre incident fut plus grave. Le sieur de la Martonie. contre lequel Du Plessis-Mornay avait victorieusement défendu les intérêts du domaine royal dans le midi de la France, ne pouvant prendre son parti de son échec, eut l'étrange idée d'attaquer en duel le fils de son adversaire. De Bauves dut le suivre sur le terrain, après avoir inutilement épuisé, en faveur de La Martonie, les bons avis et les sages remontrances. Sa valeur, en cette rencontre, fut à la hauteur de sa modération. Henri IV, dépité de cette folie des duels qui décimait sa noblesse, mit La Martonie en prison, le menaçant de pis, et se contenta de garder de Bauves en sa demeure. Durant ces arrêts qui furent levés peu de jours après, le fils de Mornay « fut visité de tant d'amis d'une et d'autre religion, que ce fâcheux incident semblait né exprès pour faire voir combien en cette jeunesse cette vertu était déjà reconnue. On remarqua cependant que, contrairement à l'usage, on l'avait mis en liberté, avec congé de s'éloigner, sans l'accorder avec sa partie, » ce qui trahissait peut-être l'intention de lui laisser au pied cette épine. (*Mém.*, I, 443.)

Le congé du roi, aisément donné, bien qu'il s'agît d'un troisième voyage en Hollande, décida Philippe à partir sur-le-champ. Il prit seulement le temps d'aller faire ses adieux à sa famille, et ces adieux furent pleins d'émotion et de pressentiments. Mornay bénit son fils. Charlotte Arbaleste ajouta : « Souvenez-vous que, s'il mésavient, vous mènerez nos cheveux blancs avec chagrin au tombeau. » Il partit, vit en passant ses beaux-frères de Fontenay et de la Verrie, qui l'accompagnèrent quelques jours, et il s'embarqua à Dieppe (mai 1605. *Vie*, 307.)

Il portait, pour Buzanval et pour Barneveldt, deux lettres de teneur presque identique et dont il suffit de citer la première : « Monsieur, vous aurez cette lettre par mon fils qui, frustré de l'espérance que vous lui aviez semée par vos bons

offices, et moi fomentée par les meilleurs moyens que j'avais pu, s'en va témoigner sa bonne volonté là où il avait pensé porter son service; non, à la vérité, sans quelque regret nôtre, vous le pouvez assez juger. Mais nous avons donné notre consentement au sien et notre sentiment naturel aux mouvements de sa jeunesse, que Dieu bénira, s'il lui plaît, non moins puissant de le conserver aux rayons du plus ardent soleil qu'à la plus douce ombre. Ce que je requiers de vous, ou plutôt que j'attends de votre inviolable amitié, c'est que vous l'honoriez de votre bon conseil et fassiez agréer son voyage où il sera besoin, d'autant plus que moins il y prétend; et, s'il le mérite en quelque occasion, lui en rendiez témoignage là où vous savez qu'il lui peut valoir. » (20 mai. *Mém.*, X, 88.)

Buzanval s'acquitta avec soin de ce devoir d'amitié, ainsi que Du Plessis put le reconnaître bientôt. Le roi, passant dans le Poitou, vit à loisir le fidèle serviteur depuis cinq ans en disgrâce. Il reconnut l'erreur de ses soupçons et de ses rancunes. Il parut revenir à l'ancienne confiance. Il demanda que, pour déjouer la calomnie, Mornay vînt chaque année passer quelques mois auprès de lui. En le quittant, il lui parla de Philippe et de la probabilité de l'employer sous peu dans ses armées. Il lui semblait malaisé d'éviter la guerre à l'Espagnol, qui lui faisait toujours quelque frasque; il serait donc amené à renforcer, au printemps, le secours donné aux Etats de deux régiments, dont l'un serait conduit par de Bauves : « Votre Majesté me pardonne, répondit Mornay, si je ne la remercie qu'à moitié : je n'ai qu'un fils. » Et là-dessus, le roi ajouta que son ambassadeur, M. de Buzanval, lui envoyait ordinairement dans ses dépêches les lettres que Philippe lui écrivait de l'armée du prince Maurice, de laquelle, ainsi que de tout l'Etat, il écrivait avec beaucoup de jugement. « Et sur ce sujet, dirai-je avec l'ancien biographe, j'entre avec douleur dans la profondeur des afflictions de M. Du Plessis, esquelles il semble que, après tant de précédentes, Dieu ait voulu le

mettre à la dernière épreuve. » (*Mém.*, I, 476; *Vie*, 313.)

M. de Bauves avait rejoint en Hollande le prince Maurice et passé avec lui tout l'été. En face de la tranchée qui abritait son armée, était celle des troupes de Spinola, et des deux parts on ne faisait que s'observer, s'entre-saluant sans cesse de coups de canon sans d'ailleurs rien entreprendre, et Philippe de regretter plus que jamais son oisiveté forcée. Il allait jusqu'à envier le bonheur de ceux qui, dans le métier des armes, achètent l'honneur au prix de leur vie. (*Mém.*, X, 136.) Il semblait qu'une sorte de fatalité le poussât à sa perte tandis qu'une autre l'éloignait des hasards. Pris d'une fièvre « double tierce, » il ne put suivre le mouvement des deux armées vers le nord, quand Spinola s'empara successivement d'Olderziel, de Linghen, et que Guillaume de Nassau l'arrêta devant Groningue. Il arriva pourtant dans cette dernière ville, mais un coup de pied de cheval l'empêcha encore de prendre part à une entreprise contre la cavalerie ennemie, commandée par le Milanais Trivulze. Le succès de la tentative changea son dépit en désespoir, et sa famille vit bien qu'il voudrait à tout prix retrouver l'occasion. Le colonel Dommarville ayant été tué dans l'affaire, il fit écrire au roi pour demander son régiment, non qu'il espérât une charge que lui-même donnait au mérite du sieur de Béthune, neveu de Sully, mais pour se rappeler au souvenir de Henri IV, en vue de quelque autre circonstance. Cette démarche ajouta encore aux appréhensions de sa famille, qui redoutait de le voir attaché par le devoir à ces périls, qui exerçaient sur lui une fascination si funeste.

Le 22 octobre il apprit à Wesel, où il était encore retenu au lit par sa blessure, que le prince Maurice devait, la nuit suivante, exécuter une entreprise sur la ville de Gueldres. Il résolut de s'y porter, et ne trouva pas de plus sûr moyen que de monter sur le chariot chargé des pétards. Deux de ses gens, La Grise, ancien page de M. Du Plessis, et Jolibois, son homme de chambre, devaient le soutenir à droite et à gauche. A l'aube, ils étaient devant la ville qu'ils trouvèrent avertie et

prête à la défense. Les murs étaient bordés de flambeaux et d'arquebusiers.

Les pétardiers s'avancent pourtant. Le capitaine Du Sault devait donner le premier avec douze hommes armés de pistolets et de cuirasses. De Bauves, qui estimait fort sa valeur, lui dit : « Je suis aujourd'hui votre soldat, » et il se met à son côté, appuyé sur ses deux hommes. Le premier pétard joue à la première barrière et ne fait que noircir; le second pétard fait ouverture, et l'on entre, non sans confusion, car le pétard suivant n'étant pas de mesure, il faut courir en chercher un autre. Le pétardier qui l'amène crie : *Retirez-vous*, ce que les mal assurés prennent pour un ordre de retraite, et ils s'enfuient, laissant la place vide. Alors, de Bauves, qui était sur le bord du fossé, l'épée à la main, jette un cri pour les rallier, et à l'instant il est frappé à la poitrine et au cœur d'un coup de pièce et tombe sans jeter un seul soupir sur le corps de La Grise, aussi blessé à mort. Retiré à l'instant, il est rapporté au gros de l'armée qui opère sa retraite. « Heureuse fin à lui, s'écrie sa mère en achevant ce douloureux récit, né en l'Eglise de Dieu, élevé en sa crainte, remarqué en cet âge pour tant de vertu, en une juste querelle, en une action honorable; mais à nous commencement d'une douleur qui ne prend fin que par la mort, et ne trouve consolation qu'en celle que Dieu nous donnera en sa grâce par sa crainte, et à remâcher en attendant cette amertume! » (*Mém.*, I, 487.)

La coulevrine qui le tira fut conservée par les ennemis et longtemps montrée en la ville de Gueldres. Le prince Maurice, un des plus grands capitaines du siècle, pleura cette vertu fauchée en herbe, encore qu'il s'émût peu de pareils accidents. Il eut soin de faire ensevelir le cœur en la ville de Wesel, où il fut porté par les colonels des gens de guerre de toutes les nations, l'armée restant en bataille devant la ville où la neutralité ne lui permettait pas d'entrer. Le corps fut conduit jusqu'au bateau qui devait le transporter à Rotterdam, par le prince Maurice, tous les comtes de la maison de Nassau, tous

les colonels et capitaines de l'armée, chose qui ne s'était jamais faite pour une personne de qualité privée. Le deuil fut aussi grand à l'armée que si l'on en avait perdu une grande partie. A la cour, cette vertu naissante, de plusieurs enviée, fut néanmoins de tous regrettée. Le roi, lisant la lettre que le prince Maurice lui en écrivait : « J'ai perdu, dit-il, la plus belle espérance de gentilhomme de mon royaume. J'en plains le père : il faut que je l'envoie consoler; autre père que lui ne pouvait faire une telle perte. » Et à l'instant, il dépêcha le sieur Bruneau, l'un de ses secrétaires, vers M. Du Plessis pour le consoler, avec charge néanmoins de ne point se présenter devant lui sans s'être assuré qu'il savait déjà la terrible nouvelle.

D'autres se chargèrent de cette mission douloureuse. Depuis plus d'un mois de Bauves avait perdu la vie et l'on ne pouvait s'expliquer son long silence au château de Saumur. Les courriers arrivaient en vain. Le jeudi 24 novembre, jour ordinaire du messager, l'anxiété était à son comble; l'heure passait. Mornay, sa femme, leurs gens n'osaient se faire part de leurs alarmes. Enfin, le long du chemin sinueux qui s'élevait de la ville au château, on vit deux hommes s'avancer lentement, l'œil abattu, le visage pâle et défait. C'étaient M. de Haumont, avocat du roi, et le pasteur Bouchereau. Ils entrent au château. Du Plessis sortait de la chambre de sa femme plein d'appréhension pour quelques bruits venus à la traverse. Ils le trouvent devant leurs pas et lui apprennent plutôt par des larmes que par des paroles cette perte déplorable. Du Plessis pénétré de douleur : « J'ai perdu mon fils, j'ai donc perdu ma femme, » s'écria-t-il, et de ce pas il rentre dans la chambre de sa femme à laquelle ne pouvant cacher une si grande plaie : « C'est aujourd'hui, m'amie, lui dit-il, que Dieu nous appelle à l'épreuve de sa foi et de son obéissance; puisqu'il l'a fait, c'est à nous à nous taire. » A ces mots, Madame Du Plessis déjà en peine et abattue par de longues maladies, perd la parole et entre en pamoison, non sans apparence d'y succomber. Après une demi-heure d'évanouissement, encore toute faible, sa pre-

mière parole fut : « La volonté de Dieu soit faite. Nous le pouvions perdre en un duel, et lors quelle consolation en eussions-nous pu prendre? »—Le surplus, écrit-elle, se peut mieux exprimer à toute personne qui a sentiment par le silence. Nous sentîmes arracher nos entrailles, retrancher nos espérances, tarir nos desseins et nos désirs; nous ne trouvions un long temps que dire l'un à l'autre, que penser en nous-même, parce qu'il était seul, après Dieu, notre discours, notre pensée. Nos filles, nonobstant la défaveur de la cour heureusement mariées et mises avec beaucoup de peine hors de la maison pour la lui laisser nette, désormais toutes nos lignes partaient de ce centre et s'y rencontraient et nous voyons qu'en lui Dieu nous arrachait tout, sans doute, pour nous arracher ensemble du monde, pour n'y tenir plus à rien à quelque heure qui nous appelle, et entre ci et là, estimer son Eglise notre maison, notre famille propre, convertir tout notre soin vers elle. »

Dès lors arrivèrent de toutes parts vers ces parents infortunés les témoignages de la plus profonde et de la plus universelle sympathie. Le messager de Henri IV remit la lettre de son maître où éclatait un véritable chagrin. M. de Villeroy écrivit : « Le roi et toute la cour, et moi plus que nul autre, ressentons et pleurons avec vous votre perte, appréhendant les accidents de votre douleur. (*Mém.*, X, 138.) Maurice d'Orange et M. de Buzanval ajoutaient ce qu'ils pouvaient de consolation aux nouvelles qu'ils envoyaient. Le premier disait de Philippe : « Il s'est comporté durant qu'il a été en cette armée si sagement et a donné telle montre de sa valeur et courage, que tous les chefs et gentilshommes de cette armée avec moi en avons une singulière satisfaction et contentement. » Et Buzanval : « Il était malaisé qu'un tel torrent de vertu et de valeur, et qui courait avec une telle impétuosité à la gloire, comme faisait votre unique fils, ne rencontrât bientôt quelque écueil qui le rompît, étant en un temps aussi rare en la production et montre de grandes et éminentes vertus, que fréquent en la destruction d'icelles aussitôt qu'elles commencent à pa-

raitre... C'est ce que je puis exprimer de l'ennui auquel je suis, ne trouvant convenable d'étendre ce devoir jusqu'à la désolée mère, tant je me sens inférieur à la grandeur de son mal et plutôt capable de l'irriter que de l'adoucir. » (*Mém.*, X, 134.) Henri de Rohan assure que sa douleur ne finira qu'avec la mémoire de celui qui lui a été si cher et supplie Mornay de le tenir désormais pour son fils. (X, 140.) Le duc de Bouillon, la duchesse des Deux-Ponts, une infinité d'autres mêlaient à leur touchante sympathie l'éloge du défunt. Les condoléances arrivaient de la cour, des Eglises voisines ou lointaines, et même des bouts de l'Europe. Les filles et les gendres accourant de divers côtés arrivaient l'un après l'autre, et c'étaient de nouvelles scènes de douleur.

C'est alors que Du Plessis-Mornay écrivit ses *Larmes* en latin et les traduisit en français pour sa femme. De son cœur saignant et brisé s'échappèrent des soupirs, des cris de douleur et de pieuse résignation dont il faut au moins recueillir quelques-uns (1) :

« Nature a répandu ce qu'elle avait de larmes; il est temps que la raison, que la piété donnent les leurs. Nous avions un fils unique : tu l'avais, Seigneur, accordé à nos vœux: et nos vœux, tu le sais, te l'avaient aussitôt rendu, non encore né, à peine donné, pour être élevé, consacré à ton service. Naissant, ta grâce l'avait reçu, l'avait lavé; dès le lait l'avait imbu, l'avait abreuvé la piété; dès l'enfance, la doctrine; dès le premier poil, la vertu; la probité dès la jeunesse. Et concertaient tellement en lui les dons du corps et de l'esprit, que, pour être vigoureux, agréable, savant, courageux, droiturier, il n'en abusait point à insolence, à lasciveté, à vanité, n'en était de rien plus fier, de rien moins traitable. On l'appelait déjà l'appui de notre âge, la lumière du sien. Je revivais, plus que vivant, en lui. Les attraits que de toutes parts il assemblait pour l'édifice de sa vertu, il était résolu de les rapporter à la gloire de

(1) Les *Larmes*, dans les *Discours et Méditations chrétiennes*. Seconde partie, in-24. Saumur, 1609. Bibl. Imp.

Dieu, au service de son roi, à l'utilité de sa patrie. Toutes ces parties étaient en lui assaisonnées d'un tel amour de piété, de justice, de charité, que, en cette ardeur de jeunesse, n'est à croire quel zèle reluisait, brûlait en lui, sur tant d'éminentes vertus, combien la piété prédominait, haussait la tête. J'ai perdu mon unique, bon fils, frère, parent, compagnon, ami, s'il en fut oncques, si soigneux de tous les droits d'amitié, de société, non moins que de nature.

« Et donc, Seigneur, tu sais en notre fils quel était notre but, sinon que, plus mûr d'ans et d'expérience, il procurât l'illustration de ta gloire, l'accroissement de ton Eglise, le service du roi et du royaume. Ces prières que tu ne sembles pas avoir ouïes, tu les as exaucées, refusé les paroles, octroyé le droit sens, en tant certes que, à lui et à nous, tu as accordé choses meilleures : meilleures à notre fils qu'à bon droit tu redemandes, puisque tu ne l'avais que prêté; ne l'as fait que montrer à la terre, pour l'assurer, le vendiquer au ciel ; meilleures à nous, car peut-être les vagues tortues de ce siècle l'eussent emmené; une plus fâcheuse mort nous l'eût emporté. A-t-il donc peu vécu celui duquel deux nations, double patrie chantent la vie ; la plus certaine, l'Eglise de Dieu, pleure la mort? qu'on peut dire avoir acquis sur le seuil de la jeunesse ce que les plus grands hommes ont désiré pour prix de leurs vertus, peu ont atteint et au bout de leur vie : à tous les bons un incroyable regret de soi? L'homme n'est pas gris pour avoir vieilli longues années, mais pour avoir vécu sagement. En sa vertu ne vois-tu pas comme le doux fruit a poussé et chassé la fleur ; que la vertu, comme si elle en était jalouse, l'a épreint, l'a mis en réserve pour la postérité? De son odeur même comme les saintes troupes sont parfumées, enflammés à la vertu de sa chaleur les cœurs de ses égaux, de tous ceux de son âge, à l'envi pour se rendre pareils? Propose-toi derechef ce jeune homme prompt de la main, d'un vif esprit, d'un haut courage, à la vertu, à l'ardeur duquel il n'y avait rien d'inaccessible, rien de trop ardu... J'étais en peine, en pas si glissant, taillé

si droit, quelle serait l'issue ou de sa vie, ou de sa voie. »

Pendant qu'il écrivait ainsi ses larmes, Mornay faisait bâtir, près du temple élevé par ses soins, le tombeau destiné à recevoir les restes de son fils, provisoirement déposés au Plessis. Quand tout fut prêt, le sieur de Licques et le capitaine La Roche les amenèrent à Saumur. Du Plessis ne voulait point de vaine cérémonie. Mais les magistrats de la ville, bien que de religion différente, voulant montrer leur révérence pour Mornay et leur amour pour le défunt, demandèrent de prendre le corps au faubourg de la Croix-Verte et de le porter, suivis de tout le peuple, jusqu'à la maison de Mornay. Là, il fut reçu par les anciens de l'Eglise réformée et porté par eux et par quelques gentilshommes de la religion jusqu'au lieu de son repos. Toute cette action fut conduite par Du Plessis, de sorte que Madame Du Plessis, qui ne quittait plus sa chambre, ne s'en aperçût point, dans la crainte que l'émotion n'abrégeât ses jours (21 avril 1606).

Inutiles précautions ! Peu de semaines après, la pauvre mère, exténuée par des fatigues et des épreuves de toute nature, après avoir été pendant longtemps la providence attentive et l'ange protecteur d'un époux et d'un fils, n'ayant plus de vivante en son âme que la fibre où vibraient ces deux amours confondus en un seul, atteinte aux racines mêmes de son être, pencha la tête et exhala, dans un cri de douleur résignée, l'une des pures vies qui eussent honoré la renaissance de la foi dans l'Eglise (14 mai 1606). L'autopsie lui trouva le cœur flétri, ce qu'il ne fut que trop aisé d'expliquer, et sa dépouille descendit auprès du fils bien-aimé, à qui elle n'avait pas eu la force de survivre, en attendant que le plus à plaindre des trois, le malheureux Mornay, vînt y trouver à son tour le repos et la paix.

De nouvelles larmes (1), encore plus résignées et plus saintes, coulèrent de ses yeux, de son cœur : « Accablé de douleur en

(1) Méditation sur Prov. III, 11-12. Dans les *Disc. et Médit. chrét.*

ma chair, d'étonnement en mon esprit, de tristesse en mon âme, en danger de me rendre aux paroles des malavisés qui, sur les redoublements de coups si rudes, murmurent autour de moi : Où est maintenant son Dieu, ce Dieu qu'il invoquait tant? de murmurer moi-même entre les dents : Où sont, de fait, ces bontés infinies, et pourquoi m'as-tu pris à partie, m'as-tu mis en butte à tes plus rudes flèches? J'entends le sage qui doucement me tire l'oreille : Mon enfant, ne rebute point la discipline de l'Eternel et ne t'ennuie point de ce qu'il te reprend, car l'Eternel châtie celui qu'il aime comme un père l'enfant qu'il chérit. A cette parole, je respire un peu et reviens à moi-même.

« Il m'a ôté un fils unique et par le côté du fils percé la mère : un fils en sa fleur, l'appui de mon déclin; en cette corruption, rejeton d'une mâle vertu, déjà l'honneur de son âge; une femme, mon conseil en perplexité, ma consolation en adversité, aiguillon perpétuel à tout bien faire, au-dessus et de son sexe et de son siècle.

« Mais considère que nous avons tous à mourir, et par la volonté de Dieu, selon qu'il nous appelle. Cet appel, c'est notre ordre. Il a prévenu ton fils par sa miséricorde, l'a soustrait à la corruption, l'a enlevé d'ici avec honneur, l'a élevé à sa gloire. As-tu donc à te plaindre? Et au hasard de son âme, voudrais-tu, misérable, avoir amendé ta condition? Il t'a ôté ta femme, mais (note sa providence), par la mort de ce cher fils, sevrée de tout plaisir, de tout espoir en cette vie. Quel plus grand bien en pouvais-tu retirer, conjoint avec le sien, qu'après t'avoir été donnée trente ans et plus pour aide de bien vivre, l'avoir encore en exemple de bien mourir et apprendre en elle (vive leçon dans les traits de la mort) à couronner, à conclure ta vie? »

Ecrites le 15 mai 1606, entre la mort et la sépulture de Charlotte Arbaleste, ces paroles de Mornay indiquent le plus haut degré de maturité religieuse qu'il nous soit donné de concevoir et d'ambitionner. Jusqu'à son dernier jour, le grand

chrétien s'y montra fidèle. Accablé de ses deuils domestiques et se survivant deux fois à lui-même, selon les mots alors ajoutés à sa devise : *Mihi bis anhelo superstes;* plus triste encore des maux de l'Eglise et de la patrie, où il voyait sombrer tant d'espérances; abreuvé d'injustices, dépouillé de ses honneurs et de ses charges, il ne vécut plus que pour Dieu et pour sa foi. Il *couronna et conclut* sa vie par la plus sainte mort, et s'il avait pu se demander sous le coup de l'épreuve pourquoi la main divine s'appesantissait sur lui, pourquoi elle retranchait une jeunesse qui donnait tant d'espérance à son cœur de père, de français, de chrétien, il ne manqua pas de trouver dans sa foi la consolante et véritable réponse. En élevant son fils, il s'était élevé lui-même. Ni lui ni Charlotte Arbaleste ne seraient parvenus, sans Philippe de Bauves, à ces sommets de la vie morale où il nous a été donné de les contempler. Utile donc et bienfaisante pour eux, pour tous ceux qui l'avaient vue de près, cette vie brisée dans sa fleur n'a-t-elle pas eu aussi une utilité plus générale? N'a-t-elle pas contribué à fonder cette tradition, aujourd'hui trop effacée, de l'éducation protestante, à laquelle nous devons tous le meilleur de nous-mêmes, et ne peut-elle pas, ranimée par l'histoire, en étendre pour nous et après nous le bienfait?

M.-J. Gaufrès.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA RÉFORME A TROYES

(EXTRAITS D'UN MANUSCRIT CONSERVÉ DANS LES ARCHIVES DE CETTE VILLE)

1561-1568

L'histoire de la ville de Troyes au moyen âge, et plus particulièrement encore au XVI[e] siècle, tout en se liant par de nombreux points de contact à l'histoire générale de la France, présente, dans la spécialité même d'une foule d'événements locaux, un intérêt parfois saisissant. La preuve en est notamment dans la série des faits qui concernent les réformés et dont la capitale de la Champagne fut le théâtre. Quelques-uns des éléments constitutifs de cette importante série sont disséminés dans un petit nombre d'ouvrages imprimés (1); leur ensemble n'apparaît que dans un document manuscrit de premier ordre, l'*Histoire de l'Eglise réformée de Troyes*, par N. Pithou, seigneur de Chamgobert, dont M. le pasteur Recordon a publié en 1863 divers extraits (2). Nous appelons de nos vœux le jour où, par les soins de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, sera publié le texte complet de ce précieux manuscrit, dont l'auteur fut incontestablement, comme chrétien et comme citoyen, un homme éminent.

A côté de l'œuvre de N. Pithou se placent, comme fournissant d'abondants matériaux à l'histoire du protestantisme, surtout au XVI[e] siècle, les volumineux registres manuscrits de l'ancienne municipalité de Troyes, qu'un écrivain consciencieux et distingué de cette ville, M. Boutiot, membre de la Société académique de l'Aube, a explorés et mis à profit pour une histoire de la capitale de la Champagne, qu'il pré-

(1) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuviesme*. Middelbourg, 1576, 3 vol. in-8. — *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*. Anvers (Gen.), 1580. 3 vol. in-8 (par Théod. de Bèze). — *Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile* (par Crespin). 1608. 1 vol. in f°.— *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, par Courtalon-Delaistre, curé de Sainte-Savine-les-Troyes. 3 vol. in-8. Troyes, 1783. — *Ephémérides* de P.-J. Grosley. 2 vol. in-8. Paris, 1811. — *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*, par Grosley. 2 vol. in-8. Paris et Troyes, 1811.

(2) *Le Protestantisme en Champagne*, ou Récits extraits d'un manuscrit de N. Pithou, seigneur de Chamgobert, concernant l'histoire de la fondation et du développement de l'Eglise réformée de Troyes de 1539 à 1595, par Ch.-L. Recordon, pasteur. — Paris, 1863. 1 vol. in-8.

pare, et à laquelle, principalement en ce qui touche les protestants, s'attachera un vif intérêt.

En attendant la mise au jour des deux œuvres considérables que nous venons de signaler, qu'il nous soit permis d'appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin* sur les extraits suivants, que nous avons cru devoir emprunter à un manuscrit existant dans les archives de la ville de Troyes, et qui est dû à la plume de Duhalle, habitant de cette ville, au XVIIIe siècle. Ce manuscrit se compose de trois volumes compactes, format in-4°, d'une écriture fine et serrée; il a pour titre : *Mémoires historiques et chronologiques des Antiquités de la ville de Troyes, capitale de la province de Champagne*. Il porte la date de 1753.

Duhalle indique, dans une préface, les sources auxquelles il a puisé pour écrire l'histoire de sa ville natale : « L'amour que j'ai pour ma patrie, dit-il, m'a porté à entreprendre cette histoire, persuadé que mes collections sur cette matière seroient favorablement reçues, étant des morceaux historiques et importans tirés de plusieurs chartres et anciens manuscrits qui m'ont été communiqués... Je n'ai point, il est vrai, cité mes auteurs dans plusieurs endroits, parce que ces citations auroient été souvent plus longues que les articles que j'empruntois d'eux, ce qui eût trop coupé le discours; mais j'ose dire que j'ai suivi la vérité et que je n'ai rien mis dans mon ouvrage qui lui fût contraire. »

Ecrivain catholique, Duhalle retrace à son point de vue les faits relatifs aux protestants. Les pages fort peu impartiales qu'il leur a consacrées, dans le premier des trois volumes de son manuscrit, sont assurément loin d'avoir une valeur égale à celle que présente telle page de N. Pithou; elles semblent plutôt empreintes du cachet secondaire de la simple chronique que du caractère élevé de l'histoire; et pourtant, à raison de divers traits de détail qu'elles mettent en relief, elles offrent encore un intérêt incontestable.

Voici ce que dit Duhalle, en parlant de la Réforme à Troyes, dans la seule période de 1561 à 1572 :

Cte Jules Delaborde.

PREMIER FRAGMENT

(de 1561 a 1568)

Pendant la tenue de la conférence à Poissy, il y avait en cette ville (Troyes) trois prédicans dudit lieu de Genève, nommés Dupin, Sorel et Leroy, qui faisoient la prêche par chacun jour en plusieurs maisons de leurs alliés de ladite ville, en laquelle s'étoient retirés plusieurs de ceux qui étoient allés demeurer à Genève, à cause du libre exercice de leur religion.

Les huguenots prirent une grange étant en la Corterie aux chevaux, le dimanche 10e jour de novembre, veille de Saint-Martin, audit an 1561, où ils firent leur temple, et le lendemain et jours suivants y firent prêcher publiquement leurs prédicans, qui y firent même plusieurs baptêmes et mariages.

Il y en avait encore un sur la paroisse de Saint-Remy, en la maison où pend pour enseigne le *Moyse*, et un autre en la rue du Bourgneuf, où est le couvent des Carmélites.

Le 22 de ce mois, un vendredy, M. le comte d'Eu fit son entrée en cette ville et vint loger en ladite rue du Bourgneuf, au logis de M. de La Motte.

Le lundi suivant, Antoine Carraciole, évesque de ladite ville, alla lui rendre visite, accompagné de plusieurs personnes de distinction de la religion prétendue-réformée, et le lendemain, ce prélat fit une presche publique dans la salle de l'évesché, à laquelle assista une grande quantité de peuple qu'on estima bien être d'environ trois mille (1).

Le comte fit défense ledit jour, aux huguenots, de faire prescher en la grange étant en la rue de la Corterie, au moyen de quoy ils recommencèrent à faire leurs presches dans les maisons de plusieurs particuliers de leur secte. Les prédicans les faisoient publiquement, de jour; auxquelles assistoient grand nombre de personnes. Ils reprirent néanmoins ladite grange, le dimanche dernier jour de janvier, l'an 1562, et y firent prescher comme auparavant.

Les catholiques, ne pouvant souffrir sans murmures ces scandales, envoyèrent de grandes remontrances au conseil. Les huguenots, que le prince de Condé fortifioit toujours plus, sollicitoient aussi, à force de requestes, la liberté de leur religion, qu'ils exerçoient néanmoins sans attendre l'entérinement de leurs demandes.

La reine régente, inclinant au parti des huguenots à dessein de ménager le prince de Condé, fit donner un édit, à la fin dudit mois de janvier 1562, et un autre confirmatif de celui-cy au mois d'avril suivant, qui défendoient d'inquiéter les huguenots pour le fait de la religion, et leur donnoient liberté d'en faire partout l'exercice.

Cette ordonnance leur enfla tellement le courage que la pluspart,

(1) « Ce prélat, revenant de Rome en France mécontent de Pierre Caraffe, son parent, élu pape, qui prit le nom de Paul IV, duquel il espéroit de grandes dignités, passa par Genève, où il vit Calvin et Bèze, et, s'étant instruit de leur malheureuse doctrine, il vint la prescher dans la ville de Troyes. Il alloit même en l'assemblée de ceux de cette secte qui se tenoit en la rue de la Corterie, et y faisoit l'office de ministre. Il fut contraint de se dédire. — Tout ce que dessus a été confirmé par vénérable et discrète personne Guillaume de Taix, abbé de Bassefontaine et doyen de l'église de Troyes, qui l'avoit connu. »

s'étant saisis de plusieurs villes, ils y firent d'énormes cruautez (1). Personne ne pouvoit ny par prières, ny par châtimens arrêter leur fureur; les prêtres même ne pouvoient porter le saint sacrement par les rues sans danger de quelques tumultes. Ils renversoient les autels, brûloient les reliques et n'épargnoient personne. Aussi leur rendoit-on la pareille en plusieurs villes, à Paris, à Amiens, Meaux, Châlons, Epernay, Troyes, Vassy, Bar-sur-Seine, Céans-en-Othe, Sens, Auxerre, Lion, et généralement presque en tous les endroits du royaume. On peut voir les massacres et les barbaries qui s'y sont faits de part et d'autre, dans quantité de volumes où ils sont amplement écrits.

Les huguenots de Troyes, qui étoient en grand nombre, ayant appris que ceux de leur secte, à Sens, au nombre de cent personnes de toute qualité, sortant du presche avoient été massacrés, leurs corps jettés nuds dans la rivière d'Yonne, et leurs maisons saccagées par les soldats, se saisirent aussitôt des clefs des portes de cette ville (ce fut le 27 may audit an 1562), firent ensuite la garde de celles de Croucels et de Saint-Jacques, tous en armes, et tinrent les autres portes fermées, l'espace de douze jours, contre la volonté et le mandement du sieur d'Esclavolle, envoyé audit Troyes de la part du roi pour la garde de cette ville. Ils le tinrent même enfermé dans son logis, en sorte qu'il n'eût osé sortir, et y resta jusqu'à ce que M. le duc de Nevers fût arrivé, qui fit ouvrir les portes et poser bas les armes.

Ces huguenots avaient fait partir, le lundy 4 may de ladite année, trois cens hommes de cette ville, bien montés et équipés, pour aller au secours du prince de Condé, avec qui on étoit en guerre. Ces trois cens hommes furent rencontrés par la compagnie du sieur Barbesieux, lieutenant pour le roi audit Troyes, au lieu de Senain, près Joigny, qui tomba dessus, et à l'ayde des paysans furent dévalisés, plusieurs tués, et autres pris prisonniers et menés à Sens, à Joigny et autres lieux; d'autres s'évadèrent et se rendirent à Montargis et à Orléans. Cette rencontre se fit le jour de l'Ascension de notre Seigneur, 10 dudit mois de may.

(1) Cette assertion de l'annaliste catholique est tout l'opposé des faits. Après la promulgation de l'édit de janvier, les réformés français n'aspiraient qu'à jouir en paix de la liberté qui leur était enfin accordée. Les massacres de Vassy et de Sens vinrent leur apprendre qu'il y avait un parti qui ne rêvait que leur extermination, et qui ne reculait pas devant la violation des droits les plus sacrés pour y parvenir. Ce fut l'origine de la guerre civile, dont la responsabilité retombe sur ceux qui la provoquèrent avec une atroce préméditation. L'histoire a nommé les Guises. Présenter les massacres de *Vassy*, de *Sens*, de *Troyes*, etc., comme des représailles du parti catholique, c'est une de ces énormités trop souvent reproduites qui ne peuvent avoir que le fanatisme ou l'ignorance pour excuse.

Pendant que le duc de Nevers était à Troyes, le roy, averti que le prince de Condé s'étoit emparé de la ville d'Orléans, et en avoit fait la place d'armes et le siége capital de son parti, fit sonner le tabourin en plusieurs bonnes villes du royaume et en cette ville par le capitaine Bisancour, qui fit assembler quelques troupes pour aller en armes contre ce prince, faire le siége de ladite ville d'Orléans, qui avoit été résolu. Une partie desdites troupes fut tuée à Saint-Lyé, aux environs et en d'autres lieux par les huguenots, même le capitaine Michel Fourcy, qui fut tué près les vignes des bas clos de Croucels.

Les sieurs François de Lorraine, duc de Guise, et le connétable de Montmorency, étaient aussi chargés, de la part du roy, des faire des levées de toutes parts; mais ils n'en pouvoient pour ainsi dire trouver, à cause que lesdits huguenots couroient dessus.

Ils avoient tué peu auparavant deux capitaines, au village de Rouny, qui faisaient aussi sonner le tabourin pour le roy. Le parlement, par un arrêt du mois de juin, enjoignit à toutes sortes de personnes de les tuer partout où on les trouveroit, comme gens ennemis de Dieu et du roy.

Dans ces temps si embrouillés, un nommé Robin, religieux de la Trinité, au faubourg de Preèze, le 14 dudit mois de juin, audit an 1562, prit occasion des séditions pour sortir de son couvent et épouser une fille qu'il avoit connue. Il alla par les rues avec elle jusqu'au lieu où lesdits huguenots tenoient leur presche, et là y épousèrent. Comme il avoit donné audit couvent, en se faisant religieux, sept arpens de terre qu'il avoit au finage de Bélay, il voulut, après son apostasie, les répéter. Il fut débouté de sa demande en justice, et les religieux maintenus en possession.

Le prince de Condé se tenoit fort à Orléans. Il y étoit avec l'amiral Gaspard de Coligny, François de Coligny, seigneur d'Andelot, son frère, et MM. de Rohan et plusieurs autres seigneurs. Son armée contenoit deux mille chevaux et dix-neuf mille hommes de pied. Celle du roy, qu'il faisoit marcher sur cette ville, n'étoit que de quatre mille chevaux et douze mille piétons, dont étoit conducteur le roy de Navarre, avec le duc de Guise et autres grands seigneurs, qui furent d'abord camper près Beaugency; mais voyant qu'ils n'étoient pas assez forts pour assiéger et battre ladite ville, on fit encore plusieurs levées pour le service du roy, avec quantité de chevaux d'artillerie que l'on fit en plusieurs élections, qui tirèrent droit à Paris pour charger et mener l'artillerie; mais le camp ne fut assemblé qu'à la fin du mois d'aoust, qui sont quatre mois d'intervalle.

Pendant lequel temps ceux de Troyes faisoient guet et garde, tant par la ville que sur les murailles, et à double garde. On fit aussi, par ordre du roy, trois cens soldats, bons catholiques, qui furent soudoyés et payés par les habitants, pour la garde et défense de ladite ville et des environs. Leur capitaine étoit un nommé M. d'Assigny, près Joigny, que M. de Nevers présenta auxdits habitants étant assemblés en la chambre de l'échevinage, le 22 juillet, jour de sainte Magdelaine de ladite année 1562. M. Desbordes, lieutenant de ce duc, et autres gentilshommes, étoient aussi pour la garde de cette ville. Ces soldats firent leur montre le lundy, 3 aoust suivant; ils se jettèrent ensuite dans les maisons des huguenots, et en firent la recherche partout. Ils ôtèrent leurs armes, brûlèrent plusieurs livres, et prirent prisonniers ceux qu'ils rencontrèrent. Le peuple alors devint si animé qu'il y eut une vieille femme, venue de Genève, qui, ne voulant se mettre à genoux en l'église de Notre-Dame, fut jettée par ce même peuple dans l'eau, sur le pont de la Salle, après avoir été tuée à coups de pieds et de pierres.

Plusieurs de ceux qu'ils prirent prisonniers furent renvoyés, parce qu'ils n'avoient été seulement qu'aux prêches, et que, depuis, ils avoient fait leur profession de foy. Les soldats se plaignirent aigrement de ces élargissemens, et, courroucés contre lesdits huguenots, à la persuasion sans doute de quelques habitants, même de ceux de l'Eglise, ils leur firent une infinité de violences. Ils alloient de nuit dans leurs maisons, tant à la ville qu'aux champs, pour piller et rançonner. Le plus souvent, ils vuidoient lesdites maisons et emportoient tout. Telle chose que pût leur dire M. de Barbesieux pour empêcher ces excès, cela ne produisit aucun effet; au contraire, ils le menacèrent et lui dirent plusieurs paroles injurieuses, dont il fut fort indigné contre la ville. Ces soldats ne voulurent point obéir à justice; ils voulurent eux-mêmes la faire de tout ce qui se présentait à leur discrétion; ce n'étoient néanmoins tous que pauvres gens ramassez.

Les huguenots, voyant tant de violences exercées contre eux, la plupart et des plus apparens sortirent de cette ville avec leurs femmes et enfans, et s'en allèrent de côté et d'autre comme gens égarés, emmenant avec eux quantité de leurs effets; mais peu de temps après, ils se retirèrent à Bar-sur-Seine, qu'ils prirent par force; et, pour se venger de ce qui leur était arrivé à Troyes, ils s'emparèrent des biens des habitans et en chassèrent la plupart. Ensuite, s'étant saisis du château, de l'artillerie et munitions de guerre, ils forcèrent les églises, qu'ils pillèrent, et en chassèrent les ecclésiastiques.

De là, se répandant dans les villages circonvoisins, ils prirent les bestiaux, pillèrent et mirent à rançon plusieurs personnes (1).

Peu de temps après la montre faite à Troyes des trois cens soldats dont nous avons parlé, le roy envoya un mandement à M. le bailli de cette ville ou son lieutenant, par lequel il vouloit et entendoit que tous ses officiers, avocats et procureurs, notaires, sergens, marguillers d'église, procureurs de communautés, maîtres de métiers, et autres, fissent profession de leur foy, suivant les arrêts de la cour baillés au mois de juillet; ce qui fut fait.

Sur les nouvelles qu'on reçut en cette ville de la prise de Bar-sur-Seine, chacun se mit aussitôt en armes; les capitaines de chaque quartier firent faire montre aux habitants qui pouvoient être en bon équipage de guerre. Le nombre se monta à quatre mille hommes pour le moins. Chaque capitaine des quatre quartiers avoit son lieutenant avec les centeniers, selon l'usage de la guerre, desquels centeniers étoit pour le quartier de Belfroy M. Jean-Baptiste Lafille.

Le dimanche, 23 aoust, audit an 1562, environ les huit heures du matin, ledit sieur d'Assigny, capitaine, sortit de Troyes avec ses trois cens soldats, tous rangés en bataille, l'enseigne déployée. Ledit sieur Desbordes, avec lesdits gentilshommes au nombre de quatre-vingts, tout en armes, sortit aussi, suivant lesdits gens de pied. Après eux suivoient six pièces d'artillerie avec poudre et boulets, et cinquante pionniers, qui tirèrent droit audit Bar-sur-Seine pour la reprendre et la remettre en l'obéissance du roy. Il y eut encore plusieurs personnes de cette ville qui se mirent de la partie, bien armées. Ils allèrent, ledit jour, au gîte à Viray-sous-Bar, où ils trouvèrent le seigneur de Ricey avec ses sujets, qui les attendoit.

Le lendemain, environ les neuf heures du matin, ils arrivèrent tous devant Bar-sur-Seine, qu'ils canonnèrent, et, après avoir fait brèche au château, ils le prirent et se rendirent aussi maîtres de la ville. Cette place était aisée à forcer; quelques canons, braquez seulement contre le château, firent bien vite écarter les huguenots qui s'étaient enfermés dedans. Il y eut beaucoup desdits huguenots tués à l'assaut, jusqu'au nombre de sept ou huit vingts, tant hommes que femmes, et, du côté desdits soldats, il n'y en eut qu'environ cinq ou six tués ou blessés.

(1) La riche bibliothèque de la ville de Troyes possède un manuscrit intéressant sur la Réforme à Bar-sur-Seine. Nous avons consulté ce manuscrit; et nous désirons vivement que l'honorable bibliothécaire, qui en projette la publication, mette promptement à la portée de quiconque s'intéresse à l'histoire du protestantisme français ce précieux document.

On fit prisonniers environ dix ou douze desdits huguenots, entre lesquels estoient M. Pierre Clément, sieur de Pouilly, et ses enfants, Nicolas Beau, son gendre, procureur à Troyes, M. Barat, sa femme et enfants, la femme de me Jacques Doynet, médecin, et autres qui furent amenés audit Troyes; et, le 2 septembre suivant, un mercredy, environ les trois heures après midy, ledit Pierre Clément fut pendu au marché à bled. Etant mort, les petits enfants le dépendirent et le traînèrent par la ville, depuis ledit marché jusqu'à l'église cathédrale, et, de cette église, pardevant plusieurs maisons des huguenots. Ensuite, ils le jetèrent dans l'eau, au pont de la Salle, pour avoir porté les armes contre le roy audit Bar-sur-Seine.

Et le samedy, 12 suivant, fut aussi pendu ledit Beau, avec un nommé Boudeville, marchand chaussetier de cette ville, pour le même fait. Quoique ledit Beau eût, depuis peu, fait profession de foy avec les autres procureurs, suivant le mandement du roy, néanmoins, il suivit les huguenots à Bar-sur-Seine. Les petits enfants firent de lui comme de Pierre Clément.

Pour Boudeville, il resta à la potence, à cause du *Salve* qui fut chanté pour luy.

Au cul de la charrette sur laquelle étoient les cy-dessus nommés, fut fustigé par les carrefours Edme Rotta, maître d'école des enfants des huguenots, qui les menoit publiquement aux prêches.

Dans le temps qu'on croyoit les prêches huguenotiques estre tout à fait apaisés, le bruit se répandit, le mardy, 22 de ce mois (septembre), qu'on avoit encore prêché en deux ou trois endroits de la ville. Alors les soldats, et autres personnes, à bonne intention, s'assemblèrent et s'enquêtèrent si l'on avait fait ladite prêche; et de fait, furent tués un nommé Claude Justin, vinaigrier, Jean Valours, savetier, et un nommé Nicolas Henry, dit le Bobigner, avec un éguilletier.

Les huguenots ne laissèrent pas pour cela de continuer leur fureur contre les catholiques. Ils tuèrent d'un coup de pistolet ou arquebuze, le 7 novembre audit an, M. Guillaume Plumey, chanoine de l'église de Saint-Pierre, et chantre de celle de Saint-Etienne, environ les six heures du matin, venant à matines à Saint-Etienne, étant près de la maison de M. de Saint-Jean. Il fut alors porté chez le maître des enfans de chœur dudit Saint-Etienne, où décéda, environ les deux heures après midy, et fut inhumé le dimanche en ladite église.

Le prince de Condé, voyant l'armée du roy grossie, s'apprestant pour l'attaquer, eut recours aux princes d'Allemagne pour en avoir du

secours; ce qui fut exécuté. Dandelot, qui y étoit allé, amena deux cornettes de reîtres, faisant deux mille six cens chevaux, et douze cornettes de lansquenets sous chacune desquelles il y avoit près de trois mille hommes que le landgrave de Hesse lui avoit fournis.

Le duc de Nevers, ayant sceu la descente de ces troupes allemandes, alla aussitôt à Moutiérander, où il assembla un grand nombre de gens d'armes, tant de cheval que de pied, afin de dresser un camp pour empescher lesdits Allemands, qui étoient alors à Monteclair, d'entrer plus avant dans le pays. Mais eux, ayant appris l'assemblée de ce duc, prirent une autre route et vinrent passer par Chaumont, Clairvaux, Châteauvillain, Châtillon-sur-Seine, Tanlay, Noyers, Crevan, et de là à Orléans, où ils joignirent ledit prince de Condé qui y étoit avec une grande compagnie d'huguenots, tant de cette ville de Troyes que d'autres lieux.

Plusieurs autres huguenots de Vitry, de Vassy, de Noyers et autres lieux, s'étoient joints en passant à ces Allemands, lesquels firent plusieurs ravages, pilleries et rançonnements, partout où ils passèrent. Ledit lieu de Châteauvillain fut pillé, et les religieuses cordelières qui y étoient, prises et ravies par force. Ils pillèrent aussi toutes les églises, molestant et tyrannisant les ecclésiastiques. Ils emmenoient prisonniers les plus riches et les mettoient à rançon, comme les seigneurs de Gigny et de Seneçay. Ce dernier, nommé M. Jacques Girardin, fut mis à 500 écus de rançon.

M. de Nevers, n'ayant pu résister à ces Allemands, ny empescher leur passage, se retira à Mussy-l'Evêque, et de là à Bar-sur-Seine, attendant l'arrivée du maréchal de Saint-André que le roy envoyoit à son secours avec sa compagnie de cheval, et quatre ou cinq mille hommes de pied.

Ledit sieur maréchal arriva à Troyes avec ses gens le mardy, 25e jour d'octobre de ladite année 1562. Il logea à l'évesché, et, le lendemain matin, il partit de cette ville pour aller trouver le sieur de Nevers audit Bar-sur-Seine; et voyant que lesdits Allemands étaient en grand nombre, et qu'ils étoient déjà passé Châtillon-sur-Seine, ils se retirèrent audit Troyes avec leurs compagnies, le lundy, 27 dudit mois d'octobre. Ils en partirent le lendemain avec leurs gens d'armes, tant de pied que de cheval, pour les cottoyer et tirer en droit à Sens. Mais ils ne purent les atteindre; ils étoient déjà passés et avoient gagné l'armée du prince de Condé.

Les huguenots et les Allemands, ainsi joints, assiégèrent et prirent par force plusieurs villes au païs de la Beauce et aux environs de Paris, où ils firent une infinité de désordres, pillant et dérobant

les églises; ils rompoient et brisoient les images, les vitres, et tout ce qui étoit pour la décoration desdites églises. Leur fureur étoit encore plus animée contre les ecclésiastiques, dont ils en firent pendre et mourir plusieurs, en sorte que les gens d'Eglise furent contraints d'abandonner le pays où les huguenots étoient et passoient.

Le mardy, 26 janvier, l'an 1563, les huguenots surprirent une seconde fois la ville de Bar-sur-Seine, de grand matin, et y entrèrent par force. Ils y firent encore plusieurs cruautez et inhumanitez. Baschelet, jeune avocat catholique, fils du procureur du roy de ce lieu, fut pendu, à la sollicitation de son père. Ils pillèrent et dérobèrent tout ce qu'ils purent prendre, mirent plusieurs des habitants à rançon, et quelques-uns de la ville de Troyes, qu'ils trouvèrent audit Bar-sur-Seine, qu'ils prirent aussi prisonniers, et les mirent de même à rançon, et menèrent ensuite leurs butins à Tanlay.

Le bruit venu à Troyes de la reprise de ladite ville, chacun fut fort étonné; les soldats se mirent en armes et tuèrent plusieurs huguenots dans leurs maisons, ce qui détermina plusieurs à quitter la ville.

Le mercredy précédent de la reprise de Bar-sur-Seine, le sieur Hugues, seigneur de Presles, conseiller au bailliage et siége présidial dudit Troyes, son frère et un serviteur, furent pris prisonniers au lieu de Chaource, et amenés en cette ville par une partie des soldats de ladite ville, qui les allèrent chercher. Quant audit frère Hugues, il se sauva, on ne sait comment.

Le jeudy 25 mars, fête de l'Annonciation-Notre-Dame, audit an 1563, environ les deux heures après midy, fut amené en cette ville le corps de M. de Guise, lieutenant-général de l'armée du roy, qui avait assiégé les huguenots à Orléans, etc., etc.

Ledit jour, fête de l'Annonciation-Notre-Dame, environ les sept heures du soir, la maison de M. Jean de Mesgrigny, président de cette ville, fut pillée et saccagée par le menu peuple.

Peu de temps après le décès de M. de Guise fut fait un traité de paix par lequel il fut dit que les huguenots rentreroient en leurs états et dignités, que leurs biens saisis leur seroient rendus et restitués, et qu'en une ville de chaque bailliage il y aurait presche, du moins au faubourg, excepté la ville de Paris. Cette paix, qui flatta seulement le mal sans l'apaiser, fut publiée au siége présidial de cette ville le lundy après Quasimodo, 19 avril de ladite année 1563.

Par le commandement et en présence dudit sieur de Barbesieux, et peu de temps après, furent mis hors des prisons ceux qui y étoient détenus pour le fait de la religion. On y avoit, auparavant,

tué et massacré quatre ou cinq prisonniers de cette ville, huguenots. Les soldats firent ces meurtres sur les sept à huit heures du soir. Ils entrèrent par force dans lesdites prisons, et firent ces actions on ne sait pourquoy.

La paix ainsi publiée, quelques huguenots se mirent en devoir de rentrer en cette ville; on ne vouloit point le leur permettre, et ils furent rebutés. Il y en eut même quelques-uns de tués par lesdits soldats, comme Yvon Homel, sergent, et autres.

Le 3 juillet, un samedy de ladite année, il y eut une ordonnance que les échevins et les conseillers de ville ne seroient point huguenots doresnavant, et qu'à l'égard de ceux qui l'étoient, étant dedans lesdites charges, ils n'auroient aucune voix délibérative en toute assemblée de la ville.

Par cette paix, les Allemands, étant renvoyés chez eux, partirent du camp d'Orléans, et, après avoir passé la Brie et la Champagne, ils se rendirent à Moutierander, où ils pillèrent l'abbaye et le village, ainsi que ceux des environs. Ils se campèrent ensuite auprès de Seffons, où plusieurs de la nouvelle religion se joignirent à eux, lesquels se mirent à voltiger et à piller tout le pays. Ils vinrent même jusqu'à Piney, faisant des maux et des cruautés inouies, jusqu'à tuer les gens d'Eglise, en sorte qu'un chacun fuyoit devant eux. Ils furent plus d'un mois à agir ainsi. Ils étoient environ six mille hommes, tant de pied que de cheval, qui tinrent ainsi tout le pays en sujétion.

Quoique les factions semblassent assoupies, il arriva que le jour de saint Pierre, 1er août, l'an 1565, un nommé Claude Lynard, dit le boudinier, qui avoit été soldat dans le temps des troubles, fut tué près le petit Saint-Jacques, à présent les Mathurins, par quelques huguenots, ce qui causa une grande émotion en cette ville. Les soldats et le menu peuple vinrent, ledit jour après souper, en grande fureur assaillir plusieurs maisons des huguenots, étant en l'étape au vin; ils rompirent et brisèrent les vitres en voulant entrer dedans. De ce averty, le bailly de Troyes, Anne de Vaudray, qui étoit pour lors en cette ville, vint aussitôt avec quelques personnes de la justice pour y donner ordre et apaiser ladite émotion. Sans cela, il y aurait eu un grand ravage. Néanmoins, il ne put si bien faire qu'il n'y en eût quelques-uns de blessés, et un qui fut tué le lendemain par lesdits soldats, près de cette ville, nommé François Rambaut, chaussetier.

Sur quelques soupçons que les huguenots eurent que l'on conspiroit leur ruine par une ligue qui se fit pour la conservation de

l'Eglise catholique, et l'extirpation de la prétendue réformée, dont les chefs étoient le pape, l'empereur, les rois de France et d'Espagne, et tous les princes souverains, ils s'élevèrent de nouveau, à la fin du mois de septembre, l'an 1567, et sortirent des villes et bourgades pour se retirer vers le prince de Condé, qu'ils firent résoudre à mettre aux champs une puissante armée, et convinrent de s'emparer de peu de villes, mais d'importance, pour cette exécution; diverses considérations leur firent nommer ces trois villes, Lyon, Toulouse et Troyes.

Les huguenots prirent donc les armes contre le roy, et se saisirent de plusieurs villes, Saint-Denis en France, Lagny, Villeneuve-Saint-Georges, le pont de Charenton, Montereau, Auxerre, Tonnerre, et autres villes qu'ils tinrent par force et où ils tuèrent plusieurs personnes, même les gens d'Eglise et autres qu'ils mirent à rançon. Ils saccagèrent et volèrent les églises en divers lieux, celles de Mérobert, Pont-Belin, Castangy, et autres villages voisins du côté de Chaource.

Le prince de Condé se tenoit à Saint-Denis avec grande compagnie desdits huguenots, qui rompirent les moulins entre Paris et ledit lieu de Saint-Denis, et tinrent les ports et passages sur les rivières de Seine, Marne et Yonne, en sorte que les Parisiens avaient grande nécessité de vivres. Le gros pain blanc valait 15 à 16 sols, et l'autre pain à l'équipollent; le cotterets 18 deniers et 2 carolus; et tous les villages à l'entour (étoient) en grande misère et détresse par le long séjour qu'ils y firent.

Cependant le roy fit venir ses troupes de toutes parts, qui se rendirent à Paris, où il ramassa encore quinze ou seize mille hommes de guerre, sans les Parisiens de bonne volonté qui étoient en bon nombre et bien équipés, et les fit tirer droit audit lieu de Saint-Denis pour combattre lesdits huguenots. Le combat fut violent; il se donna le 10 novembre, un lundi, veille de saint Martin, audit an 1567, où il y eut, tant de part et d'autre, cinq ou six cents personnes tuées, entr'autres le connétable de Montmorency, âgé de quatre-vingts ans.

Le jeudi, 13 suivant, les huguenots décampèrent. Alors plusieurs d'entr'eux s'écartèrent, et allèrent en divers lieux voltiger et piller les églises et le pauvre peuple.

Ils vinrent ensuite devant la ville de Sens pour l'assiéger; mais ils en furent vivement repoussés et chassés, même avec perte, par quelques capitaines qui étoient dedans ladite ville, entre lesquels étoit un nommé Jean des Mores, natif de la ville de Troyes, capitaine de

gens de pied. Il y eut environ trois à quatre cents personnes, tant tuées que blessées, devant la ville du côté des huguenots, dont une partie, à la fin du mois de novembre, et au sortir dudit Sens, prit la route du pays de Tonnerrois, où ils firent des maux innombrables. Ils prirent l'abbaye de Saint-Martin par belles et douces paroles, où, étant entrés, ils tuèrent trois ou quatre religieux, et les autres s'évadèrent. Ainsy ladite abbaye fut pillée.

Peu auparavant lequel temps, Henri de Lorraine, duc de Guise, qui étoit arrivé à Troyes avec MM. les cardinaux Louis et Charles de Lorraine, ses oncles, et Madame la douairière de Guise-Lorraine, s'en étoit allé audit lieu de Sens avec environ douze cens chevaux et quelques compagnies de gens de pied, pensant se joindre avec le camp d'Henry, duc d'Anjou, frère du roy, prince alors âgé de seize ans, qui fut le roy Henry III, qui marchoit après lesdits huguenots pour les combattre; mais il revint en cette ville huit jours après, nonobstant qu'ils ne pouvoient trouver de vivres, tant pour les hommes que pour les chevaux; et, trois ou quatre jours après, luy et les sieurs cardinaux, avec la douairière, sortirent dudit Troyes et s'en allèrent en Lorraine.

Une autre partie des huguenots, repoussés dudit lieu de Sens, vinrent devant la petite ville de Nogent-sur-Seine, qu'ils prirent avec Pont-sur-Seine. Ce fut, ainsi qu'en étoit l'opinion commune, par intelligences et menées qu'ils avoient avec quelques habitants desdits lieux. Ils y séjournèrent quelque temps, pendant lequel elles furent pillées et volées avec beaucoup de marchandises appartenant à plusieurs marchands tant de Paris, de Troyes, que d'autres lieux. Ils vendirent lesdites marchandises à très-vil prix, aux païsans même, et ce qu'ils ne pouvoient vendre, ils en faisoient de la litière à leurs chevaux.

Ensuite, étant avertis que le roy faisoit marcher contre eux son camp en diligence, ils quittèrent lesdites villes et y laissèrent garnison de gens de pied, savoir, audit Nogent, sept enseignes, et audit Pont, quatre ou cinq, lesquelles villes furent bientôt environnées de l'avant-garde du camp du roy. Ce fut environ les 16e ou 18e jour de décembre, en ladite année 1567. Alors ledit sieur d'Anjou manda en cette ville de Troyes qu'on lui envoyât de la poudre à canon et autres munitions de guerre, quatre mille souliers, deux cens mille pains pesant chacun quatorze onces, des bœufs, des moutons et autres vivres; ce qui fut exécuté.

Cette grande troupe d'huguenots, après avoir quitté ces petits endroits, s'en allèrent à Sézanne, bonne petite ville de laquelle il

tirèrent 14 mille écus; néanmoins, entrèrent dedans et la pillèrent. Ils brûlèrent le couvent des Cordeliers étant hors de la ville, rompirent et brisèrent les images des églises, et firent tout le mal dont ils purent s'aviser. De là, ils allèrent à Vertus et à Epernay, qu'ils prirent aussi, et pillèrent tout ce qu'ils purent trouver, cherchant principalement les gens d'Eglise, qu'ils faisoient pendre ou noyer, et d'autres qu'ils mettoient à rançon. Ils prirent ensuite leur chemin du côté de Châlons, et se campèrent assez près de cette ville, où ils restèrent quelques jours. Le camp du roy les suivoit de si près qu'ils en étoient à une lieue l'un de l'autre. Alors quelques capitaines du parti du roy eurent grande envie de les attaquer; mais les chefs ne le voulurent point permettre. C'était un peu de temps avant le jour de Noël; ce que sachant lesdits huguenots, ils décampèrent et s'en allèrent au-devant des reistres protestans qui venoient à leur secours, environ six mille cinq cens hommes de cheval et trois mille hommes de pied, que conduisoit le duc Jean Casimir, fils puisné de Frédéric, comte palatin du Rhin, électeur du saint-empire; et, pour ce faire, ils passèrent la Meuse et entrèrent en Lorraine, où ils firent quelque séjour en les attendant. L'armée du roy, qui les suivoit, ne put néanmoins les empêcher de passer.

Lesdits huguenots, s'étant joints avec les reistres, vinrent se camper près de ladite ville de Châlons, du côté de Vitry, et à son opposite. L'armée du roy vint aussi se camper assez près dudit Vitry, où ils restèrent de part et d'autre environ quinze jours sans coup férir, et se trouvèrent quelque temps en grande nécessité de pain.

Les habitans de Troyes, voyant les huguenots grossis d'étrangers, et si près de leurs murs, pour se garantir de toutes surprises, firent garder les portes de cette ville, un samedy, 3 janvier, audit an 1568. Les ecclésiastiques même n'en étoient point exempts; ils faisoient garde aux portes comme les autres. M. Mergey, curé de Saint-Jacques-aux-Nonnains, étoit à celle de Saint-Jacques. Il y passa, ce jour-là, sur la douve des fossés, trois enseignes complètes de soldats qui alloient joindre l'armée du roy sous la conduite de M. de Foys, capitaine, qui fit pendre par le bourreau de cette ville deux desdits soldats à la fenestre d'une maison du faubourg de Sainte-Savine, parce qu'ils avoient laissé, étant de garde, le corps de garde seul, la nuit précédente, pour aller piller quelques maisons au village des Grandes-Chapelles (1).

Enfin les deux camps se séparèrent. Celuy du roy, au nombre

(1) Voy. les Mémoires manuscrits dudit sieur Mergey.

d'environ cent mille hommes, tant de pied que de cheval (1), arriva audit Troyes. Toutes ces troupes passèrent, depuis le samedy 10 dudit mois de janvier jusques au 16 suivant, par la porte de Saint-Jacques, dont le sieur Mergey étoit encore portier. Une partie campa entre cette ville et le village du Pavillon, et l'autre aux environs de ladite ville, et y demeurèrent l'espace d'un mois entier; pendant lequel temps il y eut plusieurs maisons brûlées en différens villages par les gens de guerre, comme aux Noës, Sainte-Savine et Saint-André; auquel lieu de Saint-André étaient les Suisses et l'artillerie, au nombre de vingt pièces placées dans une pièce de terre près la grange de X... Lesdits Suisses firent de grands dégâts en cet endroit; ils brisèrent tous les arbres, tant fruitiers que autres, rompirent les hayes des jardins, et emportèrent les pesceaux des vignes étant à demi-lieue aux environs, qu'ils brûlèrent.

Quant auxdits huguenots, étant bien quarante mille hommes, tant de pied que de cheval, ils se retirèrent à Vitry et à Vassy; ensuite ils vinrent à l'abbaye de Clairvaux, qu'ils pillèrent et brûlèrent, et, au sortir de là, ils allèrent passer la rivière de Seine, entre Mussy et Châtillon, s'emparant de plusieurs petites villes et villages qui se trouvoient tout le long du païs, depuis ladite abbaye de Clairvaux jusques à Tonnerre, tenant trois ou quatre lieues de largeur. Partout où ils passoient, ils pilloient et ruinoient les églises, et en brûloient plusieurs. C'étoit à la fin dudit mois de janvier, audit an 1568, sans que les troupes du roy fissent aucun mouvement.

Lorsque le camp du roy partit de cette ville, il tira droit à Nogent-sur-Seine, où il séjourna cinq ou six jours, et de là à Paris; lequel camp fut toujours côtoyé par un autre desdits huguenots, et faisoient plusieurs courses l'un sur l'autre.

Enfin la paix fut conclue et arrestée à Longjumeau, le 23 du mois de mars suivant, et vérifiée en la cour de parlement le 26; ce qui donna lieu de renvoyer tous les gens de guerre, lesquels, en s'en retournant, firent encore des pilleries, rançonnements et autres infinies méchancetés. *(Suite.)*

(1) Ce chiffre des forces catholiques, comme celui assigné dans le paragraphe suivant aux forces protestantes, paraît fort exagéré.

UN BREVET DE LOUIS XV

A M. le Secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, 15 mars 1868.

Monsieur,

Pendant mon dernier séjour dans les Cévennes, j'ai fait la rencontre de la pièce ci-jointe, conservée dans des papiers de famille. Il m'a paru qu'elle pourrait vous intéresser, et trouver place dans votre utile recueil.

Il en résulte que, près d'un siècle après la Révocation, une personne issue de parents qui avaient professé la religion prétendue réformée ne pouvait vendre son bien sans la permission du roi, délibérée en son conseil, sur l'avis de l'intendant de la province, signée du roi, et contresignée du secrétaire d'Etat; laquelle permission ne s'obtenait probablement pas sans beaucoup de démarches, de protections et de frais. Et pourquoi? Parce qu'on craignait que le propriétaire de ce bien ne le vendît pour aller chercher hors du royaume la liberté religieuse qu'on lui refusait; c'était comme une prison dans laquelle on le renfermait.

Et Louis XIV, quand il rendit l'acte trop célèbre qui entraîna ces conséquences, avait entendu Burrhus adressant à Néron prêt à commettre un crime cette prédiction saisissante :

Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre;
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
Toujours punir, toujours trembler pour vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.

Quelle plus grande preuve que la dureté de notre cœur nous empêche de nous faire les applications les plus naturelles?

Agréez ma considération distinguée.

Pelet de la Lozère.

BREVET DE PERMISSION DE VENDRE EN FAVEUR DE LA DAME LE BLANC DU ROULLET.

Aujourd'hui trois février mil sept cent soixante douze, le roy étant à Versailles, la dame Marie Salvaire femme du sieur Charles Le Blanc du Roullet demeurant au lieu de La Salle, diocèse d'Allais en Languedoc, a représenté à Sa Majesté qu'elle possède dans la paroisse de St-Jean de Gardonenque un domaine de valeur de neuf mille livres environ, que ce domaine est exposé aux inondations de la rivière du Gardon qui le dégradent, et qu'elle désirerait le vendre,

tant pour pourvoir deux de ses filles que pour payer quelques dettes, et faire aux biens de son mari des réparations qu'ils exigent, mais qu'étant issue de parents qui ont professé la religion prétendue réformée, elle ne peut faire cette vente sans la permission de Sa Majesté qu'elle a très-humblement supliée de la lui accorder;

A quoy ayant égard, vu l'avis du sieur intendant du Languedoc, Sa Majesté a permis, et permet à ladite dame Le Blanc du Roullet de vendre le domaine en question à l'effet que dessus, voulant Sa Majesté que, pour raison de ladite vente, ladite dame Le Blanc du Roullet, ni son acquéreur ne puissent être troublez ni inquiétez à l'avenir sous prétexte de contravention, aux édits et déclarations concernant la religion prétendue réformée de la rigueur desquels Sa Majesté les a relevez, et relève, pour ce regard seulement, par le présent brevet que, pour assurance de sa volonté, Elle a signé de sa main, et fait contresigner par moi ministre secrétaire d'Etat, et de ses commandements et finances.

Signé, LOUIS.

Signé, PHELYPEAUX.

CORRESPONDANCE

ANCIENS REGISTRES DE L'ÉGLISE DE NIMES

Les pages suivantes se recommandent d'elles-mêmes à l'attention de nos lecteurs. Nous ne pouvons qu'applaudir au sentiment qui les a dictées, et à la noble initiative du Consistoire de Nîmes, cet ami si éclairé des études dont notre histoire est l'objet. Puisse son exemple trouver de nombreux imitateurs pour la conservation des vieux documents auxquels on peut trop souvent appliquer le mot du poëte : *Etiam periere ruinæ !*

A M. Jules Bonnet, secrétaire de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Nîmes, le 19 avril 1868.

Cher Monsieur et ami,

Vous trouverez peut-être utile de porter à la connaissance des lecteurs du *Bulletin* une décision du Consistoire de Nîmes et certains renseignements relatifs à nos archives.

Il vous souvient de m'avoir demandé, il y a quelque temps, de la part de M. Eug. de Budé, de Genève, une note touchant le court ministère de Diodati dans l'Eglise de Nîmes. A cette occasion, je parcourus nos vieux registres et je me reprochai bien sincèrement de n'avoir pas encore apporté, à l'examen de ces vénérables documents, toute l'attention qu'ils méritent. Tout d'abord je fus frappé de la richesse de cette collection. Certainement nul de nous n'ignorait que nous avions sous la main une mine précieuse, et déjà de savants historiens l'avaient heureusement exploitée ; mais l'abondance, la variété et la précision des détails, ces indispensables éléments d'analyse pour arriver à une synthèse historique, m'apparurent d'une manière particulièrement saisissante. Ce qui me surprit et m'affligea en même temps, ce fut l'état inquiétant de vétusté dans lequel se trouvaient les plus anciens registres. Le temps opérait là son œuvre de destruction, quelques pages commençaient à devenir illisibles, les bords des folios étaient rongés, certaine encre allait s'effaçant, le papier manquait, en maint endroit, de consistance : encore quelques années, et peut-être la lecture d'une partie de ces documents devenait impossible. Il fallait aviser. Enfin, en essayant de lire les plus anciennes délibérations, et en passant pour mes recherches d'une page à l'autre, je fus confondu et humilié de mon inexpérience et de mon ignorance. La forme des lettres, le changement d'écriture variant à l'infini, des abréviations désespérantes me créaient des difficultés insurmontables, J'avais bien eu occasion pour certains détails biographiques, à propos de mon *Histoire de l'Apologétique réformée,* de lire dans ces mêmes manuscrits, mais j'avais lu telle page indiquée à l'avance et surtout j'avais lu avec l'aide et pour ainsi dire avec la traduction de mon excellent beau-père, M. Borrel, l'auteur de l'*Histoire de l'Eglise de Nîmes.* Livré à mes propres forces et obligé de faire une étude nouvelle à chaque page, ce fut bien différent. J'eus recours à l'obligeance de quelques savants amis, et en particulier à celle de M. le pasteur Hugues, d'Anduze. Même pour ceux-là, comme aussi pour MM. les employés aux manuscrits de la Bibliothèque impériale que je priai de m'aider à déchiffrer quelques pages d'un volume dont je parlerai plus loin, le texte n'était pas sans difficultés, la lecture était loin d'être courante et chaque page exigeait une étude nouvelle. Il demeurait établi pour moi que, pour des esprits cultivés, amis de l'histoire,

désireux de recherches personnelles, mais sans préparation spéciale, la lecture de nos manuscrits était impossible, et que, pour arriver à une intelligence convenable du texte, il fallait certaines études techniques exigeant de longues années de travail.

C'est sous l'empire de ces préoccupations que l'idée me vint d'une reproduction textuelle et littérale de nos manuscrits. La copie serait l'image authentique de l'original. Chaque mot, chaque trait serait retracé fidèlement, l'orthographe serait scrupuleusement respectée : seulement les lettres seraient modernes, et partant lisibles pour tous, et les abréviations des anciens scribes seraient remplacées par les mots écrits en entier. Je voyais à une pareille reproduction les sérieux avantages suivants :

1° Un intérêt de conservation. Il était nécessaire de prendre des mesures pour que ces pages précieuses ne fussent pas perdues pour toujours; quelques-unes étaient déjà en lambeaux.

2° Un moyen de favoriser les études historiques en offrant aux travailleurs les ressources inappréciable de puiser aux sources mêmes. Tout le monde ne peut pas être un spécialiste, un archéologue de profession. Aujourd'hui la publication des manuscrits les plus rares est un avantage immense pour la science, et c'est dans cette voie que le *Bulletin* a rendu de signalés services. Pour qui veut étudier, c'est là une épargne de temps considérable. Il est bien entendu d'ailleurs que, sur tel point délicat, sur tel passage décisif, l'érudit devra aller de la reproduction à l'original. Mais, pour l'ensemble et l'esprit d'une période, être dispensé des difficultés, des ennuis et du travail mécanique de la lecture du manuscrit, c'est un bienfait énorme.

3° Enfin une mesure de précaution et de sécurité. On ne livre pas volontiers un manuscrit original, on a la crainte qu'il ne s'égare. Si ce manuscrit vient à se perdre, cette perte est irréparable. Il est sage d'avoir de tels documents en double. Alors le manuscrit ne sort pas de la salle des archives, il n'est livré qu'avec circonspection pour être consulté, confronté. La copie offre dès lors une sécurité réelle et facilite grandement la tâche des travailleurs.

Ces idées furent présentées au Consistoire de Nîmes et la proposition lui fut faite de reproduire, dans les conditions susénoncées, les précieux documents. Le Consistoire de Nîmes, qui a rendu tant de services à nos Eglises, adopta leur proposition et vota les fonds

nécessaires pour couvrir cette dépense. Tous mes collègues, habitués à mettre au service de la science et de la vérité un zèle intelligent, s'empressèrent de parler en faveur de cette entreprise. La réussite de cette œuvre est le résultat du bon vouloir de tous.

Restait à trouver et à désigner l'homme capable et digne de mener à bonne fin l'entreprise. Cet homme nous l'avions sous la main. M. le pasteur Auzière, de Générargues, dont le savoir égale la modestie, accepta les offres du Consistoire et mit à notre service son tact historique et son expérience archéologique consommée. Il a pu déjà nous livrer le premier volume de nos registres. C'est un travail délicat, long et difficile. Avec dix heures de travail par jour, M. Auzière a mis cinq mois à copier le premier registre de 371 folios. Une table des matières, faite avec intelligence et exactitude, facilite singulièrement les recherches. Le travail qui a été livré dépasse nos espérances, et nous ne pouvons que féliciter M. Auzière de la science, du zèle et du courage qu'il déploie dans un labeur auquel il va consacrer plusieurs années de sa vie.

Voici maintenant nos richesses archéologiques. On peut en faire deux parts. Il y a d'un côté les manuscrits concernant les Synodes nationaux et provinciaux, et de l'autre les manuscrits des délibérations du Consistoire de Nîmes. Je ne donne que de simples indications et des chiffres. Ceux qui sont quelque peu au courant de notre histoire comprendront par les dates l'intérêt qui s'attache à ces documents. Les relations des Synodes sont très-précieuses et peuvent rectifier Aymon en bien des points.

Synodes nationaux. Trois volumes renfermant les synodes nationaux de 1559 à 1659, et, en manuscrits séparés, les synodes nationaux de 1614 à 1620, 1623, 1626, 1659, 1758 et 1763.

Synodes provinciaux. Quatre volumes renfermant les synodes de 1596 à 1609; de 1641 à 1664; de 1665 à 1677; 1678. En manuscrits séparés, les synodes provinciaux de 1765 à 1791, les synodes de la Saintonge de 1778, les députations aux synodes, notes des dépenses aux synodes, actes des colloques de Nîmes, de 1770 à 1787.

Registres des délibérations du Consistoire de Nîmes. Douze registres allant sans interruption de 1583 à 1653. Trois registres allant de 1663 à 1685. Ainsi, de 1583 jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes, il n'y a qu'une lacune de dix années, de 1653 à 1663.

Les registres des délibérations reprennent en 1763 et sont complets jusqu'à nos jours.

Vous remarquerez que le premier registre que nous possédons dans nos archives est de 1583. Avant cette époque, l'Eglise de Nîmes était organisée, il y avait donc des registres des délibérations antérieures : ces registres sont perdus. Heureusement un de ces registres et le premier en date a été retrouvé. Mon ami, M. Gaufrès, vous en a entretenus dans une des dernières séances du comité. Ce manuscrit est à la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, fonds français, nº 8666. C'est un registre de grandeur moyenne, contenant 211 folios. Il commence en 1560 et finit en 1563. A mon sens c'est le premier registre des délibérations du Consistoire de Nîmes. L'Eglise existait bien avant, mais sans organisation. Mauget fut l'organisateur de l'Eglise de Nîmes; or, Mauget arriva à Nîmes le 29 septembre 1559, et le manuscrit de la Bibliothèque impériale commence ainsi « du dimanche, 23e jour du mois de mars mil cinq cent soixante. Pasteur et ministre de la dite Eglise, M. Guillaume Mauget. » Le manuscrit de la Bibliothèque impériale ne peut être restitué au Consistoire, mais M. l'administrateur général nous a donné toutes facilités pour en prendre copie. Nous n'y manquerons pas et nous nous occupons présentement de cette affaire.

Il y a donc dans les registres retraçant la vie ecclésiastique du commencement de la Réforme à Nîmes une lacune de vingt années, le manuscrit de Paris finissant en 1563, et les manuscrits de Nîmes commençant en 1583. Peut-être les registres renfermant les délibérations de cette période existent encore. Les retrouverons-nous jamais ? Je ne désespère pas.

A l'occasion, et si vous le jugez utile, je pourrai vous envoyer quelques extraits intéressants de nos archives.

Veuillez recevoir, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués et affectueux.

ARISTE VIGUIÉ.

VARIÉTÉS

MANUSCRIT DE LA FAMILLE LE COINTE (1)

Château de Saint-Magne (Gironde), 16 avril 1868.

Cher Monsieur,

J'ai trouvé, dans les papiers de la famille Le Cointe, de Genève, à laquelle appartient ma mère, un manuscrit des premières années du XVIIIe siècle. L'auteur, probablement Charles Le Cointe, qui quitta la France à la Révocation de l'Edit de Nantes, était évidemment un protestant zélé, instruit, ayant des goûts littéraires, et au courant des événements qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV. Ce volume renferme, outre des épigrammes et des satires politiques, des poésies religieuses; les unes, avec nom d'auteur, Malherbe, Pélisson, Drelincourt, etc., ont probablement été imprimées et sont connues; d'autres ne portent point d'indications ou sont de personnages plus obscurs, et j'ai pensé que quelques-unes d'entre elles, quoique laissant à désirer sous le rapport de la versification, pourraient peut-être intéresser les lecteurs du *Bulletin.* Je vous envoie un de ces morceaux, qui n'est pas sans mérite, ainsi que quelques quatrains politiques assez spirituels.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

EMILE OBERKAMPFF.

CRY D'ENCOURAGEMENT AUX RÉFUGIÉS ET A CEUX DE NOS FRÈRES QUI SONT RESTÉS EN FRANCE.

Puis qu'auiourd'huy la paix est pour nous une guerre,
Et qu'il n'est plus pour nous de repos sur la terre,
Chrétiens réfugiés, épars en tant de lieux,
Et nous, que Babilon retient soubs son empire,
Vers les stériles monts ne levons plus les yeux;
Tournons-les vers le ciel, où notre cœur aspire;
Et bravant de l'erreur tous les alèchements,
Plongeons-nous par la foy dans les ravissements
Que saint Paul a goûtés et qu'il n'a pu décrire.

(1) Voir, sur cette famille, deux communications de M. Ath. Coquerel fils (*Bull.*, XIV, p. 350, et XVI, p. 565.

Au milieu des plus grands supplices,
Songeons au fleuve des délices
Qui sort du trône de l'Agneau,
De Jésus-Christ mourant notre divin modelle,
Qui de notre salut est la source éternelle.
Gravons dans notre cœur ce merveilleux tableau,
Et pour y renforcer notre zèle,
Contemplons en esprit notre Berger fidelle
Venant au dernier jour nous tirer du tombeau.

—

Repassons dans notre mémoire
Ce que l'Evangile et l'histoire
Nous disent des faux biens que le mondain poursuit.
La vaine gloire qui l'enchante,
Et tout l'éclat qu'elle produit,
N'est qu'un beau songe de la nuit,
Qu'un éclair que la nue enfante,
Et qu'un moment trace et détruit;
Et la plus brillante couronne
Est souvent celle qui foisonne
En crimes et remords, dont la honte est le fruit.

—

Pour jouir d'une paix profonde,
Détachons notre âme du monde,
Laissons-la prendre son essor.
Puisque dans ces bas lieux elle n'est qu'étrangère,
Laissons-la d'une aile légère
S'élever vers le ciel, le lieu de son trésor;
Tout le reste n'est rien qu'une ombre passagère,
Et mille et mille siècles d'or
Sans les biens éternels, seroient une chimère.

—

Portons-y donc notre espérance;
Baisons nos liens et nos fers;

Consolons-nous des maux soufferts,
Et de ceux qu'aujourd'hui nous prépare la France :
Dieu, qui nous voit des cieux, compte tous nos soupirs,
Et qui dans ses vaisseaux serre toutes nos larmes,
Nous y faira trouver des charmes
Qui sont les avant-goûts des célestes plaisirs.
Et lui qui nous soutient dans nos longues alarmes,
Répondra dans son temps à nos justes désirs.

—

PARALLÈLE DE CLÉMENT XI ET DE LOUIS XIV.

Louis, en voyant que Clément
Retranche si facilement
La doctrine de l'Evangile;
Pour imiter Sa Sainteté,
A retranché, de son côté,
Les rentes de l'Hôtel de Ville.

—

Quand Louis nous réduit à la mendicité,
Par le retranchement des rentes de la Ville,
Clément, laisse-nous l'Evangile,
Pour y prendre du moins l'esprit de pauvreté!

—

De nos rentes, pour nos péchés,
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi tant s'émouvoir la bile?
Nous n'avons qu'à changer de lieu :
Nous allions à l'Hôtel de Ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.
Ouy, vous devez changer de lieu;
Vous ne pouvez mieux faire, et rien n'est plus facile :
On languit à l'Hôtel de Ville,
On vous dépêche à l'Hôtel-Dieu.

MINES DE CUIVRE ET D'ARGENT

ABANDONNÉES PAR SUITE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Alger, 5 juillet 1867.

Monsieur le Rédacteur,

On lit dans un volume faisant partie de la *Bibliothèque utile*, intitulé : *Histoire de la terre*, par Léon Brothier, 3e édition, page 177, ce qui suit :

« La quantité de cuivre que nous consommons annuellement en France, s'élève à plus de mille tonnes que nous tirons de l'étranger, car nos mines de Chessy et de Saint-Bel ne donnent que des produits de très-peu d'importance. L'Algérie possède des mines de cuivre qui pourraient nous être d'un grand secours, mais les combustibles manquent sur les points où elles sont situées, et jusqu'ici les minerais que notre colonie nous a envoyés n'ont pas, au point de vue financier, répondu aux espérances qu'on avait dû en concevoir. Autrefois, le Rouergue possédait de nombreuses exploitations de cuivre, et les populations voisines d'Aurillac et de Saint-Flour s'adonnaient à l'industrie du chaudronnier, qu'elles continuent encore par tradition. Ces mines furent abandonnées quand le fanatisme royal força les familles protestantes, qui les exploitaient, à s'expatrier. Depuis cette époque, les eaux les ont envahies, les galeries se sont comblées, et ce ne sera qu'après de longues et coûteuses recherches qu'on pourra retrouver les anciens filons. Il en a été de même des mines d'argent, autrefois exploitées dans la même contrée, et qui étaient si productives, qu'un hôtel des monnaies avait été fondé à Villefranche-d'Aveyron pour en utiliser les produits. »

Je vous envoie cet extrait d'un petit traité de géologie, destiné à vulgariser les principaux faits de cette science, dans la pensée que vous jugerez peut-être utile de l'insérer dans le *Bulletin*.

Veuillez agréer, etc., CLÉMENT RIBARD.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète, t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I et II de la 2e série du *Bulletin*, formant deux beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

Les quittances des abonnés en retard ont été remises, le 31 mars, à la maison chargée de les faire toucher à domicile.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, typographie Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas, Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1868.

